UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01155701 4

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/tudescritiquessu00ples

ÉTUDES CRITIQUES

SUR

PROPERCE

ET SES ÉLÉGIES

Bourloton. — Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.

P9656

ÉTUDES CRITIQUES

SUR

PROPERCE

ET SES ÉLÉGIES

PAR

FRÉDÉRIC PLESSIS

MAITRE DE CONFÉRENCES
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

OUVRAGE CONTENANT LE FAC-SIMILÉ DE SIX FEUILLETS
DU *NEAPOLITANUS*

163578
9/8/21

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1884

PA
6646
P54

A

M. EUGÈNE BENOIST

PROFESSEUR DE POÉSIE LATINE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

EN TÉMOIGNAGE
DE RESPECT ET DE RECONNAISSANCE

CES ÉTUDES

SONT DÉDIÉES

F. P.

AVANT-PROPOS

La critique française se désintéresse, depuis trop longtemps, de Properce et de ses élégies.

En Allemagne, la vie et l'œuvre du poète sont l'objet de travaux de toute sorte : éditions savantes ou classiques, commentaires, dissertations. Les latinistes anglais suivent ce mouvement; ils y aident beaucoup sur quelques points. Chez nous, si par hasard on tire Properce de l'oubli, c'est pour l'immoler à Catulle, à Tibulle surtout, ou bien à Ovide; dans les jugements qu'on porte sur ce poète si cher aux hommes de la Renaissance, l'injustice commence à s'établir avec la solidité d'une tradition[1]. Cependant, à l'étranger, on ne se contente pas de trouver dans son œuvre et dans sa biographie une matière à de nombreux travaux scientifiques : les juges les plus autorisés le placent très haut dans leur estime littéraire et professent à son égard des opinions faites pour nous surprendre, si nous les connaissions.

1. Il ne s'agit, bien entendu, que de l'opinion générale. M. E. Benoist, au contraire, a loué Properce dans les leçons qu'il lui a consacrées en 1875 et dont il a bien voulu me communiquer les notes; elles m'ont guidé en maint passage difficile.

En cet état de choses, il m'a paru intéressant de présenter un tableau critique des principales découvertes ou investigations auxquelles ont donné lieu les études sur Properce depuis une cinquantaine d'années. J'ai voulu, en montrant, dans certaines questions capitales, le chemin parcouru et le point auquel on est arrivé, appeler l'attention sur un poète d'une grande âme et d'un grand talent, dont on dit beaucoup de mal sans l'avoir lu.

La constitution du texte est des plus difficiles. Lachmann le premier distingua un manuscrit qui est incomparablement le meilleur, le Neapolitanus, aujourd'hui à Wolfenbüttel. Il l'attribua au treizième siècle; M. Henri Keil pensa qu'il pouvait appartenir au douzième. Les éditeurs subséquents adoptèrent les vues de Lachmann en les modifiant légèrement. Mais bientôt on crut devoir rajeunir le Neapolitanus : M. Lucien Müller le plaça au quatorzième ou plutôt au quinzième siècle; M. Bæhrens, renchérissant encore, le déclara postérieur à l'année 1430.

Je me suis rendu à Wolfenbüttel; j'ai eu le manuscrit entre les mains[1] : il doit être attribué au commencement du treizième siècle ou plus probablement à la fin du douzième; c'est M. H. Keil qui

1. Je saisis l'occasion d'exprimer publiquement ma reconnaissance au Dr von Heynemann, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de Wolfenbüttel, pour sa courtoisie et sa complaisance.

avait le mieux jugé. Si je me prononce d'une manière aussi catégorique, c'est que j'appuie mes observations personnelles de l'autorité incontestable de M. Léopold Delisle et de M. Chatelain [1], qui ont bien voulu examiner avec soin les fac-similé rapportés de Wolfenbüttel. Je reproduis ces fac-similé à la fin du volume : le lecteur, s'il a des connaissances paléographiques, sera donc à même de contrôler la valeur de mes conclusions.

D'autre part M. Bæhrens oppose au Neapolitanus quatre manuscrits, qu'il prétend plus anciens. J'ai pu me renseigner sur l'un d'eux, l'Ottoboniano-Vaticanus, par l'intermédiaire de MM. Maurice Faucon et Pierre de Nolhac, membres de l'École française de Rome. Les renseignements qu'ils m'ont transmis et leur opinion, fortifiée de celle de M. Stevenson fils, me permettent de contester les affirmations de M. Bæhrens.

Peu d'éditions d'un même auteur ancien présentent entre elles, au point de vue du texte, autant et d'aussi considérables différences que les éditions de Properce. Cela ne tient pas seulement à l'état des manuscrits; les transpositions de Scaliger [2] et la

1. J'ai suivi, à l'École des Hautes Études, le cours de paléographie latine de M. Chatelain; je dois beaucoup à ses leçons publiques et à ses conseils particuliers pour la confection du chapitre des Manuscrits.

2. On trouvera peut-être que j'ai trop attaqué Scaliger ; je n'ai dû voir en lui que l'éditeur de Properce auquel il a fait beaucoup de mal et fort peu de bien.

division en cinq livres, de Lachmann, en sont les causes principales. Les transpositions qui bouleversent et dénaturent les élégies ont donné naissance à une famille d'éditions, qui jusqu'à ces derniers temps a subsisté parallèlement au texte de la vulgate. Quant à la division en cinq livres, erreur plus récente et moins grave, elle est une source de lenteurs et de difficultés dans les travaux relatifs à Properce, et elle défigure son œuvre inutilement.

J'ai pensé, de plus, que l'étude des éditions importantes formait une page de l'histoire de la philologie latine qui pouvait offrir quelque intérêt : je ne me suis point borné à les énumérer et à les décrire ; c'eût été rédiger un catalogue qui n'avait point sa place ici. J'ai apprécié avec le plus d'équité et d'attention possible leur couleur philologique ; j'ai tâché de déterminer quel est leur caractère, ce qu'elles ont apporté de secours ou de trouble dans l'établissement et l'interprétation du texte, en un mot, par quelles vicissitudes les élégies de Properce ont passé jusqu'à nos jours, et quelle est l'utilité de chaque édition.

On est porté, depuis quelque temps, à voir en maint endroit de l'œuvre de Properce des interpolations. Il ne faut pas laisser ainsi dépouiller et mutiler l'antiquité classique. J'ai défendu l'authenticité des principaux passages contestés du deuxième livre, notamment du panégyrique de Virgile ; ceux qu'on

attaque, dans ce livre et dans les autres, sont si nombreux que j'ai dû m'arrêter après en avoir étudié un certain nombre. J'ai voulu surtout indiquer la méthode d'après laquelle j'entends traiter ces sortes de questions. Il y a bien quelques vers que j'effacerais volontiers de l'œuvre de Properce; mais je ne les considère pas précisément comme le résultat d'interpolations : c'est plutôt que les copistes n'ont pu bien lire et qu'ils ont successivement, sans intention le plus souvent, altéré le texte au point de le rendre méconnaissable.

Le nom de Properce, le lieu de sa naissance, la chronologie de ses œuvres et de sa vie, sont autant de matières obscures et discutées. Il faut connaître les controverses auxquelles elles ont donné lieu et les résultats qu'on est en droit d'en dégager. On se demandera peut-être pourquoi j'ai consacré une longue étude à la chronologie, puisque je devais aboutir, en fin de compte, à une conclusion à peu près négative. J'ai pensé que, le sujet ayant été complètement négligé en France, quelqu'un de ces systèmes erronés, mais plus ou moins spécieux, pourrait d'un jour à l'autre faire chez nous son apparition. Dans des livres traitant de questions générales, comme serait par exemple une histoire de littérature latine, nous serions exposés à voir présenter comme acquis les résultats d'un système ou d'un autre. Ce qui est inutile peut être nuisible, et il est

bon, en philologie comme en toute chose, de déblayer par moment le terrain trop encombré.

Après une biographie qui devait naturellement être courte, la plupart des questions qu'elle soulève étant traitées, chacune à part et à fond, dans les études précédentes, je présente des considérations sur le caractère et l'histoire de l'élégie. Je m'applique à montrer qu'on a tort de confondre l'élégie avec le mètre élégiaque; on s'arrête ainsi à des rapprochements superficiels, on en méconnaît de réels, et l'on donne pour les prédécesseurs des élégiaques latins d'anciens poètes grecs, qui n'ont avec eux aucune espèce de parenté sérieuse. L'élégie ne commence qu'avec les Alexandrins; encore n'est-elle bien elle-même qu'entre les mains des élégiaques latins. Il faut faire à chacun sa part; celle de Rome est la plus belle.

En comparant Properce avec Ovide et Tibulle, j'ai tâché de faire voir qu'il doit marcher au moins de pair avec eux; je me suis efforcé d'expliquer ses qualités et ses défauts par des considérations littéraires ou morales. J'ai recherché pour quel motif il est si peu apprécié par une partie de la critique, pourquoi l'on ne rend pas une justice suffisante à la force et à l'élévation de sa pensée, à la sincérité de ses sentiments, à son talent de style et à la beauté remarquable de sa versification. Enfin j'ai tenté de déterminer le caractère de sa passion pour Cynthie,

passion dont quelques-uns contestent bien à tort la profondeur, ou même la réalité.

Je me suis astreint, toutes les fois que j'ai fait une citation, à établir moi-même le texte et à en donner la traduction d'après une méthode d'exactitude telle qu'on la pratique à l'étranger plutôt qu'en France[1]. De plus, j'ai joint à cette série d'Études le texte, accompagné de notes critiques, de trois élégies qui m'ont paru donner une idée heureuse et juste du talent de Properce, la dernière surtout.

Malgré le peu de goût que j'éprouve pour les conjectures, je me suis permis d'en introduire quatre dans cette élégie (IV, 11), toutes quatre dans des passages notoirement corrompus. Au vers 53, en rapprochant d'une leçon importante de l'Ottoboniano-Vaticanus un passage de Valère Maxime, j'espère avoir restitué le véritable texte. La leçon que je propose au vers 21 paraîtra peut-être bien hardie : je ne la crois pas cependant invraisemblable. Quant au vers 30 et au vers 40, je crains qu'on ne puisse jamais en connaître la forme originelle : j'ai tâché,

1. Dans l'étude littéraire, on ne trouvera, au-dessous des citations, ni notes critiques, ni traduction. Les notes critiques auraient produit un effet désagréable à la lecture ; cela ne m'a pas empêché d'établir moi-même mon texte, mais je n'ai donné que le résultat. Quant à la traduction, je l'ai supprimée par une raison analogue : je traduis les textes dans la partie critique de mon livre, parce que j'appuie sur eux mon argumentation, et qu'il importe par conséquent de faire savoir dans quel sens j'interprète rigoureusement les passages cités. Ce n'est donc jamais au point de vue littéraire que j'ai traduit ; ces études ne s'adressent qu'aux personnes qui savent le latin, et c'est dans le texte qu'elles doivent lire Properce.

pour chacun d'eux, de remplacer par un mot, le plus simple possible et se rapprochant le plus possible du texte des manuscrits, ce qui me paraissait inacceptable dans la vulgate[1].

Si imparfait que soit ce travail, M. Eugène Benoist a consenti à en accepter la dédicace. Elle lui appartenait de droit : l'influence de ses méthodes et l'exemple de ses travaux m'ont inspiré l'idée première de ces Etudes; ses cours que j'ai suivis pendant trois années, les entretiens privés qu'il m'a libéralement accordés, leur ont apporté des secours inestimables. C'est à lui, de toute manière, que je dois d'avoir osé les entreprendre et d'avoir pu les achever.

1. L'édition à laquelle je renvoie habituellem ent est celle de M. Bœhrens : ce n'est pas qu'elle me paraisse de toutes la meileure; mais parmi les éditions récentes divisées en quatre livres, elle est la plus répandue et une des plus faciles à se procurer. La numération y est presque partout conforme à la vulgate et d'accord avec l'édition française de la collection Lemaire et l'édition anglaise de M. Palmer. Voy. plus loin, p. 86-91.

ÉTUDES

SUR

PROPERCE

MANUSCRITS

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION

I. — FABLE D'ALESSANDRO ALESSANDRI. — LE MANUSCRIT DE PÉTRARQUE

Alessandro Alessandri [1] prétend tenir de J.-Jovien Pontano qu'au temps où celui-ci était tout jeune homme, c'est-à-dire vers 1440 [2], les Élégies de Properce, jusqu'alors inconnues, furent découvertes dans un cellier à vin, sous des tonneaux ; le manuscrit était ancien, détérioré par l'âge et par l'humidité, rongé en maint endroit, de sorte que certaines lettres avaient disparu ou bien étaient devenues illisibles. D'après Alessandro, de ce manuscrit dérivaient tous les autres, et les circonstances

1. *Alexandri ab Alexandro Genialium dierum libri sex, lib. II, cap. I in fine* (f° 52 b de l'édition de Francfort, 1626).

2. J.-Jov. Pontano vécut de 1426 à 1503.

pitoyables à travers lesquelles il s'était conservé expliquaient le mauvais état du texte, qui, en dépit de tous les efforts, ne pouvait être intégralement restitué. Ce récit, reproduit par Scaliger[1] et défendu par Nobbe[2], n'est qu'une fable. Laurent Santen, en effet, remarque avec justesse[3] que le manuscrit dont se servait François Pucci pour annoter et corriger l'édition de Reggio de 1481 et qui avait appartenu à Bern. Valla, était déjà signalé comme le plus ancien du temps de Pontano. Ange Politien[4] le qualifie de *vetustus*, et voici la suscription qu'on lisait sur l'exemplaire de Pucci possédé par les Vettori :

Franciscus Puccius haec annotabat anno salutis MDII. Augustino Scarpinella comite studiorum *sequutus fidem antiquissimi codicis* qui p^m^ fuit Bernardini Vallae patritii romani viri doctissimi dein ab eo dono datus est Alphonso II. regi neap^no^ principi litterarum amantissimo. Contuli cum codice autographo... ad unguem omnia in nostrum hunc exscriber... idibus iuliis MDXXI. P. Victorius[5].

1. J.-J. Scaliger, *Cat.*, *Tib.*, *Prop.*, édit. de 1577, *Castig. in Prop.*, p. 168 « *Nam avorum nostrorum memoria in cella vinaria inventus fuit (Propertius) : ex quo exemplari omnia illa, quotquot hodie in Italia habentur, descripta sunt.* »

2. C.-F.-A. Nobbe, *Obs. in Prop. carm. specim.*, Lips, 1818, p. 10 sq. — Un des arguments de Nobbe mérite d'être cité. Il dit, page 12, que le fait qu'un manuscrit de Properce ait été trouvé sous des tonneaux de vin dans une cave, n'a en lui-même rien d'invraisemblable. Cela est juste ; mais la raison qu'il en donne est piquante : « L'Amour, dit-il, se plaît au vin comme aux chants : *Amor enim et vino delectatur et carminibus* », et pour le prouver il cite des vers de Properce à Cynthie, II, 33, 37, qu'il ponctue mal d'ailleurs.

3. Burmann, *Prop. El.*, *Præf. Santen.*, p. 10 et 11. — Voy. aussi Hertzberg, *Prop. El. T. I*, *Quæst.*, p. 231.

4. *Centur. prim. Misc. cap.* LXXXI. — Ange Politien vécut de 1454 à 1494.

5. D'après Frédéric Jacob, *Prop. carm.*, *Præf.*, p. 15 et 16. — Cf. Burmann, *Prop. El.*, *Præf. Santen.*, p. 8. — Pierre Vettori, né en 1499 à Florence, mort en 1585.

Si le manuscrit de Bern. Valla n'avait été qu'une copie de celui de Pontano, Pucci, élève de Politien et ami intime de Pontano, ne l'eût pas appelé *antiquissimus codex*. D'autre part, on ne peut soutenir que le manuscrit de Pontano et celui de Valla ne fussent qu'un seul et même manuscrit, puisque Perrejus non seulement relève dans l'un et dans l'autre des leçons différentes, mais encore les distingue formellement dans les lignes suivantes écrites sur l'exemplaire de Catulle, Tibulle et Properce annoté et corrigé par lui :

Emendabam et annotabam Catullum Tibullum et Propertium ego Ant. Perr... collatis vetustissimis exemplaribus *alio Pontani* alio Epī Cremon. *alio Fran. Puccii* nec non aliis Romae et Florent. habitis anno 15.. et 15.. [1].

On pouvait donc de tout temps négliger le récit d'Alessandro, une fois qu'on l'avait rappelé dans un intérêt historique [2]. Aujourd'hui, ce qui le ruine tout à fait, c'est qu'on a la preuve que les Élégies de Properce avaient été retrouvées et étaient connues bien avant 1440. Il paraît certain que Pétrarque [3] en possédait un manuscrit dans sa bibliothèque. — Hertzberg [4], qui l'affirme, en donne, il est vrai, une preuve insuffisante : « Pétrarque, dit-il, cite les vers 65 (et 66) El. 34, l. II, écrits comme nous les lisons

1. D'après F. Jacob. *loc. cit.*, p. 17.— Cf. Burmann, *loc. cit.*, p. 5.— Les derniers chiffres des deux nombres ont disparu ; mais l'une des deux dates doit être 1528, car c'est de cette année que sont datés le Catulle et le Tibulle.

2. Voy. aussi, contre cette fable, D. Car. Lud. Struve, *Observationum et emendationum in Prop. edendarum specim.*, Alton, 1804, p. 7 : « Si les manuscrits que nous avons, dit Struve, avaient tous été copiés du temps de Pontano, qui vivait au milieu du quinzième siècle, il serait étonnant qu'une si grande variété de leçons se fût introduite en si peu de temps. »

3. Pétrarque, 1304-1374.

4. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 231.

aujourd'hui et qui n'avaient été conservés, autant que je sache, par aucun des anciens. » A quoi Moriz Haupt[1] répond : « La restriction *autant que je sache* mérite d'être louée ; chacun sait qu'au paragraphe 45 de la *Vie de Virgile* par Donat, on lit ce qui suit : L'Énéide à peine commencée fit tant parler d'elle, que Sextus Properce n'hésita point à l'annoncer en ces termes : *Cédez le pas, écrivains romains, et vous, Grecs, cédez le pas; je ne sais quoi va naître de plus grand que l'Iliade.* »

Cedite Romani scriptores, cedite Grai :
Nescio quid majus nascitur Iliade.

Ce sont là justement les deux vers cités par Pétrarque. Mais la présomption que ce dernier possédait un exemplaire de Properce a pour elle des arguments plus sérieux et que Moriz Haupt a mis en lumière[2]. Voici d'abord quelque chose qui eût dû déjà éveiller l'attention : Bandini donne dans le catalogue des manuscrits latins de la bibliothèque Laurentienne 3567, d'après un manuscrit venant de la bibliothèque des Gaddi (plut. 90, sup. 41, 3, f° 68 b), une lettre adressée à Lombardo de Padoue par Lino Coluccio Piero Salutati, qui se trouve aussi dans le Riccardianus 898, f° 39 b ; on y lit, après une demande relative à une copie des *Viri illustres* et des *Res memorabiles* de Pétrarque : « Quant à Properce, je n'ai qu'à m'en tenir à ce que tu m'écris pour pouvoir compter sur un exemplaire[3]... Flor. le 13 de juin. » Ce rapprochement ne rend-il pas vraisemblable que étrarque avait

1. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 277.
2. Haupt, *ibid.*
3. « De Propertio autem nihil aliud nisi quod scribis expecto, ut videlicet exemplatum habeam. »

parmi ses livres les poèmes de Properce ? On acquiert la certitude qu'il les avait en effet[1] si l'on prend connaissance des extraits de trois autres lettres de Coluccio, publiées pour la première fois par Haupt, qui en devait la communication à M. Mommsen. Ces lettres, qui se trouvent dans le même manuscrit des Gaddi où Bandini avait lu la lettre à Lombardo, sont de l'année de la mort de Pétrarque, c'est-à-dire de 1374 ; celle à Lombardo, vraisemblablement de 1375.

Dans la première, Ep. 8, f° 15 du Gadd., adressée à Casparus Broaspinius ou de Broaspinis, on voit que Benvenuto de Imola avait promis à Coluccio d'obtenir pour lui de C. de Broaspinis les œuvres de Properce et de Catulle.

Dans la deuxième Ep. 3, f° 7 du Gadd., écrite à Benvenuto, Coluccio le remercie de s'occuper de lui procurer Properce et Catulle, « qu'il ne connaît guère que de nom » ; il ajoute en post-scriptum que le bruit de la mort de Pétrarque s'est répandu et qu'il ne veut point y croire.

Enfin dans la troisième Ep. 12, f° 21 b du Gadd. [2], à C. de Broaspinis, Coluccio le supplie de lui faire avoir, par prière ou à prix d'argent, Properce, *de la bibliothèque de Pétrarque* dont il déplore la mort ; soit le manuscrit, soit une copie ; quant à Catulle, « qu'il croit

1. Haupt ajoute : « ainsi que ceux de Catulle. » Ceci est une autre question. M. L. Müller (*Prop. El.*, *Præf.*, p. 4) est de l'avis de Haupt. M. Schwabe, au contraire (*Act. convent. phil. Misn.*, p. 117), conclut de la troisième des lettres qu'on va lire que Pétrarque avait un Properce, mais pas de Catulle. M. Bæhrens (*Catulli liber*, *Proleg.*, p. 11) partage cette opinion qui me paraît la plus sûre. Voy. aussi E. Benoist, *Commentaire critique et explicatif sur le texte de Catulle*, p. 350, dans les *Poésies de Cat.* trad. en vers franç. E. Rostand, Paris, 1882 ; L. Schwabe, édit. de Catulle, vol. II, partie I, préf. p. 3 sqq.

2. Cette lettre, comme celle écrite à Lombardo, se retrouve dans le Ricardianus 898, f° 90.

être un très petit livre », il lui demande de lui en envoyer une copie ou de le lui transmettre pour qu'il le fasse copier lui-même. Il ne dit pas qu'il s'agisse d'un Catulle ayant appartenu à Pétrarque ; pour Properce, au contraire, il le dit formellement [1].

Quelle fut la destinée de ce manuscrit et quelle était sa valeur ? c'est ce qu'il est impossible de savoir. Il ne paraît pas, du reste, que le vœu de Coluccio ait été de sitôt accompli : parmi les manuscrits que nous allons passer en revue, il y en a un, le Laurentianus, qui porte à la fin la mention *Liber Colucii pyerii*, et qui n'est que du quinzième siècle.

II. — LE NEAPOLITANUS [2]

Le Neapolitanus, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel (*inter Gudianos* n° 224) [3], mesure 205 millimètres de hauteur sur 140 de largeur [4]. Il est écrit sur parchemin. Il se compose de soixante et onze feuillets et ne contient que Properce. Il est intact,

1. « ... Si prece vel pretio Propertium *de bibliotheca illius celeberrimi viri, Petrarcæ inquam...* haberi posse confidis, vel ut meus sit vel ut exemplari queat deprecor ut procures. Catullum, quem credo parvum libellum, aut exemplatum aut exemplandum rogo transmitte. »

2. Cf. pour la description de ce manuscrit : Hertzberg, *Prop. Eleg. T. I, Quæst.*, p. 234 sq.; Chr. Heimreich, *Quæst. propert.*, Bonn, 1863, p. 4 ; L. Müller, *Prop. Eleg.*, *Præf.*, p. 8 sq. ; Bæhrens, *Prop. Eleg.*, *Prolegom.*, p. 7 sq.

3. Les *Gudiani* sont les manuscrits provenant de la bibliothèque de Marquard Gude, savant danois, né à Rendsburg (Holstein) en 1635, et mort en 1689.

4. Les fac-simile, que l'on trouve à la fin du volume, sont légèrement réduits : ils mesurent, en moyenne, 190 millimètres de hauteur sur 130 de largeur. Je ne donne que la moyenne, tous les feuillets du manuscrit ne pouvant avoir exactement les mêmes dimensions.

sauf un feuillet qui a été coupé vers la fin, emportant les vers 17-76 de la dernière élégie (11me du quatrième livre).

Le parchemin était, dès l'époque de la rédaction du manuscrit, en mauvais état. La plupart des feuillets, surtout à partir du folio 46, sont endommagés à l'angle droit inférieur (Cf. planches 3 et 4). Au milieu du folio 51 s'ouvre un large trou à peu près ovale (planche 5). Les folios 52 et 65 sont réparés à l'aide de grandes pièces. Une échancrure entame dans le haut, à droite, le folio 55. Aucune de ces détériorations ne nuit à l'écriture, qui leur est postérieure.

L'encre est d'abord très pâle. Au septième vers du folio 15 b, elle devient noire jusqu'au folio 33 exclusivement. A partir du folio 33, elle redevient jaune pour noircir de nouveau depuis le folio 43 b jusqu'à la fin du manuscrit.

Il est facile de reconnaître plusieurs mains. Dès le folio 33, où l'encre redevient pâle, l'écriture change sensiblement. Ce n'est pas qu'elle présente aucune différence essentielle avec celle des feuillets antérieurs ; mais elle est plus grosse, un peu moins régulière, plus hardie, plus franche, et paraît avoir été plus rapide. Dans le premier vers du feuillet, surtout dans les premiers mots (*ante tuosq* ; *pedes*), les lettres sont presque de la même taille que dans la partie précédente du manuscrit ; puis elles grossissent aussitôt ; on sent que le nouveau copiste a voulu naturellement mesurer son écriture sur celle de son prédécesseur, mais que la force de l'habitude l'a entraîné. Je ne crois pas qu'un changement de plume suffise pour expliquer ces différences : on est à même d'en juger en comparant la planche 4 aux trois précédentes. Enfin c'est sur ce feuillet que paraissent pour la première fois, dans la marge de droite, des points piqués pour la réglure.

A partir du folio 49, l'écriture commence à devenir plus petite; les traits sont beaucoup plus épais. La lettre *l* n'offre plus d'appendice médial (*l*, *l*); les *s* droites descendent au-dessous de la ligne (ſ ſ). Il n'est point permis de douter que l'on ne se trouve en présence d'un troisième copiste. On peut s'en rendre compte en comparant les deux dernières planches avec les trois premières d'une part, avec la quatrième de l'autre. Il convient d'ajouter qu'à partir du même feuillet, la moyenne des vers à la page est de trente au lieu de vingt-sept[1].

Les livres I et II ne sont pas séparés; mais il y a un intervalle entre les livres II et III, III et IV. Aucun titre n'a été inscrit en tête des élégies, aucun espace vide laissé entre elles; mais des initiales d'un beau dessin, peintes, surtout en vert et en rouge, parfois en bleu pâle avec du rouge et du vert[2], marquent presque partout le commencement des pièces. Dans les derniers feuillets, les élégies sont, à plusieurs reprises, peu ou point distinguées. En tête de tout le manuscrit, on lit simplement : *Incipit Propertius*, et à la fin : *Explicit*.

Le Neapolitanus offre une particularité curieuse et que M. Lucien Müller a déjà signalée[3] : ce sont des lettres inscrites en marge, à droite, au bout de certains vers, et l'une au-dessous de l'autre, de manière, lorsqu'elles sont nombreuses, à former une colonne verticale à peine interrompue, comme on le voit sur la planche 3. Ces lettres disparaissent à partir du folio 37[b]. Dans les feuil-

1. On pourrait dire aussi que l'encre est un peu plus foncée sur le folio 49 et sur les trois ou quatre feuillets suivants que sur les feuillets qui précèdent. Mais il n'y a pas lieu d'insister ; la différence est peu appréciable, et la teinte redevient insensiblement la même.

2. On peut voir, planche 4, une H initiale qui est simplement rouge et bleue.

3. L. Müller, *Prop. Eleg.*, *Præf.*, p. 8 *in fine*.

lets qui précèdent, elles sont en nombre tout à fait irrégulier : tandis qu'il y en a vingt-deux folio 21 (planche 3), il n'y en a que quatre folio 16 (planche 2). Après beaucoup de recherches et d'hypothèses, je me range, pour le moment du moins, à la conclusion de M. Lucien Müller : s'il y a là-dessous quelque profond mystère, je me sens incapable de l'éclaircir.

D'après Lachmann [1], le Neapolitanus aurait été écrit hors de l'Italie ; Fr. Jacob [2] reproduit cette assertion. Lachmann et Jacob n'ont convaincu ni M. Lucien Müller, ni M. Bæhrens. Le premier [3] soutient que les formes *michi*, *nichil*, qui reparaissent à chaque instant, trahissent au contraire une origine italienne. L'objection est sans valeur; ces formes sont fréquentes dans des manuscrits écrits ailleurs qu'en Italie, en France par exemple. M. Bæhrens [4], pour sa part, trouve au manuscrit tout entier la même physionomie qu'à certains autres écrits dans l'Italie méridionale. M. Bæhrens devrait bien nous apprendre quelle est cette physionomie et quels sont ces manuscrits. C'est à Naples, il est vrai, que Nicolas Heinsius vit et compulsa celui qui nous occupe, d'où son nom de Neapolitanus; de plus, sur la dernière page, M. Bæhrens a découvert le nom de Manetti, et l'on sait qu'un Jannottio Manetti, savant d'une certaine réputation, mourut à Naples en 1459. Je veux bien, à l'endroit qu'indique M. Bæhrens, reconnaître en caractères jaunes, peu visibles, le nom de Manetti, bien qu'on lise plutôt *Momett* suivi d'une lettre qui peut être un *i*. Mais cela prouve tout simplement que le manuscrit

1. Lachmann, *Prop. carm.*, édit. de 1816, *Præf.*, p. 10.
2. Fr. Jacob, *Prop. carm.*, *Præf.*, p. 14.
3. L. Müller, *Prop. Eleg.*, *Præf.*, p. 9.
4. Bæhrens, *Prop. Eleg.*, *Prolegom*, p. 8.

a appartenu à Jannottio Manetti, nullement qu'il ait été copié à Naples ; et s'il a été vu par Nicolas Heinsius dans cette ville, cela ne prouve pas davantage qu'il en soit originaire. Le Dr von Heynemann m'a communiqué le catalogue de Marquard Gude, à qui appartenait le Neapolitanus avant de se trouver à la bibliothèque de Wolfenbüttel : ce catalogue est muet sur la provenance du manuscrit. En résumé, il est impossible, jusqu'à présent, de savoir où il a été écrit, mais il n'y a aucune raison de croire que ce soit en Italie plutôt qu'ailleurs.

Quelle date faut-il lui assigner ? Tandis que Lachmann[1] et avec lui Hertzberg[2] le croyaient du treizième siècle, Keil[3] du douzième, M. Lucien Müller[4] pense qu'il appartient soit au quatorzième, « soit plutôt au quinzième », et M. Bæhrens[5] déclare qu'il ne peut être antérieur à l'année 1430. Enfin voici M. Frédéric Léo qui, dans un article récent[6], tout en concédant à M. Lucien Müller que le Neapolitanus n'a pas été écrit avant la renaissance des lettres antiques en Italie, ne trouve pas positivement démontré qu'il date plutôt du quinzième que du quatorzième siècle.

Comment de telles divergences peuvent-elles se produire entre des savants au sujet d'un même manuscrit ? Si ce n'est point par suite de l'insuffisance paléographique de ces savants, c'est à cause de leur ardeur à trouver,

1. Lachmann, *Prop. carm.*, édit. de 1816, *Præf.*, p. 10.
2. Hertzberg, *Prop. Eleg.*, *T. I*, *Quæst.*, p. 234.
3. H. Keil, *Observ. crit. in Prop.*, Bonn, 1843, p. 3.
4. L. Müller, *Prop. Eleg.*, *Præf.*, p. 9 et 10.
5. Bæhrens, *Prop. Eleg.*, *Prolegom.*, p. 8.
6. *Rheinisches Museum neue Folge, fünf und dreissigster Band* 1880, p. 431 sqq., *Vindiciæ propertianæ Frid. Leo scripsit.* Voy. ce qu'en dit Guill. Lange, *De Callimachi Ætiis*, Lipsiæ, 1882, p. 11, note 2.

quand même, du nouveau, ou bien de leur crainte de paraître en retard aux yeux des novateurs. M. Lucien Müller, qui attribue le Neapolitanus plutôt au commencement du quinzième siècle qu'à la fin du quatorzième, prétend qu'à en juger seulement par l'écriture, on pourrait le croire du treizième, même du douzième, même du onzième ! De tout temps, une telle incertitude m'a paru cacher quelque confusion paléographique ; j'en ai acquis la preuve le jour où j'ai eu le manuscrit entre les mains.

Six caractères principaux, dont quelques-uns isolément ne seraient point assez concluants, mais dont la présence simultanée ne permet pas le moindre doute, prouvent que le Neapolitanus n'est point postérieur au commencement du treizième siècle [1] :

1° Les initiales vertes qui ont disparu vers 1220. — Voy. planches 2, 3 et 5.

2° Les *e* cédillés, ę pour représenter la diphtongue *œ*.— Voy. par exemple planche 1, v. 10, durę; v. 21, dominę... nostrę; planche 2, v. 17, perimedeę; planche 6, avant-dernier vers, cęlum.

3° Les accents sur *i* lorsqu'il y en deux de suite, *íí*, afin de distinguer ce groupe de la lettre *u*, tandis que les *i* isolés ne sont point ponctués. — Voy. planche I, v. 11, partheniis, v. 14, archadiis; planche 3, v. 2, alii; planche 4, v. 23, alii... alii.

4° Le signe & pour remplacer la syllabe *et* à la fin d'un mot. — Voy. planche 2, v. 10, oport&, v. 16, ual& ; planche 4, v. 6, scilic&, v. 12, hab&; planche 5, v. 3, scilic&, v. 5, uol&; planche 6, v. 14, uert&.

5° Les *s* finales droites, ſ, de beaucoup plus nombreuses

1. Je n'oserais pas être aussi affirmatif si je n'avais pour moi l'autorité considérable de M. Léopold Delisle et de M. Chatelain.

que les *s* finales contournées, *s*, lesquelles ne forment que l'exception.

6° Les *t* dont le jambage ne se monte pas au-dessus de la barre horizontale, *ι*. Ce dernier caractère est très important.

L'impression qui résulte de l'ensemble de ces six caractères et de l'aspect général[1] est telle, qu'il n'est point permis, si l'on a l'usage des manuscrits, de rapporter le Neapolitanus à une autre date que la fin du douzième siècle ou le commencement du treizième. Aussi MM. Müller et Bœhrens, pour en faire un manuscrit du quinzième, ont-ils senti la nécessité d'aller chercher des raisons extrinsèques. Le premier a supposé que l'on avait imité au quinzième siècle l'écriture d'un siècle antérieur, le second que le manuscrit avait été copié dans un pays retardataire. Examinons la valeur de leurs arguments.

M. Lucien Müller[2] commence par trouver étrange qu'on ait copié les élégies de Properce avant la renaissance des lettres antiques en Italie, et il observe qu'après le sixième siècle jusqu'à la fin du quatorzième, le silence s'est fait sur l'œuvre et sur le nom du poète. Mais il est obligé de reconnaître que les vers élégiaques d'Ovide étaient fréquemment copiés au douzième et au treizième siècle ; bien que Properce ne soit pas Ovide, l'identité des sujets traités par les deux poètes, la ressemblance de leurs talents, tout rend naturel que, copiant l'un d'eux fréquemment, on ait eu l'idée de copier l'autre, le jour où un ha-

1. Les abréviations ne présentent rien de particulier. Elles sont très simples et assez peu nombreuses. Voy. les planches.

2. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 9.

sard l'a fait découvrir[1]. Dire que l'on ne trouve, de Properce, aucune trace depuis la fin du sixième siècle jusqu'à la fin du quatorzième, c'est, comme on le fait trop souvent, résoudre la question par la question même et commettre une pétition de principe : quelle trace peut-on désirer plus forte et plus évidente qu'une copie entière de ses œuvres? Aussi M. Lucien Müller essaye-t-il d'appuyer son premier argument par quelques autres tirés de considérations paléographiques ; malheureusement pour lui, ces considérations manquent de solidité.

Ce qui a davantage excité ses soupçons, ce sont, paraît-il, les initiales « peintes avec tant de richesse et d'élégance »; on ne voit pas d'exemple d'un luxe pareil dans les copies des poètes classiques faites au treizième siècle, tandis qu'on en trouve des exemples fréquents dans celles du quinzième. Mais, nous allons le voir plus loin, M. Bæhrens qui, avec M. Lucien Müller, veut dater le Neapolitanus du quinzième siècle, est contraint d'avouer que les initiales de ce manuscrit ne ressemblent guère à celles qui étaient d'usage en Italie, à cette dernière époque : j'ajouterai que les termes de richesse et d'élégance, choisis par M. Lucien Müller, ne s'appliquent pas très heureusement aux initiales du Neapolitanus, dont le dessin est plutôt sobre et la coloration vigoureuse. De plus, M. Lucien Müller ne dit rien de la couleur verte, tombée en désuétude vers 1220, comme je l'ai rappelé plus haut. Personne enfin ne conteste précisément que ces initiales n'offrent l'aspect de celles que l'on peignait au treizième

1. Ne savons-nous pas aussi que Rathier, évêque de Vérone, lisait Catulle en plein moyen âge, vers le milieu du dixième siècle? Voy. R. Ellis, *Cat. carm.*, *Præf.*, p. 7 *sq. not.*; Bæhrens, *Cat. liber*, *Prolegom.*, p. 5; E. Benoist, *Comment. crit. et explic. sur le texte de Cat.*, p. 350, 351.

siècle ; et le fait que l'application de ces ornements à la copie d'un poète classique soit exceptionnel, ne peut prévaloir contre les caractères généraux du manuscrit et contre le caractère particulier des initiales elles-mêmes.

Après le luxe des lettres coloriées, deux autres particularités ont attiré l'attention de M. Lucien Müller.

Certaines corrections, dans des passages vicieux, sont faites de la même main que le contexte, et de la même encre ; mais on en trouve d'autres d'une encre beaucoup plus noire, et cependant les lettres y sont tracées tout à fait de la même manière que dans le reste du manuscrit ; on y reconnaît la main d'un homme expert dans les imitations d'écriture. Il est exact, en effet, que certaines erreurs ont été corrigées, que des lettres ou des mots trop pâles ont été retouchés à l'encre noire [1], et il n'y a rien d'invraisemblable dans l'hypothèse que ces retouches aient été faites postérieurement par quelqu'un qui s'est appliqué à imiter l'écriture du manuscrit. Cela ne suppose, de la part du correcteur, ni beaucoup d'expérience, ni aucune espèce de ruse ; le procédé est à la fois facile et naturel. En tout cas, si l'on peut en conclure que, dans un siècle plus récent, on a imité sur le Neapolitanus l'écriture du treizième siècle, ce ne peut être que pour des corrections ou retouches, et non pour l'ensemble du manuscrit.

Enfin M. Lucien Müller signale, comme venant confirmer ses soupçons, les petits traits obliques placés sur les *i* lorsqu'il y en a deux de suite ; il dit que ceci a moins d'importance ; il ne s'explique pas autrement. J'avoue ne

1. Voy. planche 1, où la presque totalité des deux derniers vers et le dernier mot du troisième, en comptant du bas, sont retouchés de cette manière, sans doute parce qu'ils avaient pâli au point de devenir presque illisibles.

pas comprendre quel avantage il veut en tirer, puisque, pour ma part, j'y vois un motif de plus d'attribuer le manuscrit à la fin du douzième ou bien au commencement du treizième siècle.

Aucun des arguments de M. Lucien Müller ne peut donc me convaincre que le Neapolitanus ait été rédigé « au quatorzième ou plutôt au quinzième siècle par un copiste soucieux d'imiter l'écriture d'un siècle antérieur, le onzième par exemple, et peut-être induit à cela par le respect du modèle ». Comment d'ailleurs M. Lucien Müller et ceux qui adoptent son opinion peuvent-ils expliquer la parfaite continuité de l'imitation jusqu'à la fin du manuscrit, jusque dans ces dernières pages où l'écriture devient de plus en plus rapide et négligée [1] ? L'imitation se trahit toujours d'une manière ou d'une autre par une étourderie, par une hésitation, par l'empire de l'habitude, qui de loin en loin détourne tout à coup la plume du copiste ; elle se trahirait certainement dans ces soixante et onze feuillets, surtout, je le répète, dans les derniers, écrits à la hâte et par une main évidemment lassée [2].

Le système de M. Bœhrens est tout différent de celui de M. Lucien Müller. Il ne prête pas à une longue discussion ; il a pour mérite la simplicité, une simplicité qui tient quelque peu à l'oubli des obstacles.

1. Voy. planche 6.

2. Je m'empresse de dire que M. L. Müller propose son opinion aventureuse dans un langage prudent et modeste : « *Hanc equidem non quasi de tripode fero sententiam, sed ajo esse conjecturam, quam tamen si non veram certe haud ineptam visum iri spero, siquis aliquando majore quam nos librorum peritia instructus denuo examinarit codicem.* » Je n'ai pas la prétention d'être l'observateur mieux préparé dont parle M. L. Müller ; je n'ai nulle envie de trouver son hypothèse absurde, *inepta ;* mais elle m'a paru fausse, et j'espère avoir démontré qu'elle l'est en effet.

M. Bæhrens[1] a eu le Neapolitanus entre les mains ; il l'a examiné attentivement, et après réflexion il ne doute pas que ce manuscrit ne soit postérieur à l'année 1430. Cependant il rejette l'hypothèse de M. Lucien Müller, l'imitation voulue par un copiste ; d'un autre côté, il a déjà une trop grande expérience paléographique pour nier que l'écriture de tout le manuscrit et l'aspect des initiales ne répugnent à une attribution de date aussi récente. Il reconnaît que le Neapolitanus paraît tout d'abord antérieur au quinzième siècle ; il remarque lui-même, au sujet des initiales, qu'elles ne sont point dorées comme il était d'usage à Florence à cette époque. Mais il affirme, en passant, que des lettres de forme récente s'y rencontrent *souvent* et trahissent une origine plus rapprochée. Il ne nous dit pas quelles sont ces lettres : je le regrette pour ma part, n'ayant pu arriver à les découvrir. Il ne nous dit pas davantage en quoi l'aspect général du Neapolitanus lui a rappelé certains manuscrits copiés dans le sud de l'Italie et quels sont ces manuscrits. Mais le nom de Manetti ne se lit-il pas sur la dernière page, à point pour trancher tous les doutes? Nous avons vu quelle conclusion en tire M. Bæhrens : Jannottio Manetti est mort à Naples en 1459 ; il possédait le Neapolitanus ; pourquoi ce manuscrit ne serait-il pas originaire de Naples ? On peut retourner la question et demander pourquoi il en serait originaire. Le fait que Manetti l'ait possédé prouve simplement qu'il a séjourné à Naples ; on le savait déjà puisque Nicolas Heinsius l'y avait vu. Mais on n'est en droit d'en conclure ni qu'il ait été copié par les ordres de Manetti, ni même qu'il ait été copié à Naples. M. Bæhrens n'y re-

1. Voyez pour tout ce qui suit, Bæhrens, *Prop. Eleg.*, *Prolegom.*, p. 8.

garde pas de si près : pour lui, le Neapolitanus a été exécuté dans cette ville du vivant de Manetti ; et si, rédigé en plein quinzième siècle, il offre les caractères d'une époque bien antérieure, c'est que dans l'Italie méridionale, on était en retard pour les formes de l'écriture et pour l'ornementation des manuscrits. En retard de plus de deux siècles ? M. Bæhrens en est-il bien sûr ? Après 1430, écrivait-on à Naples comme on avait écrit ailleurs de 1190 à 1220 ? Sans doute, on pouvait imiter une écriture ancienne ; mais c'est là l'hypothèse de M. Lucien Müller, nous savons que M. Bæhrens l'écarte. D'ailleurs, quand même on admettrait la règle paléographique proposée par ce dernier, quand même il se trouverait des manuscrits datés, écrits à Naples au quinzième siècle et ressemblant au Neapolitanus, il resterait à prouver que ce dernier est, lui aussi, originaire de cette ville ; le fait qu'il y a séjourné ne constitue pas, je le répète, une preuve suffisante.

La critique contemporaine est vraiment ingénieuse : lorsque Lachmann trouvait au Neapolitanus les caractères d'un manuscrit du treizième siècle, lorsque Henri Keil lui trouvait l'aspect d'un manuscrit du douzième, le premier l'attribuait au treizième siècle, le second au douzième. On a changé ces habitudes naïves, et voici comment l'on raisonne aujourd'hui : « Le Neapolitanus offre les caractères d'un manuscrit copié au treizième ou au douzième siècle ; donc il n'appartient pas à cette époque ; à quelle autre pourrions-nous l'attribuer ? et comment faire, par exemple, pour montrer qu'il n'est que du quatorzième ou du quinzième siècle ? » M. Bæhrens s'engage dans cette voie avec la hardiesse qui lui est familière ; mais, il ne faut pas l'oublier, c'est M. Lucien Müller qui, malgré ses

scrupules, a frayé le chemin ; M. Bœhrens ne fait que suivre. Le résultat de cette singulière idée est déplorable ; aujourd'hui, en Allemagne, les adversaires de MM. Müller et Bœhrens se bornent à revendiquer le Neapolitanus pour le quatorzième siècle sans oser remonter au delà ; en Angleterre, M. Arthur Palmer, qui vient de publier une très estimable édition de Properce et qui a examiné le Neapolitanus à Wolfenbüttel en 1878, cite seulement les opinions divergentes de Lachmann et de M. Lucien Müller et ne prend point parti. Je ne l'imiterai pas, et je n'hésite point à donner raison à Lachmann et surtout à Keil, en affirmant que le Neapolitanus a été écrit soit à la fin du douzième siècle, soit au commencement du treizième[1].

III. — OTTOBONIANO-VATICANUS, DAVENTRIENSIS LAURENTIANUS, VOSSIANUS, GRONINGANUS, HAMBURGENSIS.

L'Ottoboniano-Vaticanus se trouve à Rome, bibliothèque du Vatican, n° 1514, fonds Ottoboni. Ce manuscrit n'avait attiré l'attention de personne, lorsque M. Bœhrens, dans

1. La bibliothèque ducale de Wolfenbüttel possède deux autres manuscrits de Properce. Le premier (n° 338 *Helmstad.*) mesure 280 millimètres de hauteur sur 220 de largeur ; il est écrit sur papier et relié en parchemin, avec des tranches rouges ; il se compose de cent trente-neuf feuillets ; les Élégies de Properce vont du folio 9 au folio 75, les livres sont séparés, les titres coloriés en rouge. Le reste du manuscrit est occupé par des *Miscellanea*. Ce manuscrit a été écrit à Ferrare et il est daté de 1461. Le second (n° 65, 2, *August.* 12mo) mesure 148 millimètres de hauteur sur 75 de largeur ; il est écrit sur vélin et orné d'enluminures avec des titres dorés. Il se compose de cent soixante-dix feuillets ; il contient Catulle, Tibulle et Properce ; les Élégies de Properce vont du folio 90 au folio 163. Il paraît appartenir à la fin du quinzième siècle ; le D^{r} von Heynemann le croit originaire de Mantoue. Ni l'un ni l'autre de ces manuscrits n'offre d'intérêt philologique.

son édition de Properce publiée en 1880, en donna la récension et revendiqua pour lui et pour trois autres manuscrits, le Vossianus, le Laurentianus et le Daventriensis, un rang supérieur, même au Neapolitanus. M. Bæhrens, dans ses prolégomènes, décrit l'Ottoboniano-Vaticanus en troisième lieu par suite d'une division en familles que nous examinerons au chapitre de la *Valeur comparative des manuscrits ;* si je le mets ici en première ligne, c'est que je me suis procuré sur ce manuscrit des renseignements personnels qui me permettent de le décrire avec plus de détail et qui infirment le jugement de M. Bæhrens quant à sa date. Il m'a été impossible de jouir du même avantage pour le Vossianus qui est à Leyde, pour le Laurentianus qui est à Florence, et pour le Daventriensis qui est à Deventer. D'autre part, l'erreur de M. Bæhrens sur l'âge de l'Ottoboniano-Vaticanus m'inspirant les plus grands soupçons quant à l'exactitude de son jugement sur les dates des trois autres manuscrits, il m'a semblé que je devais justifier ces soupçons en faisant connaître d'abord le motif qui les autorise.

Voyons en quels termes M. Bæhrens nous parle de l'Ottoboniano-Vaticanus[1] :

L'Ottoboniano-Vaticanus, nous dit-il, est écrit sur parchemin ; *il est de la fin du quatorzième siècle*, grand in-8°. Il se compose de quatre-vingt-trois feuillets et ne contient que Properce. On voit sur la première page qu'il appartenait autrefois au collège des jésuites de Rome. Des savants du quinzième siècle y ont fait des corrections et des ratures, non seulement dans les marges et entre les lignes, mais aussi dans le texte même, d'une main assez

1. Voy. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 6.

habile pour tromper un œil exercé. M. Bæhrens ajoute que c'est M. Auguste Mau qui a examiné pour lui ce manuscrit.

Voici, de mon côté, les renseignements que je dois à la complaisance de MM. Stevenson fils [1], Maurice Faucon, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, et Pierre de Nolhac, ancien élève de l'École des hautes études, aujourd'hui membre de l'École française de Rome.

L'Ottoboniano-Vaticanus, n° 1514, est écrit sur vélin ; il a été relié à nouveau sous Léon XIII. Il mesure en hauteur 230 millimètres, en largeur 151 ; il comprend quatre-vingt-trois feuillets. Le titre est en lettres alternativement rouges, vertes et bleues ; un certain nombre de lettres, qu'on voulait écrire plus tard, ou qui sont effacées, n'y figurent pas, de sorte qu'il se présente à peu près ainsi :

ROP RTI AVR L'I
N VTA VMB I
MO OBI LOS INC
PIT DTV LVM [2]

La première lettre du texte est ornée ; deux autres lettres ornées, plus petites, se rencontrent dans le cours du volume, aux folios 43[b] et 63[b], en tête de la première élégie du troisième livre et de la première du quatrième.

1. M. Stevenson fils rédige en ce moment même, au Vatican, le catalogue des manuscrits grecs et latins. Je rappelle qu'il est membre de toutes les commissions archéologiques, et qu'il collabore au *Bollettino d'Archeologia christiana* de M. de Rossi. Son autorité est incontestable.

2. Qu'il faut restituer ainsi : « *P*ropertii Aurelii n(a)utae umb*r*i Mono*b*i*b*los incipit *a*d Tu*l*lum. » Le *P* et l'*e* de *Propertii*, dont la couleur avait disparu, ont été rétablis en noir par une main moderne.

Cette distinction équivaut à une division par livres. En général, chaque élégie est précédée d'un titre en lettres de couleur; quelques-unes cependant sont demeurées sans titre, entre autres les deux précédentes, sans doute parce que le copiste se réservait d'y mettre plus tard une ornementation spéciale pour marquer le commencement d'un livre.

Ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque du Collège romain, dont il porte le nom à la première page, et à celle du duc d'Altaemps[1], d'après une indication du folio 83.

A quelle époque l'Ottoboniano-Vaticanus a-t-il été écrit? Nous venons de voir l'affirmation catégorique de M. Bæhrens : « à la fin du quatorzième siècle », *sæculi XIV exeuntis*, sans hésitation et sans raisons données à l'appui. Il en a semblé tout autrement à MM. Stevenson fils, Maurice Faucon et P. de Nolhac, qui ont bien voulu, tous les trois, examiner le manuscrit et m'autoriser à faire usage de leur opinion. M. Stevenson place la date de l'Ottoboniano-Vaticanus aux alentours de 1450; le caractère des lettres ornées, d'une élégance précise et un peu sèche, ne permet pas d'avancer ni de reculer cette

1. La famille Altemps ou Altaemps est une vieille famille patricienne de Rome. Jean Ange d'Altemps, dont les livres composent la majeure partie du fonds Ottoboni, vivait à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle. Il était riche, d'un esprit cultivé et grand amateur de livres. Le 6 août 1601, il acheta la bibliothèque du cardinal Ascanio Colonna, au prix de 13 000 écus. Cette bibliothèque, fort précieuse, était convoitée aussi par le cardinal Frédéric Borromée pour l'*Ambrosiana* de Milan. Dès le vivant même du duc d'Altemps, une partie de sa bibliothèque passa au Vatican. Paul V y fit prendre *manu regia* cent volumes parmi les plus remarquables. Le manuscrit de Properce, qui nous occupe, ne vint pas au Vatican par cette voie, mais plus tard, quand le cardinal Pierre Ottoboni, devenu pape sous le nom d'Alexandre VIII, fit l'entière acquisition de ce qui restait dans la bibliothèque du duc.

date d'une manière sensible. En France, le manuscrit serait évidemment de la fin du quinzième siècle[1]; mais les Italiens étaient beaucoup plus avancés que nous, et M. Stevenson est disposé à croire l'Ottoboniano-Vaticanus de provenance toscane. MM. Faucon et de Nolhac aboutissent aux mêmes conclusions.

Ainsi donc, ce manuscrit, que M. Bœhrens affirme appartenir à la fin du quatorzième siècle, doit être considéré, jusqu'à preuve du contraire, comme appartenant au milieu du quinzième[2].

Le Daventriensis, « alter codex » de Burmann[3], en parchemin, occupe soixante-huit feuillets de forme oblongue. Il ne contient que Properce, et même il ne commence qu'à I, 2, 14, un feuillet s'étant perdu. Il a été écrit en Italie, d'une belle écriture. Le texte a subi très peu de corrections ; mais, en marge et de la même époque, se lisent des variantes ; au dix-septième ou au dix-huitième siècle, on en a ajouté quelques-unes. Ce manuscrit

1. La minuscule en est semblable aux caractères romains d'imprimerie.

2. M. P. de Nolhac me signale la présence, à la bibliothèque Vaticane, d'un manuscrit du quinzième siècle, écrit de la propre main d'Antonio Panormita, le fondateur de l'Académie napolitaine, mort en 1471. Ce manuscrit (*Vaticanus*, n° 3273), est en parchemin, de petit format, composé de quatre-vingt-trois feuillets, élégamment écrit, avec une lettre ornée au premier feuillet. Il ne contient que Properce et une élégie de Panormita lui-même à la fin. On lit en titre : *Incipit monobyblos Propertii Aurelii nautæ and Tullum feliciter*, avec l'addition suivante, en ligne verticale dans la marge : *vel elegiarum secundum Nonium Marcellum*. Les livres sont séparés; le livre II commence au folio 15; le livre III au folio 41b; le livre IV au folio 61b. La plupart des élégies ont des titres (*verba januæ conquerentis, intimatio animi*, etc.). Il y a, dans les premiers feuillets, quelques scholies marginales. — C'est un manuscrit sans importance philologique, mais intéressant comme autographe d'un humaniste fameux du premier âge de la Renaissance.

3. Burmann, *Prop. El.*, *Præf. Santen.*, p. 4. — Voyez pour la description de ce manuscrit Bœhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 6 et 7.

se trouve à la bibliothèque publique de Deventer (Hollande).

Quelle date faut-il lui assigner? A-t-il été écrit, comme le veut M. Bährens, entre 1410 et 1420? Je pense bien qu'il doit être plus récent et qu'il est probablement contemporain de l'Ottoboniano-Vaticanus. Sans doute, parce que M. Bährens s'est trompé pour la date de ce dernier manuscrit et pour celle du Neapolitanus, ce n'est pas une raison, à elle seule suffisante, pour qu'il se trompe constamment : il ne s'est pas trompé lorsqu'il a vu le premier de quelle importance était, pour l'établissement du texte de Catulle, l'*Oxoniensis* dont M. R. Ellis avait donné les variantes sans en comprendre toute la valeur. Mais la double erreur de date, relative au Neapolitanus et à l'Ottoboniano-Vaticanus, n'est pas le seul motif qui, dans le cas présent, doive mettre en garde contre les conclusions du savant éditeur. Il y en a un autre, plus général, et qui tient à la méthode même de M. Bährens : M. Bährens compromet à tout moment son beau talent de latiniste paléographe par la passion de vouloir sans cesse trouver du nouveau[1]. Il ne veut, à aucun prix, des manuscrits dont les éditeurs précédents se sont servis ; il faut qu'il ait les siens, qui soient bien à lui : les autres ne valent rien. Cette fois, en ce qui concerne Properce, sa tentative n'a pas été heureuse ; on le verra au chapitre de la *Valeur comparative des manuscrits*, et je crains bien que, se faisant illusion, il n'ait de très bonne foi vieilli les manuscrits qui lui sont chers et rajeuni ceux qui lui déplaisent.

C'est pourquoi je suis également porté à croire que le

1. Si je ne me trompe, M. Lucien Müller l'en a averti, il y a quelques années, dans un article de revue.

Laurentianus, qu'il dit écrit tout à fait au début du quinzième siècle, pourrait bien, lui aussi, être d'une époque un peu plus récente, et se rapprocher plutôt de 1450 que de 1400. Ce manuscrit, qui se trouve à Florence, bibliothèque Laurentienne, est en parchemin, in-4°, se compose de soixante-treize feuillets de vingt-huit lignes chacun, et ne contient que Properce. Il offre des corrections entre les lignes et dans les marges. C'est lui qui porte à la fin : *Liber Colucii pyerii*, puis ajouté d'une autre main : *Liber Cosme Iohannis de Medicis* [1].

Quant au Vossianus, « Vossianus secundus » de Burmann [2], M. Bæhrens juge qu'il a été écrit vers 1360 ; on peut lui accorder que ce manuscrit est du moins de la seconde moitié du quatorzième siècle : il paraît que les abréviations en usage dans ce siècle y sont fréquentes. Le Vossianus s'arrête à II, 1, 63. Il est en parchemin, grand in-8°, composé de seize feuillets de vingt-quatre lignes chacun. Les élégies se succèdent sans intervalle, mais des lettres initiales les distinguent, et des titres ont été inscrits en marge. Ce manuscrit avait appartenu à Paul Petau. Il est actuellement à Leyde.

Le Groninganus [3], après avoir appartenu à Sambucus, médecin viennois [4], puis à André Schott, jésuite d'Anvers [5], est aujourd'hui à Groningue. Il se compose de six cahiers de cinq feuilles, de deux cahiers de six feuilles,

1. Pour la description de ce manuscrit et du suivant, voy. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 4 et 5.

2. Burmann, *Prop. El.*, *Præf. Santen.*, p. 3.

3. Pour la description de ce manuscrit, voy. surtout Chr. Heimreich, *Quæst. Propertianae*, Bonn., 1863, p. 4 et 5. — Voy. aussi Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 10.

4. Sambucus vécut de 1531 à 1584.

5. André Schott, 1552 à 1629.

et de quatre feuilles ajoutées à la fin. Il est d'un format petit in-8° ; il a été écrit par un Italien au quinzième siècle[1], en lettres rondes « fort semblables, dit M. Heimreich, à celles dont nous nous servons aujourd'hui pour écrire ». Un petit intervalle sépare entre elles les élégies. Aucune séparation n'existe entre le premier et le deuxième livre; mais la personne qui a mis en tête de chaque pièce du premier livre des explications assez sottes, à ce qu'il paraît, a écrit à la fin de ce livre : *Finis primi libri.* Il suffisait de la sagacité d'un scribe quelconque pour s'apercevoir qu'il y avait lieu à division[2].

Le Hamburgensis, actuellement à Hambourg, petit in-4°, écrit en Italie vers la même époque, d'une belle écriture, contient Catulle et Tibulle avec Properce. Il présente peu d'abréviations. Il a été corrigé par un demi-savant, *sciolus*, dit Hertzberg ; ces corrections sont pour la plupart absurdes. On pense que le Hamburgensis pourrait bien avoir fait partie des livres de Mathias Corvin[3].

1. M. Bæhrens dit : entre 1460 et 1470.
Voy. en effet II, 3, 3 :

Vix unum potes, infelix, requiescere mensem,
Et turpis de te jam liber alter erit.

3. Mathias Corvin, élu roi de Hongrie en 1458 à l'âge de quinze ans, mort en 1490, fonda une université à Bude et réunit dans cette ville une vaste bibliothèque. — Voy. pour le Hamburgensis Hertzb., *Prop. El.*, *T. I*, *Quæst.*, p. 236.

IV. — PERUSINUS, PARISIENSIS (N° 7989 BIBL. NAT.), MEMMIANUS (N° 8233 BIBL. NAT.), MENTELIANUS

En 1874, M. Arthur Palmer, professeur à Dublin, a retrouvé dans les livres d'un ami, M. Samuel Alain, le Cujacianus de Scaliger. Il l'a nommé Perusinus, parce qu'il a été écrit à Pérouse en 1467 par le moine Pacificus Maximus. Je regrette que M. Palmer ne nous donne pas quelques détails sur l'aspect de ce manuscrit[1].

Le Parisiensis, n° 7989 de la Bibliothèque nationale de Paris (ancien 5623[2]), sur papier, mesure 290 millimètres en hauteur, 215 en largeur. Il contient Tibulle, Catulle, Properce, l'épître de Sappho à Phaon, Pétrone, et d'une écriture plus récente *Claudiani poetæ de Phœnice Carmen*. Les Élégies de Properce y occupent cent trente-et-une pages. Elles sont divisées en quatre livres, et la lettre initiale de chaque élégie est alternativement rouge ou bleue. Le texte présente d'assez nombreuses abréviations. Il y a des corrections en marge de la même écriture que le *Claudiani Carmen*.

Ce manuscrit, acheté à Rome en 1703, a été écrit en Italie en 1423. Le catalogue porte simplement la mention : *Videtur quindecimo sæculo*. C'est que la date est en effet difficile à découvrir ; elle se trouve à la page 179, à la fin du livre de Catulle, mais tout en bas, dans l'angle de droite qui est détérioré. Quant à l'écriture du *Clau-*

1. Voy. A. Palmer, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 6.

diani Carmen et des corrections marginales, elle trahit une main du seizième siècle [1].

Le Memmianus, dont s'est servi Passerat, aujourd'hui 8233 de la Bibliothèque nationale de Paris, en parchemin, mesure 240 millimètres en hauteur, 155 en largeur ; il se compose de cent soixante-douze feuillets et renferme Catulle, Tibulle et Properce. Les Élégies de Properce vont du folio 90 au folio 172. Le Memmianus a été écrit à Florence en 1465 d'une écriture de luxe, avec des encadrements et des lettres dorées et ornées, rouges ou bleues en tête des élégies.

Le Mentelianus, actuellement à Leyde, écrit au quinzième siècle en Italie, sur parchemin, avait appartenu à Jacques Mentel, médecin parisien. C'est le même manuscrit que François d'Oudendorp nommait Leidensis 2 et Broekhuyzen, Francianus 2 ou « alter suorum [2] ».

V. — LES N°s 8235, 8236, 8237, 7990, 8458 ET 8459 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le n° 8235 de la Bibliothèque nationale de Paris, sur vélin, mesure 234 millimètres en hauteur, 170 en largeur ; il se compose de quatre-vingt-un feuillets et ne contient que Properce. Au folio 69, l'écriture change ; elle devient plus cursive. Ce manuscrit est curieux au point

1. Voy. aussi, sur le *Parisiensis* 7989, Lachmann, préf. de son édition de Tibulle (1829), p. 5 ; L. Müller, *Alb. Tib. libri quat.*, *Præf.*, p. 10 ; Bæhrens, *Alb. Tib. libri duo*, *Proleg.*, p. 5. — Ce manuscrit, en ce qui concerne Tibulle, est considéré comme un des meilleurs par Lachmann et par L. Müller ; M. Bæhrens, au contraire, le rejette.

2. Voy. Lachmann, *Prop. carm.*, Leipzig 1816, *Præf.*, p. 11.

de vue de l'ornementation. Sur la première page, encadrée de rinceaux et de feuillages aux couleurs vives, se trouve d'abord un cartouche soutenu par deux amours et dans lequel le titre est peint en lettres d'or sur fond violet; puis, dans l'encadrement, deux médaillons dont l'un renferme un cygne et l'autre une biche couchée. La lettre initiale de la première élégie est ornée d'un portrait de Cynthie, blonde, en corsage vert à reflets d'or décolleté. Ce manuscrit porte la mention : *Olim D. Dufresne.* Il doit venir de Naples et appartenir à la fin du quinzième siècle; la partie qui commence au folio 69 est peut-être postérieure. Quant aux corrections, elles sont du dix-septième ou du dix-huitième siècle. A la fin, on a transcrit les vers hendécasyllabes de Philippe Beroaldo contre ses détracteurs.

Les autres manuscrits de Properce [1], qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, sont :

Le n° 8236, sur papier ; hauteur 190 millimètres, largeur 115 ; contenant Properce, Tibulle, Catulle et *Publii Virgilii Maronis poete Mantuani ad Priapū;* écriture très cursive ; autrefois Faurianus 148 et Regius 6151[2].

Le n° 8237, sur papier ; hauteur 229 millimètres, largeur 136 ; ne contenant que Properce ; écriture cursive ; abréviations nombreuses. C'est l'un des Colbertini.

Le n° 7990, sur parchemin ; hauteur 233 millimètres, largeur 135 ; contenant Tibulle, Catulle et Properce ; belle écriture, lettres ornées. On lit à la fin ce distique à l'encre rouge :

1. En dehors, non seulement du n° 8235, mais des n^es 7989 (Parisiensis) et 8233 (Memmianus) décrits au paragraphe précédent.

2 On a ajouté, à la fin, des *Epigrammata in laudem Alexandri Senensis.*

Error in hoc fuerit si forte uolumine lector
Exemplar causa est : non ego, ne dubites.

Le n° 8458, sur vélin; hauteur 195 millimètres, largeur 130; contenant Tibulle, Properce et Catulle[2]; manuscrit de luxe, italien, ayant de la ressemblance avec les n°s 7990 et 8233 ; annotations en marge; autrefois Baluzianus.

Le n° 8459, sur papier; hauteur 143 millimètres, largeur 90; contenant Tibulle, l'élégie d'Ovide sur la mort de Tibulle, et Properce jusqu'à III, 15, 46; italien; écriture cursive ; nombreuses abréviations. C'est le second Colbertinus.

Tous ces manuscrits sont de la fin du quinzième siècle ou de la première moitié du seizième.

Voici les sigles dont je me servirai le plus souvent pour représenter certains manuscrits :

Neapolitanus	N
Vossianus	A
Laurentianus	F
Daventriensis	D
Ottoboniano-Vaticanus	V
Groninganus	G
Hamburgensis	H
Perusinus	P
Parisiensis (n° 7989, Bibl. nat.)	B

CHAPITRE II

VALEUR COMPARATIVE

Le meilleur et le plus ancien manuscrit de Properce est le Neapolitanus; parmi les autres, ceux qui méritent d'être consultés, ne le suivent que de loin. Ce sont, d'une part, ce qui reste du Vossianus, le Laurentianus et le Hamburgensis; d'autre part, l'Ottoboniano Vaticanus et le Daventriensis; enfin le Groninganus. Le Perusinus est presque sans valeur; le Parisiensis, n'étant pas tout à fait méprisable, a quelque intérêt pour nous autres Français qui le trouvons à Paris.

Il est vraisemblable que l'archétype, quelle que fût sa date et sa nature [1], était en fort mauvais état, illisible ou lacéré à certains endroits. Ce qu'il y a de positif, c'est que le texte des Élégies de Properce est un des plus difficile à rétablir parmi les textes latins et que déjà à la fin du quatorzième siècle, les premières copies qui se répandirent offraient manifestement en maint passage des leçons corrompues. Les éditeurs se servirent d'abord des manuscrits qu'ils pouvaient se procurer, ou lorsqu'un sort favorable leur donna le choix ou que les éditions

1. M. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 14, se demande si cet archétype n'était pas du dixième siècle, en écriture lombarde.

antérieures leur firent connaître des variantes, ils ne mirent dans l'usage presque aucun discernement. Ne songeant que peu ou point à classer les manuscrits, se trompant sur leurs dates, ils adoptèrent un système d'éclectisme arbitraire[1], et suivirent tantôt l'un, tantôt l'autre, selon l'inspiration du moment et le goût personnel. Ce fut Lachmann qui, le premier, apporta dans la récension du texte la critique diplomatique ; il revint au vrai point de départ ; il montra comment l'on devait s'y prendre pour s'assurer de la juste direction. Ce service est immense, et rien ne doit le faire oublier.

Lachmann commença par éliminer une foule de manuscrits sans valeur, et dans le petit nombre de ceux qu'il retint, il en distingua deux supérieurs aux autres : le Neapolitanus[2], qui était en effet le meilleur, et le Groninganus[3], médiocre il est vrai, et auquel il eut le tort de donner un peu la préférence[4]. Ses successeurs immédiats[5] furent de son avis ; mais, par une contradiction bizarre qui n'a point échappé à l'esprit vif et net de M. Heimreich[6], tout en accordant en principe la prééminence au Groninganus, en fait et dans le détail on donnait sans cesse raison au Neapolitanus.

Ce fut Keil le premier qui mit en suspicion le Gronin-

1. Cf. ce qu'en dit Bernhardy, *Grundriss der Röm. Litter.*, § 96, p. 617 de la cinquième édition.

2. Le Neapolitanus avait été vu à Naples et compulsé assez négligemment par N. Heinsius. Burmann en cite quelques leçons.

3. Le Groninganus était connu de Paumier, de François Modius, de Broeckhuyzen et de Burmann.

4. Très peu, il convient de le rappeler : « [*Neapolitanus*] *Groningano* vix *inferior bonitate.* » (Edit. 1816, préf., p. 10).

5. Jacob, Paldam, Hertzberg.

6. Chr. Heimreich, *Quæst. in Prop.*, Bonn ., 1863, p. 3.

ganus[1]; il y relevait, entre autres, les corruptions suivantes :

II, 1, 73 pars. 7, 7 discindere. 12, 23-24 quæ... canit. 14, 30 sistat. 15, 41 deducere. 22, 13 mollis et amens. III, 9, 36 tuta. 11, 32 jura. 20, 29 patefactæ. 27, 5 sequitur. IV, 4, 33 arma.

Haupt, qui semble cependant partager les idées de Lachmann sur la valeur relative des deux manuscrits, porta un nouveau coup à l'autorité du Groninganus en y signalant de graves interpolations[2] :

II, 34 b, 53 restaverit undas (*om.* N.).
III, 1, 27 cunabula parvi (*id.*)[3].
5, 39 gigantum (*id.*).

Un peu plus tard, il l'attaqua de nouveau au sujet de IV, 3, 11 :

Hæcne marita fides et { pactæ michi noctes. G.
parce avia noctes. N.

Et, par une conjecture qui met au moins sur la voie de la vérité, il proposa[4] d'écrire :

Hæcne marita fides et pactæ in savia noctes.

Le scribe du Groninganus, par l'introduction du mot

1. H. Keil, *Obs. crit. in Prop.*, Bonn., 1843, p. 11-15. — Ce qui est curieux, c'est qu'à la page 1 du même travail, Keil donne la place d'honneur au Groninganus.

2. Haupt, *Opusc.*, t. II, p. 52 sqq (*Index lect. hib.*, 1854).

3. Pour combler la lacune laissée dans le vers par la disparition de « cunabula parvi » évidemment interpolé, Gustave Wolf proposa, en souvenir d'Homère : « *cum prole Scamandro* ». Haupt, L. Müller, Schulze, Bæhrens adoptent cette conjecture. Je pense avec A. Palmer (Édit. Prop., Préf., p. 29) que c'est là, non point corriger, mais refaire Properce. Pourquoi ne pas reconnaître tout simplement que la fin du vers est perdue? — Voy., sur ce passage, Robert Unger, *Emendat. Propert. specim.*, Friedland, 1868, p. 13-15.

4. Haupt, *Opusc.*, t. II, p. 104 *in fine* sq. (*Index lect. æstiv.*, 1856).

mihi, égare bien davantage le lecteur que celui du Neapolitanus par la mutilation de *pactæ* et de *in savia*.

On le voit : Keil et Haupt, tout en ébranlant l'autorité du Groninganus, maintenaient pourtant la tradition qui mettait ce manuscrit au premier rang. Il n'en fut pas de même de M. Heimreich, qui l'attaqua ouvertement, et dans vingt et une pages de ses *Quæstiones Propertianæ*, rédigées avec une élégance mathématique, s'attacha à démontrer que non seulement le Groninganus n'avait pas une valeur dominante et une origine propre, mais encore qu'il ne méritait presque aucune créance, et qu'un bon éditeur de Properce devait s'en rapporter uniquement au Neapolitanus [1]. M. W. Grumme, dans une dissertation [2] qu'il m'a été impossible de me procurer, conclut, paraît-il, dans le même sens [3].

MM. Eschenburg [4], Lucien Müller [5] et Lütjohann [6] ont essayé de relever le Groninganus. M. Lütjohann, se renfermant dans le quatrième livre, y découvre un certain nombre de passages pour lesquels il préfère la leçon du Groninganus à celle du Neapolitanus. Mais il s'en faut qu'il ait toujours raison : 5, 20 et 8, 69 et 78 sont douteux, et pour 1, 36 je n'hésite pas à trouver *isse* (N) meilleur que *ire* (G).

M. Edouard Heydenreich, résumant la question [7], se range à l'avis de M. Lütjohann, et pense que, s'il faut

1. Chr. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 21 *in fine*.
2. W. Grumme, *De codic. Propertian. Groning. et Neap.*, Aurich, 1868.
3. Voy., en effet, ce qu'en dit Ed. Heydenreich, *Quæst. Prop.*, Dresd., 1875, p. 37.
4. B. Eschenburg, *Obs. crit. in Prop.*, Bonn., 1865, p. 22-23.
5. *Jahrb.* de Fleckeisen, a. 1865, p. 781.
6. Chr. Lütjohann, *Commentationes Propertianæ*, Kil., 1869, p. 6 sq.
7. Ed. Heydenreich, *loc. cit.*, p. 37 sqq.

mettre le Groninganus au-dessous du Neapolitanus, il ne convient pas non plus de l'écarter tout à fait. M. Heydenreich cite, des trois premiers livres[1], dix-neuf passages où, sans aucun doute, G aurait conservé la bonne leçon, quatre où il y aurait hésitation, mais en sa faveur. Or, sur ces quatre derniers passages, il y en a trois où, pour ma part, je condamne la leçon de G ; ce sont : II, 7, 11 ; 18, 5 ; 28, 45. Quant au quatrième, II, 25, 15, j'ignore dans quelle récension l'on a découvert que G donnait *sed*, qui en effet doit être accepté. La liste des dix-neuf leçons que M. Heydenreich déclare hors de doute n'est pas aussi concluante qu'elle le paraît au premier aspect : certaines de ses leçons demeurent au contraire fort douteuses (II, 21, 12; 22, 48; 34[b], 61; III, 17, 12); d'autres ne sont pas données seulement par G (III, 28, 9, paremque F ; III, 15, 3, amictus DV).

A l'encontre de M. Heydenreich, M. Conrad Rossberg[2] déclare le Groninganus interpolé d'une manière honteuse.

Les choses en étaient là : le Groninganus se maintenant au second plan, mais très attaqué et faiblement défendu, le Neapolitanus sur le point de régner sans partage, lorsque parut l'édition critique de M. Emile Bœhrens (1880). Partant de l'idée juste que les copistes du quatorzième siècle n'avaient pas encore la manie de corrections et d'interpolations qui a sévi dès le commencement du quinzième siècle et que par conséquent il faut se fier de préférence aux manuscrits antérieurs à cette

1. Des trois premiers livres seulement, parce que le travail était déjà fait par M. Lütjohann pour le quatrième.

2. C. Rossberg, *Progr. des Königl. Gymn. zu Stade*, Ostern, 1877, *Lucubrationes Propertianæ*, p. 4.

dernière époque, M. Bæhrens s'attache à quatre manuscrits qu'il croit du quatorzième siècle, et qu'il divise en deux familles : d'une part, le Vossianus et le Laurentianus (AF); d'autre part, le Daventriensis et l'Ottoboniano-Vaticanus (DV). Les Italiens du quinzième siècle ayant mêlé dans leurs copies des leçons de l'une et de l'autre famille et relevé le tout par leurs propres inventions, la série des manuscrits corrompus aurait pris naissance. Parmi ceux-ci le Neapolitanus (N), qui, d'après M. Bæhrens, serait postérieur à 1430, mériterait cependant une place à part et conserverait quelque autorité. Il appartiendrait à la même famille que AF, mais sans reproduire toutes les leçons particulières à cette classe, puisqu'en maint endroit il concorde avec DV et qu'ailleurs il offre des leçons qui lui sont propres et que M. Bæhrens attribue à la fantaisie italienne. Enfin le copiste du Neapolitanus aurait eu le tort de recevoir dans son texte un grand nombre de conjectures introduites d'une seconde main dans le Laurentianus et l'Ottoboniano-Vaticanus. Si donc M. Bæhrens consent à noter les variantes de N et à en tenir un certain compte, c'est avant tout pour faire ressortir par comparaison la supériorité de ses manuscrits à lui, de ceux qu'il a découverts ou remis en honneur ; ensuite parce que A s'arrêtant à II, 1, 63, F sans le concours de N se trouverait seul, pour les trois quarts de la récension, à représenter la première famille ; en dernier lieu, à cause de l'orthographe de N qu'il faut bien reconnaître préférable à celle des autres manuscrits[1].

Le crédit que le talent paléographique de M. Bæhrens mérite en ces matières, la date relativement ancienne

1. Voy. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 8 et 9, et la note à la page 9.

qu'il donne sans hésisation au Vossianus (A) et à l'Ottoboniano-Vaticanus (V), tandis qu'il fait du Neapolitanus (N) un manuscrit récent, le classement exact des manuscrits en deux familles, la confiance que l'auteur paraît avoir dans son système, tout cela exerce au premier abord un prestige auquel il est difficile de se soustraire[1].

Mais, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, M. Bæhrene rajeunit de plus de deux cents ans N qu'il faut attribuer à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième, et non, comme il le voudrait, au milieu du quinzième (après 1430) ; d'autre part, il vieillit V, qui est du milieu du quinzième, alors qu'il le croit de la fin du quatorzième. Il se trompe probablement de la même manière sur D et sur F, qu'il prétend écrits au commencement du quinzième siècle et qui doivent être contemporains de A ; reste A, qui est peut-être de la fin du quatorzième (il s'arrête à II, 1, 63). Ainsi l'observation juste faite par M. Bæhrens sur la préférence qu'il convient, dans le cas présent, d'accorder aux manuscrits en raison de leur ancienneté, se retourne contre lui-même et fait crouler tout son raisonnement : en supposant même que D et F soient du commencement du quinzième, N n'en demeure pas moins antérieur d'un siècle à ces deux manuscrits, et plus vieux que le fragment de A d'une soixantaine d'années.

Ce n'est pas tout. En examinant de près l'édition de M. Bæhrens ; on s'aperçoit qu'il donne souvent gain de cause à N et que, dans les passages où il lui préfère soit AF, soit DV il fait preuve de plus de partialité que de sens critique.

1. J'accédais aux conclusions de M. Bæhrens dans un article de la *Revue critique* en date du 14 juin 1880.

De plus **AFDV** contiennent de nombreuses corruptions. M. Frédéric Léo en a relevé quelques-unes dans l'article du *Rheinisches Museum* déjà cité [1]; M. Ellis également, dans un article récent de l'*American Journal of Philology* [2]. J'ai refait ce travail pour mon compte : les listes de M. Léo m'ont paru insuffisantes, surtout en ce qui concerne le troisième et le quatrième livre ; celle de M. Ellis se présente dans un certain désordre qui en rend la conclusion moins facilement saisissable.

Voici donc deux séries de mauvaises leçons, prises, la première dans **AF**, la seconde dans **DV** :

AF. I, 1, 1 fecit. 3 tunc. 22 placeat. 2, 29 ne. 5, 16 docet. 7, 7 tamen. 8, 1 culpa. 38 amara. 11, 12 facili. 12, 10 divitis. 13, 5 forma. 7 queritis. 14, 3 jam. 15, 35 quod. 20, 1 nec 13 turbida. 41 flumine.

II, 1, 63 vivens.

F seul [3]. 6, 21 capere raptas. 11, 1 ne. 6 cujus. 16, 15 amicam. 19, 15 mutabere. 21, 17 hinc. 24, 10 mira. 25, 20 invictis. 28, 35 imagine.

III, 1, 26 ille raro. 2, 22 armorum. 5, 37 cur ne. 8, 19 vertat. 12, 21 sanum. 13, 53 aut. 16, 17 advertit. 18, 8 nostra. 19, 9 nostros. 21, 14 nam. 23, 3 vestris, defuerit. 24, 9 potuerunt (*en marge, d'une seconde main :* poterat).

IV, 1, 37 patruum. 128 cogerit. 2, 33 casibus. 5, 29 clausis. 68 canos. 7, 29 pinguit. 8, 8 fibula. 10, 6 eximio.

1. Voy. plus haut, chap. Ier, § 2, *Le Neapolitanus.*
2. R. Ellis, *The Neap. of Propertius,* (*American Journal of Philology,* vol. I, n° 4).
3. F seul, parce que A s'arrête à II, 1, 63.

DV. I, 2, 19 non. 3, 43 graviter. 6, 32 cingit. 9, 15 quod. 15, 36 exciderint. 19, 10 verberat.

II, 1, 5 togis. 3, 24 aridus. 4, 27 ipse. 13, 46 jussus. 14, 5 suum salvum. 18, 11 illa. 19, 1 et sine. 23, 11 caræ. 29, 10 dixerat. 30, 16 sonet. 31, 8 invida. 10 clarior. 34, 59 æternum. 85 laudabat.

III, 2, 20 vacat. 5, 6 classe. 6, 11 hæc. 8, 34 vitæ. 16, 29 ignotæ humor. 18, 20 semina. 20, 6 terit. 22, 34 non.

IV, 1, 68 intectis. 125 axis. 3, 67 sit. 5, 41 non. 7, 20 trepidas. 8, 38 grata. 11, 102 equis.

Dans tous ces endroits, N ne donne point la même leçon que AF ou DV. D'autre part, comme l'a remarqué M. Léo, partout où F *m* 2 et V *m* 2 concordent avec N, ils donnent la vraie leçon, celle qu'on lit ordinairement, et quand M. Bæhrens l'a repoussée, il est sorti de toute vraisemblance. Voici une liste des passages où les correcteurs de F et de V se rencontrent avec le copiste de N [1] :

N F *m* 2 V *m* 2. I, 3, 30 cogeret. 6, 6 colore. 7, 20 serus. 12, 9 quæ. 13, 11 hæc. 22, 7 tu.

II, 8, 4 lenior. 37 sera. 13, 47 minuisset. 16, 44 flavo. 18, 22 huic. 25, 39 in. 43 prodire. 33, 19 fugabimus. 34, 25 seros.

III, 3, 32 gorgoneo. 6, 41 quod. 7, 52 invisam. 68 Thetis. 8, 18 has. 9, 2 intra. 10, 15 dein qua. 19 ubi. 23 rauca. 11, 25 qua. 12, 4 faceres. 13, 51 limina. 16, 11 lædat. 30 non. 20, 17 constringit (constringet *d'après Beroaldo qui a raison;* confringit D F *m* 1 V *m* 1).

IV, 1, 8 bubus. 141 mento. 2, 2 paterna. 19 noces. 44 notat. 62 ne. 64 opus. 3, 59 finitimo. 4, 9 tum. 10 saxa. 42 stamine. 5, 5 docta. 6, 63 illa. 7, 84 vector. 93 nunc. 8, 34 novare. 10, 37 Tolumni.

1. Cette liste est, à peu de chose près, celle de M. Léo.

En présence de ces rencontres, M. Bæhrens prétend que les correcteurs de F et de V étaient des interpolateurs et que les leçons communes ont été prises par le scribe de N à F *m* 2 et à V *m* 2. Mais le contraire est certain, si F et V, comme je crois l'avoir établi [1], sont postérieurs d'un siècle et demi à N. Et en supposant que M. Bæhrens eût raison pour l'âge des manuscrits, que N fût plus récent que F et que V, il lui resterait à démontrer qu'il est plus récent que F *m* 2 et que V *m* 2.

Par certains caractères accessoires, N invite bien plus à la confiance que les manuscrits de M. Bæhrens. Moriz Haupt a démontré que N donne plutôt des vers mutilés, inachevés qu'interpolés [2]. Il n'offre en titre ni *Aurelius* ni *nauta* qui se lisent dans AFV [3] et qui sont des erreurs [4]. Il reproduit seul *demissæ sertæ* (II, 33, 37) attesté par Charisius [5]. L'orthographe y est, de l'aveu de M. Bæhrens [6], beaucoup meilleure que dans AFDV. Enfin M. R. Ellis [7], en faveur de N, tire un argument ingénieux et légitime de certaines fautes qui s'y trouvent et qui, au premier abord, pourraient être tournées contre ce manuscrit. Elles montrent plutôt la fidélité du scribe de N, que M. Bæhrens veut faire passer pour un interpolateur. En voici un exemple :

1. Voy. plus haut, chap. Ier, § 3, *Ottoboniano-Vaticanus*, etc.
2. Haupt, *Opusc.*, t. II, p. 52 sqq (*Index lect. hib.*, 1854).
3. On sait que D ne commence qu'à I, 2, 14; par conséquent il n'a point de titre.
4. Voy. plus loin l'Étude sur le nom de Properce.
5. *Propertius feminine extulit sic :* « tua præpendent demissæ in pocula sertæ. » M. Bæhrens répond que le texte a été rétabli dans N d'après Charisius. C'est possible, mais il faudrait le démontrer. Pour ma part, je n'en crois rien.
6. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 9, à la note.
7. Dans l'article, déjà cité, de l'*American Journal of Philology*. Voy. p. 37.

II, 24, 17. N *erit* AFDV *erat*, qui est la vraie leçon.

« Si le scribe de N, dit M. Ellis, avait, comme le pense M. Bœhrens, introduit des corrections dans le texte en le copiant, il serait étrange qu'il ne l'eût pas fait ici. Je préfère croire qu'il a copié le manuscrit qu'il avait entre les mains tel qu'il était, avec les erreurs, sans excepter les erreurs évidentes. »

M. Ellis cite encore à l'appui III, 1, 23 *fame* N *omnia* AFDV; 5, 7, *frangenti* N *fingenti* AFDV, etc. Dans ces passages et quelques autres analogues [1], la leçon de N offre un sens impossible ; mais cela même, joint à la qualité supérieure de l'orthographe, donne confiance dans la fidélité du scribe qui l'a rédigé.

Je conclus de tout ce qui précède que le Neapolitanus demeure à la première place parmi les manuscrits de Properce [2]; qu'il est même le seul important. Mais je n'irai pas aussi loin que M. Frédéric Léo quand celui-ci déclare que les manuscrits de M. Bœhrens *ne valent rien*

1. En voici un fort curieux, relevé également par M. Ellis, III, 15, 32:

Eurus in adversos desinit ire notos. AFDV
Eurus sub adverso desinit ire notho. N

Si l'on admet une correction de Lachmann, ce que je fais pour ma part et qu'on écrive avec lui :

Eurus ubi *adverso desinit ire noto,*

on a, comme l'observe très bien M. Ellis, une preuve indubitable de l'exactitude du copiste de N qui a conservé le mot *sub*, trace de *ubi* disparue dans AFDV.

2. MM. Kiessling (*Deutsche Literaturzeitung*, 1880, p 231 sq.) et Carl Brandt (*Quæst. Prop.*, Berol., 1880) ont pris, comme MM. Ellis et Léo, la défense du Neapolitanus contre M. Bœhrens.

du tout[1]. M. Léo reconnaît lui-même que D seul et F seul ont conservé intacts certains mots :

D. II, 4, 7 Melampus. 13, 12 puris.
III, 16, 25 ne.
IV, 5, 36 maiis.

F. I, 12, 19 desistere.
II, 23, 30 num.
III, 3, 11, lares 21, 11 equora (æquore D N V).
IV, 9, 45 aliquam. 52 vincta.

D'un autre côté, je trouve que le Hamburgensis n'est guère inférieur aux manuscrits de M. Bæhrens et que Hertzberg n'avait pas tort de l'admettre dans sa récension. M. Bæhrens lui-même accorde au Hamburgensis une mention honorable[2]. Il dit que, parmi les manuscrits contenant Catulle et Tibulle avec Properce, c'est le seul qui mérite d'être cité parce qu'il est transcrit d'après F ayant, il est vrai, déjà souffert des corrections. Cette dernière circonstance diminue la valeur du Hamburgensis aux yeux de M. Bæhrens, qui n'en relève les variantes que de loin en loin avec celles d'autres manuscrits interpolés, sous le signe commun ς; d'après l'opinion de M. Léo et la mienne sur AFDV, le copiste de H a, au contraire, bien fait de tenir compte des corrections de F. Voici des leçons de H[3] : il concorde en effet le plus souvent avec AFN ; mais il se rencontre aussi quelquefois avec DV, ce qui paraît avoir échappé à M. Bæhrens.

1. « *Verum AFDV omnino nihil valent.* » En tout cas, un mérite qu'il ne faut pas enlever à M. Bæhrens, c'est d'avoir bien distingué les deux familles de manuscrits.
2. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 10.
3. Elles sont données d'après la récension de Hertzberg.

H. I, 1, 3 tunc A F. 7 totis-annis V. 13 arbore A F. 2, 23 acquirere F *m* 2 (aquirere A F). 3, 16 docet A F. 14, 4 finibus A F. 20, 32 amadrias hinc A F N.

II, 6, 5 deletas F *m* 2. 7, 8 more F N V *m* 2. 16, 23 sevincta N. 23, 22 juverint N. 26, 16 niseæ D N. 28 b, 61 juvente, F. 34 b, 37 Orion F N.

III, 5, 40 thesiphones D. 8, 1 externas D V. 28 iratam F D V. 13, 32 viricoloris F N V. 17, 8 adriana F. 22, 3 dindymus et sacra N.

IV, 1, 71 inprudens N. 2, 44 vinco F *m* 2 N. 4, 72 absciso F N. 5, 19 peruret V (*m* 1 ?). 6, 22 apta F N V *m* 2. 8, 69 exuitur V (x *raturé*). 10, 42 errecti (erecti F *m* 2 N, effecti F D V). 11, 102 aquis F N V *m* 2.

Je mettrai sur la même ligne le Groninganus, qui suit surtout V *m* 2 avec des leçons empruntées à d'autres manuscrits plus ou moins médiocres, et çà et là quelques bonnes conjectures. On a vu plus haut que je me range avec les adversaires de G contre ses partisans, tant que ceux-ci veulent rapprocher G de N et attribuer à G seul la seconde place au détriment de tous les autres manuscrits. Mais parmi AFDVH, je ne vois pas pourquoi l'on n'admettrait pas G, qui ne vaut ni plus ni moins.

Il n'en est pas de même du Perusinus ; je m'étonne, avec M. Bæhrens, que M. A. Palmer promette à ce manuscrit un rang honorable[1] : il n'est digne que d'une place très inférieure. Des leçons de l'une et de l'autre famille s'y mélangent à doses à peu près égales ; on peut en juger par ces variantes que j'ai relevées dans le premier livre :

1. « *Me judice suum locum tuebitur* (*Perusinus*) *in domo Propertiana.* » A. Palmer, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 6. — *Contra*, Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 10.

P. I, 1, 10 hyasidos **V H G**. 3, 5 ædonis **D N V**. 8, 7 ruinas **A F N**. 9, 4 quovis **V** *m* 2. 10, 11 concredere **V** *m* 2. 11, 3 Thesproti **A F N**. 15, 5 externos **D F G**. 16, 30 calibe **A F H G**. 20, 7 nunc **D V**. 32 amadrias hinc **A F N H**. 45 quojus **D V**.

M. Ellis, dans l'*American journal of Philology*, prend la défense du Perusinus, mais faiblement et avec de telles restrictions qu'il est difficile de ne pas lui accorder ce qu'il demande : « **P**, dit-il, est interpolé, *même considérablement*, cependant pas à ce point qu'on prive de toute valeur les leçons qui lui sont particulières là où il y a un motif de croire qu'elles nous conservent la tradition réelle de l'antiquité[1]. » La question est justement de savoir si ces sortes de leçons se rencontrent dans le Perusinus ; l'*abbita* de II, 33, 12, auquel renvoie M. Ellis et qui a fourni à M. Palmer la conjecture plausible *arbuta*, n'est pas suffisant pour relever le crédit de **P**.

Il me reste à dire un mot du Parisiensis. Ce manuscrit, n'ayant rien d'original, offre peu d'intérêt ; mais le texte qu'il présente est relativement assez bon. Bien qu'il reçoive de temps à autre des leçons de **D V**, il se rattache d'une manière sensible à **NAF** ; parfois même il concorde avec **NF** *m* 2 **V** *m* 2, mais plus souvent avec **H**. En voici quelques variantes, surtout du premier livre[2] :

B. I, 1, 3 tunc **A F H**. 7 totis-annis **V H** (toto-annis **A**). 10 ysiados **F**, seviciam **A N**. 24 cit^h^alinis (citalinis **F**, cithalinis **A F** *m* 2 **H**). 2, 3 oronthea **A F N**. 20 advecta **D**. 29 ne **A F**, verbis **A F N**. 3, 20 innachidos **A**. 31 precurrens (præcur-

1. R. Ellis, article cité, p. 392.

2. Le Parisiensis, au lieu de *Cynthia prima* (I, 1, 1), donne *Cynthia sola* que je ne vois rapporté dans la récension d'aucun autre manuscrit. *Prima* est rétabli en marge, d'une autre main. J'avais pensé que le scribe

rens **A F N**, percurrens **D V**). 4, 22 differet **N F** *m* 2. 8, 20 placidos **A F H**, oriquos **A F** (opriquos **H**). 22 quin ego tuta tuo **A F D**. 25 atraciis **N H G**.

II, 8, 4 lenior **N F** *m* 2 **V** *m* 2. 34 b, 86 Laochadie **F**.

III, 3, 32 Gorgoneo **N F** *m* 2 **V** *m* 2.

IV, 1 b, 73 aversus **N V** *m* 2. 2, 2 petenda **F D V**. 11, 102 equis **D V**.

Résumé. — Deux familles de manuscrits.

La première se divisant en deux rameaux, le plus sain représenté par **N**, l'autre par **AF**.

La seconde se composant de **DV**, inférieurs à **N**, égaux en valeur à **AF**.

Puis, des manuscrits qui commencent à mêler des leçons de l'une et de l'autre famille, **H** malgré cela se rattachant d'une manière certaine à la première par **F** *m* 2, **G** confondant davantage les deux familles, mais suivant plutôt la seconde par l'intermédiaire de **V** *m* 2.

N est donc de beaucoup le meilleur manuscrit de Properce, comme il est le plus ancien ; je rappelle que **F** et **V** ont reçu des corrections heureuses d'après lui, et que l'accord de **NF** *m* 2 **V** *m* 2 équivaut presque à une certi-

du Parisiensis, qui dut être un homme instruit, avait l'esprit occupé, en transcrivant ce vers, du passage d'Ovide, *Rem. Am.* Voy. 763 sq.

Carmina quis potuit tuto legisse Tibulli
Vel tua cujus opus Cynthia sola *fuit ?*

M. Chatelain m'apprend qu'il existe à Nice un manuscrit de Juvénal (douzième siècle) où se lit en glose, au vers 7 de la sixième satire, le premier vers des Élégies de Properce avec *sola* au lieu de *prima*. On voit qu'anciennement déjà cette fausse leçon s'était produite, de sorte que dans B elle doit venir non du copiste lui-même, mais de l'exemplaire d'après lequel il copiait. Cela n'empêche point, du reste, que la cause première de l'erreur ne puisse être une confusion avec le vers d'Ovide.

tude. Quant à **AF** *m* 1 **DV** *m* 1 **HG**, il est bon de les consulter, mais avec défiance. **P** et **B** n'offrent qu'un intérêt presque insignifiant.

J'ai parlé, au chapitre premier, du Mentelianus, qui est à Leyde, du Memmianus et de tous les manuscrits qui, avec le Parisiensis et lui, se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris. Pourtant je ne m'occuperai point de discuter leur valeur. Elle est à peu près nulle pour le premier, tout à fait pour les autres. Si j'ai décrit le Mentelianus, c'est que Lachmann, dans sa première édition[1], et Keil, dans ses *Observations*[2], lui attribuaient le troisième rang. Quant au Memmianus, il a servi à Passerat, ce qui lui donne une certaine importance historique[3]. Les autres manuscrits n'ont été nommés qu'à raison de leur séjour à la Bibliothèque nationale. Je me suis arrêté un peu plus longtemps sur le n° 8235 parce qu'il est orné avec luxe.

Conclusion. — Actuellement je conçois comme type d'une édition critique de Properce celle qui, fondée sur le texte de **N**, donnerait les variantes principales de **AFDVGH**. Nous allons voir dans le chapitre suivant qu'une telle édition n'existe pas, mais que l'on peut jusqu'à un certain point la remplacer par la collation des éditions de Hertzberg et de M. Bœhrens.

1. Lachmann, *Prop. carm.*, *Præf.*, p. 11. — Dans sa seconde édition (Berlin, 1829), Lachmann laisse de côté le Mentelianus. Voy. plus loin, *Éditions*.

2. Keil, *Observ. crit. in Prop.*, p. 4 sq. — Le Mentelianus paraît avoir la même origine que N ; mais il a subi un grand nombre d'interpolations.

3. Le Memmianus mêle des leçons des deux familles.

ÉDITIONS

I. — ÉDITIONS PRINCEPS, REGIENSIS, ALDINES, BEROALDO

C'est en 1472, à Venise, que parut l'édition *princeps* des Élégies de Properce. Une autre édition ayant paru la même année dans la même ville, il en est résulté une confusion qui a trompé Heyne, Barth et l'auteur de l'édition Bipontine. Ils attribuent la priorité à une édition in-f° ou in-4° major qui contenait les œuvres de Catulle, celles de Tibulle, celles de Properce et les Silves de Stace. Leur opinion est généralement admise ; cependant Husckhe, dans son édition de Tibulle, a démontré qu'elle reposait sur une erreur[1]. Il signale l'existence d'une édition de Properce in-4° minor, imprimée au mois de février 1472 ; il l'avait vue chez Laurent Santen, dont l'exemplaire ne contenait que Properce ; pourtant Tibulle, et peut-être Catulle, avait dû paraître avec Properce. C'est bien cette édition que Volpi eut entre les mains[2]. Il prétend qu'elle reproduit avec une fidélité

1. I.-G. Huschke, *Tib. carm.* t. I, *Præf.*, p. 6, et *Catalog. edit.*, p. 37 sqq.
2. Volpi, deuxième édit. de Tibulle, Padoue, 1849, *De vit. Tib.*, p. 20 : « *In hac editione Propertius etiam primum typis excusus est.* »

parfaite le texte des anciens manuscrits. Ceci est de peu d'intérêt : les éditions de cette époque n'ont de valeur que lorsqu'elles représentent un bon manuscrit perdu ; tel n'est point le cas pour celles de Properce. En général, et c'est ce qui est arrivé pour notre auteur, on prenait le premier manuscrit qui tombait sous la main ; en avait-on plusieurs, on préférait presque toujours les mieux écrits, grave erreur, les mieux écrits étant aussi d'ordinaire les plus récents et par conséquent les plus corrompus ; ou bien encore, sans avoir, au préalable, cherché à établir la valeur comparative de ces manuscrits, on mêlait arbitrairement des leçons de l'un et de l'autre, et l'on introduisait dans le texte ses propres conjectures [1].

Aussi ne faut-il pas trop se préoccuper des éditions de Properce de la fin du quinzième siècle, pas même de l'édition de Reggio [2], *Editio Regiensis*, publiée en 1481 qui découlait, paraît-il, d'un manuscrit passable, et dont Hertzberg, dans son édition critique de Properce (1843, 1845), donne encore de temps à autre les variantes. Voici à quelles circonstances l'édition de Reggio dut sa longue réputation. Un exemplaire avait été annoté en 1502 par François Pucci, qui, pour ses corrections, se servait du vieux manuscrit de Bern. Valla, bientôt perdu. Les notes de Pucci, qui furent plus tard transcrites presque entièrement sur un exemplaire de l'Aldine de 1515 par un certain Antonius Perrejus [3], jouirent pendant

1. M. E. Benoist a développé ces idées, à propos des premières éditions d'Horace, dans sa leçon du 9 décembre 1880.

2. Reggio près de Modène. — *Tib. Cat. Prop., cum eor. vita, opera.*

3. Ant. Perrejus n'est pas autrement connu. Cf. Burmann, *Prop. El., Præf. Santen.*, p. 6 : « *Quis fuerit ille Antonius Perrejus, aut unde domo, cum nec Heinsius, nec Broukhusius, nec noster Burmannus, viri in historia Italorum literaria versatissimi, cognoverint, ego quærere supersedeo.* »

longtemps d'une grande autorité. Ce fut Keil[1] qui leur enleva décidément un crédit qu'elles ne méritaient point. Il remarqua que Pucci, en même temps que le manuscrit de Bern. Valla, avait sous les yeux les commentaires de Beroaldo et de Calderino, et qu'il introduisait dans ses notes des conjectures personnelles ou autres, de sorte que très souvent il est impossible de connaître la source, et par conséquent la valeur de ces leçons. De plus, Antonius Perrejus, qui nous les a transmises en partie, avait lui-même entre les mains des manuscrits interpolés; de là une série d'incertitudes et de complications qui, au point de vue diplomatique, doivent faire rejeter les corrections de Pucci. Elles ne conservent d'intérêt que dans le domaine de la conjecture.

Il faut nommer ensuite l'édition publiée à Vicence la même année (1481)[2], celle de Volscus (Rome, 1482, réimprimée à Venise en 1487)[3], celle qui parut à Brescia en 1485. L'édition de Beroaldo, qui fut imprimée pour la première fois à Bologne en 1487[4] et réimprimée successivement à Venise en 1491[5], 1493, 1494 et 1500, vaut mieux que les éditions antérieures; toutefois il me semble que Hertzberg[6] s'en est exagéré la valeur. Parmi les passages qu'il prétend restitués par Beroaldo, le texte dans les deux premiers (I, 15, 33 et II, 3, 22) demeure douteux, et dans le troisième (II, 24, 38), le *non ita* vient de Pontano, et non de Beroaldo[7]. Des six autres conjectures,

1. H. Keil, *Observ. crit. in Prop.*, p. 22 sq. et *Prop. El.*, *Præf.*, p. 4.
2. *Tib.*, *Cat.*, *Prop. et Stat. Silvæ.*
3. Properce seul.
4. *Tib.*, *Cat.*, *Prop.*
5. J'ai pu me procurer cette édition, qui est très rare.
6. Hertzb., *Prop. El. T. I*, *Quæst. Prop.*, p. 250.
7. Bæhrens, *Prop. El.*, II, 24, 38 à la note. — Hertzberg (*loc. cit.*) in

trois seulement paraissent indiscutables : ce sont II, 30, 18 *tumor*, IV, 1, 146 *rima* et IV, 6, 3 *Philetœis*. D'après Bæhrens, il faudrait y ajouter IV, 1, 141 *cum fixum*[1]; mais Hertzberg ne croit pas qu'on doive l'attribuer à Beroaldo[2]. On n'en trouve pas trace en effet dans la liste donnée par ce dernier à la fin de sa préface et reproduite par Paldam[3].

Quoi qu'il en soit, l'édition de Beroaldo paraît être la meilleure de la fin du quinzième siècle.

Les Aldines de 1502 et de 1515 et la Juntine de 1503, l'édition faite à Paris chez Simon de Colines (1re, 1529; 2e, 1533); celle qui parut chez les Gryphe, à Lyon, en 1534[4] et qui fut réimprimée jusqu'à huit fois (la dernière, 1573), sont plus intéressantes au point de vue typographique qu'au point de vue de la critique du texte[5]. Ce n'est pas que l'on puisse contester aux savants de cette époque

dique le vers 39 au lieu du vers 38; les erreurs de ce genre et d'autres lui sont familières.

1. Bæhrens, *Prop. El.*, IV, 1, 141 à la note.

2. Hertzb., *Prop. El.*, *T. IV*, *Comm. in Prop.*, p. 416.

3. Pald., *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 19 à la note.

4. Toutes ces éditions contiennent Catulle, Tibulle et Properce.

5. Il faut faire exception pour l'Aldine de 1515, due, comme celle de 1502, aux soins d'Avanzio, et souvent invoquée par les éditeurs postérieurs, même par les modernes. Je suis parvenu à me la procurer, ainsi que la Juntine de 1503. Quant à l'Aldine de 1502, M. P. de Nolhac en a trouvé, au Vatican, deux exemplaires, venant tous deux de l'importante bibliothèque de Fulvio Orsini et cotés aujourd'hui A 16 (8°) et A 15 (8°). Le premier a été annoté par deux savants : Angelo Colocci (1467-1549), auteur de poèmes latins, qui avait fait de sa maison du Quirinal le rendez-vous des lettrés de Rome et qui fut célèbre au temps de Léon X, et Basilio Zanchi, de Bergame, qui habita Rome vers la même époque et mourut en 1560. Le second exemplaire porte des corrections d'une main contemporaine des précédentes; la provenance des variantes est parfois indiquée par les lettres V. C. Je suppose qu'il s'agit du manuscrit de Bern. Valla qu'Ange Politien qualifiait de *vetustus;* voy. plus haut, p. 2 et 3.

une connaissance étendue et approfondie de l'antiquité, que l'on doive leur enlever le mérite d'heureuses conjectures, et méconnaître les difficultés, aujourd'hui disparues, contre lesquelles ils avaient à lutter. On ferait preuve à la fois d'injustice et d'ingratitude : si la tâche est devenue plus facile avec le temps, c'est en partie aux travaux des premiers éditeurs que nous en sommes redevables. Ils ont défriché le terrain, ils ont aplani la route. Malheureusement l'absence fréquente de méthode, l'esprit même de conjecture qui parfois les servait bien, mais plus souvent les égarait, la nécessité de se frayer un chemin en pays nouveau et les erreurs dont elle est la cause, l'insuffisance scientifique de leur siècle, tous ces motifs ensemble ont rendu en fin de compte leurs éditions très défectueuses.

II. — MURET, CANTER

Celle de Muret[1] (in-8°, Venise, Paul Alde Manuce, 1558, 2e édit., Lyon, 1559) marque un véritable progrès. Moins préoccupé que ses devanciers de remanier le texte en y introduisant de nouvelles leçons, Muret s'attacha plutôt à éclaircir le sens, notamment dans les passages mythologiques. Il apporta dans ce travail de l'élégance, du savoir, du jugement. Son édition néanmoins n'échappe pas

1. *Cat., Tib., Prop.* Voici le titre exact : *Catullus et in eum commentarius M. Antonii Mureti. ab eodem correcti, et scholiis illustrati, Tibullus, et Propertius.*

à la critique. Voici comment elle est disposée : Catulle, Tibulle et Properce se suivent, mais avec une pagination séparée ; après chaque pièce de Catulle vient un commentaire ; il n'en est pas de même pour Tibulle et pour Properce : le texte tout entier de chacun de ces poètes, se développant et s'achevant sans interruption, est suivi de scholies. Les pages sont numérotées comme les feuillets d'un manuscrit : les scholies sur Properce occupent dix-huit feuillets (36 pages). Muret, comme il nous l'apprend lui-même à la fin de ces scholies[1], n'avait pas eu le temps d'écrire pour Tibulle et pour Properce des commentaires analogues à celui de Catulle ; il se proposait de le faire un jour, s'il en trouvait le loisir ; telles quelles, il publiait ses premières notes. Dans ces conditions, l'on aurait mauvaise grâce à lui reprocher l'insuffisance de son travail ou la disproportion de certaines notes par rapport à l'ensemble. Ainsi les deux feuillets et demi (5 pages), consacrés à l'histoire d'Atalante et de Milanion, ne sont pas un hors-d'œuvre ; ils témoignent de l'intérêt qu'eût offert tout le commentaire, si l'auteur avait pu l'écrire. Mais il est permis de trouver au moins inutiles d'autres notes qui ne sont que des paraphrases ou des arguments : par exemple I, 13, 1 *Tu quod sæpe soles nostro lætabere casu*, Muret explique : « *Lætaberis, inquit* (*Propertius*), *et quodam modo insultabis mihi, quod distractus a Cynthia, amores amplius non exerceam*[2] ». Alors que les Élégies de Properce présentent tant de difficultés sérieuses, ce n'était point la peine de s'attarder à de pareils développements sur un point clair comme le jour. Il y a

1. Muret, *In Prop. schol.*, f° 93a *in fine* et 93 b.

2. La même observation s'applique aux notes relatives à II, 11 ; III, 1, et à d'autres encore.

donc, dans les scholies de Muret, une tendance fâcheuse à l'amplification littéraire, trop de complaisance pour la rhétorique. Mais on ne doit pas perdre de vue que l'œuvre est inachevée; on doit surtout louer Muret de s'être consacré à un travail d'interprétation et de renseignements qui était urgent à cette époque et qui suppose beaucoup de science ; il eût pu, comme tant d'autres, céder au charme des conjectures brillantes ; il eût pu, aussi facilement que personne, remplacer les vers des élégiaques romains par des vers sortis de son imagination ; il a sagement fait de préférer un rôle plus modeste et plus utile[1].

L'édition de Guillaume Canter (in-12), qui parut en 1569 à Anvers, chez Plantin, est une des meilleures parmi celles qui suivirent. Dans la marge se lisent des variantes, des leçons nouvelles proposées par Canter, des renvois, des notes explicatives très brèves. A cette édition de Properce sont jointes les poésies de Catulle, de Tibulle et de Gallus, publiées par d'autres savants ; il y a une seule pagination pour ces trois poètes, puis un titre nouveau et une pagination nouvelle pour Properce. Heyne[2] en conclut que Catulle, Tibulle et Gallus d'une part, Properce de l'autre, ont été publiés séparément. Cependant mon exemplaire porte en titre : *Catullus*,

1. Dans le commentaire sur Catulle, f° 6, Muret raille spirituellement ceux qui refont les vers des anciens sous couleur de les rétablir. Sannazar, dans une épigramme aimable, disait à Jovien Pontano que Catulle, s'il revenait au jour, préfèrerait aux vers qu'il avait écrits jadis ceux que lui attribuaient les corrections de Pontano : « Sannazar, dit Muret, parle en ami et avec grâce ; mais Catulle, je pense, préfèrerait certainement ses propres vers. » Cette épigramme de Sannazar est la treizième du livre I dans ses Poésies complètes (édition de Volpi).

2. Voy. Tibulle, édit. Golbéry (collect. Lemaire). *De Tib. codic. et edit.*, p. 75.

Tibullus, *Propertius*, et la différence de pagination ne prouve rien[1].

III. — SCALIGER. — ÉDITIONS DE LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

L'année 1577 marque une date importante dans les vicissitudes subies par le texte de Properce : c'est l'année où fut mise au jour l'audacieuse édition de Joseph Scaliger, féconde en résultats presque tous détestables. Elle devint le point de départ d'une famille d'éditions qui, pendant deux siècles et demi, subsista parallèlement au texte de la vulgate. Le livre de Scaliger (in-8°, Paris, chez Patisson) contient une préface, deux pièces de vers en l'honneur de l'auteur, l'une de Dorat, l'autre de Florent Chrétien, les poésies de Catulle, de Tibulle et de Properce, puis avec un titre et une pagination différente, des *Castigationes* sur les trois poètes ; à la suite, un *Index rerum et verborum* pour les *Castigationes ;* enfin le privilège du roi. Dès le titre, on se trouve arrêté par un détail qui a frappé Paldam et Hertzberg :

Catulli, Tibulli, Propertĭ *nova editio*. Josephus Scaliger, Jul. Cæsaris F. recensuit. Ejusdem in eosdem castigationum liber. Ad Cl. Puteanum Consiliarium Regium in suprema Curia Parisiensi. Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, in officina Rob. Stephani, 1577. Cum privilegio Regis[2].

1. Le catalogue de l'édition bipontine fait mention d'un *Cat.*, *Tib.*, *Prop.* de Canter qui aurait paru à Anvers en 1560.

2. Et non *Regio*, comme l'écrit Hertzberg, qui dans ces petites choses a le génie de l'inexactitude.

Les mots *nova editio* pourraient faire croire qu'il s'agit d'une seconde édition ; il n'en est rien : c'est bien la première édition de Scaliger [1] ; mais il la qualifie de « nouvelle » parce qu'il a refondu le texte de ses auteurs et qu'il a donné à leurs œuvres un aspect tout à fait nouveau [2]. Ici, bien entendu, je ne m'occuperai que de Properce.

Ce qui caractérise l'édition de Scaliger, ce sont les transpositions. Hertzberg [3] parle de « l'autorité des manuscrits tant de fois restituée » ; sans doute Scaliger l'a restituée quelquefois : mais il ne faut pas oublier qu'il n'avait sous les yeux, comme il nous l'apprend lui-même [4], qu'un seul manuscrit, le Cujacianus, Perusinus de M. Palmer (P). J'ai dit plus haut [5] que ce manuscrit ne mérite aucune estime. En fait, le texte de Properce, dans l'édition de Scaliger, découle de celui des Aldines [6], par l'intermédiaire de l'édition parisienne de Simon de Colines [7]. En quelques endroits, Scaliger introduit dans le texte ou propose dans les *Castigationes* des leçons parfois ingé-

1. 2e édition, Anvers, 1582, augmentée des commentaires de Muret. 3e Heidelberg, 1600. 4e Lyon, 1607. 5e Lyon, 1622.

2. P. 3 de sa Préface, Scaliger prend Dieu à témoin qu'il n'a pas mis un mois entier à préparer cette édition de Catulle, Tibulle et Properce. Au premier abord, on crie à l'invraisemblance; M. Francken (*De Tibullo act. Acad. Amstel. litterarior.*, *a.* 1866) a montré que cela était possible sans être merveilleux. Il paraît que Scaliger avait déjà fait ses corrections de texte et toutes ses transpositions, sauf une, sur un exemplaire de l'édition parue à Anvers en 1569, chez Plantin, de sorte qu'au dernier moment il n'a eu qu'à fixer un travail déjà prêt (voy. L. Müller, *Tib. libri quatt.*, *Præf.*, p. 4). En disant que c'est l'œuvre de moins d'un mois, il ne ment pas, si l'on veut, mais il trompe.

3. Hertzb., *Prop. El.*, *T. I*, *Quæst.*, p. 252.

4. J. Scaliger, *Castig. in Cat.*, *Tib.*, *Prop.*, p. 168.

5. Voy. *Manuscrits*, chap. II, *Valeur comparative*, vers la fin.

6. Je rappelle que les Aldines sont dues aux soins d'Avanzio (voy. plus haut, p. 50, note 5).

7. Cf. Fr. G. Barth., *Prop.*, *Præf.* (*editiones Propertii*), p. 42.

nieuses, mais plus souvent bizarres, presque toujours arbitraires et invraisemblables: I, 1, 24 *Posse, Cytœi, tuis ducere carminibus;* I, 2, 13 *Litora nativis persudent picta lapillis;* II, 5, 28 *Cynthia forma potens, Cynthia verba lues*, ou *Cynthia formipotens, Cynthia verbilevis*, etc. Quant aux passages corrompus dans les manuscrits et rétablis d'une manière définitive, il peut en revendiquer quelques-uns; cependant, des six exemples donnés par Hertzberg, il y en a au moins un que l'on doit retrancher : c'est IV, 7, 61 *quaque œra rotunda* (ou *rutunda*), qui appartient à Turnèbe[1], bien que Scaliger semble se l'attribuer[2]. Les *Castigationes* elles-mêmes sont loin d'avoir la valeur qu'on leur croit généralement : « Les notes de Scaliger ne portent, selon l'usage, que sur les endroits qui n'ont pas besoin d'éclaircissement, et s'il touche quelquefois aux difficultés de Properce, c'est pour les trancher, et non pour les résoudre[3]. » Cette condamnation est juste, bien que prononcée par quelqu'un de peu compétent; Fr. G. Barth la prend à son compte en la citant sous forme de note. Pour sa part, il trouve Scaliger tout à fait dénué du sens de la grâce poétique[4] : il faut bien reconnaître que ni la manière dont Scaliger a bouleversé le texte, ni l'esprit dans lequel il a rédigé les *Castigationes*, ne donnent tort à Barth.

J'arrive aux transpositions. Sans doute certaines élégies de Properce sont composées d'une manière défec-

1. Voy. en effet l'édition de Canter (Anvers, 1569), à ce vers, en marge. — Cf. Bæhrens, *Prop. El.*, même vers à la note.

2. J. Scaliger, *Castig.*, p. 244.

3. El. de Prop. Trad. par M. Delongchamps, nouv. édit., t. I, *Disc. prélim.*, p. 15.

4. Fr. G. Barth, *Prop.*, *Præf.*, p. 15 — « Scaligero, poeticæ venustatis plane destituto... »

tueuse ; dans le deuxième et dans le troisième livre, dans le deuxième surtout, il y a en quelques endroits un peu de désordre, un peu d'incohérence. Cela suffit à Scaliger : d'après lui, dans ce deuxième livre, on ne devine Properce qu'à travers les ténèbres ; le premier copiste était certainement un falsificateur ; il a déplacé non seulement des pages, mais encore des distiques. Et Scaliger s'étonne que nul ne s'en soit encore aperçu, et il faut que le lecteur s'en étonne avec lui [1]. Là-dessus il enlève des vers à une élégie pour les donner à une autre ; dans la même pièce, il met au milieu ce qui était à la fin ou inversement, le tout sans autre règle que son caprice. Voici quelques exemples qui donneront l'idée de ce petit travail de marqueterie.

La septième élégie du deuxième livre, dans son édition, se compose des vers :

1-6	de l'élégie	8	du même livre.
15-22	—	6	—
29-40	—	8	—
9, 10, 7, 8	—	8	—
1-2	—	9	—
11-16	—	8	—
3-40	—	9	—
17-28	—	8	—
41-48	—	9	—

Il forme la treizième du même livre en réunissant les élégies 16 et 17 de la vulgate, et en y ajoutant les vers suivants de l'élégie 18 :

1. J. Scal., *Castig. in Cat., Tib., Prop.*, p. 168.

1-4
27-22
5-20
33-34
23-24
31-32
25-30
35-38

Dans le troisième livre, l'élégie 5 de son édition n'est autre que l'élégie 7 de la vulgate, mais les vers sont placés dans l'ordre suivant :

1-8
55-66
17-20
9-16
67-70
25-34
37-38
35-36
21-24
39-42
53-54
47-52
43-46
71-72

Grâce aux transpositions, les numéros des vers ne correspondent pas ; s'il en est de même pour les numéros des élégies, cela tient à une autre imagination de Scaliger. Il réunissait plusieurs pièces en une seule, de manière qu'il y eût un moins grand nombre d'élégies et qu'elles fussent plus longues. Une pareille idée montre qu'il n'entendait rien au génie de Properce, génie laborieux, concentré, apte à la concision, peu capable de développement.

L'édition de Scaliger excita parmi ses contemporains

une véritable admiration, et son influence s'étendit bien au delà de son temps. Les dispositions qu'il avait inventées passèrent dans un grand nombre d'éditions, parmi lesquelles celles de Gabbema (Utrecht, 1659), de Broekhuyzen (Amsterdam, 1702), celles qui parurent à Gœttingen en 1742 et à Leyde en 1743[1], celle de Burmann Second (Utrecht, 1780), celle de C.-H. Weise (Leipzig, 1842)[2]. Et peut-on ne point reconnaître la doctrine de Scaliger dans les remaniements que certains savants font subir de nos jours aux Élégies de Properce? dans les transpositions de MM. Heimreich, Carutti, Boot, Lütjohann, Evald Dietrich et autres?

Je reviens à l'énumération des éditions : celle de Jean van der Does (Dousa) le fils (Leyde, 1re édition, 1588; 2e, chez Plantin, 1592) mérite d'être mentionnée pour le soin apporté à la revision du texte au point de vue des erreurs des copistes. Il faut nommer également celle de Jean Lievens (Livinejus), adversaire de Scaliger. Lievens compulsa attentivement plusieurs manuscrits, dont le Groninganus (G), alors désigné sous le nom de Pesthianus. Il mourut en 1599, sans avoir publié son édition : elle fut imprimée en 1621 seulement, par les soins de Gebhardt[3] (à Francfort, chez Wechel).

Une grande édition *Variorum* parut chez Claude Morel à Paris en 1604 (in-f°) ; avec Catulle, Tibulle et Properce, elle contient les commentaires de dix-huit savants sur ces auteurs (pour Properce : Beroaldo, Muret, les

1. Fr. G. Barth (*Prop.*, *Præf.* (*editiones*), p. 48), a démontré que cette édition était en réalité parisienne.

2. Cette édition, bien que peu estimable, est encore répandue; elle fait partie de la petite collection C. Tauchnitz.

3. Gebhardt, ennemi de Scaliger comme Lievens, avait déjà publié pour son compte une édition de Cat., Tib., Prop. (Hanov., 1618).

Van der Does père et fils, J.-J. Scaliger). De plus, elle reproduit à la fin, en petits caractères, le texte des trois poètes d'après l'édition de Scaliger ; de cette manière, on trouve dans le même volume le texte de Scaliger et celui de la vulgate. On voit combien il est utile de posséder cette édition, trop peu connue. Elle nous mène à celle de Passerat, in-f° aussi, sortie de chez le même imprimeur (Paris, 1608).

IV. — PASSERAT, BROEKHUYZEN, VOLPI

L'édition de Passerat[1] est une des plus considérables parmi les éditions de Properce, une des meilleures. Il est juste de dire qu'elle tire sa valeur des commentaires : le texte, assez médiocre, semble avoir été reproduit d'après les éditions de Simon de Colines. C'est qu'en effet Passerat mourut en 1602. Cette édition de Catulle, Tibulle et Properce porte la date de 1608 ; le texte aura été adapté après coup aux commentaires, et voilà pourquoi certaines notes supposent une leçon différente de celle qu'on lit dans le texte. Il n'y avait pas là de quoi étonner Volpi[2]. Ce qui est plus surprenant (surtout par comparaison avec la manière de Scaliger), c'est que Passerat ne se dérobe point aux difficultés en les passant sous silence et que, lorsqu'il propose une explication ou une conjecture, il ne le fait point sur un ton d'oracle, mais au contraire avec modestie. De plus, il emploie sa profonde érudition et son goût

1. *Cat.*, *Tib.*, *Prop.*
2. Volpi, *Prop.*, t. I, p. 294 (II, 10, 1, à la note).

réel[1] à défendre la vulgate et la leçon des manuscrits, au lieu de chercher à introduire dans le texte de nouvelles conjectures. En cela, il convient de le dire, il reprenait la tradition indiquée par Muret, mais que Scaliger, dont le sens commun et la simplicité ne faisaient point l'affaire, avait rompue si bruyamment. L'édition de Passerat est une édition *conservatrice :* le rôle qu'il a choisi n'est pas le plus éclatant, mais il est le plus solide. Je ne veux pas dire qu'il ait maintenu les leçons ou les interprétations fautives des éditions antérieures; loin de là : il s'agit de la fidélité au texte des manuscrits quand il n'est pas évidemment corrompu. Passerat en eut plusieurs sous les yeux, bien qu'il n'en nomme qu'un seul, le Memmianus (n° 8233 de la Bibliothèque nationale). On peut reprocher aux commentaires quelque diffusion et quelque lourdeur : ils n'en restent pas moins un trésor de science et de justes vues, où l'on a beaucoup puisé sans toujours le dire, où les éditeurs futurs de Properce devront puiser encore. Volpi en a parlé en termes admiratifs[2], et l'injustice de quelques savants[3] à l'égard de Passerat n'enlève rien à la gloire de ce dernier.

1. L'érudition et le goût de Passerat sont incontestables; c'était de plus un charmant poète. On sait le beau sonnet dans lequel Mathurin Régnier a rendu hommage à son ami :

> Passerat, le séjour et l'honneur des Charites...
> (*Œuvres de Régnier*, p. 149, édit. E. Courbet.)

2. Volpi, *Prop.*, t. I, *Prolegom.* p. 1, *in fine*, 2, 3. — Cf. même ouvr., p. 512 (II, 32, 16 à la note) : *Quid, rogo, non vidit Passeratius, homo infinitæ lectionis, qui admirabili memoria, diligentia incredibili, optimo plerumque judicio ad Propertium explicandum aggressus est? ex cujus thesauris locupletissimis qui secuti postea sunt, supellectilem suam auxerunt; et ipsi laudabiles, nisi interdum fateri nollent, per quem profecerint.* — Cf. Hertzberg, *Prop. Eleg. T. I, Quæst.*, p. 253.

3. Ghebardt, par exemple, contre lequel Broekhuyzen l'a souvent défendu voy. Volpi, *Prop.*, t. I, *Prolegom.*, p. 5).

J'ai nommé plus haut, à propos de l'édition de Scaliger, celle de Gabbema (Utrecht, 1659)[1]. Elle n'a point de valeur, non plus que celle de Philippe Dubois (Silvius) *ad usum Delphini* (Paris, 1685)[2]. Celle de Jean-Georges Græfe (Grævius), reproduisant les commentaires de Scaliger, de Muret, d'Avanzio, d'Estaço (Achilles Statius), des Van der Does père et fils, etc., publiée à Utrecht en 1680, est au contraire utile et bien faite. Quant à l'édition de Cambridge (1702), beau volume in-4°, Barth s'en est exagéré l'importance.

La même année parut à Amsterdam, chez les Wetstein, l'édition de Broekhuyzen, réimprimée en 1727[3]. Dans ses notes, Broekhuyzen fait preuve d'esprit et de goût ; il se préoccupe des variantes des manuscrits (le Groninganus, les Colbertini, les Regii) ; son édition est préférable à celles de ses contemporains. Mais là s'arrête le bien qu'on en peut dire. Broekhuyzen avait l'esprit plutôt ingénieux que juste ; s'il collationne les manuscrits, c'est avec négligence ; il retient d'ailleurs les dispositions de Scaliger ; il ne sait pas le grec, ce qui est une grande faiblesse pour l'interprétation des élégies de Properce[4] ; enfin, on lui a reproché d'avoir mal parlé des savants qui l'ont précédé et dont plusieurs ont fait mieux que lui.

L'édition Barbou (Paris, 1754), contenant Catulle, Tibulle, Properce et Gallus, est une édition détestable ; elle reproduit les transpositions de Scaliger ; elle offre

1. *Cat.*, *Tib.*, *Prop.* 1 vol. in-8°.

2. *Cat.*, *Tib.*, *Prop.* 2 vol. in-4°. Voy. ce qui en est dit très justement dans le *Cat.*, *Tib.*, *Prop. Societ. Bipont.*, p. 52 de la *notit. liter.*

3. Properce seul.

4. Cf. Bernhardy, *Grundr. der römisch. Liter.*, § 96, p. 616 de la 5e édition. — Hertzb., *loc. cit.*, p. 251.

l'exemple des plus mauvais procédés d'orthographe et d'accentuation.

L'édition de Volpi (2 volumes in-4°, Padoue, chez Jos. Comino, 1755)[1], d'une grande magnificence typographique, a été jugée diversement. Hertzberg[2] la condamne sans appel : « *Vulpio*... nihil *poeta noster debet.* » Barth[3] au contraire met Volpi sur le même rang que Passerat et que Brockhuyzen. Il y a exagération des deux côtés, mais surtout du côté de Hertzberg. Sans doute, que Volpi ait relevé les variantes du Bononiensis et du Guarnerianus, qui étaient deux mauvais manuscrits, qu'il ait eu entre les mains l'édition *princeps*, qui n'offre qu'un intérêt de curiosité, je laisse à Barth d'y attacher quelque importance. Mais ce qui me touche davantage, ce à cause de quoi je trouve Hertzberg injuste, c'est que, aux commentaires un peu abrégés de Passerat et à des notes choisies de Brockhuyzen, Volpi a joint une annotation perpétuelle où il y a de sages interprétations et des rapprochements utiles avec d'autres poètes; il a rejeté les transpositions de Scaliger; il a pourvu son livre d'un excellent et copieux index, placé dans le premier volume entre les Prolégomènes et le texte et occupant cent cinquante-cinq pages in-4°. Volpi, quoi qu'en ait dit Hertzberg qui le traite d'*absurde*, n'est pas toujours dénué de goût ni d'intelligence; et l'on ne peut du moins, de l'aveu même

1. Deux autres volumes contiennent, l'un Catulle (1737), l'autre Tibulle (1749). Cette édition des trois poètes, en quatre volumes, est la seconde donnée par Volpi. La première (1 vol. in-4°. *Cat.*, *Tib.*, *Prop.*, Padoue, 1710) ne doit pas être comptée; Volpi la composa dans sa première jeunesse, et la seconde, par sa méthode comme par ses proportions, est véritablement un ouvrage nouveau.

2. Hertzb., *loc. cit.*

3. Fr. G. Barth, *Prop.*, *Præf.*, p. 24.

de son censeur, lui refuser le mérite d'avoir entretenu les études sur Properce dans un temps où elles languissaient et dans un monde plus préoccupé des jouissances matérielles que des travaux de l'esprit[1].

L'édition de Baskerville (Birmingham, 1772, in-4°)[2], est un livre de luxe dans lequel il est agréable de lire les vers de Properce ; elle n'a point d'autre valeur.

V. — FR. G. BARTH, BURMANN

En 1777, chez Schwickert à Leipzig, parut l'édition de Frédéric Gottl. Barth, très répandue à la fin du dix-huitième siècle, tombée depuis dans un complet discrédit. Cette défaveur tient surtout aux vices du texte, où Barth a laissé subsister nombre de passages certainement corrompus. Son honnêteté morale[3], sa conscience littéraire ne pouvaient lui tenir lieu de finesse et de pénétration. Mais la méthode avec laquelle ce livre est composé lui donne un certain prix. Il y a là une tentative d'édition complète, achevée, groupant autour du texte tous les genres de renseignements essentiels :

1° Une préface qui résume l'état de la question et qui dit quel but se propose l'auteur ; 2° une liste abondante de manuscrits, avec des indications utiles sur chacun

1. Voy. sur la valeur de l'édition de Volpi ce que disent Paldam, *Prop. Carm. Præf.*, p. 20, et Kuinœl, *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 5 et 6 ; le premier dans le sens de Hertzberg, le second dans le sens de Barth.

2. *Cat.*, *Tib.*, *Prop.*

3. Barth pousse le scrupule jusqu'à s'excuser, pendant trois pages, d'éditer à l'usage des jeunes gens l'œuvre d'un poète érotique.

d'eux ; 3° une liste abondante d'éditions avec un bref commentaire sur les principales ; 4° un tableau des jugements portés dans les temps anciens et modernes sur l'œuvre de Properce, et des témoignages qui lui sont relatifs ; 5° la vie de Properce de Volpi avec des notes de Barth au bas des pages [1] ; 6° une autre vie de Properce, de Barth lui-même, divisée par années autant que le permet une conjecture raisonnable ; 7° une étude sur l'Élégie, en particulier sur l'Élégie romaine ; 8° le texte, ayant au bas des pages deux sortes de notes : les notes critiques, et au-dessous, en deux colonnes, les notes explicatives ; 9° des index, l'un pour la géographie, la mythologie et l'histoire, l'autre pour les mots et le style ; 10° une table comparative de la numération des vers et des élégies dans l'édition de Broekhuyzen et dans la vulgate, et inversement ; 11° quelques imitations grecques des Élégies de Properce par Frédéric Morel, Henri Estienne, J.-J. Scaliger.

On le voit : le plan est bien conçu. Malheureusement dans l'exécution les taches sont nombreuses. Barth avait l'esprit plutôt modéré que juste, et plus médiocre encore que modéré ; ses intentions valaient mieux que ses moyens. Il ne faut pas oublier cependant qu'en rejetant les transpositions de Scaliger, il a rendu un véritable service en Allemagne, où son édition a été un moment dans toutes les mains [2].

Voici un monument de vaste érudition, une œuvre qui suppose une somme immense de lectures, l'usage familier des lettres antiques et des travaux qu'elles ont suscités : c'est l'édition de Burmann Second, achevée après sa mort

1. On peut trouver que l'insertion de cette vie de Properce par Volpi est un hors-d'œuvre.

2. Paldam lui a rendu justice, *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 21.

et publiée par son ami Laurent Santen (Utrecht, 1780, in-4°)[1]. Le commentaire est si abondant, qu'on ne peut guère dire qu'il est placé *au bas* des pages ; il les occupe presque tout entières, de sorte qu'il est plus juste de dire que le texte est *en haut* de la page. Souvent il n'y a qu'un seul vers au-dessus des deux colonnes de notes ; il a l'air de surnager dans un océan de science. Quelquefois il y en a huit, presque jamais davantage ; le plus souvent de deux à six. Excès d'érudition, a-t-on dit ; excès bien pardonnable et fort utile aux successeurs de Burmann. D'ailleurs celui-ci ne prétendait pas donner, des Élégies de Properce, une édition en quelque sorte de *lecture courante*, un de ces livres que l'on ouvre dans les jours de repos, alors que l'on désire de pures jouissances littéraires : il faut des éditions conçues dans cet esprit ; il en faut d'autres qui soient des instruments scientifiques pour les heures de travail. Je ne blâmerai donc pas sévèrement la longueur des notes. Surtout je ne reprocherai pas à Burmann, comme le fait Hertzberg[2], d'en avoir consacré la plus grande partie aux citations et à la critique des commentaires antérieurs : c'est un point de vue auquel un éditeur a le droit de se placer et qui n'est pas le moins intéressant. Que la philologie historique déplaise à certains lecteurs, je n'en suis pas touché : elle n'est point mise là à leur intention ; d'autres qu'eux en apprécient la valeur. Hier encore, M. Bæhrens déclarait que tout critique occupé de Properce trouve dans le

1. Properce seul. — L. Santen dit, p. 2 de la préface, qu'il a copié les notes de Burmann, retranchant un peu, n'ajoutant presque rien, sauf pour la dernière élégie (onzième du quatrième livre) dont Burmann avait à peine commencé l'étude. Le commentaire de cette élégie est tout entier de Laurent Santen.

2. Hertzb. *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 256.

commentaire de Burmann, le fondement de son travail[1]. Hertzberg avait déjà dit que les futurs éditeurs ne pourraient point s'en passer[2].

On n'entend point dire par là que les notes de Burmann soient sans défaut. Elles en ont au contraire deux assez graves : d'une part, elles sont mal digérées ; d'autre part, on ne peut pas toujours se fier aux assertions qu'elles contiennent ; les leçons des manuscrits y sont parfois citées de travers.

Quant au texte lui-même, il est peu recommandable. Burmann n'osa point rejeter les transpositions de Scaliger[3] parce que, de son temps, la numération de ce dernier était la plus répandue ; c'est ce qu'il nous apprend lui-même (Prop., El. II, 3 de son édition). Laurent Santen, qui en parle dans la préface (p. 14), ajoute qu'en avançant dans son travail, Burmann lui avoua souvent qu'il se repentait d'avoir admis toutes les transpositions, et que, s'il avait à recommencer, il ferait différemment.

L'édition de la Société Bipontine (1783), qui contient Catulle, Tibulle, Properce et Gallus, reproduit, quant à Properce, le texte de Burmann et par conséquent les transpositions de Scaliger ; elle serait donc, en dehors de son élégance typographique, un livre qu'il faudrait rejeter, si elle ne présentait, à la suite des notices littéraires, un catalogue complet et commode des éditions de Catulle, Tibulle et Properce ; à ce point de vue elle est utile.

L'ouvrage de Kuinœl (Leipzig, 1805, 2 vol.) ne peut

1. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 37.
2. Hertzb., *loc. cit.*
3. Il en approuvait d'ailleurs quelques-unes. Voy. préf. de son édition de Prop., p. 14.

guère passer que pour une compilation lourde et maladroite ; il ne mérite pas toutefois les injures grossières que lui adresse Hertzberg [1]. Dans le premier volume, à la suite d'une préface où il juge assez bien les éditions de Brœkhuyzen, de Volpi, de Barth et de Burmann, Kuinœl reproduit la vie de Properce, d'après Barth, divisée par années ; puis il donne le texte des Élégies ; au bas des pages, des notes explicatives d'un caractère médiocre, contenant beaucoup de rapprochements avec des auteurs latins et grecs ; deux index, l'un pour les noms, l'autre pour les mots ; les tables comparatives de Barth pour la numération des vers et des élégies. Dans le deuxième volume, il reproduit la préface que Laurent Santen a mise en tête de l'édition de Burmann, puis des extraits de la préface de Barth ; le corps du volume est formé par des notes critiques copiées avec une naïve impudence sur le commentaire de Burmann.

Le texte vaut celui de Burmann. Kuinœl a même un avantage, à ce point de vue, sur son illustre prédécesseur : il a écarté les transpositions de Scaliger.

VI. — LES DEUX ÉDITIONS DE LACHMANN. — FR. JACOB, PALDAM, LEMAIRE, GRUPPE

Ainsi donc l'interprétation faisait de notables et constants progrès ; Muret, Passerat, Burmann y avaient, entre tous, contribué. Cependant l'état pitoyable du texte

1. «... Kuinœlium tacere melius est, ne alucinantis compilatoris fœda incuria nobis bilem, lectoribus tædium moveat. » Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 257.

ne s'améliorait pas sensiblement ; Scaliger, reprenant d'une main plus qu'il ne donnait de l'autre, en avait reconstitué quelques traits, mais défiguré l'ensemble. Personne encore ne s'était avisé de la seule méthode à suivre : examiner cette masse de manuscrits dont on se servait indistinctement [1], écarter ceux qui n'avaient point de valeur, et classer entre eux ceux que l'on conserverait. Un savant, tout jeune encore, Carl Lachmann, eut cette idée, entreprit cette tâche et y réussit presque entièrement.

C'est en 1816 que parut à Leipzig, chez Fleischer, la première édition de Lachmann. Celui-ci distinguait tout d'abord deux manuscrits, le Groninganus (G) et le Neapolitanus (N) ; puis, d'une manière secondaire, quelques autres, le Mentelianus en tête [2] ; enfin il accordait une certaine importance au manuscrit perdu de Bern. Valla, dont la trace peut se retrouver dans les notes de Pucci conservées par Perrejus. J'ai dit, au commencement de ce chapitre [3], pourquoi il y a peu de compte à faire de ces notes. Lachmann, du reste, n'en usa qu'avec défiance. En réalité, il donna tout crédit à G et à N : or nous savons que N est en effet le meilleur manuscrit de Properce. Quant à G, nous avons vu qu'il n'est point méprisable, et, si Lachmann lui donna le pas sur N, il ne faut pas oublier que ce fut de très peu [4].

La préface est nette, substantielle, écrite avec une

1. En 1827, Paldam en citait encore une quarantaine, et il ne nommait que « les plus mémorables ». Voy. Paldam, *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 17 *in fine* et 18.

2. Voy. *Manuscrits*.

3. A propos de l'édition de Reggio.

4. « *Hic autem codex* (N), *Groningano vix inferior bonitate...* » Lachm., *Prop. Carm.* (1816), *Præf.*, p. 10.

modestie qui repose de l'outrecuidance de certains éditeurs. Les notes, à la fois explicatives et critiques, placées au bas des pages, éclairent souvent l'interprétation, comme la constitution du texte. Ces notes sont par endroits très étendues : une d'elles, commencée page 25, occupe en surplus, et au détriment du texte qui disparaît, la page 26 tout entière ; une autre commence page 27 et prend pour elle seule les pages 28, 29 et 30. Même chose a lieu page 115 et page 133. Le volume se termine par une table comparative de la numération des livres, des élégies et des vers dans les éditions de Burmann et de Volpi, et dans la présente édition.

La révolution due au génie de Lachmann dans la critique de Properce présente avant tout un caractère paléographique : c'est donc à ce point de vue que j'ai dû la considérer tout d'abord et la louer comme elle le mérite. Est-ce à dire que l'édition elle-même fût sans défauts et que, dans l'influence de Lachmann, à côté de la part de l'éloge, qui est de beaucoup la plus grande, il n'y ait pas à faire la part de la critique ? Lachmann eut, en premier lieu, le tort d'introduire dans le texte la plupart de ses conjectures, presque toujours plus ingénieuses que justes. Il commit deux fautes bien plus graves et dont les conséquences ne sont pas encore entièrement effacées : il imagina, contrairement à l'autorité des manuscrits, une division des élégies de Properce en cinq livres au lieu de quatre, et contrairement à une assertion formelle du poète disant à Cynthie qu'il l'a aimée pendant cinq ans[1], une chronologie qui assignait à cette liaison une durée de huit années. On trouvera plus

1. Prop. III, 21, 23.

loin des études spéciales sur ces importantes questions ; pour le moment je me borne à dire que, dans l'une et dans l'autre, l'opinion de Lachmann est absolument condamnable.

Les deux éditions qui suivirent la sienne et qui parurent toutes deux en 1827, celle de Frédéric Jacob (Leipzig, Teubner), et celle de Hermann Paldam (Halle, Hemmerde et Schwetschke), sont des livres d'un ordre secondaire, mais d'un caractère estimable.

Fr. Jacob, qui a dédié son édition à Lachmann, adopte les conclusions paléographiques de ce dernier et la division en cinq livres ; mais il serre de plus près le texte des manuscrits et redoute la conjecture. Il a fait suivre les élégies d'une *Adnotatio*, surtout critique, où il propose quelques corrections raisonnables. Ce qui caractérise son livre, c'est un mélange d'admiration sans réserve pour Lachmann et de prudence naturelle poussée jusqu'à la timidité. M. Lucien Müller s'est montré avec insistance d'une dureté excessive à l'égard de Fr. Jacob [1] ; Hertzberg au contraire, ne trouvait à lui reprocher que trop de modestie [2]. Ici encore, la vérité est dans le juste milieu : le travail de Fr. Jacob manque de mérite original, mais il est fait avec conscience et tient une place honorable parmi les éditions de Properce.

Quant à Paldam, il faut lui savoir gré d'avoir le premier, dans un langage respectueux, mais très net, protesté contre deux fautes de Lachmann : la division en cinq livres et l'introduction fréquente des conjectures

1. Voy. L. Müller, *De re metrica*, p. 52 sqq. — *Cat. lib.*, *Præf.*, p. 6. — *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 17.
2. Hertzb., *Prop. El. T. I*, *Quæst.*, p. 259.

dans le texte [1]. D'autre part, il ne paraît pas s'être rendu un compte suffisant de la révolution paléographique qui venait de s'accomplir [2]. On est surpris, en ouvrant cette édition datée de 1827, d'y trouver tant de variantes de l'Askewianus, du Borrichianus, du Comelinianus, des Colbertini, ou bien encore des Aldines, de la Juntine, de l'édition de Simon de Colines [3]. Quatre chapitres d'*Observationes criticæ* forment la seconde partie du volume; ils contiennent, comme la préface, quelques idées justes exprimées d'une manière pénible et comme écrasées par tout ce qui les entoure d'inutile et d'ingrat.

Sur ces entrefaites, Lachmann fit paraître une seconde édition des Élégies de Properce à Berlin chez Ge. Reimer (1829) [4] : elle présente simplement le texte avec des variantes du Groninganus, du Neapolitanus, de Pucci et de l'édition de Reggio, placées au bas des pages [5]. Ce texte ressemble si peu à celui de 1816, qu'au premier

1. Paldam, *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 21 sq.

2. Dans son livre *Römische Erotik*, de cinq ans postérieur à son édition, il semble s'être fait sur le rôle de Lachmann une opinion plus nette : il est vrai que l'édition des Élégiaques, donnée par Lachmann en 1829 et dont je parle plus loin, avait paru dans l'intervalle et c'est elle, non l'édition de Properce de 1816, que Paldam appelle « la première solidement paléographique depuis Scaliger » (*Röm. Erot.*, p. 34, note 35).

3. Je ne veux pas dire qu'il soit toujours sans intérêt d'indiquer les leçons de ces éditions: loin de là; mais il ne faut pas y voir une autorité.

4. Lachmann, dans cette édition de 1829 (p. 1, à la note explicative des sigles), dit qu'il a suivi surtout la récension de Fr. Jacob et la qualifie d'excellente : « *Optimæ Frid. Jacobi recensioni...* » Est-il vraisemblable comme le veut M. Lucien Müller (*Cat. lib.*, *Præf.*, p. 6), que Lachmann se soit prononcé de cette manière en tête de son livre, dans la seule note qu'il contienne, « par ironie socratique » ou « par urbanité lucilienne » ? L'antipathie de M. L. Müller pour Fr. Jacob égare son jugement.

5. On voit que Lachmann renonçait au Mentelianus, aux deux Palitini, au Bononiensis et au Guarnerianus dont il tenait un certain compte dans son édition de 1816. Voy. *Prop. Carm.*, 1816, *Præf.*, p. 11.

abord on ne se défend point d'une certaine surprise : on a peine à concevoir que, même à treize ans de distance, un éditeur se déjuge à ce point. Dans l'édition de 1816, les conjectures se multiplient ; dans l'édition de 1829, la leçon des manuscrits est reproduite presque avec servilité ; des passages, contenant manifestement des erreurs de copiste, sont laissés intacts. D'où venait ce changement absolu de méthode ? A quelle raison Lachmann obéissait-il ? Il ne s'en est expliqué nulle part, de sorte que nous sommes réduits aux hypothèses. M. L. Müller[1] a pensé avec beaucoup de vraisemblance que Lachmann, en 1829, avait voulu éditer les œuvres de Catulle, de Tibulle et de Properce[2], non telles qu'ils les avaient publiées ou composées eux-mêmes, mais telles ou à peu près, que les meilleurs manuscrits nous les ont transmises ; qu'il se proposait, non de restituer leurs poèmes tels que les anciens avaient dû les connaître, mais de constater l'état dans lequel ces poèmes étaient parvenus aux modernes. Hertzberg[3], tout en disant qu'il ne comprenait rien du tout au dessein de Lachmann, avait cependant indiqué cette explication : le plus sûr, disait-il, est de penser que l'éditeur a voulu faire voir, de plus près qu'en 1816, quelle était la condition des meilleurs manuscrits. M. L. Müller a eu raison d'affirmer ce que Hertzberg hésitait à croire. Mais ni Hertzberg ni lui n'ont eu l'idée de se demander pourquoi Lachmann s'était proposé un but si nouveau. Il me paraît cependant qu'on peut en soupçon-

1. L. Müller, *Cat. lib.*, *Præf.*, p. 3-7.

2. Lachmann publia *Catulle* et *Tibulle* la même année et dans les mêmes conditions. Le *Catulle* a été réimprimé plusieurs fois (3e et dernière édition, 1874).

3. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 258 *in fine*.

ner les motifs. La prudence, qui vient naturellement avec l'âge, le scrupule qui vient presque toujours avec la science et qui fait que plus on apprend, moins on croit savoir, expliqueraient la suppression d'un grand nombre de conjectures, mais non l'intention formelle de reproduire, avec des fautes, le texte des manuscrits. Voici ce que je pense pour ma part : Lachmann, à ce moment mieux qu'à tout autre, s'est rendu compte de la qualité de son propre génie ; il a pressenti d'une manière plus vive de quel genre de progrès les lettres latines lui seraient redevables. Il a entrevu que, du côté de la conjecture et de l'interprétation, son œuvre aurait plus d'éclat que de durée ; que son vrai titre de gloire était la restitution paléographique. Alors il a conçu l'édition des trois poètes érotiques sur le plan suivant : débarrasser le texte des interpolations dont trois siècles et demi l'avaient surchargé, y joindre les variantes principales des meilleurs manuscrits, et remettre ainsi aux mains des futurs éditeurs l'instrument de reconstitution. Il a renoncé à se servir lui-même de cet instrument qu'il avait découvert ; et comme c'était par défiance de ses propres forces, peut-être l'aveu lui en a-t-il trop coûté, ce qui expliquerait son silence. En tout cas, lorsqu'après l'édition franchement conjecturale de 1816 il a donné l'édition purement diplomatique de 1829[1], il a voulu, non pas publier le bon texte, mais livrer à d'autres le secret et le moyen de l'établir ; ce qu'il voulait faire, il l'a fait.

Les Allemands, dans leurs livres de bibliographie latine[2], passent sous silence une édition de Properce

1. Il ne s'est écarté de la fidélité aux manuscrits qu'en maintenant sa détestable division en cinq livres.

2. Teuffel, Bæhr, Bernhardy, Nicolai, Hübner.

qui parut en France, à Paris, en 1832. Elle forme le dernier volume de la collection Lemaire, le dernier par ordre de date, mais non de mérite ; peut-être même est-ce un des meilleurs. Elle fut publiée sans nom d'auteur ; dans une courte préface, P.-A. Lemaire explique le scrupule excessif qui fit désirer au savant éditeur de demeurer inconnu. Après la vie de Properce de Volpi et celle de Barth annotées, vient le texte des Élégies avec notes en latin au bas des pages, et à la suite du plus grand nombre, les imitations des poètes français[1] ; enfin un *Index latinitatis*, établi soigneusement, et un *Index nominum*.

Sans doute, cette édition est une œuvre de seconde main ; à côté des noms de Burmann et de Lachmann, trop souvent reviennent ceux de Barth et de Kuinœl[2] ; l'éditeur a le tort de dire en maint endroit « les manuscrits », *codices*, au lieu de nommer celui ou ceux qui donnent la leçon citée ; dans les notes, il n'accorde pas à la grammaire la place qu'elle est en droit d'obtenir ; quant à la métrique, il la supprime ; enfin on peut regretter qu'il n'ait nulle part exposé son but et sa méthode. Malgré tous ces défauts, il a donné des Élégies de Properce une édition recommandable[3], une de celles qui offrent au lecteur,

1. Il y a trop de vers de Parny, de Bertin, de Bernard, de Mme Dufrénoy, etc., dans ces *Imitationes Gallicæ;* mais à côté de cela, elles nous remettent sous les yeux des chefs-d'œuvre d'André Chénier et quelques beaux vers de Le Brun Pindare.

2. Il est juste de dire que, lorsque Kuinœl est nommé, c'est presque toujours pour être blâmé. Cf. I, 2, 8 ; 4, 4 ; 10, 13 ; 19, 24. II, 3, 21 ; 5, 1 ; 9, 38 ; 18, 25, etc.

3. On n'en saurait dire autant des autres éditions françaises du dix-neuvième siècle. J.-A. Amar, dans un livre de poche qui contient Properce et Gallus et qui fait partie de la petite collection Lefèvre (in-32, Paris, 1821), a reproduit pour Properce le texte de Kuinœl ; le choix n'est pas heureux, j'ai dit plus haut ce qu'il fallait penser de ce texte. L'édition de F.-G. Pottier, Properce et Gallus (in-8°, Paris, 1825, chez Malepeyre), témoigne d'in-

avec un texte d'une qualité suffisante, les notes explicatives les plus sensées. Il s'est attaché à la première édition de Lachmann (1816), qu'il suit avec intelligence et prudence, rejetant la division en cinq livres et s'écartant parfois de l'orthographe un peu systématique de son modèle [1].

En un mot, le Properce de la collection Lemaire ne doit pas compter parmi les éditions importantes, parmi celles qu'il est essentiel de connaître : mais il est injuste de ne le point nommer, lorsque l'on cite les travaux de second ordre, ceux qui, sans être nécessaires, sont utiles et méritoires [2].

En 1839, à Leipzig, chez Wigand, Otto Frédéric Gruppe publia une édition de Properce reproduisant le second texte de Lachmann, celui de 1829, mais dans

tentions estimables, mais de beaucoup d'illusion sur la manière de reconstituer un texte ancien. Dans une préface écrite en français, Pottier attaque un peu trop Lachmann et raille « son désir bien naturel de se faire connaître » (p. 3); puis il finit par nous apprendre que, pour sa part, il a manqué de toute espèce de secours soit de manuscrits, soit de commentaires (p. 11) ; on se demande alors pourquoi et avec quoi il a établi son texte. A la suite de cette préface, vient une vie de Properce en quatre pages, moins remarquable par les erreurs de fait que par la fausseté des jugements. Le seul mérite de Pottier est de n'avoir pas admis les transpositions de Scaliger. Quant à l'édition de la collection Panckoucke, voy. à la fin du chapitre ce qui en est dit sous la rubrique *Traductions*.

1. Il a tort de se séparer de Lachmann pour écrire *lacrymæ* au lieu de *lacrimæ;* mais il doit être loué d'avoir mis *litora*, et non *littora*, *cœlum* et non *cœlum*.

2. C'est ici que prend place, par ordre chronologique, le spécimen d'édition donné par J.-H. Bormans : *Prodromus animadversionum ad Sex. Aurelii Propertii elegiarum libros IV et novæ simul editionis specimen*, Lovanii, 1836. C'est le texte des deux premières élégies du troisième livre, accompagné de quelques variantes et de copieuses notes explicatives. Les ressources de l'éditeur sont tout à fait insuffisantes, mais il y a dans les notes beaucoup de labeur personnel et une assez bonne méthode. Je ne crois pas que cette édition, presque inconnue, ait jamais été continuée.

laquelle la distribution des élégies, nous allons le voir tout à l'heure, est des plus singulières. Ce volume contient aussi les poésies de Tibulle classées d'après la même méthode et les *Amours* d'Ovide qui ont échappé, on ne sait pourquoi, à un remaniement analogue. C'est le second volume d'un travail qui a pour titre *L'Élégie romaine*. Le premier avait paru l'année précédente (1838) ; il offrait un *examen critique* des œuvres de Tibulle et de Properce, avec les traductions en vers d'un certain nombre d'élégies de Tibulle [1]. On y trouve, sur les questions littéraires et morales, des vues pénétrantes, de bons jugements exprimés dans un style agréable et clair. Malheureusement la majeure partie de l'ouvrage est consacrée à exposer la classification bizarre [2] imaginée par Gruppe ; je vais l'indiquer en laissant Tibulle pour ne m'occuper que de Properce.

Gruppe commence par former un livre, *Cynthiæ minoris liber*, de dix élégies prises dans le premier livre de la vulgate, 1, 4, 5, 6, 14, 7, 9, 13, 10, 12. Ce sont les élégies dans lesquelles il est question de Cynthie, mais de telle façon que le poète s'adresse à ses amis. Le livre commence ainsi par : *Cynthia prima suis miserum me cepit ocellis*, et finit par : *Cynthia prima fuit, Cynthia finis erit ;* symétrie ingénieuse, et que Properce n'eût jamais trouvée si Gruppe n'était venu à son aide. Celui-ci d'ailleurs ne s'arrête pas en si beau chemin : il prend cinquante autres élégies sur Cynthie, et les mettant dix

1. On voit, d'après le contenu des deux volumes, que le titre *Die römische Elegie* est beaucoup trop général.

2. Voy. ce qu'en dit Bæhr., *Gesch. der röm. Liter.*, 4e édit., t. I, p. 775. — Voy. aussi Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 222 : *Gruppii autem somnia*, etc.

par dix, en fait cinq livres, *Cynthiæ majoris libri ;* voici la composition des deux premiers [1] :

	VULGATE. Liv.	VULGATE. Él.		VULGATE. Liv.	VULGATE. Él.
Cynthiæ majoris	III	1	Cynthiæ majoris	I	18
liber I	I	2	liber II	II	19
(Gruppe)	»	3	(Gruppe)	»	32
	II	26b		I	11
	»	14		»	8
	III	21		»	15
	II	20		II	16
	»	30		I	16
	I	17		II	25
	»	19		III	20

Pourquoi cette combinaison inattendue ? C'est que dans les élégies I, 17, II, 30 et III, 21 il est question d'un voyage de Properce : voilà l'origine du premier livre de la *Cynthia major* de Gruppe. D'autre part, dans les élégies I, 8 et 11, II, 19, il est question d'un voyage de Cynthie : voilà l'origine du deuxième livre. Les trois autres sont composés avec le même sens commun, et Gruppe fait ainsi, des amours de Properce, un petit roman auquel on ne peut refuser ni la suite, ni la précision. Après cela, nous avons un livre d'*Épîtres*, un autre d'*Élégies romaines ;* puis des livres de *Thrénodies*, d'*Élégies à Auguste*, d'*Élégies érotiques*, enfin d'*Élégies didactiques*. En présence d'une pareille fantaisie, le sentiment qui domine est la surprise, surtout si l'on se

1. Gruppe (*Die Röm. Eleg.*, t. I, p. 287, 288) donne lui-même ces listes ; je les ai vérifiées ; la seconde contient une erreur : III, 18, au lieu de I, 18, et renvoie à II, 15 au lieu de II, 16, sans doute parce que Gruppe suivait une numération un peu différente de celle de Bæhrens, dont je me sers. C'est ce qui explique également dans ma première liste 26b au lieu de 26.

reporte à une phrase de Gruppe : « Scaliger, dit-il, (par ses transpositions) n'a réussi à faire voir qu'une chose : c'est qu'il n'avait pas compris le genre de corruption subie par le texte[1]. » Gruppe, lui, croyait donc l'avoir compris ! Était-il de bonne foi ? En ce cas, Hertzberg a eu raison de dire que cet étrange éditeur rêvait tout éveillé[2].

Je ne voudrais pas appeler C.-H. Weise *homunculus :* pourtant, lorsque je le vois donner en 1842 un texte de Properce dans lequel il retient l'ordre de Scaliger et toute sorte de leçons vicieuses, il me revient à l'esprit ce que M. Bœhrens dit de certains latinistes : « *Talibus homunculis Ritschelii et Lachmanni non scripserunt*[3]. »

VII. — HERTZBERG

De 1843 à 1845, parut en trois volumes, le dernier divisé en deux parties (en réalité 4 volumes in-8°), l'édition de Guillaume Hertzberg[4]. Le texte occupe le tome II avec les variantes, au bas des pages, de G, de N, de H, de l'édition de Reggio, du Mentelianus et de quelques autres sources moins importantes. On voit qu'au point de vue critique, c'est un livre de seconde main et qu'il n'ajoute

1. Gruppe, *Die Röm. Eleg.*, t. I, p. 273, 274.

2. Voy. à la page 77, note 1, *in fine.* — Je ne puis m'empêcher cependant, tout en laissant de Gruppe à Scaliger la distance qui convient, de trouver le système de Scaliger plus répréhensible encore que celui de Gruppe. Au moins, dans le livre de ce dernier, chaque élégie, prise séparément, demeure intacte et peut être lue avec sécurité.

3. Bœhrens, *Prop. El., Proleg.*, p. 39 à la note.

4. Halle, t. I chez Lippert, t. II et III chez Lippert et Schmidt.

guère aux éditions de Lachmann; mais, d'une part, ces éditions sont difficiles à se procurer, surtout celle de 1829, qui présente typographiquement la même disposition que le livre de Hertzberg (les variantes inscrites au bas des pages et sans mélange d'autres annotations, ce qui les rend bien plus facilement saisissables); d'autre part, Hertzberg, grand admirateur de Lachmann, a su néanmoins rejeter la division en cinq livres. Enfin, si ses conjectures personnelles ne sont pas toujours heureuses, on ne peut nier qu'en général il ne fasse preuve dans la constitution du texte de modération et de bon sens.

Le commentaire (les deux parties du tome III) témoigne à coup sûr de beaucoup de savoir et d'une connaissance étendue des lettres grecques et latines; mais il ne répond pas bien à ce que l'on est en droit d'attendre en voyant la place immense qui lui est faite (524 pages in-8°). L'auteur se tait sur de graves difficultés; sur des points de peu d'importance, il est prolixe et confus. De plus on y trouve un défaut commun à tous les travaux de Hertzberg, inhérent à la nature de son esprit: une incurable légèreté, qui lui fait prendre des décisions insuffisamment justifiées et qui est une cause perpétuelle d'erreurs de détail. J'ai déjà eu occasion, dans le cours de ce travail, d'en signaler cinq ou six.

C'est le tome Ier, contenant les *Quæstiones Propertianæ*, qui donne à l'édition de Hertzberg une valeur considérable et une utilité spéciale. Ces trois livres de *Questions* (259 pages in-8°) offrent des traces nombreuses de la légèreté dont je viens de parler; ils sont, en certains endroits (liv. II, chap. VI, liv. III, chap. V), surchargés d'une manière inutile; le style n'est pas toujours net. Enfin, pas plus que tout autre ouvrage d'un caractère

scientifique, ils ne donnent, sur tous les points, des solutions définitives. Mais il y a là le plan d'une étude générale sur la personne et sur l'œuvre de Properce; la réunion de matériaux abondants, une revue presque toujours équitable des travaux antérieurs. On ne peut espérer s'occuper sérieusement de notre poète sans connaître les *Questions* de Hertzberg : lieu et date de la naissance, famille, amitiés, amours, chronologie, style, grammaire, métrique, imitation des alexandrins, manuscrits, éditions, Hertzberg a songé à tout, il a fait des recherches sur toute chose. C'est un travail à refondre, mais le moule est donné.

VIII.— KEIL, HAUPT, L. MÜLLER, PALEY, CARUTTI

Henri Keil (1re édition, 1850, 2me, 1867)[1], Moriz Haupt (1re édition, 1855, 4e, revue par J. Vahlen, 1879)[2], et Lucien Müller (1870)[3] ont publié tous trois des textes de Properce. Ils suivent la doctrine de Lachmann, dont ils adoptent la division en cinq livres.

Keil s'attache surtout à l'édition de 1829 et à celle de Frédéric Jacob. Il se montre prudent jusqu'au scrupule et préfère ne pas toucher à des passages corrompus que d'y introduire des conjectures s'il n'en trouve aucune satis-

1. Properce seul.
2. Catulle, Tibulle, Properce.
3. Catulle avec ce qui reste de Lævius, Calvus, Cinna et avec les Priapées, Tibulle, Properce. Le texte de chacun des trois poètes a été aussi publié à part; mais il faut préférer l'édition qui les contient tous les trois à cause des préfaces qui ne sont point reproduites dans les éditions séparées.

faisante et si la leçon des manuscrits peut à la rigueur se défendre [1]. Pourtant il a proposé lui-même quelques corrections, dont il cite les principales dans sa préface : elles sont toutes raisonnables et méritent d'être discutées.

La jolie petite édition de Moriz Haupt, revue par Vahlen, offre plus d'un exemple de conjecture ingénieuse et de goût délicat [2].

Quant à celle de M. Lucien Müller, qui fait partie de la collection Teubner et qui est répandue même en dehors de l'Allemagne, elle offre deux inconvénients sérieux : le premier, qui lui est commun avec les deux éditions précédentes, la division en cinq livres, ne permet pas d'y renvoyer habituellement le lecteur à cause de la complication insupportable qui en résulte pour la numération des élégies ; le second provient d'une certaine manière d'être particulière à M. L. Müller, et que je vais tâcher de définir. M. L. Müller a l'esprit, sinon toujours juste, du moins généralement modéré : mais il se rattache à une école aventureuse, l'école de Berlin ; il professe pour Lachmann et pour Haupt un culte un peu trop exclusif. Dans la théorie, il laisse bien voir qu'il ne les approuve pas en toute chose : cependant il n'ose pas répudier franchement leurs traditions en ce qu'elles ont d'erroné, et dans la pratique il ne quitte guère leurs traces [3]. Aussi

1. H. Keil, *Prop. El.*, *Præf. in fine.*

2. Elle présente, parmi les éditions qui admettent la division en cinq livres, l'avantage que la numération des élégies continue comme si le livre II n'était point partagé. Faut-il en conclure que Haupt avait peu de confiance dans la division de Lachmann ?

3. Parfois M. L. Müller modifie le texte sans nécessité : I, 1, 19 *fiducia* pour *fallacia ;* IV, 11, 76 *fovenda* (adopté par M. Bæhrens) pour *ferenda.* Ses conjectures sont parfois inadmissibles : II, 8, 38 *idem ;* 34 b, 29 *epechii* (voy. sur cette dernière Munro, *The Journ. of Philology*, vol. VI, n° 11, année 1875).

M. L. Müller me paraît-il avoir rendu plus de services à Properce par quelques bonnes pages de sa préface[1] que par la publication d'un texte qui ne constitue pas un progrès sensible et digne du talent de l'éditeur.

En 1853, M. F.-A. Paley publia les Élégies de Properce avec des notes en anglais. Il en a donné en 1872 une seconde édition, dans laquelle le commentaire a subi des remaniements d'une certaine importance, surtout pour le quatrième livre (le cinquième de M. Paley, qui adopte la division de Lachmann). C'est de cette seconde édition[2] que je dirai quelques mots. Elle est convenable dans l'ensemble, mais faible sur beaucoup de points. L'auteur manque parfois de sens critique ; on peut s'en convaincre en lisant les jugements qu'il porte, pages 11 et 12 de sa préface, sur les éditions antérieures dont il a fait usage. De plus, il n'est averti qu'à moitié : il ne paraît pas avoir connaissance de travaux qu'il n'est guère permis à un éditeur de Properce d'ignorer ou de négliger : les histoires de la littérature latine de Teuffel, Bæhr, Bernhardy, les brochures importantes, comme celles de MM. Heimreich, Lütjohann, Eschenburg et les Opuscules de Moriz Haupt. Aussi continue-t-il à nommer Properce Sex. *Aurelius* Propertius[3]. Il dit (p. 12 de sa préface) qu'il n'a pas eu entre les mains l'édition de Rossbach ; je le crois sans peine, cette édition n'ayant jamais existé. Rossbach a publié les textes de Catulle (1re édition, 1854, 2e, 1860), et de Tibulle (1re édition, 1855, 2e, 1866) dans la collection Teubner ; mais c'est Keil qui fut chargé du texte de

1. P. 1-16, 47-51.
2. Properce seul (Londres et Cambridge).
3. Voy. plus loin, l'Étude sur le nom de Properce.

Properce correspondant[1]. Ces sortes d'erreurs trahissent de suite une information insuffisante.

Mais il serait injuste de ne pas louer la conscience avec laquelle est rédigé le commentaire placé au bas des pages. M. Paley n'élude pas les difficultés ; il donne des renseignements critiques, des discussions de sens, des explications mythologiques, des rapprochements avec d'autres auteurs latins et grecs. On trouve dans la préface (p. 8 et 9) des observations intéressantes et justes sur la métrique. Cette édition témoigne de moins de fermeté et de suite dans les idées que notre Properce de Lemaire ; mais les notes y sont beaucoup mieux conçues, dans un sens philologique, et mieux remplies. D'ailleurs elle est plus récente, ce qui est un avantage pour les travaux d'ordre scientifique.

Vestigia... ausus deserere[2], écrit M. D. Carutti sur la première page de son édition publiée à La Haye en 1869 avec ce titre : *Sex. Aurelii Propertii Cynthia cum libro quarto Elegiarum qui Propertii nomine fertur. — Editio novum in ordinem digesta.*

En disposant les élégies dans un ordre différent de celui des manuscrits, M. Carutti a montré moins d'audace qu'il ne le croit, puisque Gruppe, que nous connaissons, et dont M. Carutti paraît ignorer la tentative, l'avait précédé dans ce genre d'exercice. Mais au moins Gruppe mettait au service d'une conception arbitraire une méthode ingénieuse et serrée ; la méthode de M. Carutti est le plus souvent puérile. Ainsi, parce qu'on lit III, 20,

1. On sait que la collection Teubner se renouvelle sans cesse ; le *Catulle*, *Tibulle et Properce* de M. L. Müller y a pris aujourd'hui la place du *Catulle* et du *Tibulle* de Rossbach, et du *Properce* de Keil.

2. Et p. 23 de la *Dissertatio* qui se trouve en tête de son édition : « *Ausus deserere manuscripta vestigia...* »

13 *nox mihi prima venit*, l'éditeur hollandais fait de III, 20, 13-30 la troisième élégie de son premier livre ; et comme Properce II, 15 raconte une nuit de volupté, il faut que ce soit la première nuit, la *prima nox* déjà célébrée dans l'élégie précédente, et II, 15 devient I, 4. Voici du reste un tableau qui peut donner une idée des transpositions de M. Carutti[1] :

Éd. de Carutti.		Vulgate.		
Livre.	Élégie.	Livre.	Élégie.	Vers.
I	1	I	1	
	2	III	20	1-10
	3	III	20	11-30
	4	II	15	
		I	2	1-6
		II	18	23-26
		»	»	31-32
	5	»	»	27-28
		»	»	29-30
		I	2	7-32
		II	18	33-38
	6	I	3	
	7	I	8	
	8	I	8b	
	9	I	4	
		II	24	17-22
		»	25	11-22
	10	»	»	39-44
		»	»	35-38
		»	24	41-44
		»	»	23-34

C'est ainsi, d'un bout à l'autre, que sont composés les trois livres réunis par M. Carutti sous le titre de *Cynthia*.

1. Il est impossible de ne pas faire remonter à Scaliger la responsabilité de ce genre d'altérations. Son génie personnel et l'impéritie de tel ou tel imitateur n'empêchent pas que le système ne soit le même au fond, et qu'il n'en ait le premier donné l'exemple.

Des notes critiques, d'un caractère superficiel, suivent chacune des élégies. Quant aux pièces qui, dans la vulgate, forment le quatrième livre (cinquième de Lachmann), M. Carutti les conteste toutes à Properce, sauf la dernière, l'*Epicedion* de Cornélie[1]. Sans doute cette opinion est admissible, mais M. Carutti n'emploie pas toujours à la soutenir des arguments sérieux. La *Dissertatio*, d'une cinquantaine de pages, dans laquelle il expose ses idées et qui sert de préface à son édition, vaut néanmoins la peine d'être lue ; on y trouve un sincère amour des lettres latines, ce qui n'est pas de trop pour faire pardonner à l'auteur de s'être montré à la fois aussi téméraire et aussi médiocre.

IX. — BÆHRENS, PALMER

Depuis 1816, on le voit, textes, éditions, brochures, beaucoup de travaux s'étaient produits dont plusieurs remarquables. Cependant les études relatives à Properce commençaient à languir, en ce sens que, malgré certaines protestations, on suivait aveuglément la voie tracée par Lachmann. Nous savons que ce dernier avait ramené la critique au vrai point de départ, mais que lui-même s'était jeté dans une route oblique : division en cinq livres, chronologie absurde, conjectures inutiles ou fausses. Sans doute une protestation comme celle de Hertzberg avait une haute importance ; mais le caractère savant de son édition[2], le prix qu'elle coûte, le plus ou moins de diffi-

1. Prop. IV, 11.
2. Elle présente d'ailleurs certains défauts graves signalés plus haut, p. 80.

culté qu'on trouve à se la procurer, son ancienneté relative, toutes ces raisons, s'opposent à ce qu'elle soit très répandue ; au contraire les textes de Keil, de Haupt, de M. L. Müller ont transmis de tout côté la doctrine de Lachmann sans modification sérieuse. Aussi l'édition que M. Bæhrens a publiée en 1880 et qui rompt avec cette tradition aveugle, fait-elle évènement dans la critique de Properce.

La réputation un peu hâtive et bruyante, mais légitime à certains points de vue, que s'est acquise M. Bæhrens, la place donnée à son édition dans la grande collection Teubner[1], assurent aux idées qu'il exprime une double chance d'être entendues de tous, acceptées par les uns, discutées par les autres.

M. Bæhrens a compris qu'au lieu de continuer à marcher en avant, il fallait revenir en arrière. Il revient à la division en quatre livres ; il donne le premier les variantes de AFDV ; il relève à nouveau celles de N. Il étudie dans la préface, écrite avec méthode et clarté, des questions capitales, le classement des manuscrits, le nombre des livres, la chronologie. Sur tous ces points, il se sépare nettement de Lachmann et de son école. Enfin il introduit dans le texte quelques conjectures qui méritent d'être discutées[2].

Pour la constitution du texte, l'édition de M. Bæhrens est très utile à cause de la récension de AFDV ; il n'en résulte pas que, même au seul point de vue paléographique, elle soit suffisante et puisse remplacer l'édition de Hertzberg. Si Hertzberg ne connaît pas AFDV, il donne les

1. Éditions critiques, grand format.

2. Bien peu, à vrai dire. Voy. I, 3, 16 ; 14, 22 ; 17, 3. II, 6, 26 ; 34, 29. III, 2, 14. IV, 1, 40, 124 ; 9, 70.

leçons de GH, qui n'ont guère moins de valeur, et que M. Bæhrens néglige de parti pris à peu près entièrement.

D'autre part, on ne peut lire les élégies de Properce dans l'édition de M. Bæhrens qu'avec la plus grande défiance, et cela pour deux raisons :

1° Comme il prétend rejeter au second rang N qui mérite de beaucoup la première place, il est conduit à préférer quelquefois[1] une mauvaise leçon de AFDV à une bonne leçon de N. En voici quelques exemples pour des endroits où le doute n'est pas possible :

II, 8, 4 segnior, 37 sacra; 18, 22 nunc; 25, 43 prodente. III, 7, 52 invitam; 11, 25 quam; 12, 4 facias; 16, 11 lædit. IV, 12, 19 vaces

2° En maint passage, il modifie le texte à son caprice, le plus souvent avec violence, et il s'abandonne à ce goût pour les conjectures aventureuses dont témoignent également ses éditions de Valerius Flaccus (1875), de Catulle (1876), de Tibulle (1878) et des *Poetæ minores* (4 volumes parus, 1879-82). On en jugera, quant à Properce, d'après les corrections suivantes, toutes inadmissibles :

I, 1, 33 mæsta; 11, 25 elatus; 8b, 42 ovo; 13, 12 Adonis, 13 cano; 18, 24 foliis; 20, 48 accito compare. II, 2, 11 sera viro; 6, 37 per; 19, 1 decedis; 24, 1 sic loqueris cum tu; 33, 6 quacumque. III, 1, 35 me quoque per; 11, 25 arcis; 12, 14 si redient; 13, 9 maritas; 16, 29 atque; 18, 1 tundit, 34 vice; 21, 28 ridebone. IV, 3, 10 postus; 4, 3 concavus; 6, 45 nunc en; 7, 69 motis; 11, 65 sella in gemuisse curuli.

Récemment M. Edouard Heydenreich a publié contre l'édition de M. Bæhrens un article très sévère[2]. Je n'irai

1. Heureusement il montre là-dessus assez peu de logique.
2. *Philologische Rundschau, I. Jahrgang*, n° 1, col. 15-21.

pas aussi loin que M. Heydenreich, quand il reproche à M. Bæhrens de n'être pas suffisamment renseigné : autant que personne, je veux qu'un éditeur s'entoure d'informations abondantes ; mais il ne faut pas demander l'impossible, exiger l'inutile. M. Heydenreich termine son article en regrettant qu'une édition savante d'un grand classique n'ait pas été faite avec plus de prudence et après une étude plus approfondie ; je donne volontiers les mains à ce jugement[1].

On le voit : l'édition de M. Bæhrens présente avec celle de Lachmann (1816) cette ressemblance qu'elle répudie de mauvaises traditions, et que d'autre part, sur certains points, elle est bien près d'en établir de non moins mauvaises.

La même année (1880) parut à Dublin la bonne édition de M. A. Palmer[2]. Comme la plupart de ses compatriotes, M. Palmer a des qualités d'exégète plutôt que de critique : c'est un inconvénient lorsqu'il s'agit d'établir un texte. Son cercle d'informations me paraît trop restreint ; lui-même se plaint de n'avoir pu se procurer tous les travaux désirables[3]. En troisième lieu, il attribue à P (*Cujacianus* de Scaliger) un rang que ce manuscrit ne doit point occuper[4].

Mais ces défauts sont atténués, dans une large mesure, par des qualités de premier ordre : la conscience et la

1. Les éditions de M. Bæhrens ont les vices des travaux précipités ; au lieu de s'attacher à quelques auteurs, on veut éditer tous les poètes latins, et l'on finit par ne laisser rien de durable.

2. Properce seul. Londres, G. Bell, et Dublin, E. Ponsonby. Cette édition est dédiée à M. R. Ellis.

3. A. Palmer, *Prop. El.*, *Præfationis post-scriptum*, p. 64 : «... *quorum conjecturæ... difficillime ad nostram Thulen deveniunt.* » Il n'est que juste de tenir compte de ces difficultés au savant et consciencieux éditeur.

4. Voy. plus haut, *Manuscrits*, chap. II, *Valeur comparative*, vers la fin.

prudence. L'édition de M. Palmer est de la même famille que celles de Fr. Jacob, que la seconde de Lachmann (1829), que celle de H. Keil; c'est une édition d'un caractère diplomatique. L'éditeur anglais pousse la fidélité au Neapolitanus, qu'il met avec raison à la première place, jusqu'à écrire en lettres italiques les mots ou les portions de mots qui ne se lisent pas dans ce manuscrit[1]; il le suit également pour l'orthographe autant que faire se peut, même dans ses variations : par exemple, pour l'assimilation des prépositions préfixes, *improbus* et *inprobus*, *collata* et *conlata*. Il a compulsé lui-même trois manuscrits, N G P. Il a osé, le premier, rétablir *persuadent* I, 2, 13 leçon de N, pour laquelle G donne *collucent* et que les éditeurs se sont ingéniés à corriger, alors qu'elle ne devait même pas être mise en doute. Il ne s'est pas interdit quelques conjectures dans des passages suspects : on peut citer comme étant dignes d'attention II, 24, 8; 33, 12; IV, 7, 85[2]. Il divise, bien entendu, l'œuvre du poète en quatre livres, selon l'autorité des manuscrits.

1. Du moins en général; voy. sa préface, p. 5.

2. Je regrette que M. Palmer, IV, 11, 102 maintienne *aquis*, la leçon de N F H V m^1 Pm^2. La correction de Heinsius, *avis*, doit être admise. Il est vraisemblable qu'un scribe peu instruit n'aura pas compris le datif de direction *avis* pour *ad avos;* au mot, qui s'écrivait *auis*, il aura ajouté la lettre *q*. Ainsi de *auis* on a fait *aquis;* de *aquis*, qui n'est pas satisfaisant au point de vue du sens, *equis* (dans G D V P *m* 1 B). Ce qui ne permet pas le doute, c'est le vers 330 de l'Epicedion de Drusus (*Consolatio ad Liviam*). Dans cette pièce, où il y a plus d'une imitation de Properce, ce vers *Inter honoratos excipietur avos* est évidemment calqué sur le nôtre : *Cujus honoratis ossa vehantur avis.* Il est vrai que l'on a contesté l'authenticité de l'Epicedion de Drusus (voy. Mor. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 315-357); mais M. Bœhrens (*Poet. lat. min.*, t. I, p. 97-101) et M. E. Benoist (à son cours, décembre 1880) ont montré que c'était à tort; le Dr Hübner est également de cet avis; il croit que l'Epicedion de Drusus appartient à la seconde moitié du deuxième siècle de l'ère chrétienne. Du reste, à supposer que ce poème fût l'œuvre d'un savant du quinzième siècle, le vers 330

Quelqu'un qui, pour lire les Élégies de Properce, voudrait s'en tenir à une seule édition[1], pourrait adopter celle de M. Palmer.

X. — EDITIONS PARTIELLES, MORCEAUX CHOISIS. — SCHULZE, POSTGATE

MM. Wratislaw et Sutton[2] (*Cat.*, *Tib.*, *Prop. poem. select.*, notes en anglais, Londres 1869), B. Volz (*die Röm. Elegie*, notes en allemand, Leipzig, 2e édition, 1876), K. P. Schulze (*Röm. Elegiker*, notes en allemand, Berlin, 1879) ont édité et commenté, dans leurs recueils à l'usage des classes, une partie des élégies de Properce.

Tout récemment (1882) ont paru trois autres éditions annotées de morceaux choisis dans lesquelles Properce a sa place : *Cat.*, *Tib.*, *Prop. carm. sel.*, *curante Oswaldo Berrinio* (notes en italien) chez Paravia, Turin ; *Selections from the Latin Poets Cat.*, *Lucr.*, *Tib.*, *Prop.*, *Ovid. and Lucan*, by E. P. Crowell, Boston (avec des notes en anglais); *Anthologie aus den Elegikern der Römer*, von Dr Carl Jacoby, *Ovid.*, *Cat.*, *Tib.*, *Prop.* (Leipzig, Teubner). De toutes ces éditions celle du D Schulze est la plus recommandable[3].

prouverait que l'auteur avait sous les yeux un texte de Properce donnant *avis*. — Ont adopté *avis* : Brœkhuyzen, Kuinœl, Lachmann dans ses deux éditions, Paldam, l'éditeur de la collection Lemaire, Haupt, Peerlkamp, Carutti, L. Müller, Schulze, Bährens, Postgate et Jacoby.

1. Cela serait imprudent dans le cas d'un travail sérieux.

2. M. Sutton s'est chargé de Catulle et de Tibulle; M. Wratislaw, de Properce, avec la revision du tout.

3. Une publication tout à fait spéciale est celle que M. G. Boot a faite en 1865, à Amsterdam, du texte et du commentaire de la dernière élégie (onzième du quatrième livre) d'après Peerlkamp. C'est une série de transpositions audacieuses, inadmissibles au point de vue de la critique et plus que discutables au point de vue du goût ; c'est la continuation de Scaliger.

Le recueil de M. J.-P. Postgate, *Select Elegies of Propertius edited with introduction, notes and appendices* (Londres, 1881), présente un vif intérêt ; mais il importe, en le louant, de spécifier dès l'abord son genre de mérite. Comme choix d'élégies, le travail de M. Postgate est des plus défectueux [1] ; comme étude sur la vie, le caractère, le talent de Properce, il est au contraire remarquable. Du reste, l'introduction en cinq chapitres [2], les notes explicatives et critiques, les appendices occupent les neuf dixièmes du volume ; c'est de là qu'il tire sa valeur. L'introduction surtout offre, avec des renseignements nombreux sur la grammaire et sur la métrique, des vues morales et littéraires tout à fait pénétrantes. En résumé, ce qu'il y a de répréhensible dans les *Select Elegies of Propertius*, c'est que le contenu du volume ne répond pas au titre ; l'introduction a un caractère général, elle ne s'applique pas seulement aux morceaux choisis, elle constitue un véritable livre, une série d'études sur Properce. Malheureusement, par suite de l'adjonction du texte et des notes, ce petit livre d'études excellentes sur Properce se trouve faire partie d'un gros volume mal composé.

M. Samuel Brandt, dans ses *Eclogæ poetarum latinorum*, à l'usage des classes (Leipzig, 1881), donne un certain nombre d'élégies de Properce. Il s'en est tenu, en général, au texte de la seconde édition de Lachmann (1829), tout en consultant l'édition de Haupt, revue par M. Vahlen, et celle de M. L. Müller.

1. M. Postgate devait-il omettre III, 12, et IV, 1 où l'on saisit au vif le caractère individuel de Properce ?

2. Voici les titres de ces chapitres : I. Vie et caractère ; II. Œuvres et style ; III. Grammaire et vocabulaire ; IV. Métrique et prosodie ; V. Histoire littéraire.

XI. — TRADUCTIONS

Nous n'avons pas en France une bonne traduction de Properce.

La vieille traduction de Marolle (Paris, 1654, chez Guillaume de Luyne), toute remplie de contresens, n'est peut-être pas la plus mauvaise : une certaine ingénuité a parfois bien inspiré l'auteur et l'a, de loin en loin, sauvé d'une fausse élégance. Il faut rendre à Marolle la justice qui lui est due : lorsque, pour marquer une transition, pour préciser le sens ou pour donner du nombre à la phrase, il introduit quelque mot dont il n'y a pas la moindre trace dans le texte latin, il l'écrit consciencieusement en italiques ; c'est là un scrupule qui est passé de mode [1].

Un trait commun à tous les traducteurs, c'est l'amour de l'inexactitude, amour poussé jusqu'à la manie et devenant ingénieux pour se satisfaire. Les mots ajoutés, retranchés ou déplacés, les périphrases, les changements de temps ou de personne, les phrases longues abrégées, les phrases brèves allongées, les expressions de galanterie moderne, la pompe artificielle du style, tout est bon pour dénaturer l'œuvre antique et pour donner à croire que Properce écrivait jadis en latin comme de nos jours, en français, le plus prétentieux des rhétoriciens.

1. Par exemple, lorsqu'il n'ose pas traduire *Tulle* tout simplement par Tullus, et qu'il se croit obligé d'y ajouter une épithète ennoblissante et sonore, il écrit du moins cette épithète en italique : « *illustre* Tullus ». De même *Luxuriæ nimium libera facta via est :* « Le chemin est trop libre qui mène au luxe *et à la dépense* ». — *Sex superant versus :* « il me reste *encore* six vers », etc. — C'est apporter dans l'erreur une honnêteté qui lui mérite quelque pardon.

La passion de l'inexactitude joue parfois de mauvais tours à ceux qu'elle possède : je n'en veux pour exemple que M. J. Genouille, auteur d'une traduction répandue (collection Panckoucke, *Cat.*, *Tib.*, *Prop.* par MM. Héguin de Guerle, A. Valatour et J. Genouille, nouvelle édition très soigneusement revue par M. A. Valatour, chez Garnier frères). M. J. Genouille I, 13, 25 éprouve le besoin de nommer la maîtresse de Gallus que Properce ne nomme pas ; et quand il y a dans le texte *Nam tibi non tepidas subdidit* illa *faces*, il traduit : « C'est que *Lycoris* a embrasé ton cœur du feu le plus ardent. » Nous apprenons ainsi que M. J. Genouille confond Gallus, l'ami de Properce, avec Cornelius Gallus.

J'ai parfois ouvert la traduction un peu moins mauvaise de Delongchamps (2 volumes in-8°, nouvelle édition, Paris, 1802) ; on y trouve un véritable instinct littéraire, mais une connaissance tout à fait insuffisante de la langue et de l'antiquité latines.

J'indique pour mémoire les traductions ou plutôt imitations en vers de C.-L. Mollevaut (Paris, 1816), de J.-P. de Saint-Amand (Paris et Bourges, 1819), de P. Denne-Baron (Paris, 1826). J.-P. de Saint-Amand est le seul qui ait eu le courage de traduire l'œuvre entière ; il juge avec modestie, et il n'a pas tort [1], que c'est là son seul avantage sur ses prédécesseurs. Denne-Baron a semé

1. Parmi ses prédécesseurs, J.-P. de Saint-Amand nomme Gillet de Moivre. L'ouvrage de ce dernier, *La vie et les amours de Properce, chevalier romain*, Amsterdam, 1744, est un des livres les plus curieux qui se puissent lire, et certainement l'un des témoignages de la folie humaine. On y apprend que Virgile s'en tenait pour ses vers aux décisions de Cynthie (préf., p. 3), que Properce invita Horace à un repas superbe (p. 41 et suiv. du livre) et bien d'autres choses dont Gillet de Moivre a été le premier et est demeuré le seul à s'apercevoir.

quelques vers assez fermes parmi beaucoup d'autres faibles et dépourvus de toute couleur antique. Quant à C.-L. Mollevaut, c'est le plus mauvais de ces trois mauvais traducteurs[1].

Parmi les traductions étrangères, j'ai toujours consulté dans les passages difficiles, souvent avec fruit, les traductions allemandes, en vers, de J.-H. Voss (Brunswick, 1830), de Hertzberg (Stuttgart, 1838), de Fr. Jacob, achevée et publiée après la mort de l'auteur par le Dr W. Binder (Stuttgart, 1860). Elles m'ont paru, en plusieurs passages, remarquables et aussi fidèles que peuvent l'être des traductions en vers.

Le vers anglais se prête moins que le vers allemand à la reproduction du latin; toutefois la traduction de M. James Cranstoun (Édimbourg et Londres, 1875) mérite d'être consultée; elle est souvent exacte et contient, en tout cas, d'heureuses imitations.

1. Une traduction en prose, par F.-P. Piètre (Maestricht, chez Th. Nypels, et Paris, chez différents libraires) parut en l'an IX; elle ne vaut ni plus ni moins que les autres et renferme un grand nombre de contresens. Le [illegible] le est celui de l'époque.

DIVISION

EN QUATRE OU EN CINQ LIVRES

La distribution des Élégies de Properce en cinq livres au lieu de quatre, par suite du dédoublement du deuxième livre, a été imaginée par Lachmann; adoptée par Fr. Jacob, Keil, Paley, Haupt (et Vahlen), Wratislaw, L. Müller, K.-P. Schulze; rejetée par Paldam, l'éditeur du Properce de Lemaire, Hertzberg, Bæhrens et Palmer [1].

« Il est difficile, écrit M. Paley [2], de résister aux arguments de Lachmann. » Je pense au contraire que, si on les examine avec quelque attention, il est difficile de s'y rendre. M. L. Müller [3] reconnaît que la division de Lachmann est loin d'offrir toute sécurité ; il l'adopte parce que, selon lui, elle permet de résoudre certaines difficultés. Nous verrons tout à l'heure que, pour lever ces dif-

1. Gruppe et Carutti ne peuvent naturellement rentrer dans cette classification (voy. plus haut, p. 76 et p. 84); Weise, qui divise en quatre livres, ne mérite guère d'être nommé (voy. plus haut, p. 79). Quant à Volz, il indique dans la table les concordances de ses morceaux choisis avec l'une et l'autre numération.

2. Paley, *Prop. Carm.*, 2e édit., p. 74 en note.

3. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 13.

ficultés, il est inutile de recourir au dédoublement du deuxième livre.

Pour appuyer sa division, Lachmann[1] invoque trois arguments. J'y répondrai à mesure.

Premier argument. Nous n'avons pas tous les vers de Properce.

a) Fulgence, au mot *dividiæ*, cite comme étant de Properce : *Dividias mentis conficit omnis amor*, vers que nous ne retrouvons nulle part dans notre auteur. — Pour se faire une idée de ce que vaut le témoignage de Fulgence, il suffit de savoir que, au mot *catillandi*, il attribue à Properce ce qui suit et qui manifestement est d'un autre auteur : *Catillata geris vadimonia, publicum prostibulum*[2].

b) Servius, *Verg. Buc.* V, 21, donne comme étant de Properce : *Testes sunt sidera nobis ;* et *Georg.* I, 19, il dit :

1. Lachm., *Prop. Carm.*, éd. 1816, préf., p. 20 sqq ; voy. aussi L. Müller, *loc. cit.*, p. 11-13 ; Herm. Knauth, *Quæst. Prop.*, Halle, 1878, p. 25, p. 30 à la note et *passim;* Robert Scharf, *Quæst. prop.*, Halle, 1881, p. 7 à la note. — W. S. Teuffel (*Gesch. der Röm. Liter.*, § 246, note 3, p. 515 de la 4e édit.) expose l'état de la question en se portant du côté de Lachmann. Bæhr (*Gesch. der Röm. Liter.*, t. I, § 200, p. 775 de la 4e édit.) et Nicolai (*Gesch. der Röm. Liter.*, § 84, p. 254) sont plutôt hostiles. Bernhardy (*Grundr. der Röm. Liter.*, § 96, note 462, p. 623 de la 5e édit.) l'est tout à fait. Voy. aussi contre la division de Lachmann : C. F. A. Nobbe, *Obs. in Prop. Carm. specim.*, Leipzig, 1818 ; Paldam, *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 22 sqq. ; Hertzberg, *Prop. El.*, *T. I, Quæst.* p. 211 sqq. ; R. Voigt, *De quarto Prop. libro*, Helsingfors, 1872, p. 3-17 ; Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 40 sqq. ; Car. Brandt, *Quæst. Prop.*, Berol, 1880, p. 20-25. — Voy. enfin Cranstoun, *The Elegies of Prop. transl. into engl. verse*, Édimbourg et Londres, 1875 (en tête *Life of Prop.*, p. 20) ; M. Cranstoun, tout en trouvant les raisons de Lachmann très plausibles, ne les juge pas bien concluantes ; il a le tort d'adopter néanmoins la division en cinq livres pour se conformer à l'usage.

2. Sur l'autorité nulle de Fulgence en général, R. Voigt renvoie au jugement de L. Lersch (*Fulgentius de abstrusis sermonibus*, Romæ, 1845, p. 78).

Alii Triptolemum, alii Osirin volunt, quod magis verum est, ut dicit Propertius vel Tibullus. — La première citation se retrouve dans Properce, parfaitement reconnaissable malgré les scrupules intéressés de Lachmann : II, 9, 41 *Sidera sunt testes et matutina pruina.* La seconde fait allusion à un vers de Tibulle : I, 7, 29 *Primus aratra manu sollerti fecit Osiris.*

c) Ovide, *Trist.* II, 465, après avoir dit que Tibulle a, lui aussi, donné des préceptes d'amour et enseigné aux femmes les moyens de tromper une surveillance jalouse, ajoute : *Invenies eadem blandi præcepta Properti.* Sur quoi Lachmann[1] s'écrie assez ingénument : « Où donc, je vous prie, les trouverons-nous, alors que nuls préceptes semblables ne se lisent aujourd'hui dans les Élégies de Properce ? » Où ? mais d'un bout à l'autre de son œuvre, qui est une œuvre d'amour ; non, il est vrai, sous la forme didactique, mais de place en place[2] et pénétrant le tout de leur esprit.

d) Le deuxième livre de la vulgate offre, dans sa première partie, d'évidentes lacunes ; on s'y trouve, à plusieurs reprises, en présence de fragments de pièces, et non de pièces entières. Ces symptômes se manifestent aux environs de la dixième élégie ; vers cet endroit, quelques feuillets ont dû périr.

Hertzberg[3] a montré que Lachmann a beaucoup exagéré le mauvais état du deuxième livre ; Voigt[4] a poussé plus avant encore la démonstration. D'ailleurs, quand on

1. Lachm., *Prop. Carm.*, édit. de 1816, *Præf.*, p. 21.
2. Voy. par exemple I, 10, 21 ; II, 16, 7-10. — Je ne cite pas IV, 5, ayant quelques doutes sur l'authenticité de cette élégie.
3. Hertzb., *Prop. El*, *T. I*, *Quæst.*, p. 219.
4. Voigt, *ouvr. cité*, p. 4-9.

aurait prouvé que telle ou telle pièce est incohérente, serait-on en droit de conclure de cela seul que le texte est altéré ou perdu? Et si, toutes les fois que la suite des idées ne ressort pas clairement, on crie à la perturbation du texte, que devient l'affirmation de la plupart des critiques que Properce est obscur, qu'il compose d'une façon défectueuse ou tout au moins inusitée?

Deuxième argument. Properce II, 13, 17 dit que, le jour où la mort clora ses yeux, il ne veut à ses funérailles ni une longue suite d'images, ni les vaines lamentations de la trompette, ni pour son corps un lit aux pieds d'ivoire que recouvre une étoffe tissée d'or, ni des bassins remplis d'essences parfumées; il préfère de simples obsèques plébéiennes [1]; puis il ajoute :

> Sat mea, sat magna est si *tres* sint pompa libelli
> Quos ego Persephonæ maxima dona feram,

ce que l'on peut traduire à première vue : « Ce m'est assez, ce m'est un assez beau cortège si j'ai *trois livres* que j'apporte, don précieux, à Perséphone. » Comment cette élégie où le poète dit que, s'il venait à mourir, il ne veut point d'autre cortège que *trois livres*, pourrait-elle se trouver dans le deuxième livre? Il faut que le lecteur, au moment où il la rencontre, soit déjà entré dans le troisième.

1. Prop. II, 13, 17.

> *Quandocumque igitur nostros mors claudet ocellos,*
> *Accipe quæ serves funeris acta mei.*
> *Nec mea tunc longa spatietur imagine pompa,*
> *Nec tuba sit fati vana querella mei,*
> *Nec mihi tunc fulcro sternatur lectus eburno,*
> *Nec sit in Attalico mors mea nixa toro;*
> *Desit odoriferis ordo mihi lancibus, adsint*
> *Plebei parvæ funeris exequiæ :*
> *Sat mea, sat,* etc...

Cette difficulté n'avait pas échappé aux prédécesseurs de Lachmann. Beroaldo déjà s'en inquiétait ; il proposait une double explication[1] : Properce avait ainsi parlé, ou bien parce qu'il avait l'intention de composer trois livres seulement, ou bien parce que le nombre ternaire est le nombre sacré par excellence. La première explication a été reprise deux siècles après par Passerat, dans la suite par Paldam, et de nos jours par M. Faltin ; je vais y revenir tout à l'heure. La seconde doit être écartée, la religion n'ayant rien à voir avec le nombre des livres et la manière de les compter[2].

Scaliger note le passage, mais il se borne à manifester sa surprise, et ne cherche pas de solution ; Paldam, en lui attribuant une opinion alors qu'il n'en exprime aucune, commet une erreur que Hertzberg a relevée[3].

Broekhuyzen[4] pensa qu'il y avait eu transposition et que ces vers devaient appartenir à une élégie du troisième

1. D'après Paldam (*Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 23) citant la phrase même de Beroaldo : « *Contentum se esse trium librorum pompa vel quia tres tantummodo facere destinaverat, vel quia ternarius numerus est potentissimus, ut docet Ausonius.* »

2. C. F. A. Nobbe, *Obs. in Prop. Carm. specim.*, Lipsiæ, 1818, p. 23 : « *Nam quid tandem sanctitatis in librorum numero? Sic astra numerantur, non volumina.* »

3. Hertzb., *Prop. El. T. I*, *Quæst.*, p. 214. — Voici en effet ce que dit Paldam, *loc. cit.* : « *De tribus nondum absolutis libris Scaliger et Passeratius intelligunt.* » Or voici ce qu'avaient écrit Scaliger, d'une part, et Passerat, de l'autre : Scal., *Cat.*, *Tib.*, *Prop. Cast. in Prop.*, p. 192 : « *Nescio quomodo jubet tres libellos sibi* πομπεύειν, *quos nondum ut qui ne secundum quidem dimidium confecerit.* » Passer., *Cat.*, *Tib.*, *Prop. Prælect. solenn. in Prop.*, p. 296 : « *De amoribus enim Cynthiæ tre scribere instituerat, quod effecit, nam quartus alio pertinet.* » On voit que ce n'est pas la même chose. Paldam n'a saisi tout cela que confusément. Hertzberg, à son tour, on le verra un peu plus loin, attribue à Paldam une opinion qui n'est pas tout à fait celle de ce dernier.

4. Broekhuyzen, *Prop. El.*, II, 10, 25 (de son édit.) à la note.

livre. Burmann[1], adoptant cette idée, proposa de les rattacher à l'élégie 16, *in fine*, du livre III (III, 14 de son édition); en même temps il trouvait possible la conjecture de Volpi. Volpi avait imaginé qu'il s'agissait des livres de Mimnerme, de Callimaque et de Philétas, les poètes chers à Properce. Cette interprétation est inadmissible et presque ridicule. Quant à la transposition, M. Lucien Müller[2] a très bien montré qu'une raison de métrique ne permet guère de s'y arrêter : l'élégie 13 du livre II, sur vingt-sept pentamètres, en contient trois terminés par un mot de plus de deux syllabes, ce qui est contraire à l'usage de Properce dans le troisième livre. Aussi suis-je un peu surpris de voir l'idée de la transposition reprise tout récemment par M. Bœhrens[3].

Fr.-G. Barth[4] avait voulu tout expliquer en supposant que Properce avait publié ensemble le deuxième et le troisième livre; mais il est peu vraisemblable que Properce eût mis cette pièce dans le deuxième livre et non dans le troisième. Fürstenau[5], qui prend l'opinion de Barth à son compte, ne m'a pas davantage persuadé.

Hertzberg[6] est d'avis que les trois derniers livres n'ont été publiés qu'après la mort du poète par des amis négligents; ceux-ci, voyant que certaines pièces non classées se rapportaient au temps de ses amours, ont cherché dans quel endroit des premiers livres ils pourraient bien les insérer. Sans doute le manuscrit autographe offrait

1. Burmann, *Prop. El.*, II, 10, 17 (de son édit.) à la note.
2. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 12.
3. Bœhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 40 sqq.
4. Barth., *Prop. vita per ann. dig.*, p. 83.
5. Fürstenau, *Quæst. Prop.*, Rinteln, 1845, p. 14.
6. Hertzb., *Prop. El. T. I*, *Quæst. Prop.*, p. 215 sqq.

un vide aux environs de II, 10 et 11 ; c'est là que les éditeurs posthumes auront placé l'élégie où se lit : *Sat mea, sat magna est*, etc. Mais, à ce compte, certaines pièces du quatrième livre, la huitième surtout, auraient dû également être insérées par les amis de Properce dans les premiers livres [1] ; de plus, l'objection de métrique, soulevée par M. L. Müller contre la transposition, trouve à s'appliquer ici ; enfin, pour accepter l'idée de Hertzberg, il faut tout d'abord admettre avec lui et M. Munro que le premier livre seul a été publié du vivant de Properce ; je le crois, pour ma part, mais ce n'est point l'opinion générale.

Voici encore une autre explication due à un singulier hasard : elle est le fruit d'une erreur de Hertzberg, qui s'est imaginé l'avoir vue chez Paldam où elle ne se trouve point. Paldam, d'après Hertzberg, dit que Properce dans ces vers souhaite seulement « qu'il lui reste assez de temps à vivre pour qu'il puisse composer trois livres [2] » . Hertzberg répond que ni le sens général ni le mouvement des vers ne se prêtent à une telle interprétation, ni, pardessus tout, le *quandocumque* du vers 17. Qu'il ait tort ou raison, il se donne une peine inutile à réfuter ce que personne n'avait dit. Voici, en effet, comment s'exprime Paldam dans l'endroit auquel renvoie Hertzberg : « Je pense que Scaliger, et de même avant lui Beroaldo, ont expliqué ce passage de la manière la plus simple et la plus juste, en disant que le poète désirait composer encore un

1. Fürstenau, *ouvr. cité*, p. 12.

2. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 214 : « *Paldamus autem* (*de Eroticc. Romm.*, p. 71) *nescio quo modo Scaligeri verbi nihil certi hic affirmantis* (*Castigg. in Prop.*, p. 192) *in suum usum conversis Propertium id solum velle ait, ut tantum sibi temporis restet, quo possit tres libros componere.* »

livre[1]. » Laissons de côté l'erreur de Paldam relative à Scaliger, signalée plus haut : y a-t-il dans cette phrase autre chose que l'opinion de Beroaldo et de Passerat ? à savoir que Properce avait le désir et l'intention de porter à trois le nombre de ses livres sur Cynthie ?

Cette opinion est de toutes la plus sensée et la plus vraisemblable. M. Faltin l'a, mieux que personne, mise en lumière : « Comment ces mots (*sat mea*, *sat magna est*, etc.) peuvent-ils être interprétés en ce sens que, lors de leur composition ou de leur publication, deux livres déjà dussent exister ? Je n'y vois rien de plus que le désir de porter à trois le nombre de ses livres de poésies[2]. » Il faut ajouter que le tour essentiellement conditionnel : *si tres sint libelli*, donne raison à M. Faltin. Les partisans de la division en cinq livres citent ce passage comme s'il voulait dire : « Ce m'est un assez beau cortège d'avoir trois livres d'Élégies », etc. Mais ce n'est pas ce qu'a dit le poète ; il a dit : « Ce m'est un assez beau cortège *si j'ai* trois livres », etc. Il y a là un désir et un doute. J'observe enfin que rien n'est plus naturel chez Properce que ce désir dans sa précision artistique ; rien n'est plus conforme à la nature de son esprit, qui dut être prévoyant et calculateur.

A côté de cette explication, il y en a une autre admissible, ou tout au moins assez curieuse pour mériter que l'on s'y arrête. C'est M. Richard Voigt qui nous la fournit dans un

1. Paldam, *Römische Erotik*, p. 71 : « Ich denke, dass Scaliger am einfachsten und richtigsten, und ähnlich vor ihm schon Beroald, diese Stelle so erklärt, der Dichter wünsche noch eins zu vollenden. » Et *Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 24 : « *Quid igitur mirum, si poeta, in componendo II libro occupatus, unius tantum perfectionem petit ?* »

2. Prof. Dr. Faltin, *Zur Properzkritik*, Eisenberg, 1876, p. 19.

développement très net[1]. Je regrette seulement que M. Voigt n'ait pas jugé à propos de nommer C.F.-A. Nobbe et d'indiquer, fût-ce en passant, la brochure, aujourd'hui bien oubliée, que Nobbe publia à Leipzig en 1818, *Observationum in Propertii carmina specimen*. Que M. Voigt ait corrigé et renouvelé l'argumentation de Nobbe, qu'il l'ait présentée d'une manière plus large et plus heureuse, cela n'empêche pas qu'elle n'appartienne en partie à Nobbe, et il eût peut-être été bien de ne pas le laisser ignorer.

En tout cas, voici comment M. Voigt présente la question.

Tres libelli ne veut pas dire « trois livres ».

a) *Libellus*.

Brunér[2] avait déjà remarqué « que Properce, qui emploie cinq fois le mot *libellus*, ne le fait nulle part dans le sens de *liber*, c'est-à-dire réunion en un seul volume d'un certain nombre d'élégies; que, à coup sûr, il n'est nulle part nécessaire de lui donner ce sens, mais qu'il y a même des cas où en aucune façon il ne peut l'avoir ».

I, 11, 19

Ignosces igitur siquid tibi triste *libelli*
Attulerint nostri : culpa timoris erit.

Ces vers se trouvant dans le premier livre, *libelli nostri* ne peut pas signifier « nos livres d'élégies »; il est hors de doute que cela veut dire « nos Élégies, nos écrits ».

1. *De quarto Prop. libro Mag. Rich. Voigtius*, Helsinforsiæ, 1872, p. 3-17.

2. Brunér, *De ordine et temporibus carmin. Catull. In Act. soc. scient. Fennicæ*, t. VII, p. 603.

III, 2, 15

Fortunata meo siqua est celebrata *libello!*
Carmina erunt formæ tot monumenta tuæ.

Dans le pentamètre, Properce dit : « Mes chants, mes élégies seront autant de monuments de ta beauté » ; autrement : « Chacune de mes élégies suffira pour faire connaître ta beauté. » L'hexamètre ne peut donc rien signifier autre chose que : « Heureuse celle qui a été célébrée dans une pièce écrite par moi ! » et non « dans un livre. »

Voilà deux cas où il est impossible de donner à *libellus* le sens de « livre ». — En voici deux autres où cela paraît difficile :

I, 9, 13

I quæso et tristis istos compone *libellos*
Et cane quod quævis nosse puella velit.

II, 25, 3

Ista meis fiet notissima forma *libellis*,
Calve tua venia, pace Catulle tua.

Enfin le cinquième vers dans lequel Properce emploie le mot *libellus* est précisément celui qui nous occupe : *sat mea, sat magna est...*

Quand il a voulu dire « livres d'élégies », il a choisi le mot *liber :*

II, 3, 4

Et turpis de te jam *liber* alter erit.

II, 24, 1

Tu loqueris cum sis jam noto fabula *libro*[1].

1. Ce vers est-il bien de Properce? Voy. plus loin, *Interpolations*.

Dans deux autres endroits, *liber* a peut-être le sens de *libellus*[1] :

II, 1, 2

Unde meus veniat mollis in ora *liber*.

IV, 7, 50

Longa mea in *libris* regna fuere tuis.

Ainsi, dans la langue de Properce, si *liber* peut prendre le sens de *libellus*, les quatre citations précédentes montrent que la réciproque n'est pas vraie[2].

b) *Tres*.

L'usage du nombre ternaire est le même chez Properce que chez la plupart des écrivains latins. Ce nombre s'emploie de trois manières :

1° Pour indiquer que les objets désignés sont en réalité au nombre de trois : Prop. II, 13, 44 et 46. III, 11, 35; 15, 7; 18, 23. IV, 8, 35; 9, 10 et 15; 10, 2 et 45.

2° Comme nombre sacré[3] : Prop. III, 10, 4. IV, 6, 30; 8, 86. Il semble que l'on doit rattacher à cette catégorie III, 1, 28 *Hectora per campos ter maculasse rotas*.

1. Je ne le pense pas pour ma part; je crois que *liber* a, dans ces deux passages, un sens tout à fait général et ne veut dire ni pièce de vers ni *livre* dans le sens spécial où nous le prenons ici, mais plutôt *ouvrage*.

2. Voy. en sens contraire, sur la signification du mot *libellus* en général, Th. Birt, *Das antike Buchwesen*, Berlin, 1882, p. 22 sq, et sur le cas particulier qui nous occupe, même ouvrage, p. 420, à la note. M. Birt croit que *libellus* veut dire *livre, un livre de poèmes;* cependant il commence par établir que, dans le sens propre, ce mot désignait *de petits écrits de différents genres :* une demande en justice, une supplique, une publication par voie d'affiche ou de distribution. Logiquement on doit en conclure, à l'encontre de M. Birt, qu'il pouvait désigner une pièce de vers. répandue dans le public ou communiquée à la personne qu'elle concernait. Je persiste à croire qu'au moins dans l'interprétation des passages de Properce, c'est M. Voigt qui a raison.

3. C'est cette signification que M. Carl Brandt (*Quæst. Prop.*, p. 24) attribue à *tres* dans notre vers.

3° Pour dire « un petit nombre, quelques, plusieurs » :

I, 16, 13 Has mihi *ter* gravibus cogor deflere querellis.
II, 23, 22 Noctibus his vacui *ter* faciamus iter.

III, 7, 6 Obruis insano *terque quaterque* mari.
III, 12, 15 *Ter quater* in casta felix o Postume Galla.
IV, 6, 75 *Terque* lavet nostras spica cilissa comas.
IV, 10, 26 Nomentum et captæ jugera *terna* Coræ.

D'après ces exemples, pourquoi le distique *sat mea, sat magna est*, ne voudrait-il pas dire : « Ce m'est assez, ce m'est un assez beau cortège, si j'ai *quelques élégies* que je puisse offrir, don précieux, à Perséphone. »

Telle est l'argumentation de M. Voigt. Je la trouve acceptable; mais celle de Beroaldo, de Passerat, de Paldam et de M. Faltin me paraît, somme toute, plus naturelle et plus juste : c'est elle que j'adopte.

Troisième argument. L'élégie II, 10 ne peut être placée qu'en tête d'un livre dédié à Auguste; avec elle, par conséquent, il convient de commencer un nouveau livre.

La nécessité de placer cette élégie en tête d'un livre dédié à Auguste n'avait encore frappé personne ; mais il fallait bien que Lachmann trouvât où opérer la division qu'il avait imaginée. Or, non seulement il n'y a pas nécessité que cette élégie commence le livre en tête duquel Lachmann l'a placée : bien plus, il y a absurdité, impossibilité. « Lachmann, écrit Gruppe[1], n'a pas remarqué qu'une élégie, dont le développement est d'une manière évidente tout militaire, ne pouvait servir de prélude à un

1. Gruppe, *Die Röm. Eleg.*, t. I, p. 275.

livre où les élégies ne sont pas moins amoureuses que dans les autres livres. » Et M. Heimreich[1] : « Qu'arrive-t-il en effet? C'est d'un chant où le poète ne parle de rien autre chose que de se consacrer à célébrer Auguste, que nous allons faire le premier d'un livre où il ne célèbre que la beauté de Cynthie? » Cette inconséquence n'avait pas échappé à Hertzberg[2]; M. Bæhrens[3] également la signale.

Le troisième argument de Lachmann est donc le plus mauvais de tous, celui qui résiste le moins à l'examen.

Il y a mieux : après la réfutation de la division en cinq livres, voici une confirmation de la division en quatre.

On lit dans Nonius (p. 169) au mot *Secundare* : « *Propertius Elegiarum libro III Jam liquidum nautis aura secundat iter* », vers qui se lit en effet au livre III, 21, 14, selon la numération vulgaire, mais que l'on trouve chez Lachmann au livre IV, 21, 14. C'est M. Heimreich qui, le premier, a signalé cet obstacle à la division en cinq livres, bien qu'il approuve celle-ci, tout en opérant la coupure d'une autre manière que Lachmann[4]; il ne veut rien conclure, dit-il, du passage de Nonius parce qu'il y a souvent des erreurs de chiffres dans les manuscrits[5]. Et après lui, M. L. Müller[6] trouve tout simple de

1. Heimreich, *Quæst. Propert.*, p. 32.— Voy. aussi Lütjohann, *Commentationes Prop.*, Kiel, 1869, p. 78 en note.

2. Hertzberg, *Prop. El.*, *T. I*, *Quæst.*, p. 217.

3. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 42. — Voy. aussi Robert Scharf. *Quæst. Prop.*, p. 7 à la note.

4. Les dispositions proposées par M. Heimreich (*Quæst. Prop.*, p. 22-39) et celles de M. Lütjohann (*Commentat. Prop.*, p. 77-79 en note) sont ingénieuses et plus satisfaisantes comme résultat que celles de Lachmann, mais encore plus arbitraires et tout à fait inadmissibles.

5. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 32 à la note.

6. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 12.

supposer qu'un des quatre jambages a été oublié par le copiste (III au lieu de IIII). Pour ma part, le passage de Nonius me paraît décisif ; c'est aussi le sentiment de M. Bæhrens [1].

On peut encore faire valoir deux arguments tirés, l'un, de la brièveté invraisemblable du deuxième livre d'après la division de Lachmann ; l'autre, de II, 24, 1-2.

Au premier, les partisans de la distribution en cinq livres répondent que, si leur deuxième livre ne renferme que 354 vers, c'est que tous les vers de Properce ne nous sont point parvenus. J'ai montré plus haut [2] qu'il n'y a aucune raison sérieuse de l'affirmer.

Quant au second, le voici. On lit II, 24, 1-2 (numération vulgaire) :

> Tu loqueris cum sis jam noto fabula libro
> Et tua sit toto CYNTHIA lecta foro ?

Ce distique, où le poète, se parlant à lui-même, dit qu'il est connu par *un livre*, se trouve chez Lachmann dans le troisième livre (III, 16, 1-2) ; difficulté créée par Lachmann, et qu'il s'efforce de lever en disant : « qu'il *soupçonne* que les livres II et III (d'après sa numération) ont été publiés en même temps [3] ; » par conséquent, lorsque Properce composa cette élégie, il n'avait pas encore publié le deuxième livre et il n'était connu que par un seul, le premier. Cette argumentation, comme l'a fort bien dit M. Voigt [4], ne prouve qu'une chose, c'est que

1. Bæhrens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 41.
2. Voy. plus haut, p. 98.
3. Lachm., *Prop. Carm.* (1816), *Præf.*, p. 27.
4. Voigt, *De quarto Prop. libro*, p. 16.

Lachmann n'a pas d'arguments; aussi fait-il une conjecture gratuite, et même une pétition de principe.

Néanmoins, par un tout autre motif, je pense qu'il vaut mieux abandonner l'argument tiré de II, 24, 1-2 : je suis disposé à croire, sinon avec M. Heimreich [1], que ce distique n'est pas de Properce, du moins qu'il fait partie d'un passage trop corrompu pour qu'on s'y appuie sûrement.

« Mais en voilà assez et trop sur une chose qui n'a pas tant d'importance. » C'est ainsi que M. L. Müller [2] termine sa discussion sur la division des Élégies en quatre ou en cinq livres. Je ne puis partager cette manière de voir :

1° La coexistence de deux systèmes de numération est une cause de complication qui fait perdre des heures, on peut même dire des jours. Les savants qui s'occupent de Properce savent si je me plains à tort des retards et des fatigues vaines qui en résultent. Il est donc urgent que, dans tous les travaux relatifs à Properce, on s'en rapporte uniquement à la numération vulgaire, conforme à l'autorité des manuscrits; c'est elle qu'il faut adopter dans l'usage quotidien. Tant pis pour les éditeurs qui ont préféré la division en cinq livres; avec un peu plus de sens critique et surtout d'attention, ils auraient vu qu'elle est insoutenable.

2° La distribution en cinq livres donne à l'œuvre de Properce une fausse physionomie, et cet argument n'est pas sans gravité : « Les études de l'antiquité sont pour

1. Voy. *Symb. philolog. Bonnens. in hon. Frid. Ritschelii collect. Fascic. poster.*, Leipzig, 1867, Heimreich, *Novæ Quæst. Prop.*, p. 669 sqq. — M. Heimreich pense que l'interpolation s'étend du vers 1 au vers 8. Voy. ce que j'en dis plus loin, *Question des interpolations.*

2. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 13.

l'esprit une culture surtout de luxe et qui ne doit pas rester médiocre, si on la recherche ; elle est digne qu'on y veuille en tout l'achevé et l'excellent[1]. »

1. E. Benoist, Œuvres de Virgile, *Ed. maj.*, t. I, introduct., p. 16 (1re édition).— Cette étude était achevée depuis longtemps lorsqu'a paru le livre de M. Th. Birt, *Das antike Buchwesen*, que j'ai déjà cité en note un peu plus haut. Dans cet ouvrage (p. 413-426), M. Birt propose, sur la question qui nous occupe, un système nouveau. D'après lui, il faut diviser l'œuvre de Properce en deux parties : le premier livre, *monobiblos elegiarum ;* puis un ensemble ou *syntaxis*, comme dit l'auteur, de quatre livres, *tetrabiblos elegiarum*, formé des livres II à V de Lachmann, qu'il faudrait numéroter I, II, III, IV. M. Birt, n'admettant pas que Properce n'eût point encore composé trois livres quand il écrivait les vers II, 13, 25 et 26, trouve ainsi le moyen de concilier ce distique avec le passage de Nonius cité plus haut, qui rapporte au livre III une citation prise d'après Lachmann au livre IV. Je ne crois pas que le système de M. Birt (résumé et affirmé de nouveau dans un article du *Rheinisches Museum*, *neue Folge*, *acht und dreissigstens Band*, 1883, p. 199) ait beaucoup de chances de succès. Il est tout d'imagination, et comme résultat, n'offre que peu d'intérêt. La question importante est de savoir s'il y a cinq livres d'Élégies ou s'il n'y en a que quatre : pour M. Birt, comme pour Lachmann, il y en a cinq ; pour MM. Bæhrens et Palmer, et pour moi, il n'y en a que quatre et les manuscrits nous donnent raison.

QUESTION DES INTERPOLATIONS

EXAMEN DE CERTAINS PASSAGES DU DEUXIÈME LIVRE

II, 1, 17-38

Quod mihi si tantum, Mæcenas, fata dedissent
Ut possem heroas ducere in arma manus,
Non ego Titanas canerem, non Ossan Olympo
Impositam ut cæli Pelion esset iter, 20
Non veteres Thebas nec Pergama nomen Homeri,
Xerxis et imperio bina coisse vada,
Regnave prima Remi aut animos Carthaginis altæ,
Cimbrorumque minas et benefacta Mari :
Bellaque resque tui memorarem Cæsaris et tu 25
Cæsare sub magno cura secunda fores.
Nam quotiens Mutinam aut civilia busta Philippos
Aut canerem Siculæ classica bella fugæ
Eversosque focos antiquæ gentis Etruscæ
Et Ptolomæei litora capta Phari, 30
Aut canerem *cyptum* et Nilum cum tractus in Urbem
Septem captivis debilis ibat aquis,

Aut regum auratis circumdata colla catenis
    Actiaque in Sacra currere rostra Via :
Te mea Musa illis semper contexeret armis, 35.
    Et sumpta et posita pace fidele caput.
Theseus infernis, superis testatur Achilles
    Hic Ixioniden, ille Menœtiaden.

N. C. — V, 20 impositam **NAFH.** impositum **DVG** (*dans ce dernier* inp.). || V, 31 cyptum **NA.** ciptum **F** cyprum **DVG.** caneret ciprum **H.** | ÉDITIONS : Ægyptum *vulg.* canere inciperem *Lachmann* (1816). Coptum *Bœhrens. Peut-être :* Aut ipsum canerem Nilum, *qu'on peut justifier au point de vue paléographique. — Même vers :* attractus **NA.** attractatus **F.** tractus **DV.** contractus **G.** | ÉDITIONS : tractus *vulg.* atratus *Bœhrens et Palmer* : urbe *Palmer.* || V, 37. ÉDITIONS : Theseus ut larvis *Bœhrens.* Superis ceu fatur *Lachmann* (1816).

« Que si les destins, Mécène, m'avaient tant donné que je pusse mener aux armes les troupes des héros, je ne chanterais pas les Titans ni Ossa posé sur Olympe pour que Pélion fût route du ciel, ni la vieille Thèbes, ni Pergame qui fit le nom d'Homère, ni les deux mers se rejoignant au commandement de Xerxès[1], ou le royaume primitif de Rémus ou les fiertés de la haute Carthage, les menaces des Cimbres et les bienfaits de Marius : ce seraient les guerres et les faits de ton César que je raconterais, et au-dessous du grand César, tu serais ensuite mon souci. Car toutes les fois que je chanterais Modène ou Philippes, bûchers des citoyens, ou la guerre et la déroute navales de Sicile et les foyers renversés de l'antique nation étrusque, ou les rivages conquis de la

1. Il s'agit du percement de l'Athos, comme l'a établi Hertzberg (*Prop El. T. III, Comment.*, p. 82 *in fine*), et non, ainsi qu'on le croyait avant lui (voy. par ex. Kuinœl), du pont de bateaux jeté sur l'Hellespont. Paley, Carutti, Schulze suivent Hertzberg.

Pharos des Ptolémées, ou bien encore si je chantais le Nil, lorsque tiré de force dans la Ville, il allait, affaibli par ses sept embouchures captives, ou les cols des rois chargés de chaînes d'or et les rostres d'Actium parcourant la Voie Sacrée : ma Muse te mêlerait toujours à ces faits d'armes, toi, tête fidèle à César, qu'il fasse ou qu'il rompe la paix. Thésée aux enfers, sur la terre Achille, attestent, celui-là l'Ixionide, l'autre le Ménétiade. »

Tels sont les vers que M. Heimreich[1] veut enlever à Properce. Je vais, selon la méthode que j'ai déjà adoptée pour la division en livres, examiner les arguments de M. Heimreich à mesure que je les reproduirai et tâcher de les réfuter un à un.

Premier argument. — L'élégie II, 1 se compose de deux parties qui ne s'accordent pas : dans la première, qui s'arrête au vers 56, le poète, d'un ton heureux et fier, dit qu'inspiré par Cynthie il ne veut chanter que l'amour et qu'il n'est point né pour la poésie épique ; dans la seconde, qui commence au vers 57, sur un ton de lamentation et presque en pleurs il parle de l'amour comme d'une maladie que nul remède ne peut guérir ; et après en avoir donné des exemples mythologiques, il tombe à un tel degré de tristesse, qu'il annonce sa mort prochaine causée par Cynthie. M. Heimreich en conclut qu'il faut diviser cette élégie et faire des vers 57-78 la deuxième pièce du deuxième livre.

On se demande tout d'abord en quoi cette question de

1. Heimreich, *Quæst. Prop.*, Bonn., 1863, p. 33-37.

partage touche à la question d'authenticité des vers 17-38. En voici l'explication : ces vers s'adressent à Mécène ; or les vers 73-78, qui se trouvent dans la seconde partie détachée par M. Heimreich, s'adressent également à lui. Properce lui aurait donc dédié deux pièces de suite en tête de son deuxième livre. Le fait est peu vraisemblable, et voilà comment M. Heimreich, qui tenait sans doute à sa division de II, 1 en deux parties, a été amené à considérer comme interpolé l'un des deux passages. Sans les vers 73-78, la pièce demeure inachevée ; au contraire, les vers 17-38 forment un développement à part qui peut disparaître sans que l'on s'aperçoive d'une lacune. Donc, si l'on divise II, 1, il faut supprimer les vers 17-38.

Mais le dédoublement de II, 1 a-t-il sa raison d'être ? Que dit en résumé Properce dans cette élégie ?

C'est ma passion pour Cynthie qui m'inspire mes vers (v. 1-16). Si j'étais un poète épique, Mécène, ce n'est ni dans la mythologie ni dans l'histoire que j'irais chercher le sujet de mes chants ; je chanterais les exploits et le règne d'Auguste et je mêlerais ton nom au sien (v. 17-38). Mais, pas plus que Callimaque, je ne suis né pour les grands sujets ; chacun parle de ce qui occupe sa vie ; moi je vis pour aimer, et, quoi qu'il arrive, il en sera de même jusqu'à ma mort (v. 39-56). Car l'amour est une maladie qui ne cède à nul médecin ; des fables illustres le prouvent (v. 57-70). Un jour, Mécène, si tu passes près de mon tombeau, accorde-moi un sentiment de pitié, et souviens-toi comment j'ai péri (v. 71-78).

La composition de cette pièce, un peu longue et compliquée, n'est point irréprochable : fût-elle encore plus défectueuse, ce ne serait point une raison suffisante pour qu'on eût le droit de la couper en deux. Le poète, dit

M. Heimreich, heureux et fier (v. 1-56), devient gémissant et presque larmoyant (v. 57-78). M. Édouard Heydenreich, qui défend l'intégrité de II, 1, a répondu que Properce avait sans doute pris ce ton lugubre par plaisanterie[1] ; il est permis de se demander, avec M. Hermann Knauth, si ce n'est pas M. Heydenreich lui-même qui plaisante[2]. M. Knauth a mieux saisi la question : il a rapproché notre élégie de I, 6, qui de même commence sur un ton de triomphe et de même tourne ensuite au découragement. De cette observation judicieuse on peut tirer une vue d'ensemble sur les procédés de composition et la marche de la pensée chez Properce. M. Knauth aurait, pour le cas présent, complété sa remarque, s'il avait montré par quelle transition s'opère, dans I, 6 aussi bien que dans II, 1, ce changement de ton. Dans l'une et dans l'autre pièce, le poète se glorifie de sa passion pour Cynthie et déclare qu'il veut lui rester fidèle jusqu'à la mort ; c'est la pensée de la mort, intervenant de cette façon bien naturelle, qui abat tout à coup sa fierté et qui répand une couleur sombre sur les derniers vers :

I, 6, 27

Multi longinquo *periere in amore* libenter
In quorum numero me quoque terra tegat.

« Beaucoup en un long amour se sont plu à périr, au nombre desquels, je veux, aussi que la terre me recouvre. »

1. Ed. Heydenreich, *Quæst. Prop.*, Dresd., 1875, p. 12 : « *Sed jocari poetam epicæ poeseos pondus repudiantem cum ex toto carminis tenore tum ex versu* 76 esseda cælatis siste Britanne jugis *elucet.* » Je suppose que *Britanne*, qui est absurde, est une faute d'impression pour *Britanna.* D'ailleurs, c'est le mot *esseda* que M. Heydenreich écrit en caractères espacés ; c'est dans ce mot qu'il voit une preuve que le poète parle en plaisantant. J'avoue que je ne comprends pas.

2. Hermann Knauth, *Quæst. Prop.*, Hall., 1878, p. 26, note 2 : « *Heydenreichius* jocari *Propertium dicit; scilicet ipse jocatur.* »

II, 1, 47

Laus *in amore mori*, laus altera si datur uno[1]
Posse frui : fruar o solus amore meo!

« C'est une gloire de mourir en aimant, une autre gloire si l'on peut jouir d'un unique amour : ô puissé-je être seul à jouir du mien! »

On le voit : le dédoublement de II, 1 ne doit pas être accepté, ni par conséquent l'argument que M. Heimreich en tire contre l'authenticité des vers 17-38.

Deuxième argument. — Ces vers sont une flatterie plate et froide.

M. Heydenreich accorde que Properce eût pu s'exprimer avec plus d'élégance; mais il n'admet point qu'il y ait là une raison suffisante pour croire à une interpolation.

Je ne ferai point la même concession que M. Heydenreich. Au point de vue littéraire, les vers ont de la valeur : ils sont larges, fermes et sonores; les grands souvenirs y sont rappelés avec choix, les grands noms placés heureusement. Au point de vue moral, j'espère montrer, en

1. J'écris *uno* avec les Mss. et Lachmann, Jacob, Keil, Haupt et Vahlen, L. Müller, Paley, K. P. Schulze. — La leçon *uni*, généralement attribuée à Hertzberg et que M. Bährens dit être de Hœufftius et de H. Bosscha, qui est suivie d'ailleurs par Hertzberg, Wralislaw, Bährens, Palmer, doit être rejetée pour deux raisons principales : 1° l'autorité des manuscrits; 2° les habitudes d'esprit de Properce; avec *uno*, il y a une certaine brusquerie, quelque chose de rapide et d'imprévu qui est bien dans la nature du poète; avec *uni*, la suite des idées est plus simple, mais il y a lenteur et presque répétition, ce qui est bien rare chez Properce. On pourrait ajouter que l'assonance des deux hémistiches du vers 47 (*mori*, *uni*), sans que cette assonance soit justifiée par la relation syntaxique des deux mots, n'est pas fréquente chez les bons poètes. — Voy. aussi, en faveur de *uno*, la note de Lachmann à ce vers, édit. de 1816; celle de Paley; *contra*, Hertzberg, *Prop. El. T. III*, *Comment.*, p. 85-86.

réfutant le sixième argument, que Properce y a sauvegardé sa dignité et même son indépendance.

Troisième argument. — Les vers 17-38 sont contredits par les vers 39-42. Le poète vient de proclamer que s'il était né pour la poésie épique, il chanterait la gloire d'Auguste (v. 17-38) ; aussitôt (v. 39-42) il nous dit qu'il ne convient pas à son genre de talent d'aller chercher à Auguste des aïeux phrygiens. Il y a contradiction.

Ainsi raisonne M. Heimreich. Ce raisonnement est fait pour surprendre. « Si j'étais de force, dit Properce, à traiter un sujet épique, je choisirais les hauts faits d'Auguste ; mais pas plus qu'il ne convenait à Callimaque de chanter la lutte de Jupiter et d'Encelade, il ne me convient, à moi poète élégiaque comme lui, de chanter l'origine phrygienne d'Auguste. » Cela s'enchaîne tellement bien que, si l'on modifiait quoi que ce soit dans la suite des idées, la logique en souffrirait.

Quatrième argument. — Au vers 1, le poète s'adresse à tous les lecteurs :

> *Quæritis* unde mihi totiens scribantur amores.

Au vers 17, tout à coup il s'adresse à Mécène :

> Quod mihi si tantum, *Mæcenas*, fata dedissent,

nouvelle contradiction.

M. Heydenreich[1] renvoie là-dessus à Hertzberg qui a montré[2] que Properce use fréquemment de cette mutation de personnes. L'argument est bon : il n'est pas

1. Heydenreich, ouvr. cité, p. 13 *in fine*.
2. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 115 sq.

nécessaire. Le *Quæritis* du vers 1 est l'équivalent du français *on demande ;* rien ne s'oppose à ce qu'une pièce dédiée à une personne déterminée commence de cette manière.

Cinquième argument. — Properce parlerait ici à Mécène comme s'il était admis dans son intime familiarité : nous voyons cependant qu'en deux autres passages où il lui adresse la parole, il le fait avec déférence et retenue (II, 1, 73 ; III, 9, 1 sq.).

M. Heimreich ne s'explique pas davantage, et l'on peut se demander dans lequel des vers 17 à 38 il voit trace de cette familiarité si intime. Il s'agit sans doute[1] des vers 35-38, dans lesquels M. Heimreich se figure que Properce parle de l'amitié qui l'unit à Mécène. C'est un fort contresens. Il est clair, soit à la lecture de la pièce, soit même à considérer ces quatre vers isolément, qu'il est question de l'amitié d'Auguste et de Mécène[2] : « Toutes les fois que je chanterais les exploits d'Auguste, je mêlerais ton nom au sien, car vous êtes inséparables ; ainsi Thésée et Pirithoüs, Achille et Patrocle. » Tel est le sens. Voit-on Properce se comparant à Thésée et à Achille et parlant de la fidélité que lui garde Mécène « dans la paix et dans guerre » (v. 36). ?

Sixième argument. — Au vers 29, le poète dit qu'il célèbrerait « les foyers renversés de l'antique nation étrusque. » :

Eversosque focos antiquæ gentis Etruscæ.

1. C'est ainsi que l'entend M. Heydenreich dans sa réfutation, ouvr. cité, p. 14.

2. C'était l'avis de Beroaldo, Muret, Kuinœl, Lachmann, Fr. Jacob, Hertzberg ; c'est celui de MM. Paley et Schulze.

Il fait allusion à la guerre de Pérouse.

Trois motifs s'opposent à ce que Properce ait pu écrire ce vers : 1° dans un développement destiné à flatter Auguste, il aurait placé le souvenir d'une guerre honteuse, souvenir fait pour réveiller des haines contre lui ; 2° s'adressant à Mécène et désirant le flatter, il lui aurait rappelé que ce pouvoir qu'il servait, cet homme dont il était l'inséparable ami, avaient ensanglanté le pays que lui, Mécène, revendiquait pour antique patrie :

Mæcenas eques Etrusco de sanguine regum [1].

3° Et de Properce lui-même, que penserons-nous ? Il dit qu'il célébrerait la guerre de Pérouse, alors que nous savons par ses propres vers qu'il avait perdu dans cette guerre un de ses proches parents :

I, 22

Qualis et unde genus, qui sint mihi, Tulle, Penates,
  Quæris pro nostra semper amicitia.
Si Perusina tibi patriæ sunt nota sepulcra,
  Italiæ duris funera temporibus,
Cum Romana suos egit discordia cives 5
  (Sic mihi præcipue, pulvis Etrusca, dolor :
Tu projecta mei perpessa es membra propinqui,
  Tu nullo miseri contegis ossa solo),
Proxima subposito contingens Umbria campo
  Me genuit terris fertilis uberibus. 10

« Quel je suis et de quelle race, quels sont, Tullus, mes pénates, tu le demandes au nom de notre constante amitié. Connais-tu Pérouse, sépulcre de la patrie, deuil de l'Italie en ces temps durs où la discorde romaine poussa les citoyens ?... (C'est ainsi que, toi surtout, tu me fus cruelle, poussière du sol étrusque : tu souffris

1. Prop., III, 9, 1.

que les membres de mon proche parent demeurassent gisants sur la terre, tu laisses encore sans les couvrir les os de ce malheureux). Eh bien, la partie de l'Ombrie qui la touche de plus près et sous laquelle s'étend une plaine[1] m'a donné le jour, pays fertile aux grasses campagnes. »

A ce sixième argument, le plus spécieux de tous, M. Heydenreich[2] répond que la guerre de Pérouse n'avait point laissé un souvenir particulièrement odieux; que les termes dubitatifs dans lesquels Suétone[3] parle de la cruauté d'Octave après la victoire, ne permettent pas de croire qu'elle fut une des grandes taches, une des taches certaines de sa jeunesse; que d'ailleurs ce n'était point Octave, mais Fulvie et Lucius Antoine qui avaient commencé la guerre.

On pourrait dire aussi que, après tout, Mécène servait le vainqueur de Pérouse et que, de leur côté, les poètes ralliés au nouveau régime ne se piquaient ni de dignité

1. *Subposito campo* n'est point un datif régi par *proxima* comme l'ont cru Hertzberg (*Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 5) et M. Schulze (*Röm. Elegik.*, à la note de ce vers, p. 83). *Proxima* porte évidemment sur Pérouse : *proxima contingens* pour *proxime contingens*, tournure grecque, *ea pars Umbriæ quæ Perusiam proxime contingit* (Markland). Ce mot ne peut porter en même temps sur *subposito campo*, car Pérouse et le *subpositum campum* ne seraient alors qu'une même chose; or Pérouse est située non dans une plaine, mais sur une montagne. Au contraire, en y reconnaissant un ablatif (I. H. Voss, édit. Lemaire), ablatif absolu ou d'accompagnement, on y reconnaît en même temps la plaine de Mévanie, qui s'étend au dessous d'Assise, ville natale de Properce. Le poète, dans les deux autres passages où il fait allusion à sa patrie (IV, 1, 61-66, 121, 126), parle d'une plaine et dans l'un d'eux il la nomme (v. 123) : c'est la plaine de Mévanie. Il serait extraordinaire que celle dont il est question ici ne fût pas la même. — D'autre part, *subposito campo* ne peut être un ablatif de lieu indiquant l'endroit où est né Properce puisque, dans les deux passages cités plus haut, il dit formellement que sa ville natale est située sur une hauteur.

2. Heydenreich, ouvr. cité p. 14.

3. Suét. *Div. Aug.*, § 15 (édit. Roth, p. 43).

politique, ni de scrupules de famille. Enfin, parce que Properce, qui devait avoir trois ou quatre ans à l'époque de la guerre de Pérouse, avait eu un proche parent tué sous les drapeaux de Fulvie et de Lucius Antoine, parce que, longtemps après, il avait pleuré sa mort en quelques beaux vers, lui était-il interdit de trouver que dans cette guerre le bon droit et l'intérêt public étaient du côté d'Octave ?

Et pourtant ce n'est point là tout ce qu'il faut répondre à M. Heimreich. Ici, comme toujours, il faut d'abord lire le texte attentivement, le méditer, analyser l'impression ressentie. Je ne crains pas de l'affirmer : les vers 27-29, si on les lit sans idée préconçue, laissent une impression de grandeur et de tristesse :

Nam quotiens Mutinam aut *civilia busta* Philippos,

« Modène et Philippes, *bûchers des citoyens* ». Où donc est cette adulation plate et froide dont nous parlait M. Heimreich? Singulier adulateur que ce poète qui, pour caractériser une victoire d'Auguste, ne trouve rien autre chose à dire sinon que les morts étaient tous des citoyens romains ! Et dans le vers qui nous occupe le plus,

Eversosque focos antiquæ gentis Etruscæ,

est-il possible, en lisant ces mots *focos*, *antiquæ*, de ne pas reconnaître un sentiment de vénération et même de mélancolie qui ne cherche point à se dissimuler ? Si Properce a seulement voulu flatter Auguste et Mécène, il faut avouer qu'il s'y est pris d'une manière bien habile et bien détournée. Laisser tomber l'oubli sur les guerres

civiles et les crimes d'Octave, c'était le moyen le plus simple d'être agréable à Auguste ; les rappeler comme une nécessité cruelle, mais si évidente, si incontestable, que l'on pouvait en parler à celui-là même qui, dans toute autre circonstance, aurait dû en éprouver de la douleur et de l'indignation, c'était un autre moyen plus ingénieux et qui n'était dépourvu ni de grâce ni de hardiesse. S'il y a uniquement adulation, elle n'est, n'en déplaise à M. Heimreich, ni plate ni froide. Mais je crois qu'il faut voir avant tout dans ce passage une preuve de l'indépendance et de la sincérité de Properce : il approuve, il admire l'œuvre d'Auguste ; il songe néanmoins avec tristesse aux ruines qui en furent la condition. Désirant plaire au prince et à son ministre, il ne se croit pas obligé de déguiser un sentiment aussi naturel ; la liberté avec laquelle il s'exprime fait honneur non moins qu'à lui, à ce maître intelligent qui n'aimait pas les éloges maladroits et serviles [1] ; on ne le flattait point de la même manière que Boileau flattait Louis XIV.

Le distique 37-38 est contesté, non seulement par M. Heimreich, mais encore par MM. Weber [2] et Carutti [3]. Il offre en effet des difficultés spéciales :

1° C'est d'abord le mot *inferni* employé substantivement pour signifier *les enfers*. Ce mot, dit-on, appartient à la théologie chrétienne ; on ne le trouve point chez les

1. On sait les vers d'Horace (*Serm.* II, 1, 18) :

— Nisi dextro tempore, Flacci
Verba per attentam non ibunt Cæsaris aurem,
Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.

2. Carol. Weber, *Quæst. Prop.*, Hall., 1876, p. 34.
3. D. Carutti, *Prop. Cynth.*, p. 64.

auteurs classiques. Cependant nous lisons dans Properce II, 28, 49 :

Sunt apud *infernos* tot milia formosarum :
Pulchra sit in superis, si licet, una locis.

« Les belles se comptent par milliers dans les enfers ! qu'il en reste une, s'il se peut, sur la terre. »

M. Weber ne reconnaît point ces vers pour authentiques ; je combattrai plus loin cette opinion. M. Carutti[1], qui ne les rejette point, observe que, *locis* se lisant dans le pentamètre, il est naturel de supposer *locos* sous-entendu avec *infernos*. Il n'en est pas de même pour II, 1, 37 ; là, en effet, nous ne trouvons pas le mot *locus* dans la phrase, et si nous en croyons M. Carutti[2] : « Ce sont les théologiens chrétiens qui emploient substantivement *infernos* pour *inferos*, non les poètes du siècle d'Auguste ; Forcellini l'avait déjà dit. » J'ouvre Forcellini et je lis ce qui suit[3] : « Pris absolument, *Infernus* se dit du lieu même des enfers : Ἅδης, et il est employé fréquemment par les théologiens chrétiens. Il est douteux cependant qu'il ait jamais été usité antérieurement : *bien qu'il ne soit pas contraire aux habitudes de la langue latine, car* locus *se sous-entend facilement.* » Et

1. D. Carutti, ouvr. cité, p. 23. Cette note de M. Carutti est rédigée de la manière la plus bizarre : « Infernos : *refer ad* locos *pentametri.* » Il y a *locis*, et non *locos*, dans le pentamètre ; sans doute on devine ce que veut dire M. Carutti, mais encore vaudrait-il mieux le dire que de le faire deviner.

2. *Ibid.*, p. 64 : « Infernos *pro* inferos *a christianis theologis usurpari, non a poetis sæculi Augusti*, jam *monuerat Forcellinius.* »

3. « *Absolute* Infernus *dicitur de ipso loco* Inferorum : Ἅδης : *et frequenter usurpatur a Christianis theologis. Dubium est tamen, utrum ab antiquioribus dictum sit unquam :* tametsi contra Latinam consuetudinem non est, cum *locus* facile subintelligatur. »

trois lignes plus bas[1] : « *Inferni*, ce sont les enfers eux-mêmes. » Suivent, présentés à l'appui, les deux vers de Properce II, 1, 37 et II, 28, 49. On le voit, M. Carutti n'a pas lu jusqu'au bout l'article de Forcellini ; il lui fait dire pour *inferni* ce qu'il ne dit que pour *Infernus*, et encore, quant à l'emploi de ce dernier mot dans le sens absolu, Forcellini s'exprime-t-il avec circonspection, étant même d'avis que cet emploi convenait au latin classique.

Le premier argument tourne donc à la pétition de principe : pour démontrer que les vers II, 1, 37 et II, 28, 49 sont apocryphes, on affirme que le mot *inferni* n'a jamais été pris substantivement par un auteur de l'époque d'Auguste ; mais pour avoir le droit d'affirmer ce fait, il faut commencer par tenir pour apocryphes les deux vers en question. Le point d'appui fait défaut.

2° Dans le pentamètre, *hic* désigne le nom le plus éloigné (*Theseus*), *ille* le nom le plus rapproché (*Achilles*).

La règle qui veut le contraire n'est pas sans exception[2].

Il est vrai qu'ici on ne peut alléguer chez l'auteur aucune arrière-pensée réagissant sur la forme syntaxique; mais les exigences de la prosodie suffisent, sinon à justifier, du moins à excuser l'infraction commise, d'autant plus que le sens de la phrase rend toute confusion impossible : il est évident que ce n'est point Achille qui atteste Pirithoüs, que ce n'est point Thésée qui atteste Patrocle.

1. « Inferni, orum, *sunt ipsi Inferi.* »

2. Voy. Dr. Raph. Kühner, *Ausf. gramm. der lat. Sprache*, 2e vol., 1re partie, § 118, rem. 5, p. 454.— Madvig, *Gramm. lat.*, § 485 a., p. 551 *in fine* de la trad. Theil. — Gossrau, *Lat. Sprache*, § 381, 3, p. 417 de la 2e édition.

3° Il manque une transition avec ce qui précède; il faudrait *quale* ou bien encore *ut*.

Ce point a de tout temps fixé l'attention des commentateurs. Muret s'en préoccupe [1]; Burmann propose une transposition qui, d'ailleurs, n'a pas le sens commun [2]; Lachmann, dans son édition de 1816 [3], au lieu de *testatur*, écrit *ceu fatur;* M. Bæhrens, *ut larvis* au lieu de *infernis;* Fr. Jacob [4], et après lui Keil [5], dans ses *Observationes criticæ*, pensent qu'un distique a péri; Keil propose en plus d'écrire *testatus*, et non *testatur*.

Je crois qu'il suffit de lire la traduction que j'ai donnée plus haut, et à plus forte raison le texte lui-même, pour se convaincre que l'on se trouve en présence d'un tour fortement elliptique; rien de plus. Aucun distique n'a péri; aucune correction n'est nécessaire. La clarté du sens est parfaite. Il serait naturel, je le veux bien, de trouver ici un mot tel que *ut* ou *quale;* mais on ne doit pas oublier que la pensée de Properce est rapide, un peu brusque, et son style souvent heurté. Loin de paraître corrompu, ce passage porte ainsi dire la marque de l'auteur.

Donc les vers II, 1, 17-38 ne sont pas interpolés, pas même le distique 37-38.

1. Muret, *Sex Prop. In eum schol.*, f° 86a *in fine* et 86b.

2. Burmann, *Prop. El.*, à la note de ce vers. — Il propose d'intercaler le distique II, 1, 37-38 dans I, 19 entre 6 et 7.

3. On lit *testatur* dans l'édition de 1829.

4. Fr. Jacob, *Prop. Carm.*, *Adnot.*, p. 149.

5. Keil, *Observ. critic. in Prop.*, Bonn., 1843, p. 45, 46. — Dans son texte, Keil ne marque pas de lacune, et il écrit *testatur*.

Dans la même élégie, Gruppe[1] conteste l'authenticité des vers 5-6 et 13-14.

5, 6 Sive illam Cois fulgentem incedere coccis
Hoc totum e Coa veste volumen erit.

13, 14 Seu nuda erepto mecum luctatur amictu,
Tum vero longas condimus Iliadas.

« Par bonheur, dit Gruppe, les interpolations (dans cette élégie) sont d'un caractère si grossier, qu'elles se laissent facilement reconnaître. Quelle maladroite exagération, au début, pour le vêtement de Cos : *e Coa veste volumen erit !* Le distique où il est question de nudité, de combats, d'Iliades, est également composé dans un goût grossier ; il ne s'accorde pas avec l'ensemble du passage, et il n'est point conforme non plus au respect avec lequel le poète parle à son noble protecteur, Mécène. »

Que dire à des arguments aussi vains, présentés avec une si pleine confiance ? J'ai voulu les citer comme un exemple des folies auxquelles on peut se laisser entraîner quand on désire trouver chez un auteur ancien trace d'interpolations et que, pour se prononcer, on s'en réfère uniquement à des questions de goût et de sentiment littéraire. Dans les deux distiques, attaqués par Gruppe, il y a une exagération qui n'est peut-être pas d'un goût très pur, mais elle est tout à fait familière aux poètes amoureux, et elle rentre d'une manière trop exacte dans l'argument de cette élégie pour qu'on puisse y voir une

1. O. Gruppe, *Minos, über die Interp.*, p. 512-513.

preuve d'interpolation : « On me demande pourquoi je n'écris que des vers d'amour et pourquoi je ne traite point de sujets épiques ; c'est que ce qui me touche, ce qui m'occupe, ce qui devient pour moi toute une affaire, c'est la robe de Cynthie ; c'est que mes poèmes épiques, mes Iliades, j'en trouve le sujet dans nos luttes amoureuses[1]. »

Les vers II, 1, 5-6, 13-14 ne doivent pas être contestés à Properce.

1. L'argument tiré du manque de respect envers Mécène est simplement ridicule.

II, 10, 7-8

Ætas prima canat Veneres, extrema tumultus :
Bella canam quando scripta puella mea est.

« Que la jeunesse chante les voluptés, la vieillesse les combats : je chanterai les guerres puisque j'ai dit ma maîtresse. »

M. Heimreich[1] veut supprimer ce distique parce qu'il ne rentre pas bien dans la composition de la pièce, parce qu'il rompt la suite des idées, enfin parce que Properce n'a nulle part employé le mot *Venus* au pluriel.

Si une pièce est mal composée, concluez-en, jusqu'à preuve du contraire, que l'auteur l'a mal composée ; si un distique rompt la suite des idées, concluez-en que l'auteur a manqué de suite dans les idées, ou tout au plus qu'il y a, soit lacune, soit transposition ; si un mot, qui d'ailleurs est latin, ne se trouve qu'une fois[2] chez un auteur, concluez-en que l'auteur ne l'a employé qu'une fois[3].

M. Heydenreich a montré que le pluriel *Veneres* était latin[4]. Il en a réuni un certain nombre d'exemples ; mais, à vrai dire, sans beaucoup de critique. A une bonne citation tirée de Catulle 3, 1, qui nous présente le mot *Veneres* pris dans le même sens qu'ici, il en ajoute quatre

1. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 29, voy. à la note 2.
2. Voy., pour d'autres mots que Properce n'a employés qu'une seule fois, François Teufel, *De Cat., Tib., Prop. vocib. singular.*, Friburg., 1872.
3. Ce n'est pas que de tels arguments n'aient aucune valeur s'ils viennent en corroborer de plus sérieux ; mais à eux seuls ils sont insuffisants.
4. Heydenreich, ouvr. cité, p. 27.

autres : Plaute *Stichus*, où le sens, s'il est en effet le même à l'origine, est du moins bien détourné ; Lucrèce IV, 1179, où *Veneres* signifie tout autre chose : les *Vénus*, les *courtisanes ;* Catulle 86, 6, et Quintilien X, 1, 79, où il signifie *les grâces* (grâces de la femme, grâces du style). En faveur de l'emploi de *Veneres* pour dire *les voluptés*, le passage de Lucrèce ne prouve rien, les trois autres prouvent peu de chose. Il était donc inutile de les citer. Au contraire, l'exemple tiré de Catulle 3, 1 montre que *Veneres* était latin dans le sens de *voluptés*, *amours*, *plaisirs*, et que Properce a très bien pu l'employer.

M. Heimreich n'est pas le seul à contester l'authenticité de II, 10, 7-8. M. Carutti[1] rejette également ce distique pour une raison encore plus futile : « L'auteur de ces vers, dit-il, se traite lui-même de vieillard ; il annonce qu'il va chanter les guerres, après avoir dit que de tels sujets conviennent à la vieillesse, *ætas extrema ;* or Properce était jeune quand il composait cette pièce. » Tout le monde accorde ce dernier point à M. Carutti, bien que la preuve qu'il en donne témoigne d'une audace incroyable : il renvoie au vers 25 de la même élégie (dans sa propre édition) ; or sait-on quel est ce vers 25 ? C'est le vers 57 de III, 9, que M. Carutti, reprenant et dénaturant une idée ingénieusement fausse de M. Heimreich, transpose avec d'autres vers de III, 9 à la suite des vers de II, 10 ; de plus, il bouleverse l'ordre des distiques de façon que l'élégie *Sed tempus lustrare*, etc. (qui, dans son édition, est la vingt-cinquième du livre II), se compose des éléments que voici :

1. Carutti, *Prop. Cynth.*, p. 106, note du vers 16.

II, 10 : vers 1-4, 21-26, 9-12, 5-6, 13-20;
III, 9 : vers 57-58, 53-56, 47-52[1].

Laissons de côté l'argument tiré d'un vers qui n'est point à sa place. Personne d'ailleurs ne contestera à M. Carutti que Properce ne fût jeune, même très jeune, à l'époque où il écrivait II, 10. Si cette élégie, comme le croit Hertzberg, dont j'adopte l'opinion, doit être attribuée à l'année 25/729[2], Properce avait environ vingt-deux ans. Qu'importe? N'est-il point évident qu'il exprime une idée générale lorsqu'il dit : « Que la jeunesse chante les voluptés, la vieillesse les combats » ? Il est vrai qu'il s'en fait une application à lui-même en ajoutant : « Je chanterai les guerres puisque j'ai dit ma maîtresse. » Mais cette division de la vie en deux âges seulement, la jeunesse et la vieillesse, est conforme au langage et aux sentiments de la poésie; et, lorsqu'on a vécu avec autant d'ardeur que dut le faire Properce, on est plus sincère et plus naturel qu'il ne paraît à quelques-uns en croyant entrer, fût-ce à vingt-deux ans, dans la seconde moitié de la vie. Properce, en ces deux vers, a voulu exprimer une vérité bien simple : jeune, on se livre à la

1. Cf. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 22-33. — Voici la disposition que propose M. Heimreich : II, 10 : vers 21-26, 1-20 [en supprimant 7-8]; III, 9 : vers 47-58. On le voit, elle est infiniment plus simple que celle de son imitateur ; encore la propose-t-il comme devant être *à peu près* (ouvr. cité, p. 28 *in fine*) celle de Properce, et prend-il la peine d'en essayer la justification avec beaucoup d'esprit et de talent.

2. Voy. plus loin *Chronol.* — Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 217. — Voy. aussi Cranstoun, *The Elegies of Sext. Prop., translated into English verse, Life of Prop.*, p. 20 *in fine*). — M. Lütjohann pense tout différemment : il s'attache à démontrer (*Commentationes Propertianæ*, Kil., 1869, p. 79-80) que l'élégie II, 10 appartient à la fin de l'année 22/732. Voy. aussi Eschenburg, *Quæst. Prop. in libr. micell. Societ. philolog. Bonn.*, 1861, p. 94-95; Heydenreich, ouvr. cité, p. 27-28.

poésie élégiaque et personnelle ; plus tard, on tourne aux sujet épiques, à l'art impersonnel. S'il y a exagération dans la forme, il faut prendre garde que l'exagération n'est point étrangère à la poésie [1].

M. Weber [2], qui approuve M. Heimreich de rejeter II, 10, 7-8, rejette en outre 11-12 de la même pièce. Il rapproche ce distique de 5-6 ; dans les deux distiques se retrouvent les mêmes expressions : 5 *vires*, 11 *vires* ; 6 *magnis*, 12 *magni*. Il y a comme un redoublement d'exorde. M. Weber y voit une preuve certaine que 11-12 est interpolé.

Je ne puis admettre qu'une telle conclusion s'impose : il est plus naturel d'attribuer le défaut remarqué par M. Weber à une défaillance de talent de la part du poète.

1. Ces mots *ætas extrema* avaient déjà préoccupé Gruppe, qui, dans le tome I de son livre *Die Röm.*, *Eleg.*, p. 281 à la note, propose *postrema*.
2. Kar. Weber, *Quæst. Prop.*, Hal., 1876, p. 28-30.

II, 14, 11-12

At dum demissis supplex cervicibus ibam
Dicebar sicco vilior esse lacu.

« Mais du temps où j'allais en suppliant, la tête basse, je valais moins qu'un lac desséché. »

Ce distique était suspect à Guyet [1]. Gruppe [2] ne pouvait manquer l'occasion d'opérer un retranchement; aussi ne reproche-t-il qu'une chose à Guyet, c'est de n'avoir pas enveloppé dans la même suspicion les vers 13-22; tout cela, sous le prétexte que l'élan est rompu et que ces vers donnent l'impression d'un rapiècetage inopportun et maladroit [3]. Une telle opinion, très contestable d'ailleurs, ne suffit pas pour qu'on ait le droit de croire à une interpolation.

1. Voy. Burmann, *Prop. El.*, à la note du vers 11 (dans son édition II, 11, 11).
2. Gruppe, *Minos, über die Interp.*, p. 509.
3. « *Ungehöriges geschmackloses Flickwerk.* »

II, 23, 23-24

Libertas quoniam nulli jam restat amanti,
Nullus liber erit si quis amare volet.

« Puisqu'à nul amant ne reste sa liberté, nul ne sera libre s'il veut aimer. »

Ces deux vers forment une tautologie des plus désagréables. M. Guillaume Fischer [1], approuvé par M. Lucien Müller [2], suppose que, le pentamètre originel ayant péri, un copiste, pour s'exercer et pour remplir le vide, aura composé celui que nous lisons, ridicule par sa logique même. Ici la probabilité est tellement forte, qu'elle équivaut presque à une preuve : ce vers ne doit pas venir de Properce. Mais je croirais volontiers qu'il s'est introduit dans le texte d'une autre manière que ne le pense M. Fischer; un lecteur quelconque, s'amusant à retourner la pensée contenue dans l'hexamètre, aura fait ce vers et l'aura mis en marge; un copiste l'aura pris pour une variante et, le préférant au pentamètre véritable, l'aura maladroitement substitué à celui-ci [3].

1. Guil. Fischer, *De loc. quibusd. Prop.*, Bonn., 1863, p. 31.
2. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 29 *in fine.*
3. Voy. pour ce distique le changement de ponctuation proposé par Jacob (*Prop. Carm.*, *Adnot.*, p. 169) ; il rattache le vers 23 au vers précédent. Lachmann, dans son édition de Berlin, Keil, Haupt ont suivi Jacob ; *contra* Hertzberg (*Prop El. T. I.*, *Quæst.*, p. 160), Lemaire, Paley, Palmer. — J'ai dit que L. Müller rejette le vers 24. M. Bæhrens l'écrit : *Stultus liberam erit si quis amare volet;* cette correction est téméraire. Voy. aussi celle que propose M. Carl Peiper, *Quæst. Prop.*, Creuzburg, 1879, p. 2. — Enfin pour l'interprétation, voy. Barth, édit. de Prop., p. 140 à la note du vers 23 ; *contra*, édit. Lemaire.

II, 24, 1-8

« Tu loqueris cum sis jam noto fabula libro
Et tua sit toto CYNTHIA lecta foro?
Cui non his verbis aspergat tempora sudor?
+ Aut pudor ingenuus aut reticendus amor. »
Quod si tam facilis spiraret Cynthia nobis 5
Non ego nequitiæ dicerer esse caput,
Nec sic per totam infamis traducerer Urbem,
Urerer et quamvis, nomine verba darem.

N. C. — V. 1 sit *tous les Mss. sauf* **G**. | ÉDITIONS : Sic loqueris cum tu *Bœhrens*. || V. 3 Qui **D V G** aspergat verbis his **G**. | ÉDITIONS : Surdo *Scaliger* (*faisant de* pudor *et de* amor *les sujets de* aspergat) || V. 4 at *au lieu du premier* aut, **G**. | ÉDITIONS : Ingenuis *Haupt*, *Paley*, *L. Müller*, *Bœhrens*, *Palmer;* haut p. ingenuis, haut r. a. *Haupt;* haut p., ingenuus haut r. a. *Carutti;* aut p. ingenuis aut retinendus a. *Bœhrens;* aut p. ingenuost aut reticendus a. *Munro*[1]. || V. 7 traduceret **V** *m* 2 *en marge* **H**. || V. 8 ureret *tous les bons Mss.* | ÉDITIONS : Ureret *Barth*, *Kuinœl*, *Bœhrens;* non mala *Bœhrens;* non mihi *Palmer*.

« — C'est toi qui parles, lorsque déjà un livre connu te rend la fable de tous et que dans tout le Forum est lue ta *Cynthie?* Qui, à ce que tu viens de dire, ne sentirait la sueur arroser ses tempes? [ou bien l'on aime avec pudeur, ou bien il faut taire son amour[2].] — Que si Cynthie se montrait aussi facile pour moi, je ne passerais point pour un modèle de perversité; je ne serais

1. J'ignore où M. Munro a proposé cette conjecture; je la reproduis, de seconde main, d'après M. James Cranstoun, *The Elegies of Sext. Propert. translated into English verse*, p. 89 en note.

2. Le texte, à cet endroit, ne peut guère s'expliquer rigoureusement; je mets à la place ce qui me paraît demandé par la logique.

point livré à la honte par toute la Ville, et bien que brûlé d'amour, du moins je tromperais sur le nom (*ou* les noms). »

M. Heimreich[1] reconnaît dans ces huit vers la main d'un moine interpolateur. Je ne sais si c'est un moine ou tout autre qu'il faut rendre responsable : ce qui est certain, c'est que les vers sont absurdes, presque intraduisibles et en contradiction avec ce qui suit. Le vers *4* est faux prosodiquement, et les interprètes modernes s'évertuent vainement à y découvrir un sens quelconque, même à l'aide de corrections. M. Weber[2], qui croit que les sept autres vers sont bien de Properce, est disposé à rejeter celui-là. Lachmann, dans sa première édition (voy. la note de ce vers), était d'avis que, le pentamètre originel s'étant perdu, un faussaire avait composé celui-ci pour remplir le vide. Mais le vers 8 n'est guère plus acceptable que le vers *4*. Que veut dire le poète ? « Si Cynthie m'était favorable, du moins je cacherais le nom. » Quel nom ? celui de Cynthie ? mais c'est déjà un pseudonyme. — Le sien ? dans quel but et comment ? — celui des courtisanes vulgaires dont il vient de parler élégie 23 ? Mais est-il vraisemblable que Properce ait tenu un aussi étrange raisonnement. « Je préfère les filles vulgaires à Cynthie ; si Cynthie se montrait pour moi aussi facile, je continuerais à les fréquenter, mais je cacherais leurs noms. » De toute façon, ce vers est incompréhensible ; la correction de M. Palmer, *non mihi*, raisonnable au point de vue paléographique, est d'abord séduisante quant au sens ; mais, en y regardant de près, on est contraint de la rejeter :

1. *Symbola philolog. Bonnens. in hon. Frid. Ritschelii coll., Fascic. poster.*, Leipzig, 1867 ; Heimreich, *Novæ quæst. Prop.*, p. 669-684.
2. Weber, *Quæst. Prop.*, p. 7-9.

« Si Cynthie se montrait aussi facile pour moi que les courtisanes vulgaires, je serais sans doute brûlé d'amour, mais du moins je ne me tromperais pas moi-même, je ne m'en imposerais pas à moi-même. » Mais on ne voit pas comment Properce, dans le cas présent, s'en impose à lui-même, se trompe et se fait illusion.

De plus, ce que personne n'a remarqué, c'est la contradiction flagrante entre le vers 7 :

Nec sic per totam *infamis* traducerer Urbem

et le vers 10 de la même pièce :

Quare ne tibi sit mirum me quærere viles :
Parcius *infamant :* num tibi causa levis?

« C'est pourquoi ne t'étonne pas que je recherche les filles vulgaires : elles déshonorent moins (*ou* à meilleur marché); trouves-tu ce motif sans poids? »

Le poète vient de nous dire, dans l'élégie 23 et dans celle-ci, qu'il fréquente ces courtisanes parce que Cynthie est d'un abord trop difficile; que, si Cynthie était plus facile, il ne serait pas livré ainsi à la honte par toute la Ville (v. 7). A quelle honte? Bien évidemment à la honte de fréquenter ces filles du dernier rang. Mais voici qu'il nous apprend (v. 10) que leur commerce est moins déshonorant que celui de Cynthie ! ou, si l'on traduit *parcius* « à meilleur marché », que l'un et l'autre se valent en déshonneur, et que c'est une simple question d'argent.

Je crois, avec M. Heimreich, que les vers 1-8 ne sont pas de Properce; mais l'interpolation pourrait bien être plus ancienne et plus étendue qu'il ne l'a supposé. Les vers 9-

16, qui forment la fin de la pièce, ne sont guère plus satisfaisants que les vers 1-8 : M. Bæhrens marque une lacune entre les vers 10 et 11 ; la conclusion (v. 15-16) est par trop étriquée. Je pense, ou bien que nous sommes en présence d'une pièce tout entière qui s'est introduite dans le recueil de Properce, peut-être dès l'antiquité, ou plutôt que l'archétype était tellement lacéré à cet endroit, le texte tellement peu lisible, que la plupart des vers ont dû être refaits successivement par les copistes de manière à devenir méconnaissables [1].

1. Si l'élégie 24 est de Properce, elle doit être rattachée à l'élégie 23 et n'en faire qu'une avec elle, comme l'a bien vu M. Palmer.

II, 26

Vidi te in sommis fracta, mea vita, carina
Ionio lassas ducere rore manus,
Et quæcumque in me fueras mentita fateri,
Nec jam umore graves tollere posse comas,
Qualem purpureis agitatam fluctibus Hellen 5
Aurea quam molli tergore vexit ovis.
Quam timui ne forte tuum mare nomen haberet
Atque tua labens navita fleret aqua !
Quæ tum ego Neptuno, quæ tum cum Castore fratri,
Quæque tibi excepi, jam dea Leucothoe ! 10
At tu vix primas extollens gurgite palmas
Sæpe meum nomen jam peritura vocas.
Quod si forte tuos vidisset Glaucus ocellos,
Esses Ionii facta puella maris,
Et tibi ob invidiam Nereides increpitarent, 15
Candida Nesæe, cærula Cymothoe.
Sed tibi subsidio delphinum currere vidi
Qui, puto, Arioniam vexerat ante lyram.
Jamque ego conabar summo me mittere saxo
Cum mihi discussit talia visa metus. 20

N. C. — V. 8 atque *tous les Mss.* | ÉDITIONS : Teque *conjecture de Heinsius, proposée aussi par Hertzberg, Prop. El. T. III Comment.*, p. 177 [1], *adoptée par Carutti, Bœhrens, Palmer.* ‖ V. 10. ÉDITIONS : Tum, *au lieu de* jam, *Beroaldo, suivi par la plupart des anciens éditeurs, et de nos jours par Kuinœl, Lachmann* (*Édit. de* 1816) [2], *Paldam, Keil, L. Müller.* ‖ V. 15 ob invidiam **NGV** *m* 2. præ invidia **FDV** *m* 1.

1. Hertzberg laisse *atque* dans son texte.
2. *Jam* est rétabli dans l'édition de 1829.

« Je t'ai vue en songe, ô ma vie ! Ton navire était fracassé, tu nageais d'une main lasse dans l'onde ionienne, et toutes les trahisons que tu m'avais faites, tu les avouais, et déjà tu ne pouvais plus lever hors de l'eau ta chevelure alourdie : telle, battue des flots pourprés, Hellé, que le bélier doré transporta mollement sur son dos. Combien j'ai craint que cette mer ne reçût ton nom et qu'en passant sur tes ondes le navigateur ne pleurât ton destin ! Que n'ai-je point alors promis[1] à Neptune, promis à Castor comme à son frère, à toi, déjà déesse, Leucothoé[2] ! Mais toi [Cynthie], n'élevant qu'à peine l'extrémité de tes mains hors du gouffre, bien des fois, le moment venu de périr, tu criais mon nom. Que si par hasard Glaucus eût aperçu tes yeux, tu serais devenue une vierge de la mer ionienne, et contre toi par envie les Néréides s'emporteraient, la blanche Nésée, la bleue Cymothoé[3]. Mais je vis

1. Je traduis ainsi, non sans scrupule, *excepi* du vers 10. Cf. traductions de Hertzberg, Stuttgart, 1838, p. 120-121 ; de Jacob et Binder, Stuttgart, 1860, p. 56; de Cranstoun, Édimbourg et Londres, 1875, p. 94. Je ne serais pas éloigné de croire qu'il faut faire rentrer dans le mot *excepi* l'idée de stipulation, de pacte, bien que Hertzberg (*Prop. El. T. III, Comment.*, p. 178) traite cette opinion de *doctrina putida.*

2. Je ne comprends pas les difficultés soulevées par les éditeurs autour d'un passage aussi simple : Properce, craignant que Cynthie ne se noie et ne devienne ainsi déesse de la mer, invoque spécialement, parmi d'autres divinités, Leucothoé, à laquelle pareille aventure est *déjà* arrivée, qui est *aujourd'hui* déesse, et qui par conséquent doit, plus que toute autre, compatir au péril de Cynthie. M. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 45, paraît avoir saisi le vrai sens de *jam;* nous verrons plus loin quelle conclusion il voudrait en tirer. — Voy. sur Ino, femme d'Athamas, devenue la déesse Leucothoé, Preller, *Griech. Mythol.*, t. I, p. 493-496 ; et Decharme, *Mythol. de la Grèce ant.*, p. 316. — *Tum* ou *jam*, avec la virgule après, est d'ailleurs contraire à la métrique de Properce.

3. Marolle (*Les Œuvres de Prop.*, Paris, 1604, p. 169) traduit aussi *la bleue Cymothoe.* Les autres traducteurs français se sont bien gardés de le suivre. Cependant, non seulement l'exactitude, devoir impérieux du traducteur, le leur commandait, mais, de plus, il est intéressant de voir comment le naturalisme subsistait au sein même de l'anthropomorphisme ;

à ton aide accourir un dauphin, celui, je pense, qui avait autrefois porté Arion et sa lyre ; et moi je voulais me jeter du haut d'un rocher, lorsque la crainte même dissipa cette vision. »

Les deux derniers vers de cette pièce sont en contradiction avec ceux qui les précèdent. Puisque Properce voit accourir vers Cynthie le dauphin qui sauva jadis Arion, on ne comprend pas qu'il songe à se jeter lui-même dans la mer pour porter à sa maîtresse un secours dont elle n'a plus besoin. On s'attendrait plutôt à des actions de grâce envers les dieux. D'autre part, les vers 13-16 sont étroitement joints aux vers 17-18 : car l'emploi des temps du subjonctif *vidisset* (v. 13), *esses facta* (v. 14), *increpitarent* (v. 15), montre suffisamment que le poète considère Cynthie comme sauvée. Il faut donc, si l'on en croit M. Heimreich[1], choisir entre les vers 13-18 et les vers 19-20. M. Heimreich découvre trois raisons de rejeter les vers 13-18 : une raison de composition littéraire, une raison de langue, une raison de métrique : à travers un songe aussi terrible, Properce n'a pas à méditer et à discourir; nulle part en latin, on n'a nommé les nymphes et déesses marines *puellæ maris;* enfin la présence d'un mot de cinq syllabes à la fin du vers 15, *increpitarent*, est contraire à l'usage des poètes classiques.

la qualification de *cærula*, qui convient à un aspect de la mer, est ici appliquée à une nymphe personnifiant cet aspect. — Hertzberg (*loc. cit.*) traduit *grünlich*, Cranstoun *green*, Voss et Jacob *blaülich*. — Delongchamps s'est félicité (t. II, p. 53, note 5) d'avoir rendu *cærula* par « céleste ». C'est une ruse bien malheureuse : il s'agit ici d'une qualité de la mer, il fallait s'abstenir avec d'autant plus de soin d'introduire l'idée d'un autre élément.

1. Chr. Heimreich, *Quæst. Propert.*, p. 40-45.

On ne peut nier que les vers 19-20 ne soient en contradiction avec les vers 17-18, ou tout au moins qu'ils ne fassent avec eux double emploi ; ce n'est cependant pas une raison suffisante pour justifier un retranchement. On sait que le livre II offre des traces de désordre. Ce désordre a été exagéré par Lachmann, en vue de la division en cinq livres, et surtout par Scaliger, au profit des transpositions ; mais il est certain que les difficultés, provenant d'incohérence ou de lacune dans la pensée, se trouvent dans ce livre en plus grand nombre qu'ailleurs. Je partagerais volontiers l'avis de Hertzberg et de M. Munro, à savoir que le premier livre seul a été publié par Properce. Il est possible, en ce cas, qu'on se trouve, pour l'élégie II, 26, en présence de deux clausules différentes entre lesquelles le poète ne s'était pas encore prononcé ; il se réservait de choisir ; les amis qui ont publié ses papiers, les trouvant écrites l'une à la suite de l'autre, n'ont pas pris garde que l'une des deux devait disparaître.

Même si l'on croit à la publication du deuxième livre du vivant de Properce, il ne s'ensuit pas qu'on doive reconnaître ici la main d'un faussaire. Pourquoi la contradiction signalée par M. Heimreich ne serait-elle pas l'effet d'une distraction littéraire, d'un oubli de la part du poète ? Properce a très bien pu ne pas prendre garde que sa pièce finissait deux fois ; ce qui le prouve, c'est que M. Heimreich a été le premier à s'apercevoir de la composition défectueuse de cette pièce ; et pourtant, depuis trois siècles, l'œuvre de Properce n'a pas manqué de commentateurs ardents à y découvrir des traces d'interpolations.

Des comparaisons mythologiques, venant interrompre le récit d'un songe effrayant, risquent d'y paraître la plus

froide des digressions ; mais ce genre de défaut est généralement reproché à Properce ; on pourrait donc y voir plutôt un argument en faveur de l'authenticité. Toutefois Properce ici n'est pas tombé dans l'abus des souvenirs mythologiques, comme il le fait de loin en loin, moins souvent qu'on ne le prétend ; il n'a évoqué, ni le souvenir de Glaucus, ni celui des Néréides pour le vain plaisir de montrer sa science et de faire sonner des noms grecs : si Glaucus apercevait Cynthie, Cynthie courait un péril de plus ; la tempête pouvait l'épargner, la main du dieu l'eût attirée sûrement au fond des eaux ; une fois entraînée dans les demeures marines, elle eût été persécutée par les Néréides jalouses de son incomparable beauté. Tous ces dangers imaginaires, le poète est en droit de les concevoir dans un songe ; il les énumère avec rapidité et M. Heimreich l'accuse à tort de se mettre tout à coup, alors que Cynthie court un danger terrible, à réfléchir et à raisonner.

Nulle part, les poètes latins n'ont désigné les Nymphes et les déesses de la mer sous le nom de *puellæ maris*. Qu'importe ? cette locution, correcte et claire, n'est-elle pas de la même famille que la suivante : *dea undæ*, Thétis (Ovide, *Metam.* XI, 221) ?

Reste l'argument tiré de la présence du mot *increpitarent* à la fin du vers 15. L'usage des poètes classiques, on le sait, ne comporte que tout à fait exceptionnellement l'emploi d'un mot de cinq syllabes pour terminer un hexamètre[1]. M. Heimreich nous parle de cet usage comme d'une loi qu'il aurait découverte. En même temps il signale des

1. Cf. L. Müller, *Metr. der Griech. und Röm.*, Leipzig, 1880, § 25, p. 23. — Même ouvr., *trad. franç.* par A. Le Gouëz, Paris, 1882, p. 59.

exceptions à cette loi et nous fournit ainsi des exemples de constructions métriques semblables dans Virgile :

Énéide, V, 589 :

Parjetibus textum cæcis iter *ancipitemque*.

Ibid., XI, 614 :

Dant sonitu ingenti perfractaque *quadrupedantum*.

En dehors du cinquième pied, ces vers contiennent deux spondées; celui de Properce n'en contient qu'un seul : *Et tibi ob invidiam Nereides increpitarent*[1]. Tous ces dactyles allongent le vers et lui donnent de la souplesse ; ils compensent les inconvénients qui résultent de l'emploi du mot *increpitarent*, les mots longs ayant pour effet d'abréger le vers et d'y produire une sorte d'ankylose[2].

On peut remarquer aussi que les reproches précipités et les cris de colère des Néréides se font bien entendre dans ces cinq syllabes qui se précipitent sans interruption à la fin du vers ; il y a là un effet d'harmonie imitative.

Je ne vois donc aucune raison de contester à Properce les vers 13-18 de II, 26. M. Heimreich veut aussi lui enlever le distique 5-6 ; mais, pour celui-là, il s'exprime sous une forme dubitative : « Peut-être, dit-il, ce distique, lui

1. Remarquez aussi, dans le vers de Properce, la présence d'un mot grec, *Nereides*.

2. Plus les mots sont courts, plus il en faut pour remplir le vers ; après chaque mot il y a une légère suspension de la voix ; cette suspension prolonge le vers et y forme, pour ainsi dire, une articulation ; par conséquent, plus il y a de mots, plus le vers est long et souple. — M. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 48 (*De Prop. arte metrica*) cite un autre vers de Properce ayant pour clausule un mot de cinq syllabes : I, 8b, 35 *Quam sibi dotatæ regnum vetus* Hippodamiæ. Je n'ai point argué de son existence, parce qu'il se termine par un mot grec.

aussi, a-t-il été écrit par un interpolateur qui a cru que le poète songeait à Hellé dans les vers suivants (v. 7-8) et qui avait dans l'esprit les vers d'Ovide, *Heroid.* XVII, 143 :

> Invideo Phrixo, quem per freta tristia tutum
> Aurea lanigero vellere vexit ovis.

» Cependant le poète ne songeait nullement à Hellé, mais à Leucothoé, si j'en crois le vers 10 :

> Quæque tibi excepi *jam* dea Leucothoe.

» C'est pourquoi je conjecture qu'il faut écrire le vers 7 :

> Quam timui ne forte tuum mare *numen* haberet [1]. »

Cette fois, M. Karl Weber, qui approuve avec force le retranchement des vers 17-18 et qui incline à ne pas conserver davantage les vers 13-16, refuse de suivre jusqu'au bout M. Heimreich; il demande grâce pour Hellé, qu'il trouve avec raison tout à fait à sa place, et il fait observer que le *fleret* du vers 8 ne se comprendrait pas s'il y avait *numen* au vers 7 [2].

1. M. Heimreich, au moyen de toutes ces suppressions, réduit l'élégie II, 26 à douze vers qu'il divise en trois strophes de quatre vers chacune : vers 1-4 ; 7-10 ; 11, 12, 19, 20.
2. K. Weber, *Quæst. Prop.*, Hal., 1876, p. 32-33.

II, 28 b, 49-50

Sunt apud infernos tot milia formosarum :
Pulchra sit in superis, si licet, una locis.

« Les belles se comptent par milliers dans les enfers ! Qu'il en reste une, s'il se peut, sur la terre. »

MM. Heimreich et Weber suppriment ce distique pour trois raisons : *apud* ne se lit ni chez Properce ni chez aucun des autres poètes élégiaques ; *inferni*, employé substantivement pour signifier les enfers, appartient à la théologie chrétienne et ne se retrouve point chez les poètes classiques ; l'hexamètre est spondaïque ; or Properce, qui n'a fait que très peu de vers spondaïques, leur a toujours donné pour clausules un nom propre ou le mot *heroine*, lequel est grec[1].

Si le mot *apud*, avec le sens qu'il offre dans le vers 49, n'a pas été employé par les élégiaques, il l'a été du moins par des poètes de l'époque classique, Horace, par exemple, od. III, 29, 4-5, *Pressa tuis balanus capillis Jandudum apud me est.* Il est évident que la proposition *ad*, qui peut servir au même but, est plus commode au point de vue prosodique, et elle devait être plus agréable à l'oreille ; mais, en supposant que *apud* déplût dans la versification élégante, ce n'est pas une raison pour que Properce ne l'ait pas employé une fois.

Pour l'argument tiré du mot *inferni* pris substantivement, je renvoie à ce que j'ai dit plus haut. D'ailleurs il

1. Ch. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 43, et Kar. Weber, *Quæst. Prop.*, p. 33-35.

est possible que ce mot soit pris adjectivement dans le vers 49 et qu'on doive le rapporter à *locos* sous-entendu, puisqu'il est opposé à *superis locis* du vers 50[1].

On rencontre dans les Elégies de Properce sept vers spondaïques :

I, 13, 31 Illa sit Inachiis et blandior heroinis.
19, 13 Illic formosæ veniant chorus heroinæ.
20, 31 Jam Pandioniæ cessit genus Orithyiæ.

II, 2, 9 Qualis et Ischomache Lapithæ genus heroine.
28b, 49 Sunt apud infernos tot milia formosarum.

III, 7, 13 Infelix Aquilo raptæ timor Orithyiæ.

IV, 4, 71 Illa ruit qualis celerem prope Thermodonta.

On doit conclure de ce tableau que Properce, ayant usé sept fois du vers spondaïque, l'a terminé trois fois par un nom propre venant du grec, trois fois par le mot *heroine*, nom commun venant du grec, et une fois par le mot *formosarum*, adjectif latin. C'est la seule conclusion légitime.

Je ne suis donc convaincu par aucun des trois arguments de MM. Heimreich et Weber. Leur opinion a déjà trouvé un adversaire dans M. Carl Peiper, qui l'a combattue par une observation décisive : il a remarqué que, si l'on retranchait ces deux vers, il fallait retrancher toute l'élégie II, 28b ; sans ce distique, elle devient incompréhensible : les vers 49-50 « sont, dit M. Peiper, comme le tronc d'où sortent et prennent naissance tous les rameaux[2] ».

1. Cf. D. Carutti, *Prop. Cynth.*, p. 23.
2. Carl. Peiper, *Quæst Prop.*, Creuzburg, 1879, p. 8.

II, 30, 19-22

Non tamen inmerito Phrygias munc ire per undas
Et petere Hyrcani litora nota maris
Spargere et alterna communes cæde penates
Et ferre ad patrios præmia dira lares ?

N. C. — V. 19 non tamen immerito **N** nunc **N** *m* 2 **F D V G H** tu **D V F** *m* 2 jam **V** *m* 2 **G H** dura paras **F D V G H** dure *Mss. infér.* | ÉDITIONS : Num jam dura *ou* dure paras *Vulg.* Num *Scaliger*, nunc *Hertzberg* dure *Pucci suivi chez les modernes par Jacob, Lachmann* (1829), *Hertzberg, Paley, Haupt, L. Müller, Carutti, Palmer.* ‖ V. 20 nota *Mss* | ÉDITIONS : Lata *Heinsius* nuda *Lachmann* (1816, *en note*) nauta *Hertzberg, Palmer* Eoa *Jacob, L. Müller* longa *Bœhrens* Icarii *C. Peiper* (*Quæst.*, *p.* 11-12). ‖ V. 21 spargereque **F D V H.** | ÉDITIONS : Externa *Guyet, Pierre Fontein, Carutti, Bœhrens.* ‖ V. 22 digna **G V** *m* 2.

Je ne donne pas la traduction de ces vers parce qu'il est impossible de leur découvrir un sens raisonnable, surtout dans la place qu'ils occupent. Je suis complètement d'accord avec M. Heimreich : 1° quand il renonce à les expliquer ; 2° quand il croit, contrairement à tous les éditeurs, que le *non tamen immerito* de **N** conserve la vraie leçon, tandis que le *nunc jam dura paras* de **G** ou toute leçon analogue des autres manuscrits constitue une véritable interpolation [1] ; 3° quand il reconnaît dans la prétendue élégie 30 du deuxième livre quatre fragments [2] : vers 1-12, le poète s'adresse à un ami ou peut-être à lui-même (pour ma part, je crois qu'il se parle à lui-même) ;

1. M. R. Ellis, si je ne me trompe, soupçonne que *non tamen inmerito* doit être rétabli.

2. C'est aussi l'opinion de M. Bæhrens, *Prop. El.*, p. 90, note.

vers 13-18, fragment d'une élégie à Cynthie ; vers 19-22, on ne sait ni à qui il s'adresse, ni ce qu'il veut dire ; vers 23-40, nouvelle élégie à Cynthie[1].

M. K. Weber, rejetant les vers 19-22 comme interpolés, prétend que les autres fragments s'ajustent d'une manière satisfaisante ; il essaye de le montrer dans une longue dissertation[2]. Selon M. Weber, les vers 1-18 doivent être attribués à Cynthie ; il ne s'agit pas seulement de vers mis par Properce dans la bouche de sa maîtresse, mais bien d'une élégie composée par Cynthie elle-même ; il est certain qu'elle savait écrire en vers. Cf. I, 2, 27-30, Properce à Cynthie :

> Cum tibi præsertim Phœbus sua carmina donet
> Aoniamque libens Calliopea lyram,
> Unica nec desit jocundis gratia verbis
> Omnia quæque Venus, quæque Minerva probat.

Cynthie, dans les vers II, 30, 1-18, veut retenir Properce prêt à partir ; elle le dissuade d'écouter les propos austères des vieillards et l'invite à mener une vie de plaisir et d'amour. Properce, dans les vers 23-40, répond à Cynthie ; il proteste qu'il n'a jamais été sensible aux discours tenus sur son compte ; il s'excuse de songer à partir : c'est qu'il désire connaître la Grèce ; et il prie Cynthie de l'accompagner.

L'hypothèse de M. Weber, attribuant à Cynthie les vers 1-18, est une gracieuse idée, mais elle ne repose sur aucun fondement. Sans doute Cynthie faisait des vers, et ceux qui nous occupent sont pleins d'élégance dans la pensée, de douceur dans le sentiment et de gentillesse

1. Chr. Heimreich, *Quæst. Prop.*, p. 18-19.
2. K. Weber, *Quæst. Prop.*, p. 12-20.

dans l'expression[1] ; on peut y trouver un certain charme féminin. Cela suffit-il pour rendre vraisemblable que ces vers aient été composés par elle alors que rien ne s'oppose à ce que Properce en soit l'auteur? Je dirai plus : les vers 1-18 portent bien la marque du talent de Properce. Le mouvement brusque par lequel la pièce commence, l'intervention des noms grecs et des souvenirs mythologiques, tout cela est conforme aux habitudes d'esprit et de style de notre poète[2].

Quant aux vers 23-40, M. Weber les interprète avec trop de hardiesse. Le poète, dans ces vers, invite Cynthie à venir avec lui habiter la campagne, à visiter dans la ro-

1. « Denique hi omnes versus tantam sententiarum elegantiam ostendunt, tantam suavitatem animi spirant, tantisque facetiis compositi sunt, ut antissime feminæ amatorem blandis verbis retinenti tribui possint, præsertim cum Cynthiam in versibus componendis non rudem fuisse constet. » K. Weber, ouvr. cité, p. 14.

2. Prop., II, 30, 1-18 :

Quo fugis ah demens? nulla est fuga. Tu licet usque
Ad Tanain fugias, usque sequetur Amor
Non si Pegaseo vecteris in aere dorso
Nec tibi si Persei moverit ala pedes,
Vel si te sectæ rapiant talaribus auræ,
Nil tibi Mercurii proderit alta via.
Instat semper amor supra caput : instat amanti
Et gravis ipse super libera colla sedet.
Excubat ille acer custos et tollere numquam
Te patietur humo lumina capta semel.
Et jam si pecces, deus exorabilis ille est,
Si modo præsentis viderit esse preces.

*
* *

Ista senes licet accusent convivia duri :
Nos modo propositum, vita, teramus iter.
Illorum antiquis onerantur legibus aures :
Hic locus est in quo, tibia docta, sones,
Quæ non jure vado Mæandri jacta natasti
Turpia cum faceret Palladis ora tumor.

sée les bois et les antres moussus ; là elle rencontrera les Muses chantant les amours de Jupiter, les Muses qui elles-mêmes n'ignorent pas l'amour. Je ne puis accorder à M. Weber que l'on doive reconnaître la Grèce à cette description [1]; sans doute il ne s'agit pas d'un lieu imaginaire; mais il s'agit d'un endroit quelconque où l'on puisse mener, dans de beaux paysages, une vie agreste et poétique.

M. Carl Peiper ne rejette pas les vers 19-22 ; il tente de les expliquer [2]. Si l'on en croit M. Peiper, ces vers se rattacheraient fort bien à ceux qui les précèdent, 13-18. Le Méandre, dont il est question vers 17, prenait sa source dans le sud de la Phrygie et se jetait dans la mer Icarienne ; M. Peiper, au vers 20, au lieu de *Hyrcani*, écrit *Icarii*, correction acceptable, et il pense que dans les vers 19-22, le poète continue de s'adresser, par une sorte de prosopopée, à la Flûte, *docta Tibia*, à laquelle il s'adresse en effet vers 16 : *Hic locus est in quo, tibia docta, sones* [3]. M. Peiper écrit au vers 19 : *Non jam dura paras*. Il reconnaît d'ailleurs, dans l'élégie II, 30, trois élégies distinctes 1-12, 13-22, 23-40 ; dans ce dernier morceau, il transpose le distique 31-32 après le vers 24. L'interprétation

1. K. Weber, ouvr. cité, p. 15-16.

2. C. Peiper, ouvr. cité, p. 10-16.

3. Voici, du reste, le passage où M. Peiper explique sa pensée, ouvr. cité, p. 11-12 : « Ista convivia quamvis senes duri accusent, minime laude sua carent. Nam in iis locum habes tu, tibia docta, multa injuste perpessa. Nam cum ab Athena oris tumore indignata in Mæandri fluctibus abjecta natares, per undas fluminis in Icarium mare, in quod influit Mæander, vecta ad *nota* litora pervenisti (ad litora Ioniæ quæ *nota* appellari neminem offendet) nec jam molle amantium sed durum armatorum instrumentum in pugnis (*alterna cæde*) sonans sparsisti *communes penates* (græcarum urbium inter se dimicantium) et præmia dira cognatarum illarum gentium ad patrios Ionum lares tulisti. Tu, quæ olim in Ephesii Callini elegiis dura fuisti (ferociter sonuisti), nunc in nostris conviviis ea uteris condicione, quam efflagitas pro indole tibi innata, ut docte sonans indices amantium gaudia et dolores. »

de M. Peiper, quant aux vers 19-22, est séduisante, mais un peu subtile et fondée sur un texte trop douteux.

Je pense, pour ma part, que nous nous trouvons ici en présence d'un passage corrompu d'une manière désespérée comme celui que nous avons déjà rencontré II, 24. L'archétype devait être lacéré ou, pour toute autre cause, peu lisible; un copiste aura renoncé à copier un certain nombre de vers; il aura refait en partie les vers 19-22. On ne peut guère douter qu'il n'y ait une ou probablement deux lacunes; l'élégie II, 30 est formée des débris de trois ou quatre élégies mutilées. Les vers dont elle se compose dans les éditions, ne doivent être lus que comme des fragments; et parmi ces vers les distiques 19-22 sont tellement défigurés, qu'il faut les écarter comme inexplicables et sans intérêt.

II, 34[b], 61 sqq.

Actia Vergilio custodis litora Phœbi
  Cæsaris et fortes dicere posse rates,
Qui nunc Æneæ Trojani suscitat arma
  Jactaque Lavinis mœnia litoribus.
Cedite Romani scriptores, cedite Grai : 65
  Nescio quid majus nascitur Iliade.
Tu canis umbrosi subter pineta Galæsi
  Thyrsin et attritis Daphnin arundinibus,
Utque decem possint corrumpere mala puellas,
  Missus et inpressis hædus ab uberibus. 70
Felix qui viles pomis mercaris amores !
  Huic licet ingratæ Tityrus ipse canat !
Felix intactum Corydon qui temptat Alexin
  Agricolæ domini carpere delicias !
Quamvis ille sua lassus requiescat avena 75
  Laudatur facilis inter Hamadryadas.
Tu canis Ascræi veteris præcepta poetæ,
  Quo seges in campo, quo viret uva jugo.
Tale facis carmen, docta testudine quale
  Cynthius inpositis temperat articulis. 80
Non tamen hæc ulli venient ingrata legenti
  Sive in amore rudis sive peritus erit.
Nec minor his animis aut si + minor, ore canorus
  Anseris indocto carmine cessit olor.
Hæc quoque perfecto ludebat Iasone Varro, 85
  Varro Leucadiæ maxima flamma suæ.
Hæc quoque lascivi cantarunt scripta Catulli
  Lesbia quis ipsa notior est Helena.

Hæc etiam docti confessa est pagina Calvi
  Cum caneret miseræ funera Quintiliæ. 90
Et modo formosa quam multa Lycoride Gallus
  Mortuus inferna vulnera lavit aqua !
Cynthia quin etiam versu laudata Properti
  Hos inter si me ponere Fama volet.

N. C. — V. 61 Virgilio **N F D V H** Virgilium **G** | ÉDITIONS : Virgilio *Vénitienne de* 1491, *Pucci*, *Jacob* Vergilio *Scaliger* Vergilio est *Bœhrens* Vergilium *Juntine de* 1503, *Vulg.* Virgilium *Aldine de* 1515 ‖ V. 63 Trojanaque **G**, *Passerat*, *Jacob* ‖ V. 67 spineta **G** ‖ V. 73 Alexim **F D V G** ‖ V. 81 sane *au lieu de* tamen *Heydenreich* (*de Prop. laud. Verg. præc.*, *p.* 14) ‖ V. 83 sim *tous les Mss.* minor ore canorus *omis dans* **N** | ÉDITIONS : Aut si minor ore canorus *Vulg.* nec se minor *Scaliger suivi de nos jours par Kuinœl et Paldam* aut, si minor ore, canendo *Lachmann* (*éd. de* 1816. — *Il transpose ce vers après le vers* 66). nec minor his audis, aut sic minor ore canorus *Palmer* nec, minor hinc animis aut hinc minor ore, canorus *Bœhrens* (*en note*) nec minor his (animis haut, si minor ore) canorus *Munro* nec minor his animis aut segnior ore canorus *Heydenreich* (*loc. cit.*, *p.* 18) ‖ V. 86 fama *conjecture de Markland* ‖ V. 91 quis multa, qui multa *Mss. d'ordre inférieur*, *Vaticani*, *Colotianus*. | ÉDITIONS : Qui fleta *ou* mulsa *Heinsius* qui inulta *d'Orville* qui flente *Markland ;* qui multa Lycoride passus *Wakker* (*voy. la note de Paley, à ce vers*); qui jussa *Pierre Fontein ;* qui inusta *proposé autrefois par Bœhrens.*

Vers 61-66 : « A Virgile de pouvoir dire les rivages d'Actium, Phébus protecteur et la puissante flotte de César, lui qui, en ce moment, évoque les armes du Troyen Énée et les murailles fondées aux rivages de Lavinium. Cédez le pas, écrivains romains, et vous, Grecs, cédez le pas : je ne sais quoi va naître de plus grand que l'Iliade. »

Vers 67-74 : « C'est toi qui chantes à l'ombre des pins du Galèse Thyrsis et Daphnis jouant sur des flûtes usées par leurs lèvres, et comment les jeunes filles peuvent être

séduites par dix pommes, par un chevreau enlevé aux mamelles que pressait sa bouche[1]. Heureux de te procurer, en échange de fruits, des amours peu coûteuses ! Que pour cette fille, lui fût-elle ingrate, Tityre lui-même chante des vers ! Heureux Corydon qui cherche à posséder l'innocent Alexis, délices d'un maître campagnard ! »

Vers 75-76 : « Même quand, lassé par ses pipeaux, le chanteur se repose, on le loue encore parmi les faciles Hamadryades. »

Vers 77-80 : « C'est toi qui chantes les leçons du vieux poète d'Ascra, dans quelle plaine verdit le blé, sur quel coteau la vigne. Les vers que tu fais sont pareils aux vers que sur la docte écaille mesure le dieu du Cynthe en y posant les doigts. »

Vers 81-82 : « Cette poésie pourtant ne sera point sans plaire au lecteur, qu'il soit novice ou qu'il soit expert en amour. »

Vers 83-84 : « Il n'est pas moindre en cette inspiration, ou fût-il moindre... »

Vers 85-94 : « C'est à de tels sujets qu'ayant terminé *Jason* Varron se jouait, Varron, la plus grande passion de sa Leucadie. C'est aussi ce que racontèrent les écrits folâtres de Catulle par lesquels Lesbie est plus connue qu'Hélène.

1. Sur la foi de Scaliger, tous les commentateurs expliquent à l'envi : « Les mamelles d'une chèvre qui n'a pas encore été traite (*impressis*, non pressées), afin que ses petits soient mieux nourris. » Le verbe *imprimo* n'a jamais eu ce sens. D'ailleurs l'épithète de circonstance *impressis* est ici toute naturelle : le poète donne au tableau de la vie et de la grâce en nous montrant le chevreau enlevé à sa mère au moment où il la tette, tandis qu'avec le sens imaginé par Scaliger, le mot *impressis* aurait pour but de faire savoir que le chevreau doit être gras et bien nourri. Ce n'est pas la peine d'inventer un sens à un mot pour remplacer un joli détail par une platitude : « ... *Scaligero poeticæ venustatis sensu plane destituto* » F. G. Barth, *Prop. Præf.*, p. 15 *in fine*. — De Marolle (p. 207) traduisait : « dont le laict ne se peut épuiser »; cela est inadmissible.

C'est encore ce que révèle une page du docte Calvus quand il pleurait le trépas de la malheureuse Quintilie. Et récemment, grâce à la beauté de Lycoris, que de blessures Gallus mort a baignées dans l'eau des enfers ! Cynthie, elle aussi, devra la gloire aux vers de Properce, si parmi ces hommes la renommée veut me donner une place. »

M. Heimreich déclare que ce panégyrique tout entier est l'œuvre d'un interpolateur[1], et M. Carutti s'empresse d'approuver[2]. M. Ed. Heydenreich a combattu leur opinion[3]; il n'a pas eu de peine à montrer qu'elle est insoutenable sur plusieurs points. Mais il n'a pas tout dit, et je crois que l'on peut répondre d'une manière plus concluante.

1° M. Heimreich prétend que les louanges de Virgile ne sauraient trouver place dans une élégie dont le sens général est précisément qu'il faut mépriser les poètes épiques et n'imiter que les poètes élégiaques. Du moment où l'auteur méprisait Homère, il a dû mettre de côté Virgile, l'Homère romain.

D'abord Properce ne dit nulle part, dans cette élégie ni ailleurs, qu'il faille mépriser Homère et les poètes épiques. Il dit à Lyncée, et ceci est bien différent : « L'imitation d'Homère et des poètes épiques ne te servira pas plus dans tes amours que l'imitation d'Eschyle ou que l'étude de la philosophie : la grande poésie et les lois qui régissent le monde n'intéressent pas les jeunes femmes ;

1. Chr. Heimreich, *Quæst. Prop.*, Bonn., 1863, p. 47 *in fine* — 51.
2. D. Carutti, *Prop. Cynth.*, p. 116-117.
3. *De Prop. laudis Vergilii præcone.* Ce travail a paru dans les *Commentationes philologæ* écrites en l'honneur de Georges Curtius par les élèves et anciens élèves du séminaire philologique de Leipzig, 1874, p. 1-22.

si tu veux leur plaire, prends plutôt pour modèles Callimaque et Philétas [1]. »

Parce que Properce conseille à Lyncée, dans un but déterminé, d'imiter les poètes élégiaques plutôt que les poètes épiques ou tragiques, parce qu'il le détourne, toujours au même point de vue, de suivre les traces d'Eschyle ou d'Homère, est-ce une raison pour qu'il ne fasse pas l'éloge de Virgile ?

Bien au contraire. Il veut persuader à Lyncée de se livrer à la poésie amoureuse et, comme nous dirions aujourd'hui, intime ; il s'applique à lui montrer qu'elle n'est indigne de personne, et il trouve en faveur de sa thèse un argument puissant dans ce fait que Virgile, poète épique, n'avait pas dédaigné de la cultiver. « Et Virgile, ajoute-t-il, y est demeuré égal à lui-même » *nec minor his animis* (v. 83). Au vers 85 (*hæc quoque* perfecto *ludebat* Iasone *Varro*), il rappelle les *Argonautes*, œuvre épique de Varron, comme il a rappelé l'Énéide, œuvre épique de Virgile [2]. Le *tamen* du vers 81 a sa raison d'être dans la même idée : *non* tamen *hæc ulli venient ingrata legenti*, « ceci *pourtant* ne sera point sans plaire au lecteur » ; *pourtant*, c'est-à-dire bien que ce ne soit plus, comme l Énéide, de la poésie épique.

On voit le raisonnement de Properce : pour relever un genre de poésie qui est le sien, le genre érotique, il invoque l'exemple de Virgile et celui de Varron, qui tous deux s'y sont exercés, bien que doués l'un et l'autre du génie de l'épopée. Nul ne s'étonnera qu'il ait consacré deux vers à Varron et vingt-quatre à Virgile.

Ainsi le premier argument de M. Heimreich se retourne

1. Voy. les vers 27-54, surtout 45-46.
2. Cf. O. Ribbeck, *Verg. Oper.*, t. I, *Prolegom. crit.*, p. 57, 58.

contre lui. Non seulement l'intervention du nom de Virgile n'est point en contradiction avec le sens général de l'élégie, mais encore elle fournit un argument au poète, elle donne plus de force à l'idée qu'il veut faire prévaloir, plus d'éclat au genre littéraire qu'il préconise.

2° Qu'y a-t-il de commun, demande ensuite M. Heimreich, entre Virgile d'une part, Varron, Catulle, Calvus, Gallus et Properce, de l'autre?

M. Heydenreich a répondu victorieusement qu'entre les élégies amoureuses de ces poètes et les Bucoliques de Virgile il y avait le lien le plus étroit; il l'a montré jusqu'à l'évidence en rappelant la dixième églogue, où respirent les mêmes sentiments d'amour que dans les élégies des poètes érotiques. J'ajoute que si M. Heimreich a pu poser cette incroyable question, c'est sans doute sous l'empire de certaines distinctions artificielles de la rhétorique; il n'a pas songé que le genre bucolique et le genre élégiaque ne diffèrent que par des conditions accessoires, et qu'ils se confondent tous les deux dans la poésie amoureuse et intime opposée à la poésie héroïque et impersonnelle.

3° M. Carutti n'admet pas que Properce, « qui était tout Grec », ait pu dire en parlant de l'Énéide : « quelque chose de plus grand que l'Iliade. »

Properce n'était pas « tout Grec ». Il n'y a pas un Romain qui ne soit d'abord Romain; et malgré sa passion pour les fables helléniques et pour les formes littéraires des Alexandrins, Properce demeure, quant au fond, entre les poètes latins, un des plus latins par la gravité et l'intimité des sentiments et par la vénération du passé natio-

nal. Ne se sert-il pas à deux reprises[1] du nom d'Ennius pour représenter l'épopée? et n'a-t-il pas clos sa carrière poétique par des œuvres d'un caractère tout latin[2]?

Il devait être l'ami de Virgile; il était certainement son admirateur. Un peu d'exagération dans l'enthousiasme est chose pardonnable quand il s'agit de l'Énéide. D'ailleurs on ne parle pas en poésie comme on parle en critique; le poète ennoblit et exalte ce qu'il touche. « Je ne sais quoi va naître de plus grand que l'Iliade » veut dire en simple prose : « Une grande œuvre épique se prépare. » C'est pourquoi je ne puis souscrire au jugement de Schlegel :

> Indulges genio nimia tu laude Maronis
> Ultra fas ludens, æmule Callimachi[3].

Non, Properce n'a point dépassé les bornes de la liberté permise.

4° Dans le panégyrique de Virgile, sur onze pentamètres[4], on en trouve sept se terminant par un mot polysylla-

1. III, 3, 6 *Parvaque jam magnis admoram fontibus ora*
Unde pater sitiens Ennius ante bibit.

V, 1, 61 *Ennius hirsuta cingat sua dicta corona :*
Mi folia ex hedera porrige, Bacche, tua.

2. Je veux parler bien moins des ennuyeux développements sur Vertumnus, Tarpeja, Cacus ou Jupiter Férétrien (IV, 2, 4, 9 et 10) que des vers vraiment héroïques consacrés à l'origine et à la grandeur de Rome, dans IV, 1, et du majestueux et touchant *Epicedion* de Cornélie (IV, 11). Ces deux poèmes, le second surtout, sont profondément romains; les quatre autres ne sont ni romains ni grecs: ils sont mauvais. Toutefois, ils révèlent chez Properce un goût définitif pour les vieilles traditions italiques.

3. Schlegel, *Mus. Rhen.*, nov. III, 320.

4. M. Heimreich, qui conserve comme authentiques les vers 81, 82 en les appliquant à Properce, transpose 83, 84 avant 79, de sorte que le panégyrique comprend ainsi 22 vers (sur les raisons de cette transposition, voy. Heimr., ouvr. cité, p. 49).

bique : 64, 66, 68, 70, 74, 76, 80. Cela, dit-on, n'est pas d'accord avec la métrique de Properce à cette époque.

Mais, de l'aveu de M. Heimreich, les pentamètres à fin polysyllabique ne sont pas rares dans le deuxième livre ; il en compte lui-même cinquante-huit[1]. Pour ma part, j'en relève trois sur seize dans l'élégie 19, et cinq sur dix-huit dans l'élégie 20. Parmi les sept qui nous occupent actuellement, il y en a deux qui se terminent par un mot grec : 66 *Iliade*, 76 *Hamadryadas*, ce qui les rend moins remarquables[2]. De plus, les mots polysyllabiques, servant de clausules à des pentamètres, leur donnent de la mollesse, de la grâce, une certaine langueur[3] ; pour célébrer la poésie tendre des Bucoliques, il est naturel que Properce ait recherché ces effets littéraires et qu'il ait employé, par conséquent, un procédé de métrique à l'aide duquel on peut les obtenir.

5° La suite des idées fait défaut d'une manière étonnante et presque absurde. Le poète, après avoir exprimé le désir de reposer le front ceint des fleurs de la veille, passe brusquement à l'éloge de Virgile.

L'absence de transition est assez fréquente chez Properce pour que l'on puisse l'invoquer en faveur de l'authenticité plutôt que de l'interpolation[4]. Mais, pour ma part, je ne trouve pas qu'elle soit, en notre passage, aussi frappante qu'on veut bien le dire. Properce conseille à

1. Heimreich, ouvr. cité, p. 46. — M. Heimreich dit : « dans le deuxième livre 18, dans le troisième 40 », parce qu'il suit la division de Lachmann.

2. Cf. L. Müller, *Metrik der Griechen und Römer*, Leipzig, 1880, chap. IV, § 23, 7°, p. 29. — Traduct. en franç. du même ouvrage par A. Legouëz, Paris, 1882, p. 51.

3. Cf. Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst*, p. 180.

4. C'est ce que fait M. Heydenreich, ouvr. cité, p. 8.

Lyncée d'écrire des vers élégiaques ; il le persuade de céder à l'amour ; il se donne lui-même en exemple et s'imaginant une vie idéale de poète érotique, il se représente, dans les festins, le front couronné de fleurs, régnant au milieu des femmes grâce à ce génie élégiaque au nom duquel on prétend le rabaisser[1]. « A Virgile, s'écrie-t-il alors, de pouvoir dire les rivages d'Actium, Apollon protecteur et César triomphant » ; c'est-à-dire : « Que moi je mette mon plaisir à vivre au milieu des femmes et à chanter mes amours ; que Virgile, dont le génie est différent, ceigne son front du laurier épique. » Je ne vois pas de lacune dans la pensée.

6° Le panégyrique tout entier, dit enfin M. Heimreich, est composé maladroitement avec des passages de Virgile. L'ignorance de l'auteur s'y trahit par plusieurs erreurs.

V. 67-68

Tu canis umbrosi subter pineta Galæsi
Thyrsin et attritis Daphnin arundinibus.

« C'est toi qui chantes, à l'ombre des pins du Galèse, Thyrsis et Daphnis jouant sur des flûtes usées par leurs lèvres[2]. »

Or il est certain que Virgile, quand il composa les Bucoliques, était à Andes près de Mantoue. L'auteur, en écrivant ces vers, a obéi à une réminiscence d'un passage bien connu des Géorgiques IV, 125-148 : Virgile dit avoir vu près de Tarente, sur les bords du Galèse, un vieillard

1. *Me juvet hesternis positum languere corollis*
Quem tetigit jactu certus ad ossa deus.
Actia Vergilio, etc.

2. C'est ainsi que l'on traduit généralement. Voyez ce que je dis à ce sujet un peu plus loin.

qui vivait heureux dans son jardin où les fleurs et les fruits abondaient en leur saison. On voit l'ignorance du faussaire : il confond les Bucoliques avec les Géorgiques, le vieillard dont Virgile raconte l'histoire avec Virgile lui-même.

Tel est l'argument le plus spécieux de M. Heimreich. On peut y répondre de deux manières.

Virgile, au moment où Properce écrivait cette élégie (environ 25/729), devait être en Campanie [1]. Il travaillait à l'Énéide ; il avait achevé les Géorgiques depuis cinq ans, et auparavant il avait voyagé du côté de Tarente et visité les bords du Galèse, comme le prouve l'épisode du vieillard d'Œbalie ; quant aux Bucoliques, elles étaient terminées depuis 37/717 [2]. Serait-il surprenant qu'à douze années de distance Properce se fût trompé, qu'il eût cru les Bucoliques ou certaines d'entre elles écrites dans le sud de l'Italie, alors qu'elles avaient été composées près de Mantoue ? S'imagine-t-on que, chez les anciens, les biographies des vivants étaient répandues comme elles sont aujourd'hui ? et même de nos jours, qu'y aurait-il d'extraordinaire si quelque poète, célébrant Lamartine, croyait une Méditation écrite à Saint-Point, alors qu'elle a été écrite à Paris ou à Ischia ?

Bien que cette explication soit satisfaisante, ce n'est pas la meilleure. J'ai traduit le distique 67-68 comme on le fait généralement en rapportant *umbrosi subter pineta Galæsi* à Virgile ; mais au point de vue grammatical, ce membre de phrase peut aussi bien se rapporter à Thyrsis et à Daphnis : « C'est toi qui chantes Thyrsis et Daphnis

1. Cf. E. Benoist, *Œuvres de Virgile*, t. I, *Notice sur Virgile*, 2e édit., p. 122.
2. *Ibid.*, p. 93.

jouant, à l'ombre des pins du Galèse, sur des flûtes usées par leurs lèvres. » La rive ombragée du Galèse serait, dans ce cas, nommée par le poète comme un séjour enchanteur fait à souhait pour la Muse bucolique; au souvenir de l'épisode des Géorgiques, il aurait, parmi les beaux paysages de l'Italie, choisi les bois de pins du Galèse comme un cadre naturel où l'on peut se figurer les bergers des églogues.

Cette interprétation doit paraître au premier abord trop détournée. Cependant elle est permise au point de vue grammatical, elle est commandée au point de vue littéraire. On ne s'explique pas, en effet, ce que viendrait faire, en ce passage, une description de l'endroit où Virgile a composé les Bucoliques : il s'agit, dans le panégyrique, non de la personne de Virgile, mais des personnages qui figurent dans ses œuvres; les détails descriptifs doivent, par conséquent, servir de cadre à ces personnages et à leurs aventures, non à Virgile lui-même et à sa biographie. Il est tout simple que le poète, évoquant Thyrsis et Daphnis occupés à jouer de la flûte, nous les montre assis à l'ombre des pins, sur les bords d'une rivière; on se demande au contraire pourquoi il tiendrait à nous apprendre en quel lieu Virgile a écrit les Bucoliques, ce qu'il ne fait ni pour les Géorgiques, ni pour l'Énéide; pourquoi il se plairait à décrire ce lieu au point d'en faire un véritable paysage. Il faut donc reconnaître que les mots *umbrosi subter pineta Galæsi* se rapportent à Thyrsis et à Daphnis, non à Virgile.

Ce qui confirme cette interprétation et ce qui me décide à la proposer, c'est que, en continuant d'examiner les prétendues erreurs du panégyriste de Virgile, nous allons retrouver dans les distiques suivants (v. 69-74) le même

genre d'inexactitudes, la même liberté quant à la représentation des circonstances accessoires :

V. 69-70

Utque decem possint corrumpere mala puellas
Missus et inpressis hædus ab uberibus.

Cf. Verg., *Bucol.*, 3, 70-71

Quod potui, puero silvestri ex arbore lecta
Aurea mala decem misi, cras altera mittam.

Dans les vers de Virgile, Ménalque envoie dix pommes à un jeune garçon ; dans notre élégie, le même envoi est fait à une jeune fille. Cependant on ne peut contester la corrélation des deux passages. Je n'en dirai pas autant du rapport que Heyne a cru découvrir entre le vers 70 du panégyrique : *Missus et inpressis hædus ab uberibus*, et le vers 6 de la neuvième églogue : *Hos illi, quod nec vertat bene! mittimus hædos.* Il n'y a entre les deux vers qu'une ressemblance de mots : dans le second, c'est un berger qui va offrir des chevreaux à son nouveau maître pour se concilier sa faveur ; dans le premier, il s'agit d'un présent d'amour, et de plus le poète introduit un détail pittoresque dont il n'y a aucune trace chez Virgile ; il nous fait voir le chevreau pris aux mamelles de sa mère au moment où il la tette, *missus inpressis ab uberibus.* Le vers 70 est bien sorti tout entier de l'imagination de Properce [1].

V. 71-72

Felix qui viles pomis mercaris amores !
Huic licet ingratæ Tityrus ipse canat.

1. Cf. Ed. Heydenreich, ouvr. cité, p. 6.

Tandis que le vers 71 semble s'adresser encore à Ménalque, le vers 72 nomme Tityre, le *vilicus*[1] de la première églogue, celui qui a laissé Galatée pour Amaryllis ; c'est sans doute aux exigences de Galatée que l'épithète *ingratæ* fait allusion.

V. 73-74

> Felix intactum Corydon qui temptat Alexin
> Agricolæ domini carpere delicias !

Dans ce distique, l'auteur fait d'une manière évidente une allusion générale au sujet de la deuxième églogue ; cependant il appelle Corydon « heureux », alors que dans cette églogue Virgile montre Corydon en proie au désespoir, *nec quid speraret habebat.*

Ainsi : au vers 69, une allusion inexacte ; au vers 70, une invention personnelle ; aux vers 71-72, un rapprochement entre deux personnages appartenant l'un à la troisième, l'autre à la première églogue, et entre lesquels Virgile n'avait établi aucun lien ; aux vers 73-74, encore une allusion inexacte.

On peut, tout d'abord, voir dans ces particularités autant d'erreurs qui révèlent la main d'un faussaire. Mais, en y réfléchissant, on reconnaîtra que, si l'on attribue ces inexactitudes à l'ignorance ou à l'oubli, une telle hypothèse favorise plutôt les partisans de l'authenticité. Un faussaire eût mieux pris ses précautions ; de plus, l'interpolation n'ayant pu se produire qu'après la mort de Properce, qui eut lieu au plus tôt en 15/739, il n'est pas vraisemblable qu'un poète, doué d'assez de talent pour écrire ces jolis vers, ne connût pas très bien les Bucoliques dès lors

1. Cf. E. Benoist, *Œuvres de Virgile*, t. I, 2e édition, p. 4.

répandues. On conçoit, au contraire, que Properce, en 25/729, pût n'avoir pas ce livre entre les mains et que la mémoire lui ait fait défaut pour quelques détails.

Est-il même nécessaire de le supposer? Le panégyrique de Virgile ne ressemble pas aux *arguments* par lesquels il devint d'usage de résumer une grande œuvre poétique; ce n'est pas, comme eux, une analyse. Properce, en l'écrivant, a sans doute voulu caractériser le génie de Virgile dans ses diverses manifestations; mais il a voulu le faire et il l'a fait en poète, se réservant une liberté indispensable pour y mettre de la vie, du mouvement, de la passion. Les Bucoliques montrent des bergers amoureux auxquels le succès dans leurs amours coûte simplement l'envoi de quelques fruits : c'est là un trait des mœurs pastorales qui n'est nullement altéré, si l'on suppose une jeune fille au lieu d'un jeune garçon, si l'on ajoute au panier de fruits un chevreau qui tette encore sa mère, don tout aussi rustique et non moins gracieux. Il en est de même pour Corydon : le poète le dit heureux à cause de ses amours rustiques et de sa vie pastorale; que ce pasteur, qui chante d'une si belle voix, ait connu un jour les dédains d'Alexis, qu'importe? demain, un autre Alexis lui sera moins farouche :

Invenies alium, si te hic fastidit, Alexim.

Il en est de même enfin pour le distique 67-68 : les deux bergers jouant de la flûte assis sous des pins, au bord d'une rivière, sont bien les bergers des Bucoliques s'exerçant à des chants alternés : il est sans intérêt qu'on les nomme Thyrsis et Daphnis ou bien Ménalque et Damœtas, et que la rivière qui coule devant eux soit le Galèse ou le Mincius.

7° M. Carutti ne peut accorder que des vers aussi mal faits et aussi négligés aient été écrits par Properce[1].

Nous sommes ici en présence d'une opinion littéraire. Il est difficile (si même il est possible) de discuter une question de goût, et l'on a peu de chance de convaincre ses adversaires. Le parti le plus raisonnable est d'exprimer son avis, en appelant sur le passage qui fait l'objet du dissentiment, l'attention impartiale du lecteur.

Le panégyrique de Virgile me paraît être une des productions les plus aimables de l'Élégie latine; il me semble que l'intelligence et l'émotion n'y manquent pas, et qu'il y a, dans le tour habile de la phrase et dans la plénitude harmonieuse des vers, un véritable charme.

D'ailleurs, que M. Carutti ait tort et que j'aie raison, cela ne prouve rien en faveur de l'authenticité; car l'on peut être à la fois un faussaire et un poète de talent. Mais que M. Carutti ait raison et que j'aie tort, cela ne prouve pas davantage en faveur de l'interpolation ; car Properce peut avoir fait, il a même fait çà et là des vers fort médiocres.

Ainsi le dernier argument de nos adversaires n'est même pas un argument; je n'ai pas cru cependant devoir le passer sous silence; il fallait y répondre et découvrir son inanité après avoir montré la faiblesse des six autres[2].

1. D. Carutti, *Prop. Cynth.*, p. 116 : ... *neque illum* (*Propertium*) *elegantia insignem, carmina tam rudia et incompta dictitasse concederem.*

2. Le panégyrique de Virgile offre certaines difficultés d'interprétation, plus apparentes que réelles, qui ont exercé l'esprit des commentateurs. M. O. Ribbeck a proposé une transposition, séduisante au premier abord : la place véritable des vers 77-80, sur les Géorgiques, serait entre les vers 65-66 sur l'Énéide et les vers 67 et suivants sur les Bucoliques (*Index Scholar. in Acad. Christ. Albert. per inst. sem. æstiv. a.* 1867. — *Proœmiatus est de Tib. eleg.* I *et Prop.* III (II), 34 *Otto Ribbeck*, p. 11-12). Cette idée doit être rejetée Properce oppose continuellement, dans

cette élégie, la poésie intime à la poésie héroïque sans entrer dans aucune autre distinction de genre ; à ce point de vue, les Géorgiques et les Bucoliques ont le même caractère simple et rustique et rentrent dans le même genre ; c'est pourquoi le poète les associe et les confond, en quelque sorte, par rapport à l'Énéide. Cette observation rend également inutile l'hypothèse de M. Munro, à savoir que Properce aurait ajouté différents vers à différentes époques, qu'il aurait varié dans ses intentions de composition et que nous aurions là des distiques pour ainsi dire parallèles, et destinés plutôt à se remplacer qu'à se suivre (*The Journ. of philol.*, vol. VI, n° 11, Londres et Cambridge 1875, *La dernière élégie du troisième ou deuxième livre de Properce*, par H. A. J. Munro, voy. p. 41 sqq.). De même, pour les pronoms *hæc* du vers 81, *his* du vers 83, on a soulevé des discussions stériles ; si l'on avait pris garde à l'opposition faite par Properce entre la poésie héroïque et la poésie intime, on aurait vu ce que voulaient dire ces deux pronoms ; ils s'appliquent, l'un et l'autre, à la fois aux Bucoliques et aux Géorgiques, œuvres agrestes et simples de Virgile opposées à son œuvre épique : *non* tamen *hæc ulli*, etc., et *cependant* ces poèmes plairont à tout lecteur, etc.

NOM ET PATRIE DE PROPERCE

NOM DE PROPERCE

Properce se nommait Sextus Propertius.

Sextus, le *prænomen*, ne se retrouve ni dans les œuvres de Properce, ni dans celles de ses contemporains; de même que Publius, le prénom d'Ovide, qui ne nous est connu que par les manuscrits[1]. Mais Donat[2] cite le distique *Cedite Romani scriptores*[3], et nomme le poète *Sextus* Properce. Le même distique, sans doute emprunté de Donat, se lit feuillet 137 du Salmasianus[4] avec la suscription : SEXT. PROPERTII DE VIRG[5]. C'est là le seul témoignage relatif au prénom de Properce, mais il paraît suffisant.

Quant à l'*agnomen* NAUTA, dont un assez grand nombre de manuscrits, entre autres AFVHGBP, font suivre le nom du poète, l'erreur a été signalée depuis longtemps, et la

1. Cf. E. Nageotte, *Ovide, sa vie et ses œuvres*, p. 7, note 1.
2. Donat, *Vie de Virgile*, § 45.
3. *Prop.*, II, 34[b], 65-66.
4. Le Salmasianus, n° 10318 de la Bibliothèque nationale, est le principal manuscrit pour l'établissement de l'Anthologie latine. Voy. sa description chez A. Riese, *Anthol. lat.*, pars I, fascic. I, *Præf.*, p. 12 sqq.
5. Voy. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 280.

source en est connue. C'est une mauvaise lecture de II, 24[b], 38 où l'on voyait *quamvis* NAVITA *dives eras*, que Pontanus restitua *quamvis* NON ITA *dives eras*[1]. Des scribes « à demi savants »[2], rencontrant dans les Élégies de Properce plusieurs allusions à des voyages sur mer[3], furent confirmés dans l'idée bizarre de faire de Properce un marin et un commerçant.

Une faute qui a persisté plus longtemps, et dans laquelle certains éditeurs s'obstinent encore de nos jours bien que Moriz Haupt ait attiré l'attention sur ce point, est celle qui consiste à adjoindre *Aurelius* à *Propertius* tantôt comme *cognomen :* PROPERTIUS AURELIUS, tantôt comme *nomen :* AURELIUS PROPERTIUS. On le lit en effet comme *cognomen* dans AFVHB comme *nomen* dans P. Presque toutes les éditions reproduisent *Sex. Aurelius Propertius* jusqu'en 1849, époque de la dissertation de Haupt sur la matière. A partir de ce moment, on ne trouve plus Aurelius que chez Paley, Carutti et Boot.

Voici ce que dit en substance Moriz Haupt[4] : le poète ne pouvait pas porter deux *nomina gentilicia;* il est singulier qu'on ait tant tardé à s'en apercevoir ; sans doute, sous l'Empire, les *cognomina* se formèrent insensible-

1. *Haud ita*, d'après Heinsius suivi par Jacob, Lachmann (éd. de 1829), Keil, Paley, Haupt, L. Müller, Schulze. Les deux leçons peuvent se soutenir. La seconde, au point de vue paléographique, est préférable : *haud* ou *haut* s'écrivait aussi *hau;* pour peu que la lettre *h* ne fût pas bien tracée, un copiste l'aura prise pour une *n*. On sait que l'*u* et le *v* étaient représentés par un seul et même signe.— Cf. Hertzb., *Prop. El. T. III, Commentar.*, p. 171 ; Paley, *Prop. Carm.*, à la note de ce vers (dans son édition III, 16, 22).

2. Cf. Hertzb., *Prop. El. T. III, Commentar* , p. 3.

3. Voy. notamment II, 9, 30 : *Aut* mea *si staret* navis *in Oceano*, et IV, 1[b], 147 : *Nunc* tua *vel mediis* puppis *luctetur in undis*. Dans ces deux vers, on interprétait le pronom possessif d'une manière étroite.

4. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 280, 281.

ment de *nomina gentilicia;* mais le fait n'est pas à supposer du temps d'Auguste.

Le raisonnement de Haupt, bien qu'ayant sa valeur, n'est pas tout à fait inattaquable. Dans le style officiel, il est vrai, l'usage du double *gentilicium*, motivé sans doute par l'adoption, n'apparaît qu'à l'époque de la dynastie Julio-Claudienne et ne devient fréquent qu'à partir des premiers Flaviens; pendant toute la période du règne d'Auguste, les fastes consulaires ne fournissent qu'un seul exemple de double *gentilicium*, celui de P. Sulpicius Quirinius, consul de l'an 12/742. Mais, dans le langage ordinaire, les exemples de Brutus, de Métellus, de Scipion et d'Atticus prouvent que, déjà vers la fin de la période républicaine, on conservait les anciens noms qui juridiquement étaient éliminés par l'adoption[1].

Il ne serait donc pas inadmissible que Properce eût porté deux noms de *gens*, si nous en étions réduits à l'argumentation de Moriz Haupt. Mais l'origine de l'erreur, origine que ce dernier ne connaissait pas[2], est aujourd'hui dévoilée : c'est par confusion avec le nom de Prudence, *AURELIUS Prudentius Clemens*, que l'on a ainsi allongé celui de Properce ; Teuffel[3], M. L. Müller[4] signalent cette cause d'erreur, qui est vraisemblable[5].

1. Voy. *Étude sur Pline le Jeune*, par Th. Mommsen, traduite par C. Morel, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 15e fascicule, p. 43, 45 ; voy. aussi même ouvrage, p. 39.

2. « Ce faux nom d'Aurelius est venu des manuscrits interpolés et des éditions du poète. Où les interpolateurs l'ont pris, je ne le devine pas. Mais il est difficile d'admettre que ce soit une invention de pure fantaisie ; c'est plutôt quelque chose de mal compris, dont je ne sais pas l'origine. » M. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 285.

3. W. G. Teuffel, *Gesch. der röm. Liter.*, § 246, n° 1, p. 514 de la 4e édit.

4. L. Müller, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 11.

5. Voy. aussi l'hypothèse, moins probable, mais admissible, de M. James Cranstoun, *The Eleg. of Prop. transl. into Engl. verse*, Edimbourg et

Un copiste italien, celui qui a rédigé le quatrième Vossianus, entrevoyant la vérité, avait senti que Properce ne devait pas se nommer Aurelius ; mais se trompant dans l'application, au lieu de supprimer le faux nom, il lui en substitua un autre, AULUS, d'où la suscription *Incipit* AULI *Propertii Vmbri elegia ad Tullum.*

De tout ceci ne ressort pas seulement la connaissance exacte du nom de Properce, mais aussi une conclusion relative au Neapolitanus. Ce manuscrit ne porte ni *nauta*, ni *Aurelius ;* les manuscrits de M. Bæhrens[1], au contraire, offrent ces deux traces d'ignorance et d'interpolation. Il y a là en faveur de N une présomption de plus, et une présomption très sérieuse[2].

PATRIE DE PROPERCE

Properce naquit en Ombrie, comme il nous l'apprend lui-même I, 22 et IV, 1, 63-64 et 121-126 ; mais dans quelle ville? Il y en a jusqu'à neuf qui se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour : Asisium (Assise), Hispellum (Spello), Mevania (Bevagna), Ameria (Amelia), Fulginia (Foligno), Trebia (Trevi), Montefalchium (Montefalco), Vectonium (Bettona), Perusia (Pérouse). Il faut, dès l'abord, écarter les cinq dernières : on n'a produit en leur

Londres, 1875, en tête *Life of Prop.*, p. 13. M. Cranstoun pense que *Aurelius* pourrait être une corruption de *Amerinus*, la ville d'Amérie ayant été considérée par quelques-uns comme la patrie de Properce.

1. Le Vossianus, le Laurentianus et l'Ottoboniano-Vaticanus ; quant au Daventriensis, je rappelle qu'il ne commence qu'à I, 2, 14, un feuillet s'étant perdu ; par conséquent il ne peut offrir de titre.

2. Le Groninganus donne *nauta ;* mais il ne donne pas *Aurelius.*

faveur aucun argument sérieux. Des quatre autres, Assise a pour elle Lilio Gyraldi de Ferrare[1], Juste Lipse[2], Lachmann (en dernier lieu[3]), Hertzberg (dans son édition[4]), Keil, Haupt, MM. L. Müller, Bæhrens, K. P. Schulze, Lütjohann, Volz, Cranstoun, Davies, Postgate, Crowell et Jacoby. Spello, proposée par Thaddée Donnola dans un petit livre écrit tout exprès à ce sujet et auquel je renverrai fréquemment dans les notes[5], a été adoptée par Fr. G. Barth, Burmann, l'éditeur de la collection Lemaire, et M. W. Binder. Mévanie a réuni les suffrages de Raphaël de Volaterra, de Beroaldo, d'Alberti, de Ph. Dubois, de Broekhuyzen et de Paldam (dans son livre *Römische Erotik*[6]). Amérie à plu à Scaliger et à Passerat[7].

En présence d'une si grande diversité de jugements, on se doute bien que les passages des Élégies de Properce, sur lesquels on s'appuie pour déterminer le lieu de sa naissance, sont devenus fort obscurs pour nous, si jamais ils ont été bien clairs pour les anciens. Voici ces trois passages :

1. Lil. Greg. Gyraldi, *De poetar. historia dialog.* IV (dans ses œuvres complètes, Leyde, 1696, t. II, col. 222, G).

2. J. Lipse, *Antiq. lect. lib. V, cap. X* (dans ses œuvres complètes, Wesel, 1675 , t. I, p. 427).

3. Pendant longtemps, Lachmann accepta Mévanie, voy. plus loin.

4. Dans sa traduction, Hertzberg prenait parti pour Spello, *Prop. Elegien*, Stuttgart, 1838, p. 7, *Einleitung*.

5. D'après l'édition réimprimée en 1713 par les soins de H. L. Schurzfleisch : *Thaddæi Donnolæ I. C. Hispellatis de patria Sex. Aurelii Propertii poetæ percuriosa dissertatio*, etc. *H. L. Schurzfleischius denuo edidit*, etc. *Vitembergæ, formis Creusigianis anno* CIↃ IↃ CXIII.

6. Paldam, *Röm. Erot.*, p. 59. Dans son édition, il faisait naître Properce à Spello (*Prop. Carm.*, *Præf.*, p. 7).

7. Volpi et Carutti restent neutres. M. Paley, p. 10 de sa préface *Prop. Carm.*, dit positivement que Properce naquit à Mévanie, et p. 233 du texte, à la note de IV (V), 1, 125, dit non moins positivement qu'il naquit à Assise. Il faudrait pourtant choisir. M. Wratislaw hésite entre Assise et Spello, en inclinant toutefois du côté d'Assise.

a) I, 22, 1-3, 9-10

Qualis et unde genus, qui sint mihi, Tulle, Penates,
Quæris pro nostra semper amicitia.
Si Perusina tibi patriæ sunt nota sepulcra[1] 3

. . . . . .

. . . . . .

Proxima subposito contingens Umbria campo. 9
Me genuit terris fertilis uberibus.

« Quel je suis et de quelle race, quels sont, Tullus, mes pénates, tu le demandes au nom de notre constante amitié. Connais-tu Pérouse, sépulcre de la patrie... ? Eh bien, la partie de l'Ombrie qui la touche de plus près, et sous laquelle s'étend une plaine, m'a donné le jour, pays fertile aux grasses campagnes. »

b) IV, 1, 61-66

Ennius hirsuta cingat sua dicta corona,
Mi folia ex hedera porrige, Bacche, tua :
Ut nostris tumefacta superbiat Umbria libris,
Umbria Romani patria Callimachi.
Scandentes quisquis cernit de vallibus arces, 65
Ingenio muros æstimet ille meo.

N. C. — V. 65 quisquis **N D V** quasvis **F** siquis **G V** *m* 2. cernit **N H D V** cernet **F G** | ÉDITIONS : Quisquis *rétabli par L. Müller, que Bœhrens et Palmer ont suivi;* cernit *rétabli par Palmer. Tous les autres :* si quis cernet.

« Qu'Ennius couronne ses vers du rude laurier ; tends-moi, Bacchus, des feuilles de ton lierre, afin que l'Om-

1. Je supprime des vers qui n'ont point d'intérêt pour la recherche dont nous nous occupons en ce chapitre. Voy. la pièce entière, plus haut, *Question des interpolations*, et la note.

brie toute fière s'enorgueillisse de mes livres, l'Ombrie, patrie du Callimaque romain. Quiconque, de la vallée, voit cette hauteur escarpée, doit en estimer les murs d'après mon génie [1]. »

c) IV, 1, 121-126

Umbria te notis antiqua penatibus edit
(Mentior? an patriæ tangitur ora tuæ)
Qua nebulosa cavo rorat Mevania campo
Et lacus æstivis intepet Umber aquis,
Scandentisque arcis consurgit vertice murus, 125
Murus ab ingenio notior ille tuo [2].

N. C. — V. 123 quam **F D V H** || V. 124 uber *mss d'ordre inférieur*, *Askewianus*, *Leidensis* 2 *de Burmann* [3], *Dorvillianus* 2; imber *autres Mss. de peu de valeur ou perdus.* | ÉDITIONS : Si tepet *L. Müller* ut tepet uber *Bœhrens.* || V. 125 asis **N F G** assis **H** axis **D V.** | ÉDITIONS : Axis *Avanzio* (*aldine de* 1515), *Muret*, *Scaliger;* arcis *Canter*, *Passerat*, *Guyet*, *Liévens*, *Ph. Dubois*, *Broekhuyzen*, *F.-G. Barth*, *Burmann*, *Kuinœl*, *Lachmann* (1816), *Paldam*, *éd. Lemaire*, *Carutti;* Asis *Jacob*, *Hertzberg*, *Palmer;* asis *Lachmann* (1829); Asisi *Lachmann définitivement* [4], *Keil*, *Haupt*, *L. Müller*, *Bœhrens*, *Lütjohann*, *Paley*, *Wratislaw.*

1. *Ingenio meo*, ablatif de prix, sans aucun doute (Hertzberg, Paley, Schulze). Cf. Ovide, *Amor.*, III, 15, 11-14 :

Atque aliquis spectans hospes Sulmonis aquosi
Mœnia, quæ campi jugera pauca tenent,
« *Quæ tantum* » *dicat* « *potuistis ferre poetam*
Quantulacumque estis, vos ego magna voco. »

2. Je repousse la ponctuation : v. 122 ... *ora tuæ*, — v. 126 ... *ille tuo?* (Paldam, Hertzberg, Palmer). Si on l'adopte, *tangitur* et *ora* reprennent le sens propre; le premier mot n'est plus dit au figuré, le second signifie *frontière :* « Touche-t-on à la frontière de ta patrie, dans l'endroit où, » etc.

3. Ne pas confondre avec le Mentelianus, Leidensis 2 de François d'Oudendorp. Voy. plus haut, *Manuscrits*, chap. Ier, § 4 *in fine.*

4. Voy. Hertzberg, *Prop. El. T. III*, *Commentar.*, p. 414.

« L'antique Ombrie et des pénates fameux t'ont donné le jour (je mens? ou bien touché-je le lieu de ta patrie?) du côté où se voile de nuages, au fond d'une plaine, l'humide Mévanie; où, l'été, le lac de l'Ombrie[1] épanche des eaux tièdes; où, sur la hauteur escarpée, se dresse un mur, ce mur devenu plus fameux par ton génie. »

Tels sont les éléments dont nous disposons pour découvrir dans quelle ville naquit Properce. Cette ville était située dans l'Ombrie (I, 22, 9; IV, 1, 63-64, 121); dans la partie de l'Ombrie qui avoisine Pérouse (I, 22, 9); du côté de Mévanie et du *lacus Umber* (IV, 1, 123-124); sur une hauteur (I, 22, 9; IV, 1, 65-125); enfin elle jouissait déjà d'un certain renom (IV, 1, 121)[2].

Il suffit de jeter les yeux sur une carte de l'Italie centrale pour se convaincre que la ville d'Amérie (Amelia), choisie par Scaliger, ne satisfait pas à deux des conditions les plus importantes : elle se trouve en effet très loin de Pérouse et très loin de Mévanie[3], en dehors même de la vallée de Spolète. Est-elle davantage voisine de ce que Properce nomme le *lacus Umber*, lac de l'Ombrie? Oui, répond Scaliger, car ce *lacus Umber* n'est autre que le *Vadimonis lacus*[4]. Et, d'après lui, on s'explique aussitôt que Properce n'ait désigné que par des périphrases sa ville natale et le lac qui en est proche : Ameria, dit-il,

1. C'est le Clitumnus Voy. plus loin.

2. On ne doit pas entendre autrement le *notis penatibus* de ce vers; c'est pourtant ce que fait Kuinœl : « Notos penates *patriam Propertii horoscopus vocat quoniam eam poetæ ingenium nobilitaverat, notam reddiderat.* » Le *notior* du vers 126 prouve le contraire : « Ce mur devenu *plus* fameux par ton génie ». Voy. un peu plus loin.

3. Trente milles environ de Mévanie et plus loin encore de Pérouse (Thadd. Donnola, éd. Schurzfleisch, § 48, p. 42).

4. Aujourd'hui *lago di Bassano*, petit lac circulaire dont les eaux sont sulfureuses.

forme un procéleusmatique; Vadimon, un crétique : Ămĕrĭă, Vādĭmōn; ces mots ne pouvaient entrer dans le vers héroïque[1].

On n'accumule pas des affirmations plus malheureuses.

Il est probable, nous allons le voir dans un instant, que le *lacus Umber* est une certaine partie du Clitumnus; mais ce qui est hors de doute, c'est que Properce n'a pu désigner par ce nom de « lac de l'Ombrie » le *Vadimonis lacus*, puisque ce dernier n'est pas un lac de l'Ombrie, mais bien un lac de l'Étrurie[2].

Le mot *Ameria*, il est vrai, ne peut entrer dans un système dactylique ; mais l'adjectif *Amerinus*, *Amerina* peut parfaitement y entrer, comme le prouve un vers de Virgile :

Verg., *Georg.* I, 265

Atque *Amerīna* parant lentæ retinacula viti,

et un autre de Silius Italicus :

Sil., *Punic.*, VIII, 462

Fulginia : his populi fortes *Amerīnus*, et armis,

et comme Scaliger lui-même l'avait pensé lorsqu'il écrivait :

Prop., I, 20, 8

Sive *Amerīna* tuos tinxerit unda pedes[3],

1. J. J. Scaliger, *Comment. in Prop.*

2. Voy. en effet Tite-Live, IX, 39 : « *et ad Vadimonis lacum Etrusci lege sacrata coacto exercitu.* » (Texte de Weissenborn, Teubner, 2e édit.) — Voy. aussi l'*Atlas Antiquus* de H. Kiepert, carte 8.

3. « *Noster codex* Amerina » (J. J. Scaliger, *Comment. in Prop.*). M. A. Palmer, qui a retrouvé ce manuscrit et l'a nommé *Perusinus* (voy.

dont la vraie leçon est :

Sive *Aniena* tuos tinxerit unda pedes.

Il paraît que l'illustre philologue avait la mémoire courte. Surtout s'il avait mis, comme il le prétend, moins d'un mois à la récension des trois poètes, quelques jours seulement avaient dû séparer le moment où il s'occupait de IV, 1, 125 du moment où il s'était occupé de I, 20, 8; dans ce court intervalle, il avait eu le temps de perdre de vue la leçon introduite par lui-même.

Quant à *Vadimon*, de quel droit fait-il longue la première syllabe? Freund[1], Klotz, et M. Quicherat[2] la marquent brève; si Scaliger avait quelque motif de la croire longue, il est regrettable qu'il l'ait passé sous silence[3].

Ainsi donc, Amérie, étant située loin de Pérouse et loin de Mévanie, et n'ayant dans son voisinage aucune étendue d'eau à laquelle puisse convenir le nom de *lacus Umber*, n'est point la patrie de Properce[4].

Mévanie ne l'est point davantage. En France, pourtant, à part l'éditeur de la collection Lemaire, qui, il est vrai, balance à lui seul tous nos autres éditeurs et traducteurs, on donne à cette ville une préférence décidée. F. G. Pottier écrit tout simplement[5] : « Properce (Sextus *Aurelius*)

plus haut *Manuscrits*, chap. 1er, § 4), en donne les variantes à la fin de son édition : il y a en effet *amerina* dans le texte du manuscrit, et *aniena* en marge, d'une main récente.

1. Dictionn. lat.-franç. de Freund traduit par Theil, édit. de 1878.

2. Dictionn. lat.-franç. de Quicherat et Daveluy, au *Vocabulaire des noms propres;* dans son *Thesaurus*, M. Quicherat n'a pas donné place au mot *Vadimon*.

3. Cf., pour tout ce qui précède, Thadd. Donnola, édit. Schurzfleisch, § 26. p. 23-25, particulièrement la note de la page 24.

4. Passerat a donc eu tort de suivre là-dessus Scaliger. Voy. Passer., *Prælect. solenn. in Sex. Aur. Prop. lib. IV*, p. 569.

5. *Prop. recensuit et emendait* F. G. Pottier, Préf., p. 13.

naquit à Mévania, ville d'Ombrie, aujourd'hui Bevagna, duché de Spolette. » Delongchamps[1] : « Tout ce qu'on sait de la vie de Properce se réduit à ce qu'il nous en apprend dans quelques-unes de ses élégies. On y voit qu'il naquit à Mévanie, » etc... J.-P. de Saint-Amand[2] : « On pense *communément* (*sic*) qu'il reçut le jour à Mévanie, depuis Bevagna; néanmoins Lelio Giraldi lui donne pour berceau Axis, ou Assis, ou Assisia; mais l'autorité et les raisonnements de ce critique *seul* (*sic*) ne sauraient prévaloir contre l'opinion *générale*, fortifiée du texte même des meilleures éditions de Properce. » Et un peu plus loin Saint-Amand reprend : « Sextus *Aurelius* Properce naquit à Mévanie, » etc. Denne-Baron[3] : « Sextus *Aurelius* Properce, poète élégiaque latin, naquit à Mévanie, ville d'Ombrie. » Toutefois Denne-Baron daigne nous avertir que sept autres villes d'Ombrie, et Pérouse avec elles, se disputent l'honneur d'avoir été la patrie de Properce; il consacre même quelques lignes à parler en termes légers et fleuris du livre de Donnola, qu'il nomme familièrement Thaddée tout court, tandis que C.-L. Mollevaut[4], d'une élégance plus sobre et plus solennelle, écrit : « Properce vit le jour à Mévanie, ville de l'Ombrie. » Quant à M. J. Genouille[5], il faut lui rendre cette justice qu'il prend la peine de discuter la question, d'une manière insuffisante,

1. Delongchamps, *Élégies de Prop. trad.*, nouvelle édit., Paris, 1802, t. I, Discours préliminaire, p. 1.

2. J. P. Ch. (chevalier) de Saint-Amand, seule trad. complète en vers franç., Paris et Bourges, 1819, *Vie de Prop.*, p. 6 et 9.

3. P. Denne-Baron, *Élég. de Prop.* trad. en vers franç., Paris, 1826, *Notice sur Prop.*, p. 7-9.

4. C. L. Mollevaut, *Élég. de Prop.*, Paris, 1816, *Vie de Prop.*, au commencement.

5. *Cat.*, *Tib.*, *Prop.*, trad. de la coll. Panckoucke, par MM. Héguin de Guerle, A. Valatour et J. Genouille, nouv. édit. revue par M. A. Valatourt, Paris, Garnier frères, p. 247-248, *Vie de Prop.*

il est vrai, mais impartiale. Il se décide, comme les autres, en faveur de Mévanie.

C'est Fabio Alberti, de Bevagna[1], qui a pris en main avec le plus de soin et le plus de force la cause de cette ville. Bien qu'il ait parfois recours à des arguments si ridicules, que l'on doute s'il parle sérieusement, il a fait cependant un travail utile en donnant le premier une description exacte du pays[2]. Il n'en est pas moins surprenant qu'il ait pu convaincre Lachmann pendant fort longtemps[3] et Paldam d'une façon définitive[4] : « L'abbé Alberti, écrit ce dernier, a prouvé jusqu'à l'évidence que la vieille hypothèse qui fait naître le poète à Bevagna avait pour elle la vérité. »

Cependant deux raisons s'opposent d'une manière absolue à l'adoption de cette hypothèse :

1° Mévanie est située dans une plaine; or la ville où est né Properce était située sur une hauteur. Quand même, ce qui n'est pas mon avis, *arces scandentes*, *arx scandens* (IV, 1, 65, 125) désignerait non une hauteur sur laquelle était bâtie la ville, mais simplement les murs de cette ville[5], le *subposito campo* de I, 22, 9 montre, à ne pas permettre d'en douter, que cette ville était située sur une hauteur.

2° Properce dit en termes très nets IV, 1, 121-123, qu'il est né dans l'Ombrie, *du côté* de Mévanie.

Qua *nebulosa cavo rorat Mevania campo.*

1. F. Alberti, *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, Ven., 1768, t. VII, p. 62-280.

2. Cf. Hertzberg, *Prop. El.*, *T. I*, *Quæst.* p. 4-5.

3. Voy. Fr. Jacob qui cite cette opinion de Lachmann, *Prop. Carm. rec. Fr. Jacob*, *Adnotatio*, p. 215.

4. Paldam, *Röm. Erot.*, p. 59.

5. Peut-être *arx*, *arces* désigne-t-il à la fois la hauteur sur laquelle est bâtie la ville et les murs eux-mêmes, le tout ne formant, pour ainsi dire, qu'un seul bloc.

S'il était né à Mévanie, il ne dirait pas qu'il est né *du côté de* Mévanie ; personne ne parle ainsi. On objecterait vainement que *qua* veut dire « dans l'endroit où » ; lorsqu'un poète écrit : « Je suis né dans l'Ombrie, *dans l'endroit où* se trouve Mévanie », cela veut dire clairement : « Je suis né *dans l'endroit de l'Ombrie* où se trouve Mévanie. » Or je demande à un Français si, pour dire qu'il est né à Dijon, il dira jamais : « Je suis né dans l'endroit de la Bourgogne où se trouve Dijon. » S'il s'exprime de cette manière, tout le monde comprendra qu'il est né dans une ville ou dans un lieu quelconque situé *dans le voisinage* de Dijon. Ainsi donc, le passage qui paraît si concluant aux partisans de Mévanie est justement ce qui les condamne sans appel ; c'est une preuve de plus de la légèreté avec laquelle on lit les textes anciens et du profit qu'il y aurait à les bien lire pour résoudre la plupart des questions.

Scaliger a soulevé contre Mévanie un argument qu'il convient de citer, mais que, pour ma part, je ne vois aucune raison d'approuver. D'après Scaliger, *Mevania*, dans IV, 1, 123, comme dans deux autres vers tirés de Silius Italicus et dans un vers de Stace, signifierait, non pas la ville de Mévanie, mais la région dans laquelle se trouvait cette ville et à laquelle elle donnait son nom. Voici les passages invoqués par Scaliger :

Sil., *Punic.*, VI, 645-648

atque ubi latis
Projecta in campis nebulas exhalat inertes
Et sedet ingentem pascens Mevania taurum,
Dona jovi.

VAR. Scaliger : v. 646 porrecta ; v. 647 campum.

VIII, 458

His urbes Arna, et lætis Mevania pratis
VAR. Scaliger : latis.

Stat., *Silv.*, I, 4, 128-129

Nec sic vacuet Mevania valles
Aut præstent niveos Clitumna novalia tauros.

Scaliger aurait pu joindre à ces trois citations un vers analogue de Lucain :

Lucan., *Phars.*, I, 473-474

... tauriferis ubi se Mevania campis
Explicat...

Je ne vois pas que, dans un seul de ces vers, *Mevania* soit autre chose qu'un nom de ville, le nom d'une ville connue pour ses prairies et sa vallée, et qu'il soit nécessaire, ou même naturel, de supposer l'existence d'une région considérable[1], dont il ne nous serait parvenu aucune notion précise. Je dirai plus : dans la citation de Silius VIII, 458, il est évident que *Mevania* est un nom de ville : *urbes Arna*, *Mevania;* il faut une certaine impu-

1. La *Mevania*, d'après Scaliger, serait une plaine comprenant la ville de Mévanie (Bevagna), cela va sans dire, et s'étendant jusqu'au *Vadimonis lacus* (lago di Bassano), et peut-être au delà : « *Sic igitur hic Mævania est* porrecta campi planities, in qua est lacus Vadimonis, *quem ipse* (*Propertius*) *vocat lacum Umbrum.* » Pour avoir une idée de la manière dont Scaliger a traité cette question, que l'on jette un regard sur une carte de l'Italie : on verra que *trois* chaînes de montagnes élevées séparent la plaine où se trouve Bevagna de celle où est le lago di Bassano. Dans la même note, un peu plus loin, Scaliger ne dira-t-il pas : « *Lacum Vadimonis Clitumnum vocat*, quo ab eo Clitumnus emittitur » ? Or le Clitumnus (aujourd'hui Clitumno) prend sa source auprès de Spolète, fort loin du lago di Bassano.

dence pour citer ce vers comme une preuve du contraire[1].

Mévanie ne pouvant pas, plus qu'Amérie, avoir été la patrie de Properce, c'est entre Assise et Spello que se restreint le débat. Ces deux villes, en effet, répondent l'une et l'autre aux indications données par le poète :

1° Toutes les deux sont situées dans l'Ombrie ;

2° Toutes les deux, dans la partie de l'Ombrie qui avoisine Pérouse ;

3° Toutes les deux du côté de Mévanie et du *lacus Umber*. Le *lacus Umber* n'est autre chose que le *Clitumnus* lui-même : Philargyrius (*ad Verg. Georg.* II, 147) le nomme *lacus*, et Pline le Jeune, dans une lettre charmante, en commence ainsi la description : *Vidistisne aliquando Clitumnum fontem? si nondum* (*et puto nondum ; alioqui narrasses mihi*), *vide*, *quem ego* (*pœnitet tarditatis*) *proxime vidi. Modicus collis adsurgit*, *antiqua cupresso nemorosus et opacus. Hunc subter exit fons et exprimitur pluribus venis sed inparibus*, *eluctatusque* quem facit gurgitem lato gremio patescit purus et vitreus, *ut numerare jactas stipes et relucentis calculos possis*[2]. On le voit : le Clitumnus, au témoignage de Pline, présentait, au moins dans une certaine partie de son cours, une étendue d'eau large et calme qui justifie parfaitement l'emploi du mot *lacus*. D'ailleurs on n'a pu lui opposer que le *lacus Vadimonis* (Scaliger) et le *lacus Velinus* (Beroaldo), aujourd'hui lago di Rieti[3]. Or l'un est en Étrurie, et l'autre dans la Sabine : le nom de *lacus Umber* ne saurait donc

1. Donnola donne raison à Scaliger sur ce point ; car il veut, par tous les moyens, combattre Mévanie en faveur de Spello, comme Scaliger le fait en faveur d'Amérie. Voy. Th. Donnola, éd. Schurzfleisch, § 43, p. 38-39.

2. Pline le Jeune, *Epist.*, VIII, 8, 1-3, édit. H. Keil.

3. Cf. Th. Donnola, édit. Schurzfleisch, §§ 104 et 106, p. 107 sqq.

leur convenir. Enfin le *lacus Velinus* est tout aussi loin de Mévanie que le *Vadimonis lacus* et ne peut, plus que lui, servir à désigner la même région que cette ville.

4° Toutes les deux, Assise et Spello, sont construites sur une hauteur.

5° Toutes les deux *peuvent* être qualifiées de *noti penates*. Spello, *Hispellum*, était une colonie julienne florissante [1], ayant un *balneum publicum* [2]. En ce qui concerne Assise, nous n'avons pas de preuve que cette ville fût importante, mais rien non plus ne rend l'hypothèse contraire plus vraisemblable : Pline l'Ancien nomme les *Asisinates* parmi les *oppidani Umbriæ* [3].

Il faut néanmoins reconnaître que, si Assise et Spello remplissent également bien quatre des conditions, Spello répond à la cinquième plus positivement qu'Assise. On ne peut admettre que le *noti penates* de IV, 1, 121 fasse allusion à la famille de Properce : dans I, 22, en effet, le poète, supposant que son ami Tullus lui demande *quels sont ses Pénates*, répond en indiquant la partie de l'Om-

1. Alberti et les partisans de Mévanie en tirent contre Spello une objection qui n'est que spécieuse. On sait par IV, 1, 129-130 que le patrimoine de Properce lui fut enlevé dans la répartition des terres de 40/713 : « Est-il vraisemblable, dit Alberti, qu'une colonie fondée par Jules César ait été assignée par Octave à ses vétérans ? » Mais, tout d'abord, rien ne prouve que cette colonie n'ait pas été fondée par Octave lui-même et non par César; eût-elle été fondée par César, est-ce que la piété d'Octave envers la mémoire de son père adoptif, est-ce que l'innocence des propriétaires pouvaient quelque chose contre la violence de soldats débandés? En outre, Properce n'était ni vétéran, ni fils d'un colon de César; et, s'il est vraisemblable que les colons aient pris le parti des triumvirs, il ne s'ensuit pas que les anciens habitants aient fait de même ; en ce cas, c'est à eux naturellement que les vainqueurs auront pris les terres dont ils avaient besoin (Cf. Hertzb., t. I, *Quæst.*, p. 8).

2. Pline le Jeune, *Epist.*, VIII, 8, 6-7, édit. H. Keil.

3. Pline l'Ancien, *Nat. Hist.*, III, 14 (19), 113, édit. L. Jan, 2e, Teubner, 1870, p. 145 du 2e vol.

brie dans laquelle il est né, et ne dit pas un mot de sa famille. *Noti Penates*, c'est donc bien la ville que nous cherchons à déterminer ; et cette qualification plaide au premier abord en faveur de Spello.

D'autre part, je ne pense pas que l'on prétende, en faveur d'Assise, tirer un argument de la correction *Asisi* introduite par Lachmann IV, 1, 125 et admise par la plupart des éditeurs contemporains [1], ou même de la leçon des manuscrits, *asis*, *assis*, *axis* [2]. Dans le premier cas, ce serait résoudre la question par la question elle-même : il est clair que la correction de Lachmann s'appuie justement sur l'idée que Properce était né à Assise [3]. Quant à la leçon des manuscrits, la comparaison avec le vers 65 de la même pièce ne permet pas de douter un instant qu'il ne faille rétablir *arcis :*

IV, 1, 65 *Scandentes* quisquis cernit de vallibus *arces*
125 *Scandentisque arcis* consurgit vertice murus.

Il est vrai que M. Lütjohann conteste l'authenticité du distique 65-66 [4], mais par une argumentation très faible.

Il est cependant presque certain que Properce est né, non à Spello, mais bien à Assise. Ce qui le montre avec une clarté suffisante, ce sont les inscriptions, trouvées en

1. Voy., p. 177, les notes critiques qui suivent la citation de IV, 1, 121-126.
2. *Ibid.*
3. Voy. d'ailleurs contre *Asisi* l'objection prosodique de Hertzberg, *Prop. El. T. III, Commentar.*, p. 414. Voy. aussi l'hésitation de F. Jacob et de A. Palmer qui écrivent *Asis* (F. Jacob, *Prop. Carm.*, *Adnotat.*, p. 215; A. Palmer, *Prop. El.*, *Præf.*, p. 48).
4. Chr. Lütjohann, *Commentationes Propertianæ*, Kil., 1869, p. 43.

grand nombre à Assise ou dans les environs de cette ville et sur lesquelles paraissent les noms de *Propertius* et de *Propertia*. Moriz Haupt les a, le premier, reproduites et groupées avec exactitude et critique [1] ; il l'a pu faire, nous dit-il, grâce à M. Mommsen, qui lui communiqua ses notes et observations. Il en cite jusqu'à onze qui se distribuent, quant à l'origine, de la manière suivante : cinq, vues par M. Mommsen à Assise même, dans le vestibule du temple de Minerve ; quatre, qui étaient autrefois dans cette ville ; une, découverte en 1742 entre Assise et Bastia [2] ; une enfin, venue des environs de Bastia.

La plus importante, pour le sujet qui nous occupe, est sans contredit celle qui porte le n° 5 dans les Opuscules de Haupt et qui a été vue par Mommsen à Assise même. Hertzberg la cite également [3] : il remarque que son authenticité intégrale n'a été mise en doute ni par Burmann, ni même par Donnola et Alberti, qui tous les deux nient volontiers ce qui leur fait obstacle. Voici le texte de l'inscription d'après Moriz Haupt :

C· PASSENNO
C· F· SERG
PAVLLO
ROPERTIO
BLAESO

Donnola reproduit mal cette inscription : il écrit *Sergio* où il y a *Serg* seulement et dispose le tout sur trois

1. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 281-286, *ueber die Namen des Dichters Propertius.*
2. Bastia est située tout près d'Assise.
3. Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 10.

lignes[1]. Muratori, non plus, n'est pas exact : il écrit *Passenio*[2]; Hertzberg, *Passennio*[3].

Ce qui donne à ce monument un intérêt particulier pour la fixation du lieu de naissance de Properce, c'est une circonstance qui nous est révélée par deux passages des lettres de Pline le Jeune :

Pline le Jeune, *Epistul.* VI, 15, 1 édit. H. Keil

Passennus Paullus, splendidus eques Romanus et in primis eruditus, scribit elegos. Gentilicium hoc illi : est enim municeps Properti atque etiam inter majores suos Propertium numerat.

« Passennus Paullus, chevalier romain brillant et surtout instruit, écrit des vers élégiaques. Il tient cela de famille : c'est en effet un concitoyen de Properce et même il compte Properce parmi ses aïeux. »

Ibid., IX, 22, 1-2

Magna me sollicitudine adfecit Passenni Paulli valitudo, et quidem plurimis justissimisque de causis. Vir est optimus, honestissimus, nostri amantissimus ; præterea in litteris veteres æmulatur, exprimit, reddit, Propertium in primis, a quo genus ducit, vera soboles, eoque simillima illi in quo ille præcipuus. Si elegos ejus in manum sumpseris, leges opus tersum, molle, jucundum, et plane in Propertii domo scriptum.

« La santé de Passennus Paullus m'a donné une grande inquiétude, et cela pour plusieurs causes et des plus justes. C'est un homme excellent, très honorable, qui m'aime au plus haut degré ; en outre, dans les lettres, il veut ressembler aux anciens, il les exprime, il les rend, Properce surtout, duquel il descend ; c'est vraiment sa race, tout à fait semblable à lui du côté où celui-ci a été supérieur. Si tu prends en main ses vers élégiaques, tu liras un ouvrage

1. Th. Donnola, édit. Schurzfleisch, § 120, p. 132.

2. Muratori, *N. Th. Inscr. vett.*, 1723, 4. — Hertzberg croit que c'est Muratori qui le premier a publié cette inscription.

3. Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 10. — Cf. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 283, Inscr. n° 5.

correct, facile[1], agréable, écrit tout à fait dans la maison de Properce. »

Du rapprochement de ces deux lettres de Pline le Jeune avec l'inscription reproduite plus haut, il résulte d'une manière presque évidente que Properce était originaire d'Assise. Pline, d'une part, nous apprend que Passennus Paullus était *municeps Properti*, concitoyen de la même ville municipale que Properce ; qu'il le comptait parmi ses aïeux, *inter majores suos Propertium numerat ;* qu'il descendait de lui, *a quo genus ducit.* D'autre part, l'inscription paraît bien être l'épitaphe de ce Passennus Paullus, et nous savons qu'elle a été trouvée à Assise.

Ce n'est pas que les partisans d'Amérie et de Spello n'aient voulu se prévaloir d'inscriptions : mais il est aujourd'hui démontré qu'elles doivent être considérées comme apocryphes. Telles sont deux inscriptions d'Amérie :

1°

DIS MANIBUS
L· AVRELIO PROPER
TIO L· F· . . . . . .
. . . . . AED
IIII VIR I· D· ITER
QVIN . . . . . .
OB DEDIC . . . . DED
. . . . . HS CEN
L· D· D· D

Je cite cette inscription d'après Moriz Haupt[2], qui lui-

1. *Molle*, proprement *qui n'offre point d'aspérité*, qui ne trahit point l'effort. Le mot «facile » m'a paru être, en français, le mot le moins éloigné du sens de *molle* dans ce passage de Pline. Du reste, il n'a trait qu'au résultat : il s'agit de *vers faciles faits difficilement*. Le rapprochement avec Properce le montrerait au besoin, en supposant que Pline le Jeune, ce délicat, fût capable de louer des vers *faits facilement*, lesquels sont rarement bons.

2. Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 284.

même la donne d'après de Costanzo, p. 454. On la retrouve chez Donnola[1] avec quelques déviations, et chez Gruter 1103,11 dans la deuxième, la troisième et la neuvième ligne. On n'a guère réussi à lui donner un sens à l'aide d'une restauration supportable, et le *ob. dedic. ded.* sur une inscription tumulaire est inexplicable[2].

2°

A· PROPERT

On soupçonne de suite[3] que cette inscription aussi est inventée pour faire le poète natif d'Amérie et que le A signifie, dans l'intention de l'auteur, non *Aulus*, mais *Aurelius*, le second *nomen gentilicium* attribué faussement à Properce par des copistes[4].

Une inscription plus fameuse que les deux précédentes est celle de Spello, qui, malgré certaines circonstances dénonçant la main d'un faussaire, a trompé un grand nombre d'éditeurs. Le 7 juin 1722, en démolissant un mur à Spello dans le palais de la princesse Pamphile, on trouva une pierre carrée surmontée d'un fronton triangulaire, lequel portait au milieu une fleur et, des deux côtés de la fleur, des lapins à queue de sirène. Sur la pierre elle-même se voyait la tête d'un jeune homme sous deux festons de fleurs et de fruits. Au-dessus de la tête, on lisait :

L· COMINIVS · L· F· LEM[5]

1. Th. Donnola, édit. Schurzfleisch, § 120, p. 132.
2. Voy. aussi, sur l'origine suspecte de cette inscription, Haupt, *Opusc.*, t. I, p. 285.
3. *Ibid.*
4. Voy. plus haut, *Nom de Properce.*
5. Selon l'éditeur de la collection Lemaire qui reproduit F.-G. Barth lequel reproduit lui-même les *Mémoires de Trévoux*, a. 1723, p. 840 sqq.,

et au-dessous de la tête :

SEXT · AVREL ·
PROPERT ·
SEX · F · LEM ·

Aussitôt l'on crut avoir découvert le tombeau de Properce. On fit valoir qu'à Spello également, du côté de la porte de Saint-Barnabé, dans un lieu planté d'oliviers, une maison en ruine était nommée *la maison du poète* et que, suivant l'ancienne tradition du pays, ce poète n'était autre que Properce. Quant à l'inscription elle-même, on trouva que les lettres inscrites au-dessus de la tête étaient « monstrueuses, trop larges et très mal formées[1] », au lieu que celles qui étaient au bas de la pierre étaient « beaucoup plus grandes, rondes, d'une bonne main et d'un bon siècle[2] ». Il n'en est pas moins vrai que c'étaient justement ces lettres du bas de la pierre dans lesquelles il fallait reconnaître la main d'un faussaire.

Dès l'abord, l'aspect de la figure eût dû éveiller le soupçon : les cheveux épars sur le cou, que les Romains ne prêtaient qu'à la représentation d'une divinité, suffisaient pour montrer qu'on n'avait point là le portrait de Properce[3]. D'autre part, cette pierre, trouvée en 1722 dans le palais de Thérèse Grilli, princesse Pamphile, avait déjà été décrite en 1661 par Louis Jacobilli[4]. Or Ja-

il y aurait LEMON ; Burmann, qui donne page 3 de son édition une représentation de la pierre de Spello, et Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 4, écrivent seulement LEM. — Voy. aussi Haupt, ouvr. et lieu cités.

1. *Mémoires de Trévoux, loc. cit.*, reprod. dans l'édition Lemaire, p. 30.

2. *Ibid.*

3. Voy. Visconti, *Icon. Rom.*, I, p. 338.

4. Dans le supplément aux « Inscriptions antiques des villes et lieux de la Province d'Ombrie, » etc. Foligno, 1661, 4, p. 383. — Cf. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 4.

cobilli citait seulement la ligne qui se lit au-dessus de la tête :

L · COMINIVS · L · F · LEM

et ne disait rien de l'inscription SEXT. AVREL. PROPERT. SEX. F. LEM., bien qu'elle fût à coup sûr, si elle avait existé, de beaucoup la plus intéressante. Il est hors de doute que cette inscription a été ajoutée par un faussaire : faut-il aller plus loin, et le faussaire, comme on a pu le soupçonner, ne serait-il autre que Donnola lui-même? On s'est appuyé, pour le soutenir, sur un témoignage, d'après lequel Donnola aurait été coutumier de ce genre de fraude et de plaisanterie [1]. Cependant, s'il était l'auteur de l'inscription, on peut s'étonner que la pierre n'ait été retirée de sa cachette qu'en 1722, longtemps après qu'il était mort.

Quoi qu'il en soit, cette pierre ne peut pas avoir appartenu au tombeau de Properce; tout ce qui se lit au-dessous de la tête, qui doit être celle d'un dieu, est apocryphe. Dès 1725, Fr. Car. Conradi [2] en avait attaqué l'authenticité, et vers 1782, dans des pages inédites, écrites pour Santen et que Hertzberg lut à la Bibliothèque royale de Berlin, Alberti démontrait que cette pierre avait été vue bien avant la publication du livre de Donnola [3].

De ces discussions je conclus pour ma part, avec presque tous nos contemporains [4], que Properce est né à Assise ou tout auprès d'Assise.

1. Hertzb., *loc. cit.*

2. *Act. erud. Lips. ann.* 1725, *aug.*, p. 363.

3. Je donne ces derniers détails d'après Hertzberg, *loc. cit.* : s'agit-il de la 1re édition du livre de Donnola (Foligno, 1629) ou bien de celle que Schurzfleisch fit réimprimer (Vitemberg, 1713)?

4. C'est la conclusion de Bernhardy, Bæhr, Teuffel, Nicolai. — Voy. aussi au commencement de ce chapitre.

CHRONOLOGIE

CHAPITRE PREMIER

PRINCIPAUX SYSTÈMES — RÉFUTATION ÉTUDE DES TEXTES

I. — SYSTÈMES DE LACHMANN, DE HERTZBERG, DE FR. G. BARTH

Le système chronologique de Lachmann[1], reproduit avec quelques modifications par MM. B. Eschenburg[2] et Chr. Lütjohann[3], est celui qui, jusqu'à ces derniers temps, a joui en Allemagne de la plus grande faveur. Ce système est inadmissible. Voici en quoi il consiste :

III, 24, 23. Properce à Cynthie :

Quinque tibi potui servire fideliter annos.
« Cinq années, j'ai pu être ton fidèle esclave. »

Ce vers se trouve dans la dernière élégie du livre III,

1. Lachmann, *Prop. Carm.*, 1816, *Præf.*, p. 23-27.
2. B. Eschenburg, *Quæst. Prop. in libr. miscell. edit. a Soc. philolog. Bonnens.*, 1863, p. 89 *in fine*-100.
3. Chr. Lütjohann, *Commentat. Prop.*, Kiel, 1869, p. 76-91.

laquelle paraît bien être un adieu définitif du poète à sa maîtresse[1]. Ainsi, lorsqu'ils se sont séparés pour toujours, ils rompaient une liaison de cinq années.

III, 16, 9. Properce à Cynthie :

Peccaram semel et totum sum pulsus in annum.
« J'avais péché une fois, et je fus chassé tout le cours d'une année. »

Cette année de séparation, de *discidium*, comme ont dit les interprètes, ne doit pas être comptée, si l'on en croit Lachmann, parmi les cinq années dont il est question plus haut : comment admettre, dit-il, que Properce ait servi Cynthie (*quinque tibi potui* servire fideliter *annos*) pendant cette année où elle l'exclut de sa présence? Donc, avant les cinq ans de III, 24, 23, les deux amants ont vécu séparés pendant une année. La séparation elle-même est intervenue à la suite d'un congé donné par Cynthie à Properce (III, 16, 9) et par conséquent après une première liaison dont il faut rechercher la durée. Ce renseignement est donné par l'élégie 15 du livre III :

III, 15, 3-10

Ut mihi prætexti pudor est velatus amictus
Et data libertas noscere amoris iter,
Illa rudes animos per noctes conscia primas 5
Inbuit heu nullis capta Lycinna datis.

1. Sous bénéfice de l'observation due à M. Cranstoun et que nous verrons dans la suite ; mais que Properce et Cynthie aient renoué ensuite leurs rapports ou qu'ils se soient définitivement séparés, il importe peu pour l'établissement du tableau chronologique.

Tertius haut multo minus est cum ducitur annus,
Vix memini nobis verba coisse decem.
Cuncta tuus sepelivit amor, nec femina post te
Ulla dedit collo dulcia vincla meo. 10

N. C. — V. 3 prætexti **N** prætexta **F D V H** pretesta **G** prætextæ *Mss inférieurs, Leidens. Voss.* sublatus *Mss inférieurs, Palatin.* amicus **N F V** *m* 2 **H** amictus **D V** *m* 1 amictu **G**. | ÉDITIONS : Prætextæ *Vulg.* prætexti *Haupt, Bœhrens, Palmer* exvelatus *Scaliger, Broekhuyzen* (*Voy., contra, la note de Volpi à ce vers*) ablatus *Heinsius, Haupt* elatus *Guyet, Kuinœl* exsinuatus *Santen* relevatus *Fontein* sublatus *Bœhrens* amicus *rétabli peut-être avec raison par Carutti* (*pudor amicus prætextæ, la pudeur amie de la robe prétexte*). || V. 6 inbuit **N** imbuit **F D V** || V. 7 aut **N** haut **V** *m* 2 haud **F D V** *m* 1.

« Dès que la pudeur eut disparu pour moi avec la robe prétexte et que je fus libre de connaître le chemin de l'amour, c'est Lycinne qui, le long des premières nuits, apprit à mon ignorance ce qu'elle savait bien, Lycinne, hélas! que je n'avais séduite par aucun présent. Voici, il ne s'en faut guère, la troisième année qui s'écoule : à peine, depuis ce temps, me souvient-il qu'elle et moi ayons échangé dix paroles. Ton amour a tout enseveli; et nulle femme après toi n'a mis à mon cou les doux liens de ses bras. »

D'après Lachmann, Properce n'aurait point osé écrire les derniers vers (9-10) après le *discidium*. Lachmann ne s'explique pas clairement sur le motif qui, selon lui, s'y oppose. Il pense sans doute que les infidélités de Properce pendant le *discidium* ne lui auraient pas permis, à moins d'impudence ou de ridicule, de dire ensuite à Cynthie : « Ton amour a tout enseveli; et nulle femme après toi n'a mis à mon cou les doux liens de ses bras. » Donc l'élégie III, 15 a dû être écrite ou avant les discussions qui ont amené le *discidium* ou plutôt en même temps que ces discussions. Or le vers 7 nous apprend qu'entre la rupture avec Lycinne et le moment ou le

poète écrivait ces vers, il s'était écoulé un espace de deux années au moins : telle est, par conséquent, la durée de la première liaison avec Cynthie. Enfin Lachmann suppose que les relations de Lycinne et de Properce occupèrent une année environ, et l'on a vu III, 15, 3, qu'elles commencèrent dès que Properce eut quitté la robe prétexte.

Ainsi : une année pour les relations avec Lycinne; deux pour la première liaison avec Cynthie; une pour le *discidium;* cinq pour la seconde liaison avec Cynthie. Total : neuf années, entre le jour où Properce quitta la robe prétexte pour prendre la toge virile et le jour où Cynthie et lui se séparèrent définitivement. Nous savons à quel âge on quittait la robe prétexte : c'était à seize ou à dix-sept ans, à la fête des *Liberalia*, aux calendes d'avril; si donc l'on peut déterminer l'époque de la dernière rupture avec Cynthie, on n'aura plus qu'à remonter de neuf plus seize ou dix-sept, c'est-à-dire de vingt-cinq ou de vingt-six ans en arrière, pour connaître, à une année près, la date de la naissance du poète.

Lachmann croit pouvoir fixer l'époque de la rupture définitive en 24/730 ou 23/731. Il s'appuie, à cet effet, sur un passage obscur[1], certainement défiguré par les erreurs et par la fantaisie des copistes :

III, 30, 19-20

Num jam, dura, paras [2] Phrygias nunc ire per undas
Et petere *Hyrcani* litora nota *maris ?*

1. Voy. plus haut, p. 149.

2. Je rappelle qu'il faut écrire *nunc tamen immerito* avec N, et non *num jam dura paras* ou quoi que ce soit d'analogue avec F D V G H et la vulgate. Voy. plus haut p. 149.

Dans ces vers, il serait question indirectement du projet de guerre contre les Parthes, auquel Lachmann assigne pour date 24/730 ou 23/731. Comme il n'est trace d'aucun évènement postérieur dans les autres élégies à Cynthie ou sur Cynthie, on en conclut que la rupture des deux amants coïncide à peu près avec les bruits d'expédition en Orient, et à l'aide de tous ces calculs, voici à quels résultats aboutit Lachmann :

Naissance de Properce	48 706 ou 47 707
Liaison avec Lycinne.....	32 722 à 31 723
Première liaison avec Cynthie..	31 723 à 29 725
Discidium.....	29 725 à 28 726
Seconde liaison avec Cynthie..	28 726 à 24 730 ou 23 731

M. Lütjohann a modifié le système comme il suit[1] :

Naissance de Properce.....	46 708
Il prend la toge virile, se lie avec Lycinne, puis avec Cynthie.....	30 724
Première liaison avec Cynthie.	30 724 jusqu'au milieu de 28 726
Discidium.....	du milieu de 28 726 au milieu de 27 727
Seconde liaison avec Cynthie...	du milieu de 27 727 à la fin de 22 732

On le voit : la figure générale est la même, mais toutes les dates sont avancées d'une année ou d'un peu davantage. Voici quel en est le motif: M. Eschenburg[2], déjà, pensait avec Lachmann[3] que l'élégie II, 10 est la der-

1. Cf. Lütjohann, ouvr. cit., p. 83 *in fine* et 84.
2. Eschenburg, *Quæst Prop. lib. misc. Bonn.*, 1863, p. 95.
3. Lachmann, *Prop. Carm.*, 1816, *Præf.*, p. 27.

nière des élégies amoureuses de Properce[1] et que par conséquent elle marque la fin des relations avec Cynthie. Mais Lachmann avait daté cette élégie de 23/731, tandis que M. Eschenburg l'attribuait[2] soit, tout au plus, à la fin de cette année, soit au commencement de 22/732. M. Lütjohann[3] avance encore et croit qu'il faut la rapporter à la fin seulement de 22/732. On lit dans cette élégie :

II, 10, 13-16

Jam, negat Euphrates equitem post terga tueri
Parthorum et Crassos se tenuisse dolet;
India quin, Auguste, tuo dat colla triumpho,
Et domus intactæ te tremit Arabiæ.

« Déjà l'Euphrate se refuse à veiller[4] sur la fausse fuite

1. Eschenburg, ouvr. cit., p. 94 : « ... *in eo Lachmanno assentior carmen* III (II), 10 post ceteras elegias amatorias OMNES conditum esse et *poemate illo Propertium amori valedicere.* » Après toutes les autres élégies amoureuses ! M. Eschenburg est bien affirmatif.

2. M. Lütjohann, *Commentat. Prop.*, p. 79, écrit : « ... *Eschenburgius l. l.*, p. 95 *ipse carm.* III (II), 10 *fine a.* 731 (23) *aut initio a.* 732 (22) *scriptum esse* suspicatur. » M. Eschenburg ne *soupçonne* pas ; il dit : *mea sententia dubium non est.* Décidément (Cf. la note précédente) M. Eschenburg aime les affirmations.

3. Lütjohann, *Commentat. Prop.*, p. 77-79.

4. Hertzberg (*Trad.*, p. 99) traduit *tueri* par *sehen*, voir ; Jacob et Binder (*Trad.*, p. 37) par *schauen*, contempler ; M. Cranstoun (*Trad.*, p. 63) préfère le sens de protéger, défendre, *to fight.* Le mot *tueri*, comme tous les mots qui ont plusieurs sens, peut les avoir séparément, mais aussi les présenter ensemble ; car si les différentes nuances n'étaient pas susceptibles de se fondre, elles ne pourraient pas être représentées par un même mot. Pour *tueri*, la gradation est facile à saisir : regarder attentivement, veiller sur, protéger. Je crois que, dans le passage qui nous occupe, *tueri* a plutôt le deuxième sens, celui qui fond les deux nuances extrêmes : l'Euphrate *contemple* les Parthes *pour les protéger* au besoin ; il ne se borne pas à les voir, il *suit attentivement* l'effet de leur ruse militaire. Faute de l'avoir compris, Hertzberg (*Prop. El. T. II, Commen-*

du cavalier Parthe et s'afflige d'avoir saisi [1] les Crassus. Et même, Auguste, l'Inde tend le cou pour ton triomphe, et tu fais trembler l'Arabie intacte encore. »

C'est en 20/734 qu'Auguste passa de Grèce en Asie pour obtenir la soumission des Arméniens et des Parthes, et qu'il se fit rendre par ces derniers les drapeaux de Crassus. Il avait auparavant parcouru la Grèce et la Sicile. Or il n'avait pu quitter Rome pour la Sicile avant la fin de 22/732 [2], et Properce, de son côté, n'a pu représenter les Parthes frappés de terreur, comme il le fait II, 10, 13-14, avant le départ d'Auguste.

A côté du système de Lachmann, adopté et légèrement modifié par MM. Eschenburg et Lütjohann, doit prendre place celui de Hertzberg [3].

Hertzberg pense, comme Lachmann, que le poète n'aurait pu écrire les vers 9 et 10 de III, 15 après le *discidium :*

9. Cuncta tuus sepelivit amor, nec femina post te
Ulla dedit collo dulcia vincla meo.

Comme Lachmann, il s'en rapporte donc au distique 7-8 de la même élégie pour fixer la durée des relations de Properce et de Cynthie avant le *discidium :*

7. Tertius haut multo minus est cum ducitur annus,
Vix memini nobis [4] verba coisse decem.

tar., p. 122, note des vers 13-16 *in fine*) a fait à Properce un reproche immérité. Voy. au contraire l'excellente note de Paley à ce vers, dans son édition. Il traduit *to watch for*, etc.

1. *Tenuisse :* Paley explique *non remisisse.* Le mot *tenere* veut dire à la fois *se rendre maître de* et *retenir :* en français, nous n'avons guère que le mot *saisir* qui puisse représenter ensemble les deux sens.

2. M. Lütjohann renvoie, sur ce point, à Dion Cassius, LIV, 1 sqq. — Voy., au surplus, Lütjohann, ouvr. cit., p. 80.

3. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 15-17.

4. Lycinne et lui.

Mais d'abord il voit dans le vers 7 l'indication d'un espace de trois ans et non de deux ans, ayant précédé le *discidium*. Ensuite il pense que les cinq années de III, 24, 23 : *Quinque tibi potui servire fideliter annos*, indiquent la durée, non pas seulement de la seconde liaison, de celle qui a suivi le *discidium*, mais bien de la liaison tout entière, sans qu'il y comprenne toutefois, pas plus que Lachmann, l'année du *discidium*. Ainsi, d'après lui, l'amour de Properce pour Cynthie se renferme dans une période de six ans, au lieu de s'étendre sur un espace de huit années comme dans le système précédent. De plus, tandis que Lachmann et MM. Eschenburg et Lütjohann voient dans l'élégie II, 10 la dernière des élégies amoureuses, Hertzberg juge qu'elle se rapporte au temps du *discidium*, et il en fixe la date à l'année 25/729[1]. Enfin il assigne, se fondant d'ailleurs sur une idée fausse[2], une durée de deux ans aux relations avec Lycinne; et c'est ainsi qu'il arrive aux conclusions suivantes :

Naissance de Properce	46 708
Il prend la toge virile	30 724
Liaison avec Lycinne.....	du milieu de 30 724 au milieu de 28 726
Il quitte Lycinne pour Cynthie.	au milieu de 28 726
Discidium.....	25 729
Rupture définitive avec Cynthie	au commencement de 22 732

1. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 16 et p. 217-218.

2. *Ibid.*, p. 16 *in fine* et 17, voy. la note de cette dernière page. Hertzberg croit que plusieurs élégies du quatrième livre sont des œuvres de jeunesse antérieures aux relations avec Cynthie ; les études archéologiques ou historiques dont elles témoignent supposent, dit-il, que plus d'une année s'écoula entre l'époque où le poète prit la toge virile et celle où il connut Cynthie. Soit; mais les élégies du quatrième livre, celles que cite Hertzberg comme les autres, sont les dernières, et non les premières œuvres du poète.

Il convient aussi de rappeler le système de Barth, abandonné aujourd'hui, mais qui eut son heure d'importance, et que l'auteur a soigneusement et longuement développé dans sa *Vita Propertii per annos, quantum licuit probabili conjectura, digesta*[1] :

Naissance de Properce.....	52 702
Il prend la toge virile.....	37 717
Liaison avec Lycinne.....	36 718 et 35 719
Liaison avec Cynthie.....	34 720 à 28 726

Si l'on ajoute à cela que Volpi[2] faisait naître Properce en 58/696 et que M. Carutti[3] le fait naître en 40/714, on jugera, d'après tant d'opinions si divergentes et qui ne sont que les principales[4], des difficultés de la matière et de l'embarras des éditeurs.

Du reste, il ne faut ni s'inquiéter outre mesure de ces difficultés ni trop plaindre les savants qui ont perdu leur temps et leur peine à vouloir les éclaircir. La séduisante perspective de créer un système l'a emporté, chez la plupart d'entre eux, sur le souci de la vérité. Sans doute, la précision en toute chose est excellente, mais à la condition qu'elle s'obtienne avec le secours d'éléments indiscutables. Si au contraire elle ne s'aide que d'hypothèses

1. Fr. G. Barth, *Prop.*, *Præf.*, p. 73-78. — Cette vie de Properce est reproduite dans notre édition de la collection Lemaire, p. 5-31.

2. Volpi, *Prop.*, Padoue, 1755, t. I, *Prolegom.*, p. 14.

3. D. Carutti. *Prop. Cynthia de vit. et carm. Prop. dissertatio*, p. 8.

4. Voy. Heyne, *P. Virg. Mar. edit. quarta cur. Phil. Wagner*, t. I, *Virg. vita per annos digesta*, p. 112. Heyne, suivant J. van der Does, suppose que Properce est né en 57 (697). — Weichert, *Poetar. latinor. reliquiæ*, p. 8 à la note, adopte l'opinion de Barth, en rapportant celle qui fait naître Properce en 49 (705). — Paldam, *Römische Erotik*, p. 58, 59, cite l'opinon de Voss d'après laquelle Properce serait né avant 54 (700); pour lui, il s'en tient à 48 (706). — Bæhrens, *Prop. Eleg.*, *Prolegom* , p. 50, se prononce pour 46 (708) ou 45 (709).

ou bien de documents d'une interprétation douteuse, elle devient la plus condamnable des prétentions. Il y a deux manières de rendre hommage à la vérité : s'efforcer de la découvrir, s'il se peut ; mais lorsqu'on acquiert la certitude qu'il n'est pas possible de la connaître, consentir à l'ignorer, et ne rien mettre à sa place. Voilà ce qu'on a perdu de vue dans les nombreux travaux chronologiques entrepris sur la vie ou sur les œuvres de Properce, et comment l'on a encombré le terrain d'un amas considérable de matériaux inutiles[1].

Je vais à présent montrer quels sont les éléments dont l'on dispose, étudier leur valeur et dire le peu qu'il me semble permis d'en conclure. En proposant cette solution presque entièrement négative, je combattrai à mesure les affirmations des systèmes précédents.

II. — ÉTUDE D'UN PASSAGE D'OVIDE

Ovide, *Trist.* IV, 10, 51-54

Vergilium vidi tantum ; nec amara Tibullo
    Tempus amicitiæ fata dedere meæ.
Successor fuit hic tibi, Galle : Propertius illi.
    Quartus ab his serie temporis ipse fui.

« Je n'ai qu'entrevu Virgile ; et la mort amère, en enlevant Tibulle, ne m'a point permis son amitié[2]. Celui-ci

1. Par conséquent nuisibles. Tous ces systèmes ont quelque côté plus ou moins spécieux, et, si l'on s'occupe de Properce, on est forcé, dans l'état actuel de la science, de perdre du temps à les approfondir.

2. Faut-il comprendre « n'a donné que peu de temps à notre amitié » ? Je ne le pense pas. Golbéry (éd. de Tibulle, p. 432) prétend que l'élégie

fut ton successeur, Gallus; Properce, le sien. Moi, dans l'ordre du temps, je vins le quatrième. »

Sans être à l'abri de toute contestation, le sens de ce passage est suffisamment clair. Ovide, dans les vers précédents (41-50)[1], rappelle les noms des poètes qui furent les amis de sa jeunesse : Æmilius Macer, de Vérone; Properce, qui lui lisait tous ses vers; Ponticus, l'auteur d'une *Thébaïde;* Bassus, qui se plaisait aux iambes; Horace enfin, l'harmonieux Horace, qui savait tirer de la lyre ausonienne des accords si délicats. Il ajoute alors, avec un noble regret, qu'il n'a fait qu'entrevoir Virgile; et cette cruauté du sort, qui lui ravit une si belle amitié, ramène sa pensée vers un autre poète dont l'œuvre et la personne l'intéressent plus directement, vers Tibulle, comme lui un élégiaque. On voit par quelle transition naturelle Ovide, qui tout à l'heure nommait ses amis, dit maintenant ses prédécesseurs dans le genre qu'il a cultivé davantage et qu'il a le mieux aimé, dans l'Élégie : « Tibulle succédait à Gallus; il précéda Pro-

d'Ovide sur la mort de Tibulle montre que les deux poètes se sont connus; je ne vois pas en quel passage de cette élégie Golbéry a fait sa découverte. Ovide n'avait que quatorze ou quinze ans quand Tibulle est mort. Voy. d'ailleurs, sur la date de l'élégie d'Ovide, Teuffel, *Geschichte der Röm. liter.*, § 248, note 2, p. 523 de la 4e édition.

1. Ovide, *Trist.* IV, 10, 41-50 :

Temporis illius colui fovique poetas
Quotque aderant vates, rebar adesse deos.
Sæpe suas volucres legit mihi grandior ævo,
Quæque necet serpens, quæ juvet herba, Macer.
Sæpe suos solitus recitare Propertius ignes,
Jure sodalicii qui mihi junctus erat.
Ponticus heroo, Bassus quoque clarus iambis
Dulcia convictus membra fuere mei.
Detinuit nostras numerosus Horatius aures
Dum ferit Ausonia carmina culta lyra.

perce ; et moi, selon l'ordre du temps, je vins le quatrième. »

C'est là, d'une manière évidente, une chronologie littéraire : *serie temporis* veut dire « selon l'ordre des dates », non point de la naissance de ces poètes[1] ou de leur mort[2], mais tout simplement de leur apparition dans le monde des lettres. Le vers 55 confirme cette interprétation :

Utque ego majores, sic me coluere minores.

Majores, ce sont ceux dont la réputation était déjà faite lorsque Ovide composa ses premiers vers ; *minores*, ceux qui débutèrent, alors que, lui, était déjà en possession d'une certaine renommée. Ainsi, d'après le passage d'Ovide, les poètes élégiaques se sont fait connaître dans l'ordre suivant : Gallus, Tibulle, Properce, Ovide.

Il est vrai qu'on a soulevé, dans le but de rajeunir Tibulle, une difficulté grammaticale au sujet du vers 53. J'ai expliqué ce vers, comme le fait Spohn[3] :

Successor fuit hic (*Tibullus*) tibi Galle, Propertius illi (*Tibullo*).

Le même personnage se trouve désigné dans le même vers tour à tour par les pronoms *hic* et *ille*. Cela est-il

1. C'est l'opinion la plus répandue.

2. Cf. D. Carutti, *Prop. Cynthia, de vita et carm. Prop. dissertatio*, p. 9. — M. Carutti commence par établir, fort justement et dans des termes très nets, qu'il faut entendre ici la chronologie de la poésie élégiaque ; puis il complique la question et se contredit en quelque sorte en faisant intervenir les dates de mort.

3. Fréd.-Aug.-Guil. Spohn, *De A. Tib. vit. et carm. disput.*, part. I, Lips., 1819, p. 8.

possible? Golbéry ne le pense pas, et il propose d'expliquer[1] :

Successor fuit hic (*Tibullus*) tibi Galle, Propertius illi (*Vergilio*).

Mais, si l'on fait intervenir Virgile, comment Ovide peut-il dire vers 54 : « Je vins le quatrième, » *Quartus ab his serie temporis ipse fui?* Il devrait dire : « Je vins le cinquième. » Suivant Golbéry, on peut répondre à cette objection de deux manières : 1° ou bien Ovide a considéré le moment où naquirent Virgile et Gallus qui étaient contemporains, celui où il naquit lui-même, et entre ces deux moments, il a fait intervenir Tibulle et Properce, non d'après leur âge, mais, comme souvent en poésie, à tout hasard ; 2° ou plutôt Gallus ne doit pas compter dans le calcul, son nom n'intervenant que dans une apostrophe. Si l'on en croit Golbéry, il faudrait interpréter les quatre vers d'Ovide en ce sens que Properce était plus jeune que Virgile, et non que Tibulle.

Je ne crois pas cette interprétation admissible. Les pronoms *hic* et *ille*, dans le vers 53, désignent tous les deux Tibulle. L'anomalie grammaticale, due sans doute à une commodité prosodique, trouve peut-être une excuse dans l'intercalation du nom de Gallus, vers 53, bien que ce nom soit au vocatif, entre celui de Tibulle (v. 51) et celui de Properce (v. 53).

Ainsi Properce a fait son apparition dans le monde des lettres après Tibulle, mais avant Ovide ; cela ne prouve pas absolument qu'il fût plus jeune que Tibulle et plus âgé qu'Ovide ; cependant, jusqu'à preuve du contraire, on peut le supposer. Ovide est né en 43/711, et l'on s'ac-

1. Golbéry, éd. de Tib., p. 429 sqq.

corde généralement à placer la naissance de Tibulle vers 54/700 ou un peu avant[1]. Il est donc permis de croire que Properce est né entre 54 et 43 (700 et 711).

III. — RENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ŒUVRE MÊME DE PROPERCE

a) Prop. IV, 1[b], 127-134 (l'astrologue parle à Properce) :

Ossaque legisti non illa ætate legenda
    Patris, et in tenues cogeris ipse lares.
Nam tua cum multi versarent rura juvenci,
    Abstulit excultas pertica tristis opes. 130
Mox ubi bulla rudi dimissa est aurea collo
    Matris et ante deos libera sumpta toga,
Tum tibi pauca suo de carmine dictat Apollo
    Et vetat insano verba tonare foro.

N. C. — V. 131 dimissa **N** demissa **FG** ‖ V. 133 tibi *omis par* **N**.

« Tu as recueilli les cendres de ton père à un âge où l'on ne doit pas encore les recueillir, et tu t'es vu réduit à un mince héritage. Car dans le temps que de nombreux taureaux labouraient tes champs, une triste répartition t'enleva ces domaines fertilisés. Ensuite la bulle d'or fut détachée de ton cou d'adolescent et devant les dieux de ta mère tu pris la toge virile : c'est alors qu'Apollon

1. Voy. Bæhr, *Geschichte der Römischen Literatur*, t. I, § 195, p. 761-762 de la 4e édition.

te dicta quelques-uns de ses chants et te défendit de faire retentir ta voix au Forum insensé. »

A quelle répartition les vers 129-130 font-ils allusion? M. Lütjohann veut qu'il s'agisse de la distribution de terres faite par Auguste à ses vétérans en 30/724[1]; il me paraît certain qu'il est question de la fameuse distribution de 41/713. Nous venons de voir, en effet, que Properce a dû naître entre 54 et 43 (700 et 711); même en rapprochant la date de sa naissance beaucoup plus de 43 que de 54, on le trouverait à l'époque de la répartiton de l'an 30 âgé de quinze à seize ans. La perte de son patrimoine l'aurait donc frappé à la veille du jour où il prit la toge virile[2]. Mais à la manière dont le poète parle de la répartition qui ruina sa famille, on sent qu'il s'agit d'un évènement survenu dans son enfance; Barth remarque avec justesse[3] que Properce s'exprime à ce sujet moins amèrement que Tibulle, plus âgé que lui et presque adolescent en 41/713[4]. On ne saurait arguer de

1. Chr. Lütjohann, *Commentat. Propert.*, p. 76.
2. On prenait la toge virile à seize ou à dix-sept ans. Voy. plus haut p. 198.
3. Fr.-G. Barth, édit. de Prop., *Prop. vit. per ann. dig.*, p. 76 *in fine.*
4. Tib. IV, 1 (Panégyrique de Messalla), 181-191 :

Languida non noster peragit labor otia, quamvis
Fortuna, ut mos est illi, me adversa fatiget.
Nam mihi cum magnis opibus domus alta niteret,
Cui fuerant flavi ditantes ordine sulci
Horrea fecundas ad deficientia messes,
Cuique pecus denso pascebant agmine colles
(Et domino satis et nimium furique lupoque),
Nunc desiderium superest : nam cura novatur,
Cum memor ante actos semper dolor admonet annos.
Sed licet asperiora cadant spolierque relictis,
Non te deficient nostræ memorare Camenæ.

L'observation de Barth est soumise, il est vrai, à l'authenticité du panégyrique de Messalla, laquelle est contestée; toutefois on n'a pas encore

l'adverbe *mox* (v. 131) pour soutenir que Properce dut revêtir la toge virile au lendemain de la répartition des terres; M. Lütjohann le reconnaît. *Mox*, comme l'a bien vu Hertzberg, s'applique ici à l'ordre dans lequel se suivent les évènements, non à l'intervalle de temps qui les sépare ; c'est pourquoi j'ai traduit *ensuite* et non *bientôt*[1].

Ainsi ce passage des œuvres de Properce, d'où l'on pouvait espérer quelque lumière puisque le poète y parle d'un évènement historique, n'est pas en contradiction avec les vers d'Ovide, *Trist.* IV, 10, 51-54, mais il ne nous fournit aucune indication nouvelle.

b) Prop. III, 24, 23. Properce à Cynthie :

Quinque tibi potui servire fideliter annos.

« Cinq années, j'ai pu être ton fidèle esclave. »

Ce vers se trouve dans la dernière élégie du livre III, dans laquelle Properce dit adieu à Cynthie. Il importe peu, au point de vue qui nous occupe, que les deux amants aient renoué dans la suite, comme il n'est pas interdit de le supposer : cette élégie 24 est la dernière des élégies adressées à Cynthie. Au moment où Properce l'a composée, il aimait Cynthie depuis cinq ans. Le vers 23, en effet, du propre aveu de Lachmann qui ne prend

démontré d'une manière satisfaisante que ce fastidieux poème n'appartienne pas à Tibulle. — Cf. G. Larroumet, *De 4° Tib. libro*, Paris, 1882.

1. Voy. Hertzb., *Prop. El. T. III, Commentar.*, p. 415. — Cf. la note de Passerat, *prælect. solenn. in Prop.* au vers *Exustæque tuæ* mox, *Polypheme, genæ* (III, 12, 26) : Mox, deinde, *ac paulo posteriorem ordinem hic potius quam celeritatem temporis notat.* — Voy. aussi Florus, II, 7 (19), texte de C. Halm, p. 71 : Mox *imperio per diversa terrarum occupato*, etc.

pas garde que cela ébranle tout son système, veut dire : « J'ai pu t'aimer fidèlement pendant cinq années [1]. »

Puisque Properce rappelle à Cynthie, en lui faisant des reproches, le temps pendant lequel il l'a aimée, il est invraisemblable qu'il en diminue la longueur en retranchant, comme le veut Lachmann, deux années de liaison antérieures au *discidium* et l'année du *discidium* elle-même. Hertzberg l'a bien compris pour les deux années de liaison : « Les omettre, dit-il, ne convient pas à quelqu'un qu'anime la colère et qui reproche ses services[2]. » Il faut reconnaître, en effet, que Properce aurait été, dans sa propre cause, un avocat bien maladroit. Mais ce que Hertzberg a vu pour les deux années de liaison, il ne l'a pas vu pour le temps du *discidium :* il prétend, avec Lachmann, que cette année n'est pas comprise dans les cinq années du vers *Quinque tibi potui*, etc. Cependant, puisque Properce se vante de sa fidélité, c'est surtout de celle qu'il avait gardée pendant le *discidium* qu'il devait se prévaloir.

Lachmann et Hertzberg [3] trouvent un obstacle dans les vers 7-10 de III, 15. Je rappelle ces vers; il s'agit de Lycinne; Properce parle à Cynthie :

III, 15, 7-10

Tertius haut multo minus est cum ducitur annus,
Vix memini nobis verba coisse decem.

1. Lachmann, *Prop. Carm.*, Lips., 1816, *Præf.*, p. 23 : *Propertius ipse sibi testis est Cynthiam per quinque annos fideliter amavisse.*

2. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 16 : *Nam quod Lachmannus eos annos, qui illud discidium præcessissent, omissos esse dicit, id certe non quadrat cum animo irato et officia sua exprobrante.*

3. M. Lütjohann a suivi leur opinion, *Commentat. Propert.*, p. 80 *in fine.*

Cuncta tuus sepelivit amor, nec femina post te
Ulla dedit collo dulcia vincla meo.

« Voici, il ne s'en faut guère, la troisième année qui s'écoule : à peine, depuis ce temps, me souvient-il qu'elle et moi ayons échangé dix paroles. Ton amour a tout enseveli, et nulle femme après toi n'a mis à mon cou les doux liens de ses bras. »

Comment Properce aurait-il osé, après le *discidium*, dire à Cynthie : « nulle femme, après toi, n'a mis à mon cou les doux liens de ses bras, » alors que, de son propre aveu, il avait passé toute cette année du *discidium* dans la débauche (Cf. I, 1, 5-6)? alors qu'il avait eu des relations plus ou moins brèves avec une autre femme (Cf. III, 16, 9)? Sans doute, il pouvait dire à Cynthie qu'il l'avait aimée pendant ce temps, mais pouvait-il lui dire qu'il l'avait aimée « fidèlement, » *Quinque tibi potui servire* fideliter *annos?* Voici les deux passages que l'on indique :

I, 1, 1-8

Cynthia prima suis miserum me cepit ocellis
Contactum nullis ante cupidinibus.
Tum mihi constantis dejecit lumina fastus
Et caput inpositis pressit Amor pedibus,
Donec me docuit castas odisse puellas 5
Improbus, et nullo vivere consilio.
Et mihi jam toto furor hic non deficit anno
Cum tamen adversos cogor habere deos.

« Cynthie la première m'a, pour mon malheur, fait captif de ses yeux, moi qu'auparavant n'avait atteint nul

désir. C'est alors que l'Amour fit tomber la présomptueuse fermeté de mon regard et qu'il me pressa la tête de ses pieds jusqu'à me faire prendre en dégoût les chastes jeunes femmes, le pervers ! et à vivre sans nulle raison. Et voilà déjà *toute une année* que cette folie ne me lâche pas et qu'il me faut cependant avoir les dieux contre moi. »

III, 16, 9

Peccaram semel, et totum sum pulsus in annum.

« J'avais péché une fois, et je fus chassé tout le cours d'une année. »

Il ne me paraît pas douteux que dans l'un et dans l'autre de ces passages Properce ne fasse allusion à l'année du *discidium*, et que, par conséquent, les vers 7-10 de III, 15 où le poète se vante de sa fidélité, ne soient postérieurs à cette année. Dans le premier des deux passages, un peu obscur et très discuté, Properce, dit-on, avoue qu'il mène depuis un an une vie déréglée et qu'il se livre aux amours les plus vulgaires[1] ; c'est y voir trop de choses. Properce dit en substance : « Cynthie est la première femme que j'ai aimée ; je l'aime au point que toute autre femme me déplaît; cet amour insensé dure depuis un an, bien qu'il ne soit couronné d'aucun succès. » On demandera ce que devient, dans cette interprétation, le mot *castas* du vers 5. Le sens du vers 5 est si peu clair et tellement controversé, qu'il pourrait fournir la matière de toute une dissertation : je me bornerai donc à dire comment je l'entends, sans justifier ici mon opinion et

1. Voy. Lachmann, *Prop. Carm.*, Lips., 1816, *Præf.*, p. 23-24 ; Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 41.

sans discuter les avis différents. Je crois que Properce désigne par les mots *castæ puellæ* toutes les femmes que l'on peut décemment aimer, pour lesquelles on peut éprouver un véritable amour : « Cynthie me repousse depuis un an et je l'aime à un tel point, que toute autre femme, parmi celles qui peuvent plaire, me déplaît. » Il s'obstine à vivre sans maîtresse, son amour pour Cynthie lui faisant prendre en dégoût les autres femmes, même les moins vulgaires. S'il y a dans ces vers un aveu d'inconduite, il est certainement bien détourné [1].

Quant au vers 9 de III, 16, où tous les commentateurs voyaient jusqu'ici l'aveu d'une infidélité, voici M. Hermann Knauth qui propose, non sans vraisemblance, de l'expliquer tout autrement : Cynthie se trouvant à la campagne, aurait appelé Properce auprès d'elle ; Properce qui, pour un motif ou un autre, pouvait difficilement quitter Rome, ne se serait pas rendu à cet appel, et de là serait né le *discidium* [2]. L'explication de M. H. Knauth, je le veux bien, repose sur une hypothèse : mais n'en est-il pas de même de l'interprétation de Lachmann et de Hertzberg ? Une infidélité peut, à coup sûr, déplaire à une maîtresse et devenir une cause de rupture : mais vingt, mais cent autres choses peuvent aussi lui déplaire, et l'on ne devrait pas affirmer ce que l'on ne peut pas savoir.

Toutefois, même si j'accordais à Lachmann et à Hertzberg que Properce avoue dans ces deux passages s'être abandonné à des amours vulgaires et avoir, au moins une fois, manqué de fidélité envers Cynthie, je leur con-

1. Pierre Fontein a proposé de lire *cunctas* au lieu de *castas*. Voy. Bährens, *Prop. El.*, *Proleg.*, p. 47-48.

2. Hermann Knauth, *Quæst. Prop.*, Hal., 1878, p. 20, 21.

testerais le droit d'en conclure qu'il n'eût pas osé écrire après cela les vers 9-10 de III, 15 :

> Cuncta tuus sepelivit amor, nec femina post te
> Ulla dedit collo dulcia vincla meo.

Ces deux vers latins veulent dire en prose française : « Depuis que j'ai commencé de t'aimer, je n'ai aimé aucune autre femme, et je n'ai point eu d'autre maîtresse que toi. » Properce pouvait sans impudence aucune, je dirai presque en toute vérité, s'exprimer ainsi, eût-il cédé à quelques faiblesses sensuelles dans le courant d'une année où Cynthie lui refusait sa porte. Peut-être, par suite même de ces faiblesses, éprouvait-il davantage le besoin d'affirmer à Cynthie qu'après elle il n'avait aimé aucune autre femme, et que dans ces aventures d'un soir le cœur ne s'était jamais donné.

Lachmann et Hertzberg ont apporté, dans le jugement de cette question, plus de rigueur naïve que de véritable esprit scientifique. De quelque manière que l'on interprète les deux passages cités (I, 1, 1-8 et III, 16, 9), Properce pouvait très bien, après le *discidium*, dire encore à Cynthie : « Ton amour a tout enseveli, et nulle femme après toi n'a mis à mon cou les doux liens de ses bras. » Il n'y a donc aucune raison de penser que le vers 23 de III, 24, *Quinque tibi potui*, etc., ne détermine pas la durée tout entière des relations de Properce avec Cynthie, y compris l'année du *discidium*.

c) III, 15, 3-6

> Ut mihi prætexti pudor est velatus amictus
> Et data libertas noscere amoris iter,

Illa rudes animos per noctes conscia primas
Inbuit heu nullis capta Lycinna datis.

« Dès que la pudeur eut disparu pour moi avec la robe prétexte et que je fus libre de connaître le chemin de l'amour, c'est Lycinne qui, le long des premières nuits, apprit à mon ignorance ce qu'elle savait bien, Lycinne, hélas! que je n'avais séduite par aucun présent. »

Il résulte de ces vers que Properce eut des relations avec Lycinne fort peu de temps après avoir quitté la robe prétexte, c'est-à-dire à l'âge de seize ou dix-sept ans. La durée de ces relations fut brève. Le poète n'accorde à Lycinne qu'un rapide souvenir. Il dit même de Cynthie qu'elle est la première dont les yeux l'aient séduit. Enfin Lycinne paraît avoir été l'esclave de Cynthie; et, quand il est devenu l'amant de l'une, il a dû voir l'autre presque aussitôt. La passion que Properce a éprouvée pour Cynthie ne permet guère de douter qu'il ne s'en soit promptement épris; le caractère de Cynthie ne rend pas vraisemblable qu'elle ait fait une longue résistance ni même qu'elle en ait fait aucune. Tous ces motifs doivent faire rejeter l'idée de Hertzberg qui attribue à la liaison avec Lycinne une durée de deux ans[1], et même celle de Lachmann qui lui attribue une durée d'un an[2].

D'autre part, on ne saurait prendre au pied de la lettre la conjonction *ut*, « dès que, » du vers 3. Properce n'a pas rencontré Lycinne le lendemain du jour où il revêtit la toge virile : on peut compter quelques mois

1. Voy. plus haut p. 202 et la note 2 de cette page.
2. Voy. plus haut, p. 198.

d'intervalle et deux ou trois autres pour la durée des relations. C'est donc à l'âge de dix-sept ou de dix-huit ans que Properce s'est lié avec Cynthie.

Puisque nous savons que la liaison avec Cynthie a duré cinq années et que Properce avait dix-sept ou dix-huit ans quand elle commença, si l'on pouvait déterminer l'époque où elle prit fin, on arriverait, en remontant en arrière, à découvrir à une année près la date de la naissance de Properce. Malheureusement nous allons voir que l'on ne trouve dans l'œuvre du poète aucune indication suffisamment précise.

d) II, 10, 13-16

Jam negat Euphrates equitem post terga tueri
Parthorum et Crassos se tenuisse dolet;
India quin, Auguste, tuo dat colla triumpho
Et domus intactæ te tremit Arabiæ.

« Déjà l'Euphrate se refuse à veiller sur la fausse fuite du cavalier Parthe et s'afflige d'avoir saisi les Crassus. Et même, Auguste, l'Inde tend le cou pour ton triomphe, et tu fais trembler l'Arabie intacte encore. »

Nous le savons déjà : pour Lachmann et pour MM. Eschenburg et Lütjohann, l'élégie X du livre II est la dernière des élégies amoureuses de Properce ; elle est écrite après que le poète avait quitté Cynthie ; Lachmann la croit de 23/731, M. Eschenburg du commencement de 22/732, et M. Lütjohann de la fin seulement de cette même année. Hertzberg, d'un avis bien différent, l'attribue à l'année 25/729 et la croit écrite pendant l'époque du *discidium*.

Le *discidium*, à mon sens, eut lieu au temps où Pro-

perce composait la seconde moitié du premier livre; l'élégie II, 10 ne saurait donc appartenir à cette époque. D'autre part, je ne vois pas pourquoi elle n'aurait pu être écrite qu'après la rupture définitive avec Cynthie. M. Lütjohann s'appuie surtout, pour l'affirmer, sur les vers 7 et suivants :

Vers 7-10

Ætas prima canat Veneres, extrema tumultus :
Bella canam, quando scripta puella mea est.
Nunc volo subducto gravior procedere vultu,
Nunc aliam citharam me mea Musa docet.

« Que la jeunesse chante les voluptés, la vieillesse les combats : je chanterai les guerres, puisque j'ai dit ma maîtresse. Désormais je veux marcher plus grave, le visage sévère ; désormais ma Muse m'enseigne d'autres accords. »

Au moindre mécontentement que lui cause sa maîtresse, à la moindre déception qui lui vient d'elle, par une porte fermée un soir, pour un soupçon de jalousie, un poète amoureux peut penser et s'exprimer ainsi. Rien dans ces vers n'indique une rupture récente ni une douleur profonde : ils ne contiennent pas, non plus que le reste de la pièce, un mot de colère ou d'aigreur contre Cynthie ; on n'y trouve même pas de la tristesse. De plus, il importe de remarquer la manière dont Properce termine cette élégie[1] : « Il imite, dit-il, ceux qui, ne pouvant

1. II, 10, 21-26

Ut caput in magnis ubi non est tangere signis
Ponitur hic imos ante corona pedes,
Sic nos nunc inopes laudis conscendere culmen
Pauperibus sacris vilia tura damus.
25 *Nondum etiam Ascræos norunt mea carmina fontes,*
Sed modo Permessi flumina lavit Amor.

N. C. — V. 23 *carmen* Mss. *culmen* Fontein, Bährens.

atteindre la tête d'une statue, déposent une couronne à ses pieds ; il offre à Auguste un bien pauvre don : c'est qu'il est novice dans la grande poésie ; il doit jusqu'à présent son inspiration à l'Amour. » Tout cela est aimable et modeste, mais ressemble beaucoup au langage de quelqu'un qui se récuse. Mécène pressait Properce d'aborder le genre épique et de célébrer la gloire d'Auguste : Properce annonce qu'il en a formé le dessein, mais la fin de la pièce fait pressentir qu'il s'en tiendra au projet. C'est en effet ce qui eut lieu.

L'élégie II, 10 ne suppose donc en rien la rupture avec Cynthie : il faut y voir tout simplement une excuse, assez embarrassée, écrite à l'adresse d'Auguste, sur l'insistance de Mécène. De cette pièce où Properce commence par dire qu'il va composer des vers héroïques, ce qui résulte le plus clairement, c'est la ferme intention de n'en rien faire. Elle peut donc avoir été écrite dans un moment où l'amour souriait au poète ; elle est entourée, il est vrai, d'autres élégies tristes ou amères (II, 8, 9, 11, 13) ; mais n'en est-il pas de même de l'élégie II, 7, qui est triomphante et qui se trouve encadrée entre deux élégies pleines de larmes ? La passion de Properce pour Cynthie fut très tourmentée : c'étaient sans cesse des alternatives de joie et de désolation.

Ainsi l'élégie II, 10 n'est point la dernière des élégies amoureuses ; elle n'a pas été écrite après la rupture, mais au contraire pendant le cours des relations.

Peut-on du moins lui assigner une date ? Dans les vers 13-16, il est question des Parthes, de l'Inde et de l'Arabie.

M. Lütjohann [1] conclut des vers 13-14, où Properce

1. Voy. Chr. Lütjohann, *Commentat. Prop.*, p. 79-80. — Je rappelle que le système de M. Lütjohann est, à peu de chose près, celui de

montre les Parthes frappés de crainte, que l'élégie II, 10 appartient à la fin de l'année 22/732. Nous avons déjà vu quel est son raisonnement : les Parthes rendirent les drapeaux de Crassus en 20/734; Auguste, avant de passer de Grèce en Asie, avait parcouru la Sicile ; il n'avait pu quitter Rome avant la fin de 22/732, et Properce de son côté n'avait pu parler de l'inquiétude des Parthes avant le départ d'Auguste. Au vers 14, le poète montre l'Inde « tendant le cou pour le triomphe d'Auguste » ; il est naturel de penser qu'au moment où Auguste allait partir pour la Sicile, en vue de préparer une expédition en Orient, les Indiens lui envoyèrent des députés pour lui promettre leur amitié.

Cette combinaison paraît acceptable au premier abord : mais elle ne soutient pas l'examen, et celle de Hertzberg[1], qui attribue l'élégie II, 10 à l'année 25/729, est certainement préférable.

C'est en 24/730 qu'eut lieu la désastreuse expédition d'Ælius Gallus en Arabie : l'élégie II, 10 est antérieure à cette année, puisque Properce dit : *Arabiæ intactæ*, ce qui veut dire clairement qu'aucune armée romaine n'y avait encore pénétré. Dès l'année 30/724, Auguste avait été choisi par les rois Parthes comme arbitre de leurs dissensions intestines, et c'est précisément en 25/729 que Tiridate vint se réfugier auprès de lui : on pouvait dès lors prévoir que les drapeaux de Crassus seraient repris ou rendus. Enfin Orosius (VI, 21) nous apprend que cette même année 25/729, ou l'année précédente 26/728, Auguste reçut à Tarragone des députés indiens.

M. Eschenburg, qui lui-même suivait en partie les traces de Lachmann. Je reproduis de préférence les conclusions de M. Lütjohann, parce que ce dernier a précisé le système et l'a développé plus clairement.

1. Voy. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 16 et p. 217-218.

Toutes les circonstances favorisent donc l'opinion de Hertzberg; les objections présentées par ses adversaires n'ont aucune solidité. M. Eschenburg prétend que *Arabia intacta* pouvait encore s'écrire après l'expédition d'Elius Gallus; il veut y voir une flatterie d'autant plus habile : le poète se serait plu à montrer ce même pays qui avait rejeté Gallus s'épouvanter au seul bruit des projets d'Auguste [1]. C'est supposer à Properce un raffinement inutile et même faux : les Arabes, qui venaient de détruire une armée romaine, ne devaient pas manifester la moindre crainte. M. Lütjohann, de son côté, ne trouve pas vraisemblable que Properce se soit adressé à Auguste comme il le fait vers 15, alors que ce dernier était absent de Rome : or, ajoute-t-il, en 25/729, Auguste faisait la guerre aux Cantabres [2]. Je ne vois pas pourquoi Properce n'aurait pas interpellé en vers Auguste absent aussi bien que présent, et je m'en tiens à la date fixée par Hertzberg.

Cette date trouve d'ailleurs une double confirmation dans les élégies 7 et 31 du livre II. Dans l'élégie 31, Properce s'excuse auprès de Cynthie d'arriver en retard au rendez-vous : c'est qu'il vient de voir et d'admirer le temple d'Apollon, construit et dédié par Auguste. Nous savons que ce temple fut dédié en 28/726, aux calendes de novembre; l'élégie 31 est donc nécessairement de cette époque, écrite soit immédiatement, soit peu de temps après. Quant à l'élégie 7, le poète s'y réjouit de l'abrogation de la loi Julia; j'accorde à Fürstenau que la loi Julia ne fut pas abrogée l'année même où elle avait été portée, 28/726; les mots *quondam edicta* au vers 2 le

1. B. Eschenburg, *Quæst. Prop. in libr. miscell. edit. a Societ. philolog. Bonn.*, 1863, p. 95.
2. Chr. Lütjohann, ouvr. cit., p. 79.

montrent suffisamment[1]. Néanmoins on sait qu'elle eut une existence très courte, et l'on est en droit de supposer qu'elle fut abrogée un an ou deux ans après avoir été portée, c'est-à-dire en 27/727 ou 26/728.

Ainsi dans le livre II nous rencontrons deux élégies, dont l'une, la septième, est probablement de l'an 27 ou de l'an 26, et dont l'autre, la trente et unième, est à coup sûr de l'an 28. Si l'élégie II, 10 était, comme le veulent MM. Eschenburg et Lütjohann, de l'an 22, la composition du livre II s'étendrait sur un espace de six années au moins. Je sais bien que M. Lütjohann pense qu'il y a eu transposition et que l'élégie II, 10 devait autrefois faire partie du quatrième livre; mais cette idée repose sur une autre idée fausse, à savoir que l'élégie II, 10 a été écrite après la rupture des deux amants.

Donc l'élégie II, 10 doit être attribuée à l'année 25/729; mais cette élégie ne marquant ni la fin, ni aucune époque précise des relations avec Cynthie, la connaissance de la date qu'on doit lui assigner demeure d'une médiocre utilité.

Quant aux élégies 4 et 5 du troisième livre, qui doivent être fondues en une seule, comme l'a bien vu Muret[2], on les rapporte généralement[3] aux derniers temps de la liaison. Or ces élégies appartiennent nécessairement à l'époque où Auguste préparait contre les Parthes l'expédition qui leur fit rendre les drapeaux de Crassus (él. 4, v. 9; él. 5, v. 48); le départ eut lieu probablement vers la fin de 22/732; on doit donc attribuer l'élégie 4 (et 5)

1. Voy. Guil. Fürstenau, *Quæst. Prop.*, *Jährsbericht über das Kurfürstl. Gymn. zu Rintel* 17 *und* 18 *März* 1845, p. 7.

2. Suivi de nos jours par Bæhrens.

3. Voy. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 15 et 16.

du livre III à l'an 22. Mais il n'est pas certain que Properce fût encore en relations avec Cynthie au moment où il l'a composée; Cynthie n'y est point nommée; les vers 15 de l'élégie 4 et 2 de l'élégie 5 ne suffisent pas pour la faire reconnaître. Cynthie apparaît beaucoup moins dans le troisième livre que dans le premier et dans le deuxième; par contre, les pièces d'un caractère un peu général deviennent plus nombreuses; il est possible que les vers 15 de l'élégie 4 et 2 de l'élégie 5 ne fassent point allusion à Cynthie et que le poète ait voulu tout simplement peindre l'attitude et les préoccupations d'un amant aux jours de guerre et de gloire patriotique.

On ne peut donc pas s'appuyer avec sécurité sur l'élégie 4 (et 5) du troisième livre pour déterminer l'époque où prit fin la liaison de Cynthie avec Properce.

e) II, 3, 1-4

Qui nullam tibi dicebas jam posse nocere,
    Hæsisti, cecidit spiritus ille tuus.
Vix unum potes, infelix, requiescere mensem,
    Et turpis de te jam liber alter erit.

« Toi qui disais que nulle femme ne pouvait plus te nuire, te voilà pris; il est tombé, cet orgueil qui fut le tien. A peine un seul mois, malheureux, peux-tu demeurer en repos : voici qu'à ta honte tu vas faire un second livre. »

D'après ces vers, il est clair que le deuxième livre a été commencé un mois après l'achèvement du premier; je ne dis point « après la publication », comme le fait M. Eschen-

burg[1]; car, s'il est certain que le livre I avait été publié quand Properce écrivait certaines élégies du livre II[2], rien ne prouve qu'il le fût déjà quand il écrivait l'élégie 3. Ainsi le livre II a été commencé un mois après l'achèvement du livre I. D'autre part, nous avons vu que l'élégie II, 31, doit être datée de la fin de 28/726; si elle est une des premières en date du deuxième livre[3], le premier livre a dû être terminé vers le mois d'octobre de la même année; comme il représente toute l'année du *discidium* et quelques mois d'amour heureux avant le *discidium*[4], on peut supposer que les relations auraient pris naissance entre Properce et Cynthie vers le milieu de 29/725. La liaison avec Lycinne aurait occupé le commencement de cette même année; elle s'était formée, nous le savons, peu de temps après que Properce eut pris la toge virile; cela ne veut pas dire au lendemain de ce jour. Comme c'était aux *Liberalia*, le 16 des calendes d'avril, qu'avait lieu cette cérémonie, on demeure dans la vraisemblance en supposant que Properce revêtit la toge virile en avril 30/724. On la prenait à seize ou à dix-sept ans : d'après ce calcul, Properce serait né en 47/707 ou en 46/708; j'inclinerais plutôt vers la première de ces deux dates.

Quant à la date de sa mort, elle n'est pas plus certaine que celle de sa naissance; il vécut au moins jusqu'en

1. B. Eschenburg, ouvr. cit., p. 92.

2. Voy. par exemple II, 7, 17-18.

3. L'élégie II, 10, nous l'avons vu p. 219-222, appartient à l'année 25/729; il est peu probable que le deuxième livre représente plus de trois années de travail; par conséquent l'élégie 31, qui est de la fin de 28/726, doit être une des premières. Je n'admets guère, pour ma part, l'insertion de certaines élégies, écrites à une époque, dans un livre écrit à une autre époque.

4. Voy. plus loin, pour l'époque du *discidium*, chap. II, *Ordre chronologique*, etc.

16/738, comme le prouve l'élégie IV, 11 sur la mort de Cornélie. Cornélie mourut après l'élection de son frère au consulat (IV, 11, 66). Ce P. Cornélius Scipion fut consul de l'an 738 avec L. Domitius Ahenobarbus[1]. L'élégie 6 du même livre se rattache à la même année ; elle a trait aux jeux quinquennaux institués en mémoire de la victoire d'Actium[2].

A partir de 16/738, on ne trouve plus aucune trace de Properce. Il est probable qu'il ne vécut guère au delà de cette année. On est confirmé dans cette idée par la manière dont Ovide parle de lui dans les *Tristes*, associant constamment son nom à des noms de poètes morts depuis longtemps[3].

Si pour résumer ce que je viens de dire, il faut opposer un tableau chronologique à ceux de Hertzberg et de MM. Eschenburg et Lütjohann, voici comment je le disposerai :

Naissance de Properce.....	47 707 ou 46 708
Il prend la toge virile	30 724
Liaison avec Lycinne.....	premiers mois de 29 725
Liaison avec Cynthie...	milieu de 29 725 — fin de 24 730
Discidium.....	fin de 29 725 — fin de 28 726
Mort de Properce.....	16 738 ou 15 739

Mais ce n'est là qu'une série d'hypothèses un peu plus vraisemblables que les autres ; le plus sage est de s'en tenir à la conclusion suivante : Properce est né entre

1. Voy. *Fasti consulares inde a Cæsaris nece usque ad imperium Diocletiani, composuit* J. Klein, Lipsiæ, 1881, p. 10.

2. Cf. Fr. G. Barth, édit. de Prop.; *Prop. vit. per ann. dig.*, p. 86; Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 228.

3. Ovide, *Trist.* II, 465; IV, 10, 45-53; V, 1, 17.

54 et 43 (700 et 711), probablement plus près de 43 que de 54 ; il a vécu au moins jusqu'en 16/738 ; il est mort probablement cette année ou l'année suivante. On voit, comme je l'avais annoncé, que j'aboutis à une solution presque entièrement négative.

CHAPITRE II

ORDRE CHRONOLOGIQUE DES ÉLÉGIES DU PREMIER LIVRE

Sans attribuer au rang des élégies une valeur absolue, on doit croire néanmoins que les pièces à Cynthie ou sur Cynthie se succèdent *en général* dans l'ordre chronologique. Voici pourquoi.

Qu'on lise avec attention les trois premiers livres, les deux premiers surtout : on se trouve en présence d'un véritable roman en vers[1]. Je me refuse à croire que l'auteur ait eu assez peu de bonne foi et assez peu de goût pour dénaturer le caractère de ce roman par un classement tout à fait artificiel des élégies. Poète profondément épris de sa maîtresse, il a dû être animé du double désir de faire savoir à ses lecteurs et ce qu'était Cynthie et ce qu'il avait connu par elle de joie et de souffrance. En transpo-

1. « *Ein bestimmter Verlauf und historischer Faden der Liebesgeschichte* » (Gruppe, *Röm. Eleg.*, t. I, p. 277). On a vu plus haut (p. 76–79) à quelle folle conclusion Gruppe aboutit en partant de cette idée juste.

sant fréquemment et à de grandes distances les pièces où il a noté les caprices de Cynthie et les alternatives de succès et de revers par lesquelles ces caprices l'ont fait passer, il nous eût livré à plaisir une Cynthie différente de celle qu'il aima et surtout une histoire inexacte de ses amours. La règle que je propose une fois adoptée, il y a des cas où des informations précises obligent à y déroger, d'autres cas où des hypothèses vraisemblables induisent à le faire; mais ces exceptions ne sont point embarrassantes, on peut même dire qu'elles confirment la règle, toutes, comme on va le voir à mesure qu'elles se présenteront, recevant de circonstances spéciales une explication toute naturelle.

On objectera que les poésies de Catulle, de Tibulle et d'Ovide ne sont point classées par ordre chronologique. Mais de ces trois poètes aucun n'avait pour sujet de ses chants l'histoire d'une passion aussi prolongée et aussi féconde en incidents.

Il est vrai que Catulle a aimé et chanté Lesbie avec persistance. Mais, d'une part, les épigrammes et les pièces étrangères à cette passion sont tellement nombreuses, que le livre de Catulle n'offre point le caractère de *mémoires d'un amant* qui est manifeste dans l'œuvre de Properce, dans les deux premiers livres au moins. D'autre part, les raisons de métrique, qui ont déterminé la place choisie pour telle ou telle pièce dans l'œuvre de Catulle, n'existent plus dans celle de Properce, puisque ce dernier n'a écrit qu'en vers élégiaques.

En ce qui regarde Tibulle, ses liaisons avec Délie et Némésis sont brèves et peu troublées, au moins dénuées de tous ces évènements du cœur, de toute cette histoire variée des sentiments que nous trouvons chez Properce

et qui imposaient en quelque sorte au poète, vis-à-vis des autres et pour sa satisfaction personnelle, un certain respect de la chronologie dans la représentation de ses amours. Remarquons-le en passant : l'œuvre de Tibulle est monotone, parce que ses amours furent paisibles, et qu'il ignora les angoisses et les joies violentes dont la succession constitue et anime l'œuvre de Properce. Il y a bien, chez Tibulle aussi, un roman d'amour agité, rapide, et l'un des plus charmants que l'on connaisse : mais quand le poète provoque un dieu même à venir admirer la grâce et l'élégance de Sulpicie, quand il nous la montre maudissant les forêts et les chiens qui lui disputent le cœur de Cérinthe, ou quand la fille de Servius nous raconte elle-même ses brûlantes langueurs, quelle vraisemblance y a-t-il que l'ordre chronologique soit sensiblement altéré dans cette histoire, dont les courts et poignants chapitres ont précisément pour but de nous faire connaître les phases d'une passion d'abord contrariée ? Il en est du roman de Sulpicie et de Cérinthe comme du roman moins gracieux, mais plus long et plus tourmenté, de Properce et de Cynthie : le classement des pièces y est, sauf exception, déterminé par la chronologie.

Quant à Ovide, le maintien de l'ordre chronologique n'aurait eu aucune raison d'être dans ses Amours. On me dispensera d'insister sur le caractère littéraire et galant de cet ouvrage, où l'on ne peut guère suivre la trace d'une affection réelle, déterminée, persistante, et cela au point que les personnages épisodiques, comme Cypassis, apparaissent plus vivants que l'insaisissable Corinne.

En accordant une importance chronologique au classement des élégies tel qu'il nous est parvenu et tel que

Properce a dû le faire[1], je ne veux, je le répète, parler que de l'ensemble et de l'impression générale. Il s'agit si peu d'un système absolu, étroit, que je commence par faire exception pour les deux premières élégies du premier livre.

Dans l'élégie 1, vers 7, Properce se plaint de toute une année de souffrance due à sa passion pour Cynthie. Or toutes les autres pièces de ce livre, qui ont trait à ses amours, se rapportent à une époque où il était ou avait été l'amant de Cynthie. Si l'élégie 1 était antérieure aux autres pièces du même livre, il ne pourrait être question ici que : 1° ou bien de l'année du *discidium* telle que l'entendent aujourd'hui la plupart des interprètes[2], après deux ans et demi de liaison heureuse, idée que j'ai combattue plus haut[3] : encore faudrait-il supposer que Properce n'eût commencé à chanter Cynthie qu'après le *discidium;* 2° ou bien d'une année que Properce eût passée à courtiser Cynthie sans réussir auprès d'elle. Je crois bien, en effet, que le vers 7 fait allusion à la période de trouble et de malechance que l'on qualifie de *discidium:* mais plaçant ce *discidium* dans les premiers temps de la liaison, précisément pendant que Properce composait la deuxième moitié de son premier livre, je ne puis voir dans l'élégie 1 qu'une des dernières en date du premier livre, puisqu'elle fait allusion à un état de choses qui, selon moi, coïncide avec les dernières élégies de ce livre. Quant à l'hypothèse qu'il s'agirait d'une année

1. Il est peu probable qu'il ait été profondément remanié par les éditeurs romains ou par les copistes (voy. p. 56 sqq. ce qui est dit des transpositions de Scaliger, p. 77 sqq. des dispositions de Gruppe, et p. 84 sq. de celles de Carutti).

2. Lachmann, Eschenburg, Lütjohann.

3. Voy. p. 210 sqq.

passée à poursuivre Cynthie avant qu'elle cédât, elle est bien peu vraisemblable. Cynthie n'était pas femme à reculer devant la satisfaction immédiate d'un caprice et à exiger de si longs préliminaires[1]. Or, quelque opinion qu'on se fasse sur les sentiments que Properce lui inspira, il est certain qu'il lui plut, qu'elle eut pour lui au moins de l'inclination.

Le fait que cette élégie n'est pas à sa place chronologique s'explique tout naturellement. En général, les poètes mettent en tête de leurs livres une pièce récente plutôt qu'une pièce ancienne ; une pièce qui représente l'état de leur âme au moment de la publication plutôt qu'une pièce conçue et écrite à l'époque inconsciente des débuts de leur passion[2].

L'élégie 2, bien que de beaucoup antérieure, devient-elle pour cela la première en date? Je ne le pense pas. Non qu'il y ait ici nécessité d'admettre un déplacement; mais ce déplacement me paraît probable et l'on va en juger. L'élégie 2 témoigne d'une vive tendresse; le poète est dans le premier feu d'un amour que rien encore n'est venu refroidir profondément. Cependant les reproches qu'il fait à Cynthie sur l'excessive recherche de ses parures, sur le luxe de sa toilette, c'est-à-dire sur sa coquetterie, le conseil qu'il lui donne d'imiter la nature par la simplicité et de plaire à l'amour par la pudeur, suggèrent plusieurs réflexions : 1° Properce a certains

1. Cf. Herm. Knauth, *Quæst. Prop.*, p. 12 : *neque omnino ii, credo, Cynthiæ mores fuere ut eam tam duram se præbuisse verisimile sit.*

2. Lachmann (*Prop. Carm.*, *præf.*, p. 27) pense également que l'élégie 1 du premier livre a été écrite en dernier lieu pour servir de préface à ce livre. — *Contra* Hertzb., *Prop. El. T. I*, *Quæst.*, p. 41-43. — M. H. Knauth, qui dans ses *Quæst. Prop.*, Hall., 1876, a proposé une excellente interprétation de cette élégie, a répondu à Hertzberg, p. 11 sqq.

droits et paraît les avoir depuis quelque temps; 2° il est mieux enchaîné par sa maîtresse, il lui est plus attaché de cœur qu'à l'époque où il écrivait l'élégie 3, à cette époque où une orgie quelconque lui faisait oublier le rendez-vous; 3° déjà nous voyons poindre ici un sentiment de jalousie, cette jalousie qui devait plus tard, non sans motif, devenir si amère, et à laquelle il paraît étranger dans l'élégie 3, où c'est au contraire Cynthie qui s'inquiète et se plaint des trahisons de son amant.

Je crois que, suivant l'ordre chronologique, cette élégie prendrait place entre les élégies 4 et 5, entre le moment où Properce est averti par les bons offices de Bassus que l'amitié a l'œil sur son bonheur et se charge de le troubler, et celui où il voit clairement, à la conduite de Gallus, qu'on ne se bornerait pas à le séparer de Cynthie, mais qu'on prendrait volontiers pour soi celle dont on lui dit tant de mal.

Le déplacement de l'élégie 2 n'a rien qui puisse nous étonner. Cette élégie, une des plus charmantes que Properce ait composées, a dû plaire beaucoup dans l'antiquité, comme, de nos jours, elle séduit encore la plupart des lecteurs. Elle ne se rapporte à aucun fait précis; elle appartient certainement aux premiers temps de la liaison; rien ne s'opposait donc à ce que Properce la mît en vue dans son recueil et, comme ont dû le faire les poètes à toute époque, donnât dès le début de son livre une de ses meilleures pièces pour échantillon de son talent.

Je croirais volontiers que l'élégie 3 est la première en date des élégies amoureuses. Elle prouve que Properce n'était pas encore bien fixé quand le fait qu'il raconte s'est produit, et il semble que Cynthie ait tout d'abord montré plus d'ardeur que son amant. Toutefois, au sujet de cette

dernière remarque, ne creusons pas trop. Un poète est toujours prompt aux imaginations. Sans doute lui, non plus, ne tire rien de rien. Mais souvent peu de chose lui suffit pour imaginer beaucoup ; et, de même que Properce accorda peut-être à sa maîtresse plus d'esprit qu'elle n'en eut jamais, pourquoi, la vanité du jeune homme aidant à l'instinct du poète, ne lui prêterait-il pas ici plus de passion et de jalousie qu'elle n'était susceptible d'en ressentir ?

Élégie 4. Elle doit être la deuxième en date. Nous y voyons (v. 1-4) que Properce était depuis quelque temps déjà l'amant de Cynthie, *assuetum servitium*, peut-être depuis un mois ou deux. Mais il est tout simple qu'il ait fait peu de vers à ce moment. Quand la fortune leur sourit, les poètes se taisent ; ils obéissent au conseil que leur donne l'un des plus grands et des plus sages : ils cueillent les jours heureux. Bientôt un nuage s'élève : un ami est intervenu, dans une bonne intention qui ressemble un peu trop à un vilain sentiment, l'envie. Bassus veut détacher Properce de Cynthie. Properce est, sinon blessé, du moins légèrement touché : il parle haut, il se dit sûr de l'amour de sa maîtresse, mais son anxiété se trahit par de l'humeur contre Bassus, et par un vœu, c'est-à-dire un doute, sur la fidélité à venir de Cynthie.

J'ai dit plus haut comment je rattache à la même époque l'élégie 2.

Élégie 5. Si Bassus n'était peut-être qu'un envieux, Gallus était certainement un rival (v. 9 sqq.). Properce prévoit que Cynthie pourrait bien n'être pas contraire au désir de Gallus, ce qui montre le degré de confiance qu'il avait en elle au moment même de ses amours où il parlait encore en maître.

Élégie 6. Il était prêt à partir, à suivre son ami Tullus sur la mer d'Hadria, sur les flots égéens, jusqu'à l'antique demeure de Memnon, aux pays du soleil. Mais Cynthie ne veut point qu'il parte ; elle ne peut vivre sans lui, et qu'importent la docte Athènes et les richesses de la terre d'Asie comparées aux trésors de l'amour ?

Élégie 7. Il se plaint de la dureté et des caprices de Cynthie, mais il ne veut entendre parler que de l'amour, et il se glorifie de lui devoir des chants immortels.

Élégie 8 *a*. Les choses ont bien changé : Cynthie veut suivre jusqu'en Illyrie ce riche préteur que nous verrons reparaître au deuxième livre (él. 16). C'est sans doute là le commencement de cette période malencontreuse, pendant laquelle Cynthie ferma toujours ou souvent sa porte à Properce et que les critiques modernes ont nommée *discidium*. C'est alors qu'elle se mit à invoquer, pour l'éconduire, une raison ou un prétexte que nous ne pouvons connaître[1].

Élégie 8 *b*. Coup de théâtre véritable : Cynthie demeure et préfère la pauvreté avec le poète à la richesse avec le préteur. Quel fut le motif de ce brusque revirement ? Cynthie, qui nous apparaît prompte et capricieuse, eut-elle un retour passionné vers Properce ? Fut-elle blessée en quelque manière par le préteur ? ou tout simplement l'affaire ne s'arrangea-t-elle pas à son gré avec ce dernier, et la courtisane prit-elle soin de persuader à Properce que l'amour était la cause d'une décision amenée en réalité par un débat d'intérêts ?

Dans l'élégie 9, le poète redevient sombre ; son langage n'est pas celui d'un homme heureux (v. 7 et 8, 30, 34).

1. Voy. plus loin, pour les conjectures faites à ce sujet, p. 214 et 242.

D'après l'élégie 10, où il chante les amours d'un ami dans des vers aussi gracieux et plus brûlants que des vers d'Ovide, il semble que Cynthie était déjà partie pour Baïes où va la trouver la onzième élégie.

Élégie 11. Properce n'ignore pas que Cynthie n'est point allée à Baïes pour admirer le promontoire de Misène ou pour rechercher les traces d'Hercule sur le rivage consacré. Les villes d'eaux étaient dans ce temps-là ce qu'elles sont aujourd'hui, et Cynthie, sans aucun doute, s'y livrait à des parties de plaisir et à des amours lucratives.

Les élégies 12 et 13 font, d'une manière trop évidente, suite à l'élégie 11 pour ne pas nous confirmer dans l'idée que Properce a conservé généralement l'ordre chronologique et a voulu mettre sous nos yeux l'histoire des variations de son amour. Le malheur prévu (él. 11, v. 7 sqq.) est arrivé : Properce est trahi (él. 12, v. 7, 11 et 12; él. 13, v. 1 sqq.).

Dans l'élégie 14 le poète a retrouvé le bonheur; Vénus apaisée lui est redevenue favorable (v. 23 et 24). Sans doute Cynthie, à son retour à Rome, avait, en attendant mieux, renoué avec lui des relations qui ne devaient pas tarder à se rompre de nouveau. Il est probable qu'à la suite de quelque éclat Properce se décida, pressé par ses amis, à quitter Rome.

Élégie 15. Au moment de ce départ, probablement au printemps de 28/726, soit qu'il ait voulu revoir sa maîtresse pour lui dire adieu, soit qu'il l'ait rencontrée par hasard, il la vit dans le luxe et la joie, tout entière au désir de plaire à d'autres yeux que les siens. Il partit furieux et navré.

Que vient faire ici l'élégie 16 ? Les plaintes de la porte jadis glorieuse, mais devenue la porte infâme d'une

prostituée, ne sont-elles qu'un lieu commun sur lequel le poète s'est exercé ? Ou bien la pièce lui a-t-elle été inspirée d'abord par Cynthie, et ce thème, familier aux élégiaques, a-t-il entraîné le poète à des développements sans précision, puis à un remaniement qui aurait changé le caractère primitif du poème? Je serais porté à croire que cette pièce fait allusion à toute autre qu'à Cynthie et qu'elle est une des premières en date parmi les Élégies de Properce ; probablement elle est antérieure à sa liaison avec Cynthie. Presque toutes les élégies du premier livre appartenant à Cynthie[1], Properce dut éprouver quelque embarras pour placer celle-ci : la rejetterait-il vers la fin, comme la pièce sur Hylas ? Il préféra, trouvant qu'elle s'appliquait en somme à ses amours avec Cynthie, l'offrir au lecteur dans un endroit du livre où il se plaignait de sa maîtresse et qui correspondait à une phase de leur liaison où la porte lui avait été refusée. Voilà comment cette élégie est venue prendre place entre l'élégie 15, où le poète annonce son départ, et l'élégie 17, où nous le retrouvons en voyage, ce départ ayant été déterminé par les refus de Cynthie. L'élégie 18 nous montre Properce retiré à la campagne, aimant de loin Cynthie et non encore rentré dans ses bonnes grâces ; l'élégie 19, tout à fait sombre et désespérée, est sans doute écrite des mêmes lieux.

Les élégies 20, 21 et 22 n'ont plus trait à Cynthie. Je croirais volontiers que l'élégie 20, composition mythologique, doit être une des premières écrites par Properce; l'élégie 22, qui est une sorte de signature, doit au contraire être une des dernières en date du pre-

1. Les seules exceptions sont 16, 20, 21, 22.

mier livre; il faut la rapporter à la même époque que l'élégie 1; elle est, comme celle-ci, dédiée à Tullus. Quant à l'élégie 21, véritable épigramme funéraire, on ne saurait lui assigner une date plutôt qu'une autre. Ce que je désirais établir dans ce chapitre, c'est que les élégies à Cynthie ou sur Cynthie sont généralement placées dans l'ordre chronologique.

BIOGRAPHIE[1]

Properce (*Sextus Propertius*) naquit entre 54 et 43 av. J.-C. (700 et 74 a.u.c.) dans une ville de l'Ombrie, voisine de Mévanie et du Clitumnus; il paraît à peu près certain que cette ville n'est autre qu'Assise (*Assisium*), la patrie de saint François[2].

Il n'appartenait pas, comme on l'a cru longtemps, à une famille de chevaliers. Le passage de Pline le Jeune[3] sur Passennus Paullus, où celui-ci est qualifié de *splendidus eques romanus*, ne prouve rien, puisque l'adoption avait fait passer ce jeune homme d'une famille dans une autre. Le vers 131 de IV, 1, rapproché d'un passage de Pline l'Ancien, fournit un argument plus spécieux.

Prop. IV, 1, 131

Mox ubi *bulla* rudi dimissa est aurea collo.

1. Sources principales en dehors des œuvres mêmes de Properce: Vies de Properce, par Volpi et par Barth en tête de leurs éditions; Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst., cap. I;* J. Cranstoun, *Life of Propertius* en tête de sa traduction, Édimbourg et Londres, 1875; *Catullus, Tibullus and Propertius*, by the Rev. J. Davies, Édimbourg et Londres, 1876; J. P. Postgate, *Select Elegies of Propertius*, Londres, 1881, *Introd.*, chap. I.

2. Voy. plus haut *Chronologie*, chap. I; *Nom et patrie de Properce.*

3. Pline le Jeune, *Epistul.* VI, 15, 1. — Voy. plus haut p. 189.

Pline l'Ancien XXXIII, 4 (édit. Lud. Jan., t. V, p. 4 *in fine*).

... a Prisco Tarquinio omnium primo filium, cum in prætextæ annis occidisset hostem, bulla aurea donatum constat, unde mos bullæ duravit, ut eorum qui equo meruissent filii insigne id haberent, ceteri lorum.

On a interprété ce passage en ce sens que, depuis Tarquin l'Ancien, les enfants des chevaliers portaient la bulle d'or, ceux des plébéiens la bulle de cuir. Mais Festus (s.v. *auream bullam*), Aurel. Victor (*De vir. ill.*, c. VI) et Macrobe (*Saturn.* I, 6) déclarent tous trois que la bulle d'or était un ornement commun à tous les fils d'ingénus; un témoignage encore plus important, c'est celui du Pseudo-Asconius qui a mis à un passage de Cicéron (*Act. II in Verr.*, I, 58, § 152) la scholie suivante :

Pseudo-Asconius, *Schol. in Act. II in Verr.* lib. I, § 152 [1].

Simul cum prætexta etiam bulla suspendi in collo infantibus ingenuis solet aurea, libertinis scortea, quasi bullientis aquæ sinus communiens pectusque puerile.

L'assertion est formelle. Tous les fils d'ingénus portaient la bulle d'or; cet ornement les distinguait des fils d'affranchis. S'ensuit-il qu'il faille accuser Pline l'Ancien d'une erreur ? Non; une fausse interprétation lui a fait dire ce qu'il n'avait pas dit : il rapporte que le privilège de la bulle d'or réservée aux enfants des chevaliers a duré après Tarquin l'Ancien; il ne dit pas qu'il ait duré jusqu'au jour où lui, Pline, écrivait; il parle des premiers temps de la République.

1. Voy. le Cicéron d'Orelli continué par J. G. Baiter et Car. Halm, 2e éd., vol. V, partie II, p. 199 (Zurich, 1833).

Properce appartenait à une famille plébéienne[1] qui jouissait de quelque fortune territoriale, au moins d'une certaine aisance, mais que ruina la répartition des terres après la bataille de Philippes (41/713). A ce moment Properce était encore enfant : son père était mort[2]. Il fut redevable de sa première éducation à sa mère, qu'il perdit quelques années après avoir pris la toge virile. C'est ce qui résulte de la comparaison de IV, 1, 131-132 :

> Mox ubi bulla rudi dimissa est aurea collo
> Matris et ante deos libera sumpta toga,

avec II, 20, 15-16 (à Cynthie) :

> Ossa tibi juro per matris et ossa parentis
> (Si fallo cinis heu sit mihi uterque gravis !).

Vint-il à Rome encore impubère pour y faire ses études? Hertzberg[3] le pense, et cela est vraisemblable; l'exemple d'Horace[4] et celui de Perse[5] montrent que l'on n'avait pas encore ouvert, dans les provinces, des écoles pour les arts libéraux et les humanités. On peut croire, avec M. Postgate, que la mère de Properce accompagna son fils et vint s'établir à Rome avec lui[6]. Bien qu'elle fût

1. Prop. II, 24, 36 à Cynthie :

> *Tu mea conpones et dices : Ossa, Properti,*
> *Hæc tua sunt; eheu, tu mihi certus eras ;*
> *Certus eras, eheu, quamvis* nec sanguine avito
> Nobilis *et quamvis haud ita dives eras.*

Voy. aussi II, 34 b, 56 :

> *Nullus et antiquo Marte triumphus avi.*

2. IV, 1, 127-130. — Voy. aussi I, 6, 25 et II, 34 b, 55.
3. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 18.
4. Hor., *Sat.* I, 6, 76.
5. Suet., *Pers. Vit.*
6. Postgate, *Select Eleg. of Prop.*, *Introd.*, p. 17.

réduite à une mince fortune, depuis la répartition des terres, elle ne ménagea rien pour lui procurer une excellente instruction : le caractère savant des poésies de Properce en témoigne assez.

A la différence des jeunes gens riches qui se destinent aux honneurs du Forum, Properce ne put aller faire un séjour à Athènes et y compléter son éducation. Il n'éprouvait d'ailleurs pour le Forum que des sentiments de dégoût : il le traite d'*insensé*[1]. Aussi, après avoir quitté la prétexte, au lieu de se faire l'élève de quelque avocat en renom, il s'appliqua à l'étude et à l'imitation des poètes Alexandrins. En même temps, il se liait avec une jeune servante, nommée *Lycinna*, qui était probablement ou qui allait devenir l'esclave de Cynthie.

Il ne faut pas, comme l'a cru Hertzberg[2], rattacher à cette époque la composition de certaines élégies du quatrième livre (él. 1, 2, 4, 9, 10) ; ces élégies, comme toutes celles du même livre, doivent être attribuées aux dernières années du poète : M. B. Eschenburg l'a démontré par des raisons de métrique. Cela ne veut pas dire que le jeune poète vécût dans la paresse : il était occupé sans doute à conquérir le nom de *docte* que nul poète romain n'a mérité davantage ; mais de ces premiers essais, il ne

1. Prop. IV, 1, 133 :

Tum tibi pauca suo de carmine dictat Apollo
Et velat insano *verba tonare* foro.

2. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 17 à la note. — Contra B. Eschenburg, *Quæst. Prop. lib. Misc.*, Bonn., 1864. — Voy. aussi Postgate, *Sel. El. of Prop., Introd.*, p. 17. — M. Postgate, sans se prononcer nettement, a le tort d'incliner du côté de Hertzberg : *It is not necessary to suppose that Propertius was idle during this period. He was probably engaged in studying greek and roman litterature and antiquities, and learning the name of doctus, to which no Roman poet has a better right than he. It is also possible that he may have written some of the archæological poems in the fifth book* (4e de la vulg.).

nous est rien resté, ou du moins nous pouvons difficilement les distinguer parmi les élégies du premier livre : peut-être les pièces 16, 20, 21 se rattachent-elles à cette époque.

Vers l'âge de dix-huit ans, Properce rencontra Cynthie, qui était plus âgée que lui. On ne peut savoir au juste quelle était l'origine sociale de Cynthie. Elle se nommait, de son vrai nom, *Hostia;* c'est Apulée qui nous l'apprend[1]. Il est probable qu'elle était la petite-fille du poète Hostius[2], ou qu'à la faveur de son nom elle se faisait passer pour telle. Était-ce une affranchie[3] exerçant le métier de courtisane[4]? On ne risque pas de se tromper en la considérant comme une femme galante vivant sur un terrain neutre entre la considération et le vice à découvert[5].

Les relations de Cynthie et de Properce furent heureuses pendant quelques mois; il semble même que Cynthie y apportait tout d'abord plus de passion que Pro-

1. Passerat veut lire dans Apulée Hostilia au lieu de Hostia. — Bentley l'a réfuté, dans son édition d'Horace, Od. II, 12, 13, en note.

2. Prop. III, 20, 7-8 :

Est tibi forma potens,sunt castæ Palladis artes
Splendidaque a docto *fama refulget* avo.

Voy. Weichert, *Poetar. latinar. Hostii Lævii Calvi*, etc., *reliq.*, Lips., 1830, p. 5-8.

3. Le poète Hostius pouvait bien être un affranchi. Voy. Paldam, *Prop Carm.*, *Præf.*, p. 7. — *Contra* Weichert, ouvr. cit., p. 7 à la note. — Volpi, édit. de Prop., I, 1, 1, en note.

4. Ce qui rend probable que Cynthie était une courtisane, c'est la septième élégie du livre II où le poète se réjouit avec Cynthie de l'abrogation de la loi Julia. Or cette loi défendait aux courtisanes d'épouser des ingénus. Toutefois ces questions sont obscures : elles se rattachent aux mœurs encore plus qu'aux lois, de sorte qu'il est difficile de se prononcer.

5. Cf. J. Cranstoun, *The elegies of Prop.*, etc., *Life of Prop.*, p. 16.

pérce[1]; puis, pour un motif qu'il est impossible de connaître, elle le congédia, et le tint en défaveur pendant toute une année. C'est ce que les commentateurs modernes ont nommé le *discidium*. D'après l'opinion générale, la cause du mécontentement de Cynthie fut une infidélité de la part de Properce : il n'y a aucune raison de le croire. M. Hermann Knauth, en examinant attentivement les premiers vers de l'élégie III, 16, essaye d'établir que Cynthie, se trouvant à la campagne, appela Properce auprès d'elle, que ce dernier ne se rendit pas à cet appel et que ce fut là le motif du *discidium*[2].

Le premier livre des Élégies date de cette époque. Il valut à Properce une rapide célébrité. Le jeune poète fut admis dans le cercle de Mécène; peut-être vit-il Auguste. Au temps où il écrivait l'élégie 23 du livre III, il habitait aux Esquilies[3]; Teuffel pense que ce pouvait être chez Mécène.

Properce fut lié intimement avec Ovide, qui parle de lui à plusieurs reprises[4]. Il eut pour amis Ponticus, l'auteur d'une *Thébaïde*, qu'il ne faut pas confondre avec le Ponticus auquel est dédiée la huitième satire de Juvénal, ni avec celui dont il est question dans les poésies de Martial; un poète dramatique, qu'il désigne sous le pseudonyme de Lyncée; Bassus, qui écrivait des ïambes; Gallus, non

1. Cf. Prop., I, 3.
2. Voy. H. Knauth, *Quæst. Prop.*, p. 20-21.
3. Prop. III, 23, 23-24 :

I puer, et citus hæc aliqua præpone columna
Et dominum Esquiliis scribe habitare tuum.

4. Ovide, *Ars amat.*, III, 333; *Trist.*, II, 465; IV, 10, 45-46, 53; V, 1, 17; surtout IV, 10, 45-46 :

Sæpe suos solitus recitare Propertius ignes
Jure sodalicii qui mihi junctus erat.

pas Cornelius Gallus, l'imitateur d'Euphorion de Chalcis, le Gallus de la dixième églogue, celui qui se tua en 26/728, mais un autre Gallus, appartenant à une noble famille, peut-être Ælius Gallus qui entra le premier des Romains en Arabie et qui y perdit son armée par la peste et autres fléaux; Tullus, un jeune homme qui s'acheminait aux honneurs et dont l'oncle, probablement L. Volcatius Tullus, occupait les plus hautes fonctions. Enfin tout porte à croire qu'il a dû connaître Virgile.

Cependant il avait renoué avec Cynthie; mais cet amour n'était presque jamais heureux. Tantôt un riche préteur arrivait d'Illyrie; tantôt un ami cherchait à lui ravir sa maîtresse. Cynthie n'était point fidèle; la passion de Properce persistait néanmoins, et leurs relations, interrompues par l'année du *discidium* et par les aventures galantes de Cynthie, durèrent cinq ans ou peut-être un peu plus. A ce moment, le poète se révolta et signifia la rupture (III, 24 et 25).

Les biographes de Properce disent presque tous que cette séparation fut définitive; M. J. Cranstoun n'est pas de cet avis. L'élégie 7 du livre IV semble lui donner raison : une nouvelle maîtresse habite chez Properce, elle maltraite les anciennes esclaves de Cynthie, Pétalé et Lalagé[1]. La présence de ces esclaves dans la maison de Properce, après que Cynthie n'y était plus, fait bien supposer que cette dernière habitait avec le poète à l'époque

1. Voy. J. Cranstoun, *The elegies of Prop*, *Life of Prop.*, p. 21-22. — Cf. Prop. IV, 7, 43-46 :

Nostraque quod Petale tulit ad monumenta coronas,
Codicis inmundi vincula sentit anus;
Cœditur et Lalage tortis suspensa capillis,
Per nomen quoniam est ausa rogare meum.

de sa mort; d'un autre côté, la même élégie nous apprend que Properce n'a pas suivi le convoi funèbre. Il y a là une obscurité que l'on n'a pas encore éclaircie; voici une hypothèse qui pourrait expliquer ces contradictions apparentes : Cynthie demeurait avec Properce, les relations s'étaient renouées, ou peut-être la rupture, annoncée avec tant d'éclat, n'avait-elle eu lieu qu'en paroles. Sous le prétexte d'un voyage, par exemple, Cynthie disparut un jour de la maison et courut rejoindre en secret quelque nouvel amant; soit qu'elle voulût ménager Properce et qu'elle ne partît qu'avec esprit de retour, soit qu'elle craignît de lui donner l'éveil et d'être retenue, elle s'échappa sans emmener ses esclaves et sans emporter tout ce qu'elle possédait; très peu de temps après, elle mourut, sans doute chez ce nouvel amant, et l'on s'explique alors que Properce se soit abstenu de se rendre à ses funérailles. Ce n'est là, je le répète, qu'une hypothèse; mais je crois qu'on peut la proposer en l'absence de toute autre explication.

A partir de ce moment, Properce se tourna vers des études d'un caractère archéologique; il entreprit de chanter le passé de Rome (IV, 1), les vieilles légendes italiques (IV, 4 et 9), des évènements et des personnages d'un caractère tout romain (IV, 11). Hertzberg suppose qu'il retourna vivre à Assise, qu'il s'y maria et qu'il y laissa des descendants[1] ; c'est là de la pure fantaisie. On ne saurait, pour justifier la dernière de ces assertions, arguer du passage de Pline le Jeune (IX, 22, 1-2) où Passennus Paullus est qualifié de *vera soboles* (*Propertii*); cette expression veut dire : « il est bien de la race de »,

1. Hertzb., *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 46.

« de la famille de »; cela ne veut pas dire nécessairement : « il est bien le descendant de ». Le passage du même auteur VI, 15, 1 « *inter majores Propertium numerat* », ne prouve pas davantage : cela ne signifie qu'une chose, c'est que Passennus comptait Properce parmi les membres de sa famille, appartenant à une génération précédente.

Properce a dû mourir en l'an 16 ou 15 av. J.-C. (738 ou 739 a. u. c.) ou fort peu de temps après; on ne voit pas qu'il ait quitté Rome, et il est peu vraisemblable qu'il se soit marié.

On s'accorde à reconnaître que le quatrième livre de ses Élégies ne fut publié qu'après sa mort; je crois, avec Hertzberg et M. Munro[1] et contrairement à l'opinion générale, que le premier livre seul, *Cynthia Monobiblos*, a été publié du vivant de Properce. En tout cas, le peu de cohésion des trois derniers contraste avec la forme achevée du premier[2].

1. Voy. Hertzb., *Prop. Eleg. T. I, Quæst.*, p. 213-223, et Munro, *The Journ. of Philolog.*, vol. III, n° 11, Londres et Cambridge, 1875.

2. On a contesté l'authenticité de presque tout le quatrième livre : MM. Chr. Heimreich, *Novæ Quæst. Propert.* (Symbola philologor. Bonnens. in honor. Frid. Ritschelii collect. Fascic. poster., Lips., 1867, p. 669-684), et D. Carutti, (*Prop. Cynth., de vit. et carm. Prop. dissert.*, p. 34-48), ont voulu démontrer qu'à part la dernière, les élégies dont se compose le quatrième livre ne sauraient appartenir à Properce; l'un a fait intervenir Passennus Paullus, l'autre Aulus Sabinus. M. Richard Voigt (*De quarto Prop. libro dissert.*, Helsingforsiæ, 1872), dans une étude que j'ai déjà citée, leur a répondu d'une manière concluante. Il est possible que les amis de Properce qui ont édité ses œuvres posthumes aient rempli des lacunes dans quelques pièces inachevées; mais cela n'est point probable à en juger par le désordre de l'élégie IV, 1. En tout cas, si dès l'antiquité une ou deux pièces ont été introduites, par erreur ou avec l'intention de tromper, dans le dernier livre de Properce, nous manquons d'éléments pour les distinguer avec certitude.

ÉTUDE SUR LE CARACTÈRE

ET

L'HISTOIRE DE L'ÉLÉGIE

TALENT DE PROPERCE

I. — CARACTÈRE ET DÉFINITION DE L'ÉLÉGIE

On sait quelle est la théorie généralement admise sur le caractère de l'élégie. Le distique est une transition du rythme uniforme de l'épopée à la variété presque infinie des systèmes lyriques : de même on considère l'élégie comme une transition de l'exposition simple de l'épopée à l'accumulation de sentiments personnels dont la poésie lyrique nous offre l'expression. C'est dans l'élégie que la poésie subjective apparaît pour la première fois : le poète élégiaque diffère du poète épique en ce qu'il ne s'efface pas complètement derrière le tableau du monde extérieur. D'autre part, il ne se laisse pas, comme le poète lyrique, emporter sans entrave au vol de son imagination ; le monde objectif demeure la matière principale de son observation; c'est de là qu'il part, c'est là qu'il revient après de courtes envolées. Ainsi les élégiaques

allient dans une certaine mesure à l'exposition objective la réflexion subjective. L'élégie est, au point de vue de la critique littéraire, ce qu'elle est au point de vue de l'histoire : la médiatrice entre l'épopée et la poésie lyrique ; elle apparaît au moment où disparaît le premier genre ; elle précède et prépare la naissance du second[1].

Cette conception de l'élégie est plus séduisante en apparence par sa simplicité et par sa symétrie qu'elle n'est juste dans le fond. Elle peut satisfaire si l'on applique le nom d'élégie sans distinction à tous les poèmes écrits en vers élégiaques, si l'on détermine le sens du nom d'après les plus anciens poèmes qui l'ont porté ; en un mot, elle peut se défendre historiquement. Est-elle aussi légitime au point de vue de la critique pure? Sans doute, il n'est rien qui ne change avec le temps, rien qui présente constamment le même aspect. Les genres littéraires n'échappent point à la loi commune : ils se transforment sans cesse plus ou moins ; ils n'ont pas toujours été et ne seront pas toujours ce qu'ils sont à l'époque de leur plein développement, aux jours où l'on peut dire qu'ils s'épa-

1. Voy. cette théorie exposée dans deux livres qui ont paru récemment en Allemagne et dont les préfaces résument à l'usage des classes les idées de la critique savante sur le caractère et l'histoire de l'élégie : *Römische Elegiker*, D. K.-P. Schulze, Berlin, 1879, *Einleitung*, p. 3 sq., et *Anthologie aus den Elegikern der Römer*, Dr Carl Jacoby, Leipzig, 1882, *Einleitung*, p. 2 sq. — Les Allemands, du reste, n'ont pas la spécialité de tous ces systèmes. Voy. par exemple un développement analogue dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII, p. 344 sqq.; l'abbé Souchay dit (p. 351), d'après le père Gallutius, que « l'élégie a sa proposition et sa narration ainsi que l'épopée : mais avec cette différence que l'élégie enveloppe avec art sa proposition et que sa narration est resserrée, au lieu que la proposition de l'épopée est distincte et que sa narration est beaucoup plus étendue, » etc. Ce passage d'une étude, pleine d'ailleurs de renseignements utiles, montre où conduit l'abus de la rhétorique. La critique allemande réédite volontiers, avec un dogmatisme fatigant, toutes ces théories raisonneuses qui ne sont point le meilleur fonds du passé.

nouissent en chefs-d'œuvre. Il n'en est pas moins vrai que pour les définir, pour les saisir au vif, c'est à ce moment-là, non à d'autres, qu'il convient de se placer. L'élégie a trouvé son expression la plus belle et la plus particulière dans l'élégie latine : si l'on veut la connaître et la définir, c'est surtout dans les œuvres des élégiaques romains qu'il faut en rechercher les caractères. Il importe bien, dans un intérêt historique, de savoir d'où est venue l'élégie, de quels éléments elle s'est formée peu à peu, quelles figures elle a revêtues avant d'être tout à fait elle-même : mais il n'importe pas moins aux yeux de la critique, en vue d'une définition, de choisir pour formuler cette définition le moment unique où le genre a manifesté davantage ses caractères essentiels. Sinon, l'on s'expose à mêler toute sorte de traits tenant à des époques différentes et à composer une espèce de monstre qui, pour être de tous les temps à la fois, finit par n'être d'aucun et par n'avoir jamais eu d'existence réelle.

On dit par exemple que l'élégie représente la transition de l'épopée au lyrisme ; que le poète élégiaque, continuant comme le poète épique à s'appuyer sur le monde objectif, le quitte par moments et prend son essor vers le monde subjectif, domaine du poète lyrique, sans toutefois s'attarder dans cette excursion. Je crois qu'il suffit de comparer aux odes d'Horace, les élégies de Catulle, de Tibulle et de Properce pour se convaincre que l'élégie est sensiblement plus subjective que l'ode : plus intime, individuelle et sentimentale. Les idées générales se font dans l'ode une place bien plus étendue : le nom de l'ami auquel on la dédie ou de la femme qu'on y célèbre, l'incident qui en fait le sujet ne sont très souvent qu'un prétexte pour développer quelque pensée d'un caractère

objectif. L'élégie proprement dite, au contraire, retrace l'impression toute personnelle du poète, un évènement de sa vie, une souffrance ou une joie de son cœur, et le monde objectif n'y joue un rôle que par l'intermédiaire des souvenirs classiques pour servir de comparaison et d'ornement.

Certes, il n'en est ainsi ni dans l'élégie ionienne ni dans l'élégie attique: Callinus d'Éphèse, Tyrtée, Archiloque de Paros s'appliquaient à réveiller chez leurs concitoyens l'enthousiasme patriotique. Solon, Phocylide de Milet, Théognis de Mégare mêlaient à des exhortations guerrières des préceptes de sagesse; Xénophane de Colophon accentuait encore cette dernière tendance et la rendait plus philosophique. Ce que nous savons de Simonide de Céos, l'inventeur, dit-on, de l'élégie thrénétique, nous le montre consacrant ses chants de deuil à des pensées générales plutôt qu'à ses afflictions personnelles. Mimnerme lui-même, qu'on dit le père de l'élégie érotique, Mimnerme qui célébra Nanno, paraît, à en juger par les fragments conservés, avoir fait dans son œuvre poétique la place la plus large à des lamentations d'un caractère général sur la fuite de la jeunesse et la perte des plaisirs. Le peu qui nous est rapporté d'Antimaque de Colophon et de Phanoclès, déjà presque alexandrins, prouve suffisamment qu'ils s'inspiraient avant tout de souvenirs mythologiques et de récits traditionnels.

Mais tous ces poèmes, plus objectifs en effet que subjectifs, ne sont pas l'élégie; les premiers n'ont de commun avec elle que le mètre qu'elle devait s'approprier plus tard; dans ceux qui suivent, sauf peut-être chez Mimnerme, elle n'existe qu'à l'état de germe; ils la laissent entrevoir, pressentir, mais ils n'en donnent pas encore

l'image entière et dégagée. Il faut arriver à la période alexandrine, à Philétas et à Callimaque, pour trouver la véritable élégie, le genre constitué dans ce qu'il a d'essentiel, bien que son caractère ne doive se prononcer définitivement qu'avec l'élégie romaine. Vouloir, de tous les poèmes composés dans le mètre élégiaque, faire des élégies[1], c'est fonder une classification sur des rapports accidentels : il vaut mieux reconnaître que l'élégie, née postérieurement au mètre élégiaque, l'a choisi comme un moule pour s'y couler et lui a dû son nom. Peu à peu, sans doute, ce mètre est devenu surtout le sien ; mais il avait servi d'abord à des poèmes d'une assez grande variété d'inspiration et dont la plupart n'avaient avec elle, quant au fond, aucune espèce de rapport. Virgile a écrit les Géorgiques, Stace une partie des Silves en hexamètres dactyliques ; c'est le mètre épique ; les Géorgiques et les Silves ne sont pas pour cela des épopées. Pourquoi vouloir que tous les poèmes écrits dans le mètre élégiaque soient des élégies? pourquoi ranger sous une même étiquette Solon et Properce, Archiloque et Tibulle, Ovide et Tyrtée? Le simple rapprochement des noms devait mettre en garde contre le rapprochement des œuvres. La communauté de rythme a peu d'importance : alors même que l'élégie avait pris son caractère propre, alors qu'elle avait inspiré ses chefs-d'œuvre, le rythme qui lui servait, servait en même temps à un genre secondaire qui n'a par ailleurs rien de commun avec elle : je veux dire l'épigramme. Personne ne prétendra que les distiques de

1. C'est ce que veut, par exemple, M. Robert Scharf, *Quæst. Prop. Hal. Sax*, 1881, p. 7 : « ... *verum esse, quod supra statuimus, patet, elegiæ naturam et vim propriam non in argumento, sed in forma metrica esse positam.* »

Martial représentent une variété de l'élégie; cela est fâcheux pour les amateurs de classifications: ils auraient eu ainsi l'élégie épigrammatique[1] à côté des élégies militaire, gnomique, thrénétique, sympotique, érotique, que sais-je? Ovide, en écrivant l'*Art d'aimer*, a composé un poème didactique et non une élégie. Ainsi le fait qu'un poème est écrit dans le rythme élégiaque ne suffit pas pour qu'on ait le droit de le compter parmi les élégies.

Qu'est-ce donc que l'élégie? Laissons de côté ces mots d'objectif et de subjectif, laissons à la philosophie ce qui appartient à la philosophie ; ne perdons pas de vue qu'il s'agit ici de poésie, de sentiment et d'art. « L'élégie, dit excellemment l'abbé Fraguier[2], doit être l'expression d'une mélancolie passionnée. » L'élégie est un poème intime et sentimental; le poète y épanche ses douleurs et ses joies, il y chante surtout ses amours, parfois les amours d'autrui, soit qu'il prenne le sujet dans la vie de ceux qui l'entourent, soit qu'il le trouve dans l'histoire ou dans la mythologie. Il est de l'essence de l'élégie d'avoir de la noblesse; bien qu'elle soit généralement triste, presque toujours grave, elle peut être riante et légère, mais avec mesure, et le comique n'y doit pas trouver de place; la grâce familière est permise, la vulgarité est interdite. Même lorsqu'une élégie est joyeuse, il faut qu'on y sente la passion, il est bon que la tristesse fasse pointe en

1. Il s'en est fallu de peu : Gruppe (*Die Röm. Eleg.*, t. I, p. 401), en parlant du long fragment d'Hermésianax conservé par Athénée, en relève le tour épigrammatique et approuve Schlegel d'avoir nommé ce poème une série de petites épigrammes : la transition était trouvée.

2. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, t. VI, p. 279.

quelque endroit[1]; l'élégie spirituelle et gaie, fréquente dans les *Amours* d'Ovide, marque déjà une corruption du genre. La noblesse de l'élégie est la raison pour laquelle, en dehors de son mètre habituel, un seul est digne de lui servir : le mètre épique. On a vu plus haut que tous les poèmes composés dans le mètre élégiaque ne sont pas des élégies ; la réciproque n'est pas moins vraie : toutes les élégies ne sont pas écrites dans le mètre élégiaque. C'est une élégie, ce charmant poème de *Lydia*, attribué sans raison suffisante à Valérius Caton ; c'est encore une élégie, avec des digressions à la mode alexandrine, cette touchante histoire de Scylla, fille de Nisus, qu'un poète inconnu nous a laissée sous le titre de *Ciris;* c'est une élégie, cet épisode d'Ariane et de Thésée[2] que Catulle a placé dans les *Noces de Thétis* et qui demeure un de ses chefs-d'œuvre. Néanmoins le mélange d'intimité et de noblesse qui fait le caractère de l'élégie se trouve mieux représenté par le distique où s'unissent le grave hexamètre et le pentamètre moins solennel, plus languissant. Qu'on y prenne garde, en effet : repousser la doctrine qui veut conclure rigoureusement de la forme métrique d'un poème à sa nature, n'est pas une raison pour méconnaître qu'un rythme, par ses caractères, convienne généralement mieux que tout autre à tel ou tel genre littéraire[3].

Certains poèmes, qui sont à coup sûr des élégies, pa-

1. Voy. par exemple chez Properce II, 15.

2. C'est ce qu'a vu Marmontel, *Mélanges de littérature*, article ÉLÉGIAQUE (t. II, p. 21 de l'édit. Didot, Paris, 1867). Marmontel, du reste, a bien parlé de l'élégie : « Dans sa simplicité touchante et noble, dit-il, elle réunit tout ce que la poésie a de charmes, l'imagination et le sentiment » (article ÉLÉGIE, t. II, p. 22).

3. Voy., dans ce sens, O. Riemann, *Préface des Mètres lyriques d'Horace, de H. Schiller*, traduction, Paris, 1883, *préf. du trad.*, p. 3.

raissent au premier abord ne pas entrer dans la définition précédente : tels sont les vers célèbres consacrés aux origines de Rome par Tibulle dans la cinquième élégie de son deuxième livre, par Properce dans la première de son quatrième livre. Est-il permis d'y voir l'expression d'une mélancolie passionnée, la manifestation d'un sentiment intime, d'une douleur ou d'une joie individuelle, une œuvre qui réunisse les caractères attribués plus haut à l'élégie? Pour ma part, je n'en doute pas. Lorsque Tibulle ou Properce se plaisent à retracer le tableau des temps barbares, c'est par suite d'une impression toute personnelle, quelque dégoût du présent qui les pousse à une comparaison intéressée avec un autre siècle, à une boutade, si l'on peut dire, en faveur d'une époque où ils eussent été embarrassés de vivre, mais dont les défauts n'étaient point ceux que leur propre temps les forçait de subir et qui les irritaient. Dans l'un et dans l'autre de ces poèmes, le poète parle en son nom et se met en scène : il choisit, dans cette vision du passé, ce qui le séduit davantage, ce que regrette sa mélancolie, ce qui serait conforme à ses goûts : Tibullé se représente un culte simple et rustique et des amours naïves [1] ; plus rude et plus généreux, Properce est saisi d'un enthousiasme grave où perce le regret d'une énergie inoccupée et peut-être le remords d'avoir vécu une vie sans péril. La note personnelle se retrouve constamment : Properce et Tibulle ne chantent pas précisément la grandeur de Rome ; ils chantent l'admiration que cette grandeur leur inspire ; c'est moins une glorification de la patrie qu'une profession de foi par laquelle le poète se fait mieux connaître, veut

1. Tibulle II, 5, 27-38.

noter au passage une de ses plus chères impressions et donner ainsi à la postérité un trait de plus pour reconstituer sa physionomie individuelle.

II. — MIMNERME

Si l'on admet les considérations que je propose, quelle part convient-il de faire à Mimnerme dans la création et le développement de l'élégie? Les fragments qui nous sont parvenus ne permettent pas, à eux seuls, de trancher la question : ils ont trop peu d'étendue et d'importance. Il faut, pour aboutir à une conclusion, s'aider du témoignage des anciens. Horace parle d'un poète élégiaque avec lequel il échange des compliments ampoulés : ce poète salue Horace du nom d'Alcée, et pour lui rendre sa politesse, Horace le traite de Callimaque et *même* de Mimnerme :

> Discedo Alcæus puncto illius; ille meo quis?
> Quis nisi Callimachus? si plus adposcere visus,
> Fit Mimnermus, et optivo cognomine crescit [1].

« Quand je le quitte, je suis, à son compte, Alcée ; et lui qui est-il au mien? qui, sinon Callimaque? S'il paraît désirer davantage, il devient Mimnerme, et le voilà grandi par le surnom à son gré. »

D'après ce passage, il est évident que les élégiaques romains, ou au moins quelques-uns d'entre eux, se récla-

1. Horace, *Epist.* II, 2, 101. — Horace nomme Mimnerme dans un autre passage, *Epist.* I, 6, 65 : *Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque Nil est jucundum, vivas in amore jocisque.* « Si, comme le pense Mimnerme, il n'y a rien d'agréable sans l'amour et le plaisir, vis dans l'amour et le plaisir. »

maient de Mimnerme et qu'à un certain point de vue ils le mettaient au-dessus de Callimaque; à quel point de vue, c'est ce qu'il s'agit de déterminer. Faut-il croire que l'élégie de Mimnerme et l'élégie latine furent bien un seul et même genre, et que Mimnerme cultiva ce genre plus heureusement que Callimaque? Je ne le pense pas, et voici pourquoi.

Catulle nomme deux fois Callimaque[1]; Ovide parle de lui neuf fois[2], et de Philétas trois fois[3]. Ni Catulle, ni Ovide[4] n'ont rien dit de Mimnerme.

Properce nomme six fois Callimaque[5], et cinq fois Philétas[6]; une seule fois Mimnerme[7].

Si l'on ajoute à cela que Quintilien le passe sous silence[8], on ne peut s'empêcher de croire que les élégiaques romains, dans le fond, se souciaient médiocrement de Mimnerme et que leur genre ne se rattachait guère au sien. S'ils l'invoquaient, c'est qu'ils voyaient en lui le créateur lointain, j'allais dire mythique, de l'élégie amoureuse, et la seule supériorité qu'ils aient pu lui attribuer sur Callimaque, est l'antériorité. Sans doute, le poète rencontré par Horace était un enragé d'archaïsme. Le

1. Catulle 65, 16; 116, 2.

2. Ovide, *Amor.* I, 15, 13; II, 4, 19. *Ars amat.* III, 329. *Remed. Amor.* 381, 759 et 760. *Trist.* II, 367; V, 5, 38. *Pont.* IV, 16, 32. *Ibis* 55.

3. Id., *Remed. Amor.* 760. *Trist.* I, 6, 2. *Pont*, III, 1, 58.

4. Autrefois, au vers 548 de l'*Ibis*, on écrivait *Mimnermi;* aujourd'hu les bons éditeurs sont d'accord pour écrire *Mamertæ* (Merkel, Riese, Ellis). — Voy., sur ce point, l'édition que M. Ellis a donnée de l'*Ibis*, à la page 154 du commentaire.

5. Properce II, 1, 40; 34, 32. III, 1, 1; 9, 43. IV, 1, 64; 6, 4.

6. Id. II, 34, 31. III, 1, 1; 3, 52; 9, 44. V, 6, 3.

7. Id. I, 9, 11.

8. Quintilien, *Instit. orat.* X, 1, 58. — La raison que N. Bach trouve au silence de Quintilien ne me paraît pas suffisante (voy. *Mimnermi Coloph. carm. quæ supers.* N. Bachius Lipsiæ, 1826, p. 12, note 14).

seul vers où Properce ait nommé Mimnerme s'accorde avec cette explication. C'est dans la neuvième élégie du premier livre ; Properce conseille à son ami Ponticus de laisser la poésie épique et, s'il veut se faire aimer, d'aborder un genre littéraire plus aimable ; il ajoute :

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.

« Le vers de Mimnerme vaut plus en amour que celui d'Homère. »

Ainsi Properce, au modèle le plus ancien de l'épopée, au créateur du genre, à Homère, oppose, comme poète de l'amour, Mimnerme ; le goût lui faisait un devoir de mettre en face du vieil Homère un poète très ancien[1] ; on peut même dire, si l'on veut, qu'il nommait Mimnerme comme le père de la véritable élégie et que celui-ci passait généralement pour tel. Mais cela ne prouve pas du tout qu'il le fût en effet. Les anciens avaient, encore plus que les modernes, la manie de mettre des noms à l'origine des choses. Un genre littéraire existait ; il fallait qu'il eût un inventeur ; comme si tout, dans l'art aussi bien que dans la nature, ne se formait pas avec lenteur d'éléments divers, et comme si un homme avait jamais créé quoi que ce soit ! Il fallait, de plus, nommer cet inventeur ; le plus souvent, on ne pouvait pas se montrer bien difficile. Mimnerme, parmi les anciens qui écrivirent des vers élégiaques, avait, dans l'expression des idées générales, choisi surtout celles qui avaient trait à l'amour : il les avait rendues avec un charme souverain et une simplicité touchante : voilà plus qu'il n'était nécessaire pour le saluer père de l'élégie érotique, la véri-

1. Mimnerme florissait de 630 à 600 avant J.-C.

table élégie, quitte à procéder fort peu de lui et de son œuvre. Mimnerme, pour les élégiaques romains, ce n'était guère qu'un nom, et même un nom à invoquer alors seulement qu'on était en veine d'archaïsme.

Voyons maintenant si les fragments, qui nous sont parvenus en trop petit nombre et dans un triste état de mutilation, confirment ou contredisent cette manière de voir. Bernhardy a traduit assez exactement l'impression qui ressort d'une telle lecture : « On trouve chez Mimnerme, dit-il, les plaintes molles du désir et des sentiments déçus. Il ouvrit à ses successeurs une large voie pour l'expression d'une conception mélancolique de la vie dans les circonstances, fréquentes depuis Alexandre le Grand, de tranquillité et de solitude occupée par l'érudition. Il célèbre la vie de jouissances des Ioniens ; il désire tous les biens et tous les plaisirs de la vie ; il souhaite qu'ils ne soient troublés par aucun malheur et qu'ils se prolongent jusqu'à la limite extrême, jusqu'à la mort. C'est pourquoi il déplore la fuite des heures heureuses dont la beauté nous est si parcimonieusement mesurée, la rapidité fragile de la destinée humaine et les afflictions de la vieillesse abandonnée et sans grâce. Cette mélancolie reçoit un charme tout particulier du ton agréable et de l'éclat de l'exécution [1]. »

Ce sont là sans doute des traits que l'on retrouve dans l'élégie latine : mais, seulement épars, ils n'en constituent pas la physionomie entière. Gruppe remarque avec justesse que Tibulle, qui se complaît à ces lamentations

1. Bernhardy, *Grundr. der Griech. Litter.* 3 *Bearb.*, 2 *Theil*, 1 *Abth.*, 2 *Abdr.* Halle, 1877, § 103, 1, p. 437 (505) sqq. — Je demande pardon de ce luxe d'indications : il ne faut guère moins pour se retrouver dans le livre de Bernhardy, où tout est obscur, jusqu'à l'index.

d'un caractère général sur la brièveté des belles heures et sur la rapide approche de la vieillesse et de la mort, ne leur accorde cependant qu'un rôle secondaire : il les emploie en quelque sorte comme « assaisonnements[1] »; elles entrent dans la composition de l'élégie, mais elles n'en sont qu'une faible partie : le fonds est bien autrement précis et individuel. On objectera que Mimnerme a, lui aussi, célébré une maîtresse dont le nom est connu ; comme Antimaque pour Lydé ou Philétas pour Battis, comme plus tard Properce pour Cynthie, Mimnerme n'a-t-il pas chanté pour Nanno ? C'était une joueuse de flûte qu'il aima sans réussir à lui plaire ; il est certain qu'elle lui inspira des vers. Les citations d'Athénée Μίμνερμος ἐν Ναννοῖ, de Strabon Μίμνερμος ἐν τῇ Ναννοῖ, de Stobée Ἐκ Μιμνέρμου Ναννοῦς, ne laissent planer aucun doute, non plus que les vers que lui consacre Hermésianax de Colophon dans le long fragment si heureusement sauvé par Athénée :

Μίμνερμος δὲ, τὸν ἡδὺν ὃς εὕρετο πολλὸν ἀνατλὰς 35
ἦχον καὶ μαλακοῦ πνεῦμ' ἀπὸ πενταμέτρου,
καίετο μὲν Ναννοῦς, πολιῷ δ'ἐπὶ πολλάκι λωτῷ
κημωθεὶς κώμους στεῖχε συνεξανύειν·
πληχθεὶς δ', Ἑρμόβιον τὸν ἀεὶ βαρὺν οὐδὲ Φερέκλην
ἐχθρὸν μισήσας, τοῖ' ἀνέπεμψεν ἔπη[2]. 40

« Mimnerme qui, ayant beaucoup souffert, trouva de doux accords dans le souffle du pentamètre languissant,

1. O. Gruppe, *Die röm. Eleg.*, t. I, p. 397 : « *Es sind* (les fragments de Mimnerme) *allgemeine Klagen über den Verlust der Jugend, wie vir sie, als* Ingrediens *eingemischt, noch bei Tibull wiederfinden.* »

2. Je cite ces vers très mutilés d'après le texte de N. Bach, non d'après le premier texte qu'il donna en 1826 dans la préface (p. 20) de son édition de Mimnerme, mais d'après le second, p. 136-142 de ses *Philetæ Coi, Hermesianactis Colophonii, atque Phanoclis reliquiæ* (*Halis Saxonum*,

Mimnerme brûla pour Nanno ; souvent, avec la mentonnière et la flûte de brillant lotus, il vint prendre part aux banquets. Frappé au cœur, sans daigner haïr Hermobios, toujours méchant, ni l'odieux Phéréclès, il chanta ces tendres vers. »

On a conclu de tous ces renseignements que Mimnerme avait donné pour titre à son recueil d'élégies, formé de deux livres, le nom de Nanno. C'est l'opinion de Bernhardy[1] et celle de M. Couat[2]. N. Bach y apportait plus de réserve : il croyait à l'existence du titre, mais admettait qu'il pouvait bien être le fait des grammairiens alexandrins, non du poète lui-même. D'ailleurs, il faisait rentrer dans *Nanno* le poème sur la lutte de Smyrne contre Gygès et les Lydiens, de sorte que, d'après lui, ce recueil aurait compris tous les vers élégiaques laissés par Mimnerme[3].

Je soupçonne, avec Gruppe[4], qu'en attribuant au poète le titre de *Nanno*, on commet une méprise reposant sur un anachronisme. Antimaque put bien inscrire en tête de ses élégies le nom de Lydé, Hermésianax en tête des siennes celui de Léontium ; mais Mimnerme n'était point le contemporain d'Antimaque ni d'Hermésianax.

1829) ; sauf au vers 39 où j'écris οὐδέ, non ἠδέ. D'après M. Couat (*la Poésie alexandrine*, p. 88, note 1), ce serait Welcker qui aurait remplacé ἠδέ, leçon de Bergk, par οὐδέ ; mais N. Bach (*Philetæ Coi*, etc., p. 143 en note) dit que οὐδέ est la leçon des manuscrits; ce serait Casaubon qui aurait introduit ἠδέ. — M. H. Kynaston, *Extracts from the Greek Elegiak Poets* (*Macmillans elementary classics*), *London*, 1880, adopte au vers 38 συνεξανύων, variante de Schweighäuser. — M. Couat a donné une traduction intéressante, avec des notes, du fragment tout entier d'Hermésianax, p. 85-90, *ouvr. cit.*

1. Bernhardy, *Grundr. der Griech. Litter.*, *loc. cit.*
2. A. Couat, *ouvr. cit.*, p. 65.
3. N. Bach, *Mimn. Coloph. carm.*, *quæ supers.*, préf. p. 20-23.
4. Voy. O. Gruppe, *Die röm. Eleg.*, t. I, p. 397.

Pourquoi supposer chez lui ce qui est l'usage d'une époque ultérieure? Ἐκ Ναννοῦς ou Ἐν Ναννοῖ ne précède point, tant s'en faut, tous les fragments cités par Stobée et par Strabon[1]. Ces fragments, c'est encore Gruppe qui l'observe[2], ont un caractère général, et rien ne prouve qu'ils s'adressent à une maîtresse déterminée. En voici un, par exemple, le premier dans l'édition de Bach, l'un des plus connus et des plus charmants :

Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄτερ χρυσέης Ἀφροδίτης;
τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι,
κρυπταδίη φιλότης καὶ μείλιχα δῶρα καὶ εὐνή.
ἄνθεα τῆς ἥβης γίγνεται ἁρπαλέα
ἀνδράσιν ἠδὲ γυναιξίν· ἐπὴν δ'ὀδυνηρὸν ἐπέλθῃ
γῆρας, ὅ τ'αἰσχρὸν ὁμῶς καὶ καλὸν ἄνδρα τιθεῖ,
αἰεὶ μὲν φρένας ἀμφὶ κακαὶ τείρουσι μέριμναι,
οὐδ' αὐγὰς προσορῶν τέρπεται ἠελίου,
ἀλλ' ἐχθρὸς μὲν παισίν, ἀτίμαστος δὲ γυναιξίν.
οὕτως ἀργαλέον γῆρας ἔθηκε θεός.

« Quelle vie, quel bien possible sans Aphrodite d'or? Puissé-je mourir avant de cesser de vivre par l'amour, par les amitiés clandestines, les doux présents, le lit commun! La fleur de la jeunesse est désirable chez l'homme et chez la femme; mais lorsqu'est venue la vieillesse douloureuse qui traite de la même façon l'homme beau et celui qui est laid, toujours de tristes soucis assiègent et oppressent le cœur; on ne trouve plus de plaisir à voir les rayons du soleil: on déplaît aux enfants, on n'est plus estimé des femmes. Tel est le sort pénible qu'à la vieillesse a fait un dieu. »

1. Voy. par exemple, dans l'édition de Bach, les fragments 1, 2, 10.
2. O. Gruppe, *loc. cit.*

On le voit : c'est là l'expression d'idées tout à fait générales. Rien ne montre que le poète s'adresse à Nanno ou à quelque autre femme déterminée ; bien que dans un vers il parle à la première personne, τεθναίην, on ne peut dire cependant que ce soit de la poésie personnelle. Il en va de même du deuxième fragment : Mimnerme commence par comparer, comme jadis Homère, comme plus tard Simonide, la jeunesse de l'homme aux feuillages éphémères du printemps ; quand cette jeunesse rapide nous échappe, la mort, dit-il, devient préférable à la vie :

Ἀυτίκα τεθνάμεναι βέλτιον ἢ βίοτος.

« Aussitôt, mourir vaut mieux que vivre. » Des maux inévitables viennent avec l'âge ; chacun de nous en a sa large part : « Il n'est aucun des hommes à qui Zeus n'envoie beaucoup de maux. »

. . . οὐδέ τίς ἐστιν
ἀνθρώπων ᾧ Ζεὺς μὴ κακὰ πολλὰ διδοῖ.

La forme sentencieuse dans laquelle le poète s'exprime continuellement, ramène la pensée non vers l'élégie, mais vers la poésie gnomique. C'est ce que Gruppe indique avec beaucoup de jugement[1] : certains fragments de Mimnerme sont des méditations morales qui ne diffèrent point, comme genre littéraire, des fragments de Solon. On est confirmé dans cette manière de voir par

1. Gruppe, si répréhensible dans la critique des textes, fait preuve parfois de finesse et de bon sens dans les questions morales ou purement littéraires.

des vers comme ceux-ci dont les deux derniers au moins sont certainement de Mimnerme :

Μήτε τινὰ ξείνων δηλεύμενος ἔργμασι λυγροῖς,
μήτε τιν' ἐνδήμων, ἀλλὰ δίκαιος ἐών,
τήν σ' ἀυτοῦ φρένα τέρπε, δυσηλεγέων δὲ πολιτῶν
ἄλλος τὶς σε κακῶς, ἄλλος ἄμεινον ἐρεῖ[1].

« Si à nul étranger, à nul compatriote tu ne fais du tort et suscites des obstacles, si au contraire tu es juste, apaise et adoucis ton cœur : parmi les citoyens bavards, l'un dira du mal de toi, un autre dira du bien. »

Voici encore un distique ; il est inscrit par Stobée sous la rubrique 'Εκ Μιμνέρμου Ναννοῦς :

Τιθωνῷ μὲν ἔδωκεν ἔχειν κακὸν ἄφθιτον ὁ Ζεύς,
γῆρας, ὃ καὶ θανάτου ῥίγιον ἀργαλέου.

« Tithon a reçu de Zeus un mal éternel, la vieillesse plus affreuse même que la triste mort. »

Je conclus : les poésies de Mimnerme n'ont pas reçu de lui le titre de *Nanno ;* ce titre est probablement une invention de la science moderne. En supposant qu'il vienne des grammairiens alexandrins, ou ne serait pas pour cela en droit de penser que Mimnerme chanta Nanno, comme Philétas Battis ou Properce Cynthie. Il suffisait que la pièce la plus célèbre, peut-être tout simplement la première du recueil, fût dédiée à Nanno ou composée à

1. Les quatre vers se lisent dans les œuvres de Théognis, mais les deux derniers τήν σ'ἀυτοῦ, etc., se trouvent dans l'Anthologie palatine sous le nom de Mimnerme (Editions Jacobs et Didot, IX, 50. Planud. I, 89. Analect. Brunck. I, 62). Welcker pensait qu'on avait cousu ensemble des distiques de Mimnerme et de Théognis ; N. Bach (*Mimn. Coloph. carm. quæ supers.*, p. 37-38), avec assez de probabilité, restitue le tout à Mimnerme.

son sujet, ou bien que le nom de Nanno, désignant peut-être une maîtresse imaginaire, se retrouvât dans deux ou trois poèmes[1] : les grammairiens d'Alexandrie, en donnant ce nom pour titre collectif, auraient alors, assez mal à propos, suivi l'usage de leur temps. Il ressort d'une manière évidente des fragments parvenus jusqu'à nous que Mimnerme se tint presque toujours dans le domaine des idées générales exprimées sous une forme sentencieuse. On ne doit pas le ranger parmi les élégiaques : c'est en réalité un poète gnomique.

Que les élégiaques romains aient pratiqué son œuvre, qu'ils l'aient aimée et qu'ils en aient tiré quelque fruit, c'est là une autre question : ils lisaient aussi Homère et Sophocle, et cette lecture ne leur demeurait point inutile. La poésie de Mimnerme n'était qu'un des éléments nombreux et variés de leur éducation littéraire : ce n'était point un de leurs modèles proprement dits, une des expressions du genre qu'ils cultivaient. Ceux d'entre eux qui étaient le plus épris d'archaïsme faisaient peut-être de Mimnerme le créateur de l'élégie érotique ; mais il est permis de douter de leur entière bonne foi. Properce, nous l'avons vu, ne l'a nommé que dans un seul passage, et ce nom ainsi placé n'a d'autre valeur que de représenter une poésie amoureuse et molle en face d'une poésie héroïque. A ce point de vue, Properce ne pouvait mieux choisir : Mimnerme est un charmant poète. On a reproché à sa muse de manquer d'élévation, d'être descendue des hautes régions du patriotisme et de la morale

1. Rien n'autorise à conclure davantage du vers d'Hermésianax, lequel est bien postérieur à Mimnerme; celui-ci n'eût-il nommé Nanno qu'une seule fois, c'était plus qu'il n'en fallait pour Hermésianax qui fait Hésiode amoureux d'Eoé d'Ascra et Homère épris de la sage Pénélope (Fragment d'Hermés, déjà cité, vers 23-24, 29-30).

civique jusqu'à celles du plaisir et des regrets sans dignité[1]. Cependant cette tristesse antique a tant de naturel qu'elle n'est point sans grandeur : elle n'a pas trop vieilli et ne risque point de le faire tant que les hommes trouveront la fin de la vie moins belle que le commencement.

III. — L'ÉLÉGIE ALEXANDRINE. — PHILÉTAS, CALLIMAQUE

Si l'influence de Mimnerme sur la naissance et le développement de l'élégie romaine est à peu près insignifiante, en tout cas bien moindre qu'on ne la représente d'ordinaire, on ne saurait en dire autant pour Callimaque et pour Philétas. Avec les Alexandrins se manifeste, imparfait encore, mais déjà pourvu de ses traits essentiels, le véritable genre élégiaque. Ce n'est pas ici le lieu d'une étude d'ensemble sur les poètes d'Alexandrie; M. Couat, dans un livre récent que j'ai cité et que je citerai plus d'une fois, a traité largement la question. Je me bornerai à signaler en quoi l'élégie alexandrine diffère, à mon sens, de l'élégie romaine, et parmi les Alexandrins je m'en tiendrai aux deux plus illustres, aux deux maîtres qu'invoque avec persistance Properce[2], que nomme en toute occasion Ovide[3], à Philétas et à Callimaque. « Partout, dit M. Couat, ils sont cités côte à côte et associés à

1. Voy. par ex. Pierron, *Hist. de la littér. grecque*, p. 138-139 de la 7e édition.
2. Voy. plus haut p. 256, notes 5 et 6.
3. Voy. plus haut même page, notes 2 et 3.

la même gloire, comme si toute la poésie de leur temps se résumait en eux[1]. »

M. Pierron, sévère pour les Alexandrins, accorde ironiquement à Philétas « cet avantage que presque tous ses vers ont péri et que nous sommes dans l'impossibilité de contrôler les jugements de ses admirateurs[2] ». Mais d'abord, si l'admiration d'hommes tels qu'Ovide et Properce peut quelquefois s'égarer, ce n'est jamais bien loin, ni bien à faux : le nom des admirateurs garantit dans une certaine mesure la légitimité de l'admiration. Au surplus, les œuvres de Philétas n'ont pas si entièrement péri que veut bien le dire M. Pierron : de ces fragments, trop rares sans doute et trop mutilés, quelques-uns conservent l'empreinte du génie personnel, une empreinte assez nette pour ne laisser aucune incertitude sur les caractères qui devaient distinguer le poète de Cos entre ses contemporains. Enfin, Théocrite fut son élève ; les élèves doivent aussi compter parmi les œuvres d'un maître, ce n'est que justice. Par quelques vers échappés à la destruction, par Théocrite formé à son école, par les hommages passionnés des élégiaques latins, Philétas a gardé cette immortalité qu'il s'était promise lorsqu'il disait : « Il n'en sera pas de moi comme de l'aune des montagnes qu'arrache un pauvre paysan à l'aide d'une pioche; mais ayant su l'art des vers, m'étant donné beaucoup de peine, devenu habile dans tous les genres de poèmes... (je vivrai toujours ou longtemps). »

Οὔ μέ τις ἐξ ὀρέων ἀποφώλιος ἀγροιώτης
αἱρήσει κλήθρην, αἱρόμενος μακέλην·

1. A. Couat, *la Poésie alexandrine*, p. 63.
2. A. Pierron, *Hist. de la litt. grecque*, p. 471 de la 7e édition.

ἀλλ' ἐπέων εἰδὼς κόσμον, καὶ πολλὰ μογήσας,
μύθων παντοίων οἶμον ἐπιστάμενος...

Ce sont là des vers gracieux; mais ils n'ont pas seulement pour nous le mérite d'une heureuse comparaison : rapprochés de certains autres fragments, ils nous mettent sur la voie des qualités propres à Philétas et du jugement que l'on doit porter sur ses œuvres. M. Couat l'a compris[1] ; il rappelle et groupe des passages où le poète fait allusion à des superstitions rustiques : le faon piqué par l'épine du cactus et dont les ossements muets ne peuvent plus rendre de sons; les abeilles nées du cadavre d'un bœuf; d'autres vers dans lesquels Philétas se représente sans doute lui-même, assis à l'ombre d'un platane, et si l'on se reporte au fragment d'Hermésianax[2], célébrant sa Battis; enfin, la comparaison que je viens de citer; et de tous ces indices rapprochés il conclut légitimement que la poésie[3] de Philétas avait « un caractère bucolique, quelque chose de populaire et de familier, l'amour pour objet et la nature pour cadre ». Ainsi Phi-

1. A. Couat, *ouvr. cit.*, p. 77.
2. Fragment d'Hermés., vers 75 sqq.
3. M. Couat dit *les Élégies*. Il vaut mieux ne pas choisir spécialement, dans l'œuvre de Philétas, les élégies pour leur attribuer un caractère bucolique et populaire; ce serait oublier que le poète s'était exercé aussi dans la poésie bucolique proprement dite, comme le témoigne un passage de Théocrite VII, 39 sqq :

« ... οὐ γάρ πω κατ'ἐμὸν νόον οὔτε τὸν ἐσθλόν
Σικελίδαν νίκημι τὸν ἐκ Σάμω ὀυδὲ Φιλητᾶν
ἀείδων, βάτραχος ποτ'ἀκρίδας ὥς τις ἐρίσδω. »

N. Bach (*Phil. Herm. Phan. rel.*, p. 17) invoque aussi, comme preuve, des vers de Moschus III, 96 sqq.; mais le passage de cette idylle, qui d'ailleurs n'est pas de Moschus, paraît interpolé à M. H. L. Ahrens (voy. p. 114 de son édit. de Théocr. Bion Mosch., Leipzig, 1869).

létas se distinguait parmi les Alexandrins par le goût de la nature et la recherche de la simplicité. Sa poésie devait avoir une fraîcheur qui respire encore dans les distiques épars sauvés de l'oubli. En voici un que nous a transmis Stobée et qui mérite d'être cité. Le poète prie Battis de ne point l'oublier quand il sera mort : « Du fond du cœur verse quelques larmes, dis une douce parole, et quand je ne serai plus, rappelle-toi cependant. »

Ἐκ θυμοῦ κλαῦσαί με τὰ μέτρια, καί τι προσηνὲς
εἰπεῖν, μεμνῆσθαί τ' οὐκ ἔτ' ἐόντος ὁμῶς.

Un effort souvent heureux pour être simple, l'amour sincère de la nature, ce sont là des traits remarquables à toute époque, mais plus méritoires dans le monde où vivait Philétas que dans tout autre; ils doivent lui être comptés; ils expliquent et justifient la passion de ses admirateurs. Je ne doute pas que Virgile n'ait aimé Philétas; je soupçonne Tibulle de l'avoir souvent imité[1].

Il semble au premier abord que l'on puisse juger Callimaque plus directement et prononcer en quelque sorte, les pièces en main : il nous reste de lui quatorze cents vers environ. C'est peu de chose relativement à ce qui est perdu; son œuvre était considérable : mais c'est beaucoup par comparaison avec Philétas; ce sont des poèmes entiers dans un état de conservation très supportable. On y trouve cependant un médiocre secours pour connaître le génie du poète; ce qui n'a point péri est justement ce qui était moins digne de survivre : des hymnes, pièces officielles nécessairement froides et guindées qui ont fait chez les modernes plus de tort que de

1. Cf. Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 210.

bien à la réputation de Callimaque; des épigrammes spirituelles pour la plupart, mais qui, après tout, ne sont que des épigrammes. Nous n'avons plus les élégies de celui que Quintilien, interprète de l'opinion générale, disait « le premier dans l'élégie », *princeps elegiæ*[1]. Une seule nous est parvenue, et encore n'est-ce que par l'intermédiaire d'une traduction romaine, la *Chevelure de Bérénice*, que nous a conservée Catulle[2]. Quant au *Bain de Pallas*, pièce de cent quarante-deux vers en distiques élégiaques, on ne s'étonnera pas, après ce que j'ai dit au commencement de ce chapitre, que je me refuse à y voir une élégie[3] : c'est un hymne, écrit pour une fête d'Argos. Ces deux poèmes, comme les autres qui ont survécu, permettent seulement de se rendre compte des procédés de style et de composition familiers à Callimaque. Leurs qualités, en dehors d'une habileté commune à tous les Alexandrins, sont l'éclat, l'abondance et l'esprit; leurs défauts incontestables, la froideur et l'abus de l'érudition. C'est une poésie artistique et artificielle. On n'est pas en droit de croire que ce poète savant et calme ait jamais écrit des élégies simples et très passionnées; mais il serait injuste de ne point penser que, dans ce genre où l'antiquité lui accorda le premier rang, il n'avait pas atténué ses défauts et développé ses qualités. Gruppe, au sujet du *Bain de Pallas*, refuse à Callimaque « le

1. Quintil. X, 1, 58.

2. Voy. A Couat, *Poésie alex.*, p. 113, note 4. — M. Couat démontre que la pièce de Catulle est une traduction à peu près littérale de celle de Callimaque.

3. Voy. au contraire O. Gruppe, *Die röm. Eleg.*, t. I, p. 400 : « ... *Es ist eine Elegie von* 140 *Versen, das Bad der Pallas.* » — M. Couat (ouvr. cité, p. 111-112), après avoir fait du *Bain de Pallas* une élégie. en renvoie l'étude à son chapitre sur les *Hymnes*.

moindre goût[1] ». Cela est injuste : dans ce poème en particulier, Callimaque témoigne à plusieurs reprises d'esprit et de tact. Le passage dans lequel il nous montre Cypris s'y prenant à plus d'une fois pour disposer sa coiffure[2], la scène du bain[3] dans laquelle « est indiquée plutôt que décrite la nudité de la déesse surprise », ce sont là autant de preuves que, par moments au moins, Callimaque ne manquait pas « d'un instinct délicat de la mesure et de l'art[4] ». Sous le titre de Αἴτια[5], il avait composé un grand recueil d'élégies, comprenant plusieurs livres, quatre au moins. Peut-être, certains de ces poèmes étaient-ils des compositions dans le mètre élégiaque plutôt que des élégies : il est permis de le croire pour celui qui traitait de l'histoire et de l'origine des grands jeux de la Grèce ; mais, dans le récit de l'expédition des Argonautes, l'amour devait, avec Médée, tenir une place im-

1. O. Gruppe, *loc. cit. : Man kann ihr höchstens Künstlichkeit zugestehen, nicht Kunst, ja nicht einmal überall Geschmack ; est is das frostige Werkes eine grammatischen Versificators, ohne erfindende Kraft und ohne Interesse.*

2. Callim., *Bain de Pallas*, vers 17 sqq.

... ἀεὶ καλὸν ὄμμα τὸ τῆνας.
οὐδ'ὄκα τὰν Ἴδᾳ Φρὺξ ἐδίκαζεν ἔριν,
οὐδ'ἐς ὀρείχαλκον μεγάλα θεὸς οὐδὲ Σιμοῦντος
ἔβλεψεν δίναν ἐς διαφαινομέναν.
οὐδ' Ἥρα· Κύπρις δὲ διαυγέα χαλκὸν ἑλοῖσα
πολλάκι τὰν αὐτὰν δὶς μετέθηκε κόμαν.

3. Id., vers 75-78 :

... οὐκ ἐθέλων δ'εἶδε τά μὴ θεμιτά.

4. A. Couat, *ouvr. cit.*, p. 287 sq.

5. Αἴτια, *causes*, sans doute parce que ces poèmes racontaient comment tel ou tel héros ou demi-dieu avait conquis l'immortalité, comment telle coutume antique (des jeux, par exemple) s'était établie, etc. — Cf. *Anthol. Palat.* VII, 42, édit. Didot.

portante ; le poème d'Acontius et Cydippé était tout à fait une histoire d'amour, un roman en vers, et ce n'était point le seul; on peut supposer d'après les fragments recueillis de part et d'autre, que le poète avait raconté, les amours de Scylla, de Phèdre, d'Hypermnestre, montré Cassandre en proie aux violences sacrilèges d'Ajax. Les aventures tragiques auraient, dans les Ætia, tenu au moins autant de place que les légendes gracieuses.

Philétas, lui aussi, composa de ces longues élégies romanesques et mythologiques. Stobée nous a conservé le titre de l'une d'elles, *Déméter;* il s'agissait sans doute de l'enlèvement de Cora. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes nous apprend l'existence d'une autre élégie de Philétas, ayant pour titre *Télèphe;* c'était le nom de son père que le poète, par piété filiale, avait inscrit en tête de son œuvre : il y était question des noces de Jason et de Médée. Mais en dehors de ces compositions plus ou moins nombreuses, Philétas avait écrit des élégies d'un autre genre, réunies sous le titre de Παίγνια[1], pièces plus courtes, plus simples, et dans lesquelles devait revenir fréquemment le nom de Battis[2]. Nous n'en sommes pas réduits, pour cette dernière hypothèse, à un passage d'Hermésianax[3] dans lequel Philétas est représenté assis

1. M. Couat (*ouvr. cit.*, p. 73) traduit παίγνια par « poésies légères »; il faut s'entendre sur le sens de l'épithète; M. Auguste Otto (*de Fab. Prop. part. I Vratisl.*, 1880, p. 5) appelle Philétas « *poeta serius* minime que levis ». Παίγνια, ce sont de petites pièces sans prétention; *nugæ*, dira Catulle en parlant des siennes.

2. On doit préférer *Battis* à *Bittis* d'après les manuscrits d'Ovide, *Trist.* I, 6, 2 et *Ex. Pont.* III, 1, 58. -- Cependant M. Merkel écrit dans ces deux vers *Bittis*, *Bittide*, et M. O. Korn, qui a donné en 1868 une édition critique des Pontiques, écrit également III, 1, 58 *Bittide*, bien que tous les manuscrits dont il cite les variantes offrent des mots commençant par la syllabe *Ba;* M. Riese, au contraire, *Battis* avec les Mss.

3. Fragm. d'Hermés., vers 75 sqq.

sous un platane et chantant Battis; l'autorité d'Hermésianax pour ces sortes de renseignements n'est pas de grande valeur[1]; mais Ovide, à deux reprises, parle de Battis dans des termes qui ne permettent pas de douter qu'elle n'ait été célébrée avec quelque insistance par Philétas :

Trist. I, 6, 1-2 :

Nec tantum Clario Lyde dilecta poetæ,
Nec tantum Coo Battis amata suo est.

Ex. Pont. III, 1, 57-58 :

Nec te nesciri patitur mea pagina qua non
Inferius Coa Battide nomen habes.

Battis eut-elle une existence réelle? était-ce simplement un nom sous lequel Philétas se plaisait à mettre ses sentiments d'amour? Le rapprochement avec la Lydé d'Antimaque, que nous trouvons dans les vers des *Tristes*, m'inclinerait à le croire. Quoi qu'il en soit, on peut suivre le progrès de l'élégie dans le monde antique et le voir s'accomplir parallèlement au progrès de l'amour : les premiers élégiaques, ou soi-disant tels, avaient chanté le plaisir et la volupté; les Alexandrins chantèrent la femme; l'élégiaque romain chantera une femme, moins l'amour qu'un amour, le sien, et, par le choix individuel ennoblissant le désir et l'élevant jusqu'aux régions de l'âme, il ennoblira en même temps le genre de poésie consacré à de telles impressions[2].

1. Voy. plus haut p. 264, à la note.

2. Cette classification, pour être exacte, doit conserver bien entendu, un caractère général : ainsi, parmi les latins, Ovide, dans ses *Amours*, a chanté Corinne de la même manière qu'Antimaque Lydé, Hermésianax

Callimaque a-t-il, comme Philétas, à côté des élégies d'un caractère narratif et légendaire, composé des élégies personnelles s'approchant davantage de l'élégie romaine? A-t-il, à côté des Αἴτια, laissé un recueil de Ἐλεγεῖα? La question est obscure et très discutée. M. O. Schneider, l'éditeur des *Callimachea*, dit non[1] et M. Couat est de son avis[2]. Bentley disait oui; Hertzberg, de même[3]. M. Wilhelm Lange, dans une brochure intéressante sur les Ætia, qui vient de paraître à Leipzig[4], soutient également et développe avec habileté l'affirmative. C'est aussi l'opinion de M. Auguste Otto, exprimée dans sa dissertation *de Fabulis Propertianis*[5]. Les arguments de part et d'autre sont sérieux et se balancent à peu près. Celui que M. O. Schneider prétend tirer du passage de Suidas où il est dit que Marianos fit une traduction en vers ïambiques de l'Hécalé, des Hymnes, des Ætia et des Épigrammes sans qu'il y soit question d'*Élégies*, n'est pas bien probant. Mais il est plus singulier, si Callimaque

Leontium et probablement Philétas Battis; Corinne est *la femme*, ce n'est pas *une femme;* elle n'a pas d'existence individuelle et réelle, tout au moins elle en a fort peu; son nom recouvre sans doute plusieurs intrigues.

1. O. Schneider, *Callimachea*, t. II, p. 39 : ... *totum elegiarum Callimachearum corpus præter* ἐπινίκιον ἐλεγειακὸν εἰς Σωσίβιον *et* πλόκαμον Βερενίκης *et* Γάμον Ἀρσινόης *et si quas alias elegias oblata solemni aliqua occasione poeta scripsit, communi puto* Αἰτίων *nomine comprehensum fuisse, i. e. Callimachi elegias non fuisse diversas ab eo poetæ libro sæpe laudato, quo ille, per somnium abreptum se e Libya in Heliconem montem et cum Musis colloquentem fingens, narravit quæ Musæ* εἰρομένῳ ἀμφ'ὠγυγίων Ἥρῶων αἴτια καὶ μακάρων εἶρον ἀμειβόμεναι , *ut est apud incertum poetam in Antholog. Palat.*, VII, 42.

2. A. Couat, *ouvr. cit.*, p. 120 sqq.

3. Hertzberg, *Prop. El. T. I, Quæst.*, p. 209.

4. *De Callimachi Ætiis scripsit* Guil. Lange, *Lipsiæ, Teubner.*, 1882.

5. *De Fabulis Propert. partic. I publ. defend.* Aug. Otto, *Vratislav.*, 1880. — On ne peut que souhaiter la continuation et l'achèvement de cet excellent travail.

publia un recueil d'élégies érotiques et personnelles, qu'aucun nom de femme ne soit parvenu jusqu'à nous : il se serait, en cela, tout à fait distingué de l'usage de son temps et de son école. Toutefois j'incline pour ma part vers l'opinion de Hertzberg et de M. W. Lange[1], surtout à cause des vers d'Ovide :

Trist. II, 367, 368 :

> Nec tibi, Battiade, nocuit quod sæpe legenti
> Delicias versu fassus es ipse tuas,

lesquels me semblent pouvoir difficilement s'appliquer aux Ætia.

Ainsi l'élégie alexandrine nous apparaît surtout comme un récit mythologique et romanesque. Les Métamorphoses d'Ovide, et sans doute aussi ses Héroïdes, nous en offrent, la part faite au caractère italien, une ressemblance assez exacte. A côté de ces développements tirés de la fable avait commencé à prendre place un genre plus intime et plus vivant : des poètes, parmi lesquels Philétas en première ligne, et probablement Callimaque, avaient composé des pièces courtes et modernes où le poète parlait en son nom à une maîtresse trop souvent imaginaire, élégies plus galantes que passionnées, trop mythologiques encore, fines et spirituelles, avec les-

1. Où je ne saurais suivre M. W. Lange, c'est lorsque, dans les vers de Properce II, 34, 30 sqq, pour en tirer un argument en faveur de sa thèse, il veut, après Scaliger, faire tomber *non* sur toute la phrase, alors qu'il ne porte que sur *inflati*. On a vu dans ce passage des difficultés qui n'y sont pas, faute, comme en d'autres endroits, de s'en tenir à la leçon de N (*rursus*). Properce dit à Lyncée : « Il ne te servirait de rien de *recommencer* à chanter l'Achélous, etc. » et il énumère dans les vers suivants les sujets que Lyncée avait sans doute traités dans ses poèmes. C'est une interprétation toute nouvelle que je propose et que je crois la véritable.

quelles les *Amours* d'Ovide ont une proche parenté. L'œuvre mélancolique et passionnée dans laquelle le poète raconte les joies et les tristesses d'un amour réel, et fixe pour l'avenir les traits d'une femme aimée, ne devait trouver sa forme accomplie que dans l'élégie latine.

IV. — L'ÉLÉGIE ROMAINE. — TALENT DE PROPERCE

Elegia Græcos provocamus, écrivait Quintilien : « Pour l'élégie, nous ne craignons pas les Grecs[1]. » On peut dire qu'il s'est tenu, dans l'éloge, au-dessous de la vérité : les Romains ont tellement surpassé leurs modèles, qu'ils ont mérité de les faire presque oublier. De tous les genres que tenta de s'approprier la poésie romaine, aucun n'a été cultivé avec autant de faveur ni avec d'aussi heureux résultats. On le comprend sans peine. L'épopée demande, pour être irréprochable, une naïveté que n'avaient plus les contemporains d'Auguste ; la poésie lyrique exige un enthousiasme prompt, une facilité à perdre de vue la terre, du sublime et du léger qui n'étaient pas dans le sang latin. Les Romains avaient le tempérament grave, les habitudes réfléchies et pratiques, les impressions profondes et durables ; il y avait chez eux un antagonisme entre la tête froide et le cœur ardent. L'élégie, « bien faite, a-t-on dit, pour les âmes susceptibles de puissantes émotions, mais qui savent en retour se maîtriser[2] », était donc des trois genres celui qui leur con-

1. Quintil. X, 1, 93.
2. Moriz Haupt, *Opusc.*, t. III, p. 205 à la note.

venait le mieux, le cadre qui devait le mieux faire valoir leur génie.

L'amour tient dans l'élégie la plus grande place. Bien que les Romains eussent moins de finesse que les Grecs, on ne contestera point qu'ils n'aient eu de l'amour une notion plus complexe et plus élevée, disons même : plus délicate. Ils se contentaient moins facilement de l'intimité des sens; ils commençaient à vouloir l'intimité du cœur. C'est qu'ils se faisaient de la femme et de son rôle social une idée plus digne. Ajoutons que, venus après les Grecs et sur une terre moins riante[1], les Romains étaient d'un caractère plus facilement assombri par les choses; ils avaient davantage le souci de l'avenir, le mécontentement du présent, et naissant de l'un et de l'autre, un regret à demi sincère du passé, toute cette tristesse acquise qu'il ne faut pas confondre avec la rêverie native des peuples du Nord, mais qui n'est pas moins qu'elle favorable à l'élégie. Ce qui fait la tristesse des œuvres helléniques, c'est le souci de la destinée humaine : une telle préoccupation n'a guère à paraître dans l'élégie. Les Romains, à peu près indifférents à ce point de vue philosophique, avaient au contraire, plus que les Grecs, le souci de la destinée sociale et individuelle dont l'expression trouve naturellement sa place dans la poésie élégiaque.

Entre les mains des Alexandrins, l'élégie était demeurée un genre pédant et artificiel; l'érudition y était continuellement présente, la vie n'y circulait pas. C'était

1. Je ne veux point dire par là que je considère les Grecs comme un peuple enfant et toujours gai. M. Jules Girard, dans son livre *Du Sentiment religieux en Grèce* (Paris, 2e éd., 1879), me paraît avoir fait justice de cette idée (voy. particulièrement p. 6 de ce livre).

un des derniers efforts d'un art épuisé, le rameau tardif d'un tronc presque mourant. On peut la comparer à une plante de serre[1]; transplantée à Rome, elle vécut au grand air et prit une fraîcheur toute nouvelle; elle se développa dans la meilleure saison de la langue latine, de sorte qu'elle porta des fleurs plus belles que sous son ciel natal[2]. Les Romains donnèrent à l'élégie l'animation qui lui manquait; c'était beaucoup, c'était presque tout; et cependant la dette de Rome envers Alexandrie est réelle. Les élégiaques latins ont trouvé dans les œuvres de leurs maîtres alexandrins une science de composition et de style, une souplesse et un art de versification, qu'ils auraient en vain cherchés, livrés à leurs propres forces; leur pensée et leurs sentiments pouvaient entrer dans cette forme déjà parfaite, qu'il suffisait d'accommoder aux besoins et aux habitudes plus graves et plus régulières de la langue et de la versification latine. C'est par l'intermédiaire de l'école d'Alexandrie que les poètes de Rome ont pu profiter des chefs-d'œuvre de la littérature hellénique. La grande époque de la Grèce défiait, plutôt qu'elle n'aidait, le génie romain; son caractère hellénique était trop profondément empreint pour que les beautés de premier ordre qu'elle contient pussent passer d'une littérature dans l'autre[3]. Ce que les Latins devaient prendre des Grecs, ce n'était point leur pensée; c'était leur forme artistique. Il leur fallait pour modèles des œuvres dont la forme fût parfaite, mais en même temps l'inspiration assez faible, j'allais dire assez nulle, pour ne

1. Cf. O. Gruppe, *Die röm. El.*, t. I, p. 404.
2. Cf. Dr K. P. Schulze, *Röm. Elegik.*, *Einleit.*, p. 6.
3. Cf. Franc. P. Simpson, *Select poems of Catullus, new edit. revis. London*, 1880, *Quæst. I*, p. 26 sqq.

point troubler le développement de leur génie national.

Ce n'est pas à dire que l'élégie romaine soit sans défauts ; elle est uniforme et sombre plutôt qu'agréable et variée. On peut lui reprocher une certaine monotonie, qui réside en partie dans la forme, en partie dans la nature même de l'inspiration; c'est une conséquence de l'esprit de discipline qui est un des traits du caractère Romain. De là, une tendance à la rhétorique, à l'amplification, au retour un peu fastidieux des lieux communs. C'est ce qui faisait, comme l'a vu Paldam, la plus grande difficulté dans la tâche des élégiaques latins; les ressources de la langue étaient pauvres, l'imagination romaine ne s'égarait point, de sorte que le poète devait imprimer sa marque individuelle par le choix des lieux communs et par l'ordonnance des mots; difficulté que Tibulle, Properce et Ovide sont parvenus à résoudre[1]. Chez eux, dit avec raison Paldam, cette science magistrale de la forme a tant d'effet que souvent une étude approfondie permet de reconnaître entre eux, dans des passages analogues, une incontestable différence.

Nous ignorons quel est celui qui le premier introduisit l'élégie dans la poésie latine[2]. L'élégie de Cicéron dont parle Servius (*ad Verg. Bucol.* I, 58) était-elle une œuvre de sa jeunesse ou bien appartenait-elle à un temps postérieur alors que d'autres déjà s'étaient essayés dans ce genre? Catulle est à coup sûr un des plus anciens; les trop rares élégies qu'il a composées ne sont pas son moindre titre de gloire. Une d'elles est un chef-d'œuvre de passion (76 : *Siqua recordanti*, voy. aussi 68[a] et 68[b]). Calvus

1. Cf. Paldam, *Röm. Erot.*, p. 41 sq.

2. Cf., pour ce qui suit, l'excellente note de Moriz Haupt, *Opusc.*, t. III[1], p. 205.

également laissa des élégies, bien qu'on ait supposé que ses pièces en distiques étaient plutôt des épigrammes; mais la place que lui donne Properce dans l'énumération de II, 34 *in fine*, doit le faire compter parmi les élégiaques. Si les anciens commencent l'histoire de l'élégie avec Cornélius Gallus, l'imitateur d'Euphorion de Chalcis, c'est que la génération d'Auguste se montra injuste envers Catulle et ses contemporains.

Il ne nous reste rien de Varron d'Atax, ni de Valgius Rufus, non plus que des autres élégiaques nommés par Ovide dans le deuxième livre des *Tristes*[1]. Tibulle, Properce et Ovide, avec Lygdamus et Sulpicie au second plan[2], représentent pour nous l'élégie romaine. Les trois premiers sont les maîtres du genre; doit-on leur assigner des rangs? Auquel, en ce cas, faut-il accorder la plus grande part de mérite et d'inspiration? « Si l'on compare, dit Moriz Haupt, Tibulle, Properce et Ovide, il ne s'agit pas de savoir vers lequel de ces trois poètes on se sent le plus attiré : un jugement artistique ne se règle pas d'après les sympathies. Une critique objective reconnaît dans Properce le plus grand des élégiaques romains[3]. » Je ne prétends pas tirer de cette phrase plus qu'il ne convient d'y voir : Tibulle, Properce et Ovide sont tous les trois des poètes d'un grand talent; on a le devoir de les admirer tous les trois, il n'est pas nécessaire de les classer. D'autre part, même dans la critique la plus impar-

1. Ovid., Trist. II, 427 sqq.

2. Je ne puis m'occuper ici de Lygdamus et de Sulpicie. On ne rend pas justice au premier, qui est un poète d'une âme charmante et d'un talent très estimable; je me permets de renvoyer là-dessus à des *Considérations sur les élégiaques romains* que j'ai publiées dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*, p. 208 sqq., juin 1883.

3. Moriz Haupt, *loc. cit.*

tiale, il est permis d'indiquer ses préférences morales et littéraires. Si j'ai tenu à citer la phrase de Moriz Haupt, c'est d'abord qu'elle représente l'opinion formelle d'un esprit excellent, français en plus d'un point, d'un philologue qui fut en même temps un humaniste; c'est aussi que, Properce chez nous étant relégué à la troisième place, fort en arrière, il importe de revendiquer un peu haut pour lui les honneurs qu'on lui refuse injustement.

Il est certain que l'aisance et la clarté avec lesquelles Ovide sait rendre sa pensée, paraissent tout d'abord le mettre hors de pair. On n'est pas seulement charmé de tant d'esprit, ébloui de tant d'éclat : c'est surtout l'admirable limpidité du style qui semble faire de lui un écrivain de premier ordre. On ne trouve pas la même limpidité chez Tibulle et chez Properce. Malheureusement, par la faute et de son propre génie et du temps où il vivait, Ovide est loin de nous offrir un modèle du goût pur qui fait les écrivains vraiment classiques. Il est spirituel, il est abondant; mais l'esprit et l'abondance sont eux-mêmes un danger pour la poésie; l'esprit peut mettre en souffrance le sentiment, l'abondance devenir la prolixité, et le poète, tout à l'heure brillant et facile, nous semble après quelques pages diffus et léger. De plus, en dehors d'un manque de tact qui agit sur la composition et sur le détail, la versification monotone d'Ovide fatigue le lecteur et constitue, à mon sens, pour la métrique latine, une décadence plutôt qu'un progrès. Ovide n'en demeure pas moins un charmant poète, on dirait presque, en quelques passages, un grand poète. Mais les défauts de goût qui se font rarement attendre, l'abus de la description, la galanterie fade, l'esprit là où il faudrait de la

passion, ne permettent point de lui décerner dans le triumvirat élégiaque une place incontestablement supérieure.

Tibulle plaît beaucoup par la simplicité du sentiment et par celle de l'expression; tout dans sa poésie est simple, la forme et le fonds. Il n'use ni des souvenirs mythologiques, ni des allusions savantes; surtout il ignore les sentiments compliqués, les rêves ardents, les aspirations vagues; c'est un jeune homme qui aime le plaisir et qui en jouit sans trouble quand l'or ou la santé ne font pas défaut. Il sent comme la plupart des hommes; un cœur attendri, une imagination gracieuse, un esprit aimable ne voilent qu'à peine son égoïsme; il ne faut pas lui demander de connaître et d'exprimer la véritable affection, celle qui nous fait préférer autrui à nous-même, ni chercher dans sa poésie autre chose que la préoccupation des jouissances et que le gémissement du poète sur ses propres ennuis. C'est justement par là qu'il séduit tant de lecteurs : on aime à se reconnaître en lui, à retrouver dans son œuvre l'image des jours faciles et sans devoirs qui laissent aux âmes communes des regrets sans mélange de remords. Ce poète, qui par son talent s'élève tant au-dessus du vulgaire, plaît au vulgaire parce qu'il ne s'élève pas au-dessus de lui par le sentiment. Mais par d'autres côtés il mérite l'estime des esprits les plus sévères : une grâce heureuse, des mœurs douces, le goût et le sens de la vie champêtre, la facilité du style, une versification agréable, bien que parfois un peu dure, voilà des qualités qui justifient l'admiration et qui expliquent la préférence dont il peut être l'objet.

Plus forte et plus généreuse, mais aussi plus compliquée, la poésie de Properce nous offre un mélange étroit

de passion et d'art. Ce qui frappe chez lui c'est une contradiction marquée entre le cœur et l'esprit : le cœur impatient et faible, l'esprit vigoureux et calme, à l'aide duquel le poète assiste à sa propre vie et juge les violences de sa passion, contradiction féconde au point de vue moral et poétique et qui est justement, comme je l'ai dit plus haut, un des traits du caractère romain. L'abondance des comparaisons mythologiques et l'usage de l'érudition alexandrine que Properce pousse parfois jusqu'à l'excès, a trompé là-dessus une critique trop souvent superficielle : on a déclaré Properce grec et Tibulle romain. C'est une complète erreur : l'emploi des fables et des noms helléniques ne change rien au fond des choses; il n'y a là qu'un artifice et qu'un goût littéraires. Des deux poètes, le plus grave et le plus réfléchi, c'est Properce; c'est lui chez qui le point de vue individuel domine le plus les idées générales; c'est lui qui est en même temps le plus moral et le plus moraliste; ce sont là des qualités romaines, la dernière surtout. Tibulle, au contraire, se laisse vivre au sein du plaisir avec l'abandon et le naturel d'un jeune Grec. Cela ne veut pas dire qu'il ne soit romain par plus d'un côté : il n'a pas, comme un Grec, le souci philosophique de la destinée humaine; son indifférence à l'égard des grands problèmes de la vie est bien latine. On retrouve aussi chez lui le sentiment de la patrie romaine, quand il consacre quelques-uns de ses plus beaux vers aux origines de la Ville[1]. Mais l'absence d'ornements empruntés à la mythologie grecque ne prouve pas d'une manière suffisante qu'il soit plus latin que Properce. J'ajoute que si, au lieu de fragments mutilés et très courts,

1. Tib. II, 5, 19 sqq.

nous avions en main quelques élégies de Philétas, la réputation d'originalité latine de Tibulle pourrait bien en souffrir. Properce, en toute occasion, s'est plu à rendre hommage à ses maîtres, à célébrer ses poètes préférés; il invoque Philétas, duquel il tient sans doute fort peu, Callimaque, auquel il ressemble beaucoup moins qu'on ne dit. La reconnaissance ne porte pas toujours bonheur: Properce, pour avoir nommé ceux qu'il admirait, est devenu dans l'opinion des siècles leur imitateur, tandis que Tibulle, plus prudent, recueillait le prix d'un silence qui n'était peut-être pas exempt de quelque ingratitude. Quoi qu'il en soit, Properce et Tibulle, tous deux sont romains; mais si le premier, en apparence et dans la forme, emprunte davantage à la Grèce, c'est le second qui, par tempérament et en réalité, y incline le plus.

Ce n'est pas du reste dans l'excès des comparaisons mythologiques et dans l'abus des ressources alexandrines qu'il faut chercher la cause principale du peu de goût qu'inspirent à la plupart des lecteurs les élégies de Properce : Ovide, qui est aimé du plus grand nombre, ne demeure pas sensiblement au-dessous de lui quant à l'usage des noms et des fables grecques. Ce qui rebute chez Properce, c'est le sérieux qu'il apporte dans la passion; comme il applique sa force de réflexion à des sujets qui passent d'ordinaire pour légers, il arrive qu'il déplaît aux esprits mûrs à cause des sujets qu'il traite, aux esprits jeunes à cause de la manière dont il les traite. Sa poésie manque trop souvent de jeunesse et de fraîcheur; on y retrouve le sang un peu lourd de l'Ombrien, on y reconnaît l'origine provinciale et même campagnarde, des habitudes plus graves et plus de ténacité dans les sentiments qu'il n'est de mise d'en avoir dans une capitale, que ce

soit Rome ou Paris. D'ailleurs une âme réfléchie n'est jamais tout à fait jeune : elle est peu susceptible de varier profondément avec les saisons de la vie; elle a, pour ainsi dire, toujours le même âge. De bonne heure habituée à prévoir, elle ne goûte pas, sans un mélange d'amertume, la douceur de ce qu'elle sait fragile et sans lendemain. En retour aussi, une telle âme conservera, jusque sous les cendres de l'âge, le feu ménagé des premiers jours, les attendrissements généreux, l'amour en ce qu'il a de durable et de sacré; l'amour qui, pour avoir été dès l'origine tempéré par un sens exact de la réalité, n'est point exposé à se refroidir brusquement, à s'éteindre dans la vulgaire désillusion d'une fausse sagesse. Mais le sourire de la vie qui s'éveille, mais l'insouciance de cet égoïsme auquel on pardonne en faveur de son ingénuité, quand ce n'est point par une secrète sympathie, mais cette fleur première qui décore la jeunesse et qui la rend à la fois plus heureuse, et, pour beaucoup, plus intéressante, ce charme fera défaut à l'œuvre accomplie dans des conditions de maturité précoce. Voilà le principal motif pour lequel Properce jouit d'une médiocre faveur.

Il faut ajouter qu'il est parfois obscur et reconnaître qu'il y a, de ce côté, chez lui, un défaut d'esprit ou une insuffisance de talent. Sans doute ses efforts d'artiste scrupuleux comptent pour quelque chose dans cette obscurité; en cherchant à améliorer sans cesse le détail on perd souvent dans l'ensemble en grâce et en facilité[1]; mais les efforts et les scrupules d'un Virgile, au lieu d'aboutir à un résultat pénible et de causer au lecteur un sentiment de malaise, ne se trahissent que par la perfec-

1. « Dans mes efforts la grâce s'est enfuie, » disait Sainte-Beuve en parlant de ses vers, qui contiennent tant de trésors.

tion obtenue; rien n'est perdu, tout est gagné; c'est à quoi l'on reconnaît un génie supérieur. L'excuse véritable de Properce vient de cette complication de sentiments, de cette contradiction entre la vigueur de l'esprit et la faiblesse du cœur dont je parlais plus haut.

Ce n'est pas la seule contradiction qui se rencontre chez lui : voici un autre désaccord qui va nous expliquer de même un autre de ses défauts. Cet esprit laborieux, qui trouvait difficilement et qui retouchait sans cesse, qui par conséquent produisait avec lenteur, concevait au contraire avec rapidité, allait de suite jusqu'au fond d'une idée et n'aimait point à s'y appesantir. De là vient qu'il ne sait pas bien développer et qu'un assez grand nombre de ses élégies se présentent sous un aspect défectueux et manquent en apparence d'unité. Les idées se heurtent; chacune d'elles est en général bien rendue; mais leur suite échappe parfois, ce qui les relie dans la pensée du poète n'étant pas exprimé, de sorte qu'une élégie formée de parties claires en elles-mêmes, peut demeurer obscure dans l'ensemble. Relativement peu sensible dans le premier livre, ce défaut s'accroît dans les trois autres. On en a conclu que Properce composait mal; cela n'est pas tout à fait exact : ce qui lui manque, c'est à vrai dire beaucoup moins l'art de la composition que celui des transitions. A ce point de vue il est bien l'opposé d'Ovide qui a poussé si souvent l'habileté des transitions jusqu'à son extrême limite; lui, au contraire, ayant dans l'imagination plus d'ardeur que de grâce, plus de solidité que de souplesse, ne se dépouille qu'avec peine d'une certaine brusquerie; il néglige ou dédaigne trop souvent d'observer les nuances qui expliqueraient le passage d'une idée à une autre.

Mais à côté de ces défauts il a des qualités rares et qui s'imposent : l'énergie, la variété, l'élévation ; une passion généreuse et profonde ; le mouvement et la couleur ; un grand talent d'expression se traduisant par une langue ferme et sonore et par une versification à laquelle ses admirateurs eux-mêmes n'ont pas rendu, jusqu'ici, une suffisante justice.

L'énergie est, de tous les dons, celui qu'on lui conteste le moins et qu'il serait le plus difficile de ne pas lui reconnaître. Il sent avec force, il exprime avec précision ; il parvient ainsi, par endroits, à une vigueur sobre, digne d'un grand écrivain, comme dans cette courte pièce de six vers, la onzième du deuxième livre :

Scribant de te alii vel sis ignota licebit :
  Laudet, qui sterili semina ponit humo.
Omnia, crede mihi, secum uno munera lecto
  Auferet extremi funeris atra dies;
Et tua transibit contemnens ossa viator
  Nec dicet : Cinis hic docta puella fuit.

On le voit, la muse de Properce ne marche pas toujours escortée de dieux et d'héroïnes grecques. On ne peut nier le goût excessif du poète pour l'érudition alexandrine ; mais il ne faudrait pas non plus l'exagérer. Dans le premier livre, sur vingt-deux élégies j'en trouve huit[1] desquelles la mythologie est absente, à moins qu'on ne reproche à Properce, dans l'élégie 5, de s'être souvenu qu'il y avait des poisons thessaliens[2], et dans l'élégie 18, d'avoir qualifié le pin d'*arbre cher au dieu d'Arcadie*[3]. Dans quatre autres pièces du même livre[4] la mythologie

1. Ce sont les élégies 5, 6, 7, 10, 16, 18, 21 et 22.
2. I, 5, 6 : *Et bibere e tota toxica Thessalia.*
3. I, 18, 20 : *Fagus et Arcadio pinus amica deo.*
4. Ce sont les élégies 4, 9, 11 et 12.

grecque ne fait qu'une timide apparition. J'ajoute que si les allusions mythologiques sont trop fréquentes, elles ne sont pas toujours déplacées et se trouvent parfois amenées de manière à satisfaire le goût le plus exigeant. L'élégie 17 du premier livre, par exemple, finit, d'une facon très agréable et très naturelle, par une invocation aux Néréides; Properce, se trouvant sur mer et en péril, prie ces divinités, si jamais elles ont connu l'amour, d'être bienveillante à un poète amoureux :

At vos, æquoreæ formosa Doride natæ,
Candida felici solvite vela choro :
Si quando vestras labens Amor attigit undas,
Mansuetis socio parcite litoribus.

Properce n'est pas de ces auteurs qui vivent jusqu'à la fin de leurs jours sur deux ou trois idées sans cesse répétées et sans cesse développées; s'il n'a pas habituellement la grâce et la simplicité familières à Tibulle, il ne saurait, comme ce dernier, encourir le reproche de mollesse et de monotonie. Il traite, dans ses élégies, des sujets fort divers et toujours avec une réelle abondance d'idées, soit que, dans sa passion tourmentée et féconde en incidents, il trouve des motifs à la tristesse, à la joie ou à la colère; soit qu'il chante les amours de ses amis [1], qu'il loue leur talent et dise ses admirations [2], qu'il raconte la mort malheureuse de Pætus [3], qu'il célèbre les vertus d'Ælia Galla [4] ou de Cornélie [5]; soit qu'après s'être défendu longtemps

1. Voy. I, 10.
2. Voy. II, 34 *in fine*.
3. Voy. III, 7.
4. Voy. III, 12.
5. Voy. IV, 11.

d'aborder les grands sujets, il se prenne aux origines de Rome dans des vers passionnés et vigoureux qui lui sortent du cœur[1]. Comme Virgile et à la différence d'Horace et d'Ovide, il a été vraiment saisi par le passé; si, dans cette admiration du vieux temps, il faut faire la part de l'ennui du présent et du dégoût des plaisirs, il faut y reconnaître aussi un sincère enthousiasme patriotique. Properce parle d'Ennius à plusieurs reprises; bien qu'imitateur des Alexandrins, il a, vivant en lui, le culte du passé national, de l'*histoire romaine*[2], de la *patrie armée*[3]; il garde, à travers la recherche de l'élégance hellénique, un parfum rude du terroir italien.

Mais c'est surtout dans la onzième élégie du livre IV qu'il s'est élevé à une hauteur de sentiments tout à fait remarquable. M. Cranstoun dit qu'on ne peut lire ces vers sans reconnaître au poète « une tendresse presque chrétienne[4] ». Nous voilà bien loin de l'idée qu'on se fait généralement de Properce. J'ai publié, à la fin de ce travail, le texte complet de cette élégie, afin que le lecteur puisse se prononcer en connaissance de cause : le début est un peu traînant et pénible; mais tout le reste du poème, la fin surtout, est d'une beauté souveraine. Je ne sais rien, pour ma part, de plus majestueux et de plus touchant que les dernières paroles prêtées par Properce à cette jeune mère irréprochable qui se voit mourir et qui s'oublie elle-même pour ne penser qu'aux êtres chers qui lui survivent : « Que son époux s'acquitte auprès de ses

1. Voy. surtout IV, 1.
2. Voy. III, 4, 10, *Ite et* Romanæ *consulite* historiæ.
3. Voy. I, 6, 22: *armata patria.*
4. Voy. J. Cranstoun, *Eleg. of Prop.* (*Life of Prop.*, p. 25). — Voy., sur cette élégie, l'étude remarquable de M. E. Hübner (dans les *Commentationes in honor. Th. Mommseni*, Berlin, 1877, p. 98-113).

enfants du rôle d'une mère; qu'en les embrassant, il ajoute aux baisers d'un père les baisers maternels; s'il pleure, qu'il leur cache ses larmes; pour eux, qu'ils adoucissent par leur tendresse le veuvage paternel; si Paullus se remarie, qu'ils respectent leur marâtre et sachent se concilier son cœur; que, de crainte de l'offenser, ils se montrent modérés dans l'éloge de leur mère; que les années qui lui sont enlevées à elle s'ajoutent à celles qu'ils doivent vivre[1]. » On ne commente pas de pareils sentiments : on lit et on admire.

Le poète qui a trouvé de tels accents était certainement un homme d'un grand cœur et d'un grand esprit; en glorifiant aussi bien l'amour maternel, le fils ce jour-là payait à sa mère la dette de son enfance.

C'est que Properce est un homme élevé par une femme : son goût dominant pour l'amour, ses enthousiasmes généreux, son admiration émue pour les vertus domestiques[2], ses faiblesses et ses fiertés sont autant de marques de cette éducation[3]. J'ai dit que sa poésie offre un

1. Voy. IV, 11, 75-96.

2. M. Nageotte (*Ovide, sa vie et ses œuvres*, Mâcon, 1872, p. 29) découvre chez Properce, contre le mariage, « des préjugés libertins que n'avait point Ovide ». Cependant Ovide n'a parlé même de sa dernière femme, ne s'est adressé à elle dans ses vers, que sur un ton d'estime et d'amitié, jamais avec amour ni véritable tendresse. Properce au contraire se montre, en maint passage de ses œuvres, préoccupé du mariage; il en célèbre la dignité dans la 11e élégie du IVe livre, la tendresse dans la 12e du IIIe livre. Il déclare que l'amour conjugal est de tous les amours le plus grand (IV, 3, 49-50, *Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major : Hanc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem*); il souhaite à son ami Tullus un prompt et heureux hymen (III, 22, 41-42 ... *hic ampla nepotum Spes et venturæ conjugis aptus amor*). M. Nageotte s'appuie, pour soutenir son opinion, sur la 7e élégie du IIe livre où Properce se réjouit avec Cynthie de l'abrogation de la loi Julia : il est tout simple que Properce, aimant une femme qu'il ne pouvait épouser, désirât ne pas se marier; cela ne prouve nullement qu'il eût des préjugés libertins contre le mariage.

3. Properce, c'est M. Postgate qui le premier l'a signalé, paraît avoir

mélange étroit de passion et d'art; on a tellement contesté la sincérité de son affection pour Cynthie que j'ai voulu consacrer un peu plus loin un paragraphe spécial à l'étude de cette question; mais ici même, en ne se plaçant qu'au point de vue littéraire, il est permis de signaler dans son œuvre un grand nombre de vers ou d'élégies dans lesquelles la passion parle le langage le plus ardent. Telle est cette belle élégie 15 du livre II qui, légère et trop uniquement sensuelle au début, s'élève peu à peu et se termine par de graves pensées :

Errat qui finem vesani quærit amoris :
  Verus amor nullum novit habere modum.
. . . . . .
Tu modo, dum lucet, fructum ne desere vitæ.
  Omnia si dederis oscula, pauca dabis.
Ac veluti folia arentes liquere corollas
  Quæ passim calathis strata natare vides,
Sic nobis, qui nunc magnum spiramus amantes,
  Forsitan includet crastina fata dies [1].

L'image des fleurs qui se flétrissent est présentée avec un charme digne de Tibulle; le sage Horace n'eût point désavoué les deux derniers vers, et le pentamètre *Omnia si dederis oscula, pauca dabis* peut être rapproché avec avantage des vers célèbres de Catulle : *Da mi basia mille, deinde centum* [2]. On commettrait en effet une injustice à l'égard de Properce si on le considérait comme entièrement dépourvu des qualités qui, pour être plus sensibles chez ses rivaux, ne sont pas toujours ab-

beaucoup aimé sa mère; il parle d'elle à plusieurs reprises et fait un usage fréquent des mots *mater* et *maternus*. Voy. Postgate : *Select. El. of Prop.*, p. 23, note 2.

1. Voy. II, 15, 29-30 et 49-54. — Sainte-Beuve aimait et citait volontiers cette élégie.

2. Voyez Catulle, V, 7 sqq.

sentes de ses œuvres. Il est simple et gracieux en plus d'un passage; ainsi, lorsqu'il se défend auprès de Cynthie d'un soupçon d'infidélité :

Cuncta tuus sepelivit amor, nec femina post te
Ulla dedit collo dulcia vincla meo[1].

Lorsque, dans le langage de l amour vrai, il lui offre tout ce que son cœur contient d'affection :

Tu mihi sola domus, tu, Cynthia, sola parentes,
Omnia tu nostræ tempora lætitiæ[2].

Ailleurs, il lui dira :

Nos uxor numquam, numquam diducet amica
Semper amica mihi, semper et uxor eris[3].

Ou bien encore, un peu plus tard :

Solus ero, quoniam non licet esse tuum[4].

Malgré l'abus des ressources mythologiques, peu d'élégies latines sont aussi charmantes que la deuxième du premier livre *Quid juvat ornato*, etc., dont je donne le texte entier un peu plus loin. Dans une autre pièce, que je reproduis également en appendice, le poète nous peint une jeune femme aimante et vertueuse qui voit revenir enfin un époux, retenu loin d'elle par l'ambition :

Nam quocumque die salvum te fata remittent,
Pendebit collo Galla pudica tuo[5]!

1. Voy. III, 15, 9-10.
2. Voy. I, 11, 23, 24.
3. Voy. II, 6, 41-42.
4. Voy. II, 9, 46.
5. Voy. III, 12, 21-22.

Il a par moments, non moins que Tibulle ou Virgile, le sentiment de la paix bienfaisante que procure à l'homme des villes le séjour de la campagne; il aime, quand il souffre, à trouver un bois désert pour y méditer sa douleur :

Hæc certe deserta loca et taciturna querenti
  Et vacuum Zephyri possidet aura nemus.
Hic licet occultos proferre inpune dolores
  Si modo sola queant saxa tenere fidem.
Unde tuos primum repetam, mea Cynthia, fastus?
  Quod mihi das flendi, Cynthia, principium?
. . . . . .
Vos eritis testes, si quos habet arbor amores,
  Fagus et Arcadio pinus amica deo.
Ah quotiens vestras resonant mea verba sub umbras
  Scribitur et teneris Cynthia corticibus[1]!
. . . . . .
Sed qualiscumque es, resonent « Cynthia » silvæ
  Nec deserta tuo nomine saxa vacent[2].

Ailleurs, il se réjouit de ce que Cynthie, qui va quitter Rome, s'éloigne du moins pour vivre dans une solitude rustique et sans tentations[3]; en quelques traits, il nous fait voir un de ces paysages simples et vrais, comme la muse antique savait les peindre :

Sola eris et solos spectabis, Cynthia, montes
  Et pecus et fines pauperis agricolæ.
. . . . . .

1. « Où Cynthie est écrite en l'écorce odorante », dit André Chénier, dont la mémoire était toute pleine des vers de Properce.
2. Voy. I, 18, 1-6; 19-22; 31-32.
3. Voy. II, 19, 1-4 :

Etsi me invito discedis, Cynthia, Roma
  Lætor quod sine me devia rura colis :
Nullus erit castis juvenis corruptor in agris
  Qui te blanditiis non sinat esse probam.

Illic assidue tauros spectabis arantes
Et vitem docta ponere falce comas[1].

Lui-même, il abandonnera Rome; il ira chasser dans les bois, sans s'attaquer au rude sanglier pour lequel n'est point fait son timide courage; c'est assez pour lui de s'en prendre aux lièvres peureux ou de percer de sa flèche quelque oiseau, là-bas où les bœufs blancs descendent boire, sous l'ombre des arbres, l'eau du Clitumnus :

Qua formosa suo Clitumnus flumina luco
Integit et niveos abluit unda boves[2].

Properce, qu'on a voulu faire passer pour un poète froid et pédant, est au contraire doué de beaucoup d'animation; il y a du mouvement dans ses élégies. On peut lui reprocher les exclamations et les apostrophes, si on ne les aime pas; mais on ne peut nier qu'elles correspondent à un état de cœur passionné et bouleversé. On n'a pas assez remarqué que chez lui, par un privilège des poètes de race, le premier vers est presque toujours d'une grande beauté; les élégies débutent avec éclat[3]. Le trait final ne manque pas non plus d'ordinaire; mais le poète, en général, commence mieux qu'il ne finit.

Il me paraît d'ailleurs incontestable que le premier livre est, sinon le seul achevé, au moins le mieux et le plus heureusement travaillé; j'ai dit plus haut comment,

1. *Ibid.*, vers 7-8, 11-12.
2. *Ibid.*, vers 25-26.
3. Remarquez le début de I, 17 :

Et merito, quoniam potui fugisse puellam!
Nunc ego desertas alloquor alcyonas.

Celui de II, 4 :

His saltem ut tenear jam finibus! ah mihi si quis,
Acrius ut moriar, venerit alter amor!

Voy. aussi, avec la plupart des élégies du Ier livre, II, 7; 8; 24b; 30; III, 11; 20; 24, etc.

selon moi, ce livre est le seul que le poète ait publié de son vivant : « Le premier livre, écrit M. Munro, s'offre à nous dans un état tout à fait intelligible et satisfaisant, et décidément, dans l'ensemble, je le préfère à aucun des autres. Je ne vois nulle part que ceux-ci aient été publiés par Properce, au moins dans la forme sous laquelle ils nous sont parvenus. Sans doute, des élégies séparées, peut-être tel ou tel livre en entier, étaient connus de ses amis, d'Ovide entre tous. Mais la trente-quatrième élégie du deuxième livre[1] fournit une preuve que sa mort prématurée l'a empêché de finir et de corriger bien des choses[2]. » Ce point de vue est juste : la restriction faite par M. Munro, quand il dit que le premier livre est supérieur aux autres *dans l'ensemble*, n'est pas moins sage : à ne considérer que le détail, si les défauts du poète s'accusent de plus en plus dans les trois derniers livres, ses qualités, d'autre part, s'y prononcent davantage; l'expression est plus forte encore, la pensée plus profonde. Ce n'est donc pas dans le premier livre que se trouvent les plus beaux vers pris isolément ; mais le soin apporté à la composition, la pureté à peu près continue du style, l'aspect très personnel de la versification, donnent à ce livre un caractère de perfection artistique qu'on ne saurait attribuer aux trois autres.

Je ne puis entrer ici dans une étude sur la langue[3] et sur la métrique de Properce; de tels sujets ne se traitent pas en quelques pages ; je me contente d'observer que la langue devient, à mesure qu'on avance dans son œuvre,

1. Voy. plus haut, p. 168, à la note.
2. H. A. J. Munro *The journ. of Philology*, vol VI, n° 11, p. 28.
3. Voy., sur la langue de Properce, une intéressante brochure de M. B. Kuttner (Berlin, 1878).

plus énergique, mais parfois moins claire et moins sévère, et que la versification, en se rapprochant de plus en plus de celle d'Ovide, perd selon moi à cette évolution. Pour nous en tenir au pentamètre dont la construction est si particulière chez Properce, je trouve qu'Ovide et son école ont nui beaucoup à ce vers en voulant le terminer constamment par un mot ou un groupe ïambique. Les mots de cinq, de quatre ou de trois syllabes, placés à la fin du pentamètre, lui donnent une grâce, une langueur charmantes, et selon les sujets que chante le poète, le vers gagne à finir sur un de ces mots un peu longs. On évite ainsi la monotonie, d'autant plus fatigante[1] que le rythme du pentamètre terminé par un disyllabe a quelque chose de sautillant, et perdant la grâce, ne gagne guère en solidité.

M. Paley a très bien compris que Properce construisait ainsi le pentamètre avec intention[2]; il s'élève avec raison contre l'opinion générale qui reproche au pentamètre à fin polysyllabique de manquer d'harmonie; il cite un passage de la vingtième élégie du premier livre[3], dans lequel sept pentamètres de suite se terminent par des mots polysyllabiques, et trouve avec raison que le poète en tire un heureux effet. Il aurait pu rappeler aussi le panégyrique de Virgile dans lequel l'intention de donner une certaine mollesse au rythme devient tout à fait évidente[4].

1. M. Lucien Müller reconnaît cet effet monotone chez Ovide. Voy. *de Re metrica*, p. 91.

2. F. A. Paley *Sex. Prop. carm.*, *Pref of the second edition*, p. 7 *in fine* et 8; voy. surtout p. 8 *in fine*.

3. Voy. I, 20, 29-42. — M. Paley ne va pas jusqu'au vers 44 qui se termine par le mot *umero*, sans doute parce qu'il considère le mot anapestique comme déplaisant à la fin du vers.

4. Voy. plus hant, p. 161.

Pourquoi Properce a-t-il renoncé peu à peu à ce procédé de métrique dont il n'use pour ainsi dire plus du tout dans ses derniers vers? Je ne doute pas qu'on ne doive reconnaître ici l'influence personnelle d'Ovide. « Ovide, dit M. Munro[1], plus jeune que Properce, fut plus tôt maître de son instrument. Il en joue avec une merveilleuse facilité et il eut sur tous les poètes qui suivirent une très grande influence. Il nous dit lui-même son intimité avec Properce et comment celui-ci lui lisait souvent ses poèmes d'amour. Properce devait sentir les points sur lesquels il était inférieur à son ami, et moins vivement peut-être les points nombreux sur lesquels il lui était supérieur; personne ne contestera la grande influence que la manière d'Ovide a eue sur le développement postérieur du style de Properce; celui-ci a sans cesse corrigé ses vers jusqu'à ce que la mort ait glacé sa main. » Si personne n'a contesté cette influence d'Ovide sur Properce, il reste du moins à M. Munro le mérite de l'avoir le premier formellement signalée; son observation, très juste, est féconde en conséquences qu'il serait intéressant, mais trop long ici, d'examiner dans toute leur étendue. Fêté de très bonne heure, bien plus répandu que Properce, doué des qualités extérieures et brillantes de l'homme du monde, et de plus ouvert de cœur et s'exprimant sans doute dans la conversation avec la même aisance qu'il écrivait, Ovide ne pouvait manquer d'exercer du prestige sur un esprit laborieux, un peu pénible et se défiant de lui-même comme celui de son ami. Cette influence ne fut pas heureuse : la diffé-

1. H. A. J. Munro, art. cité, p. 29.

rence des deux natures était trop grande pour qu'il pût en être autrement. Les conseils d'Ovide eurent pour résultat d'affadir et de troubler le talent de Properce; on peut en voir le déplorable effet dans le quatrième livre : à part la onzième élégie qui est un chef-d'œuvre, la première qui offre dans son incohérence des beautés supérieures, la septième, d'une haute impression funèbre et mystérieuse, les élégies de ce livre sont, à peu près d'un bout à l'autre, très faibles d'idées et de style, surtout la deuxième, la quatrième, la neuvième et la dixième; on peut dire de ces quatre dernières que cela est *du mauvais Ovide*. Au point de vue particulier de la métrique, de même que l'hexamètre de Virgile vaut mieux que celui d'Ovide, la poésie latine eût gagné à retenir le pentamètre tel que Properce le pratiqua dans le premier livre de ses élégies; il y avait donné au distique élégiaque une forme qui méritait d'être définitive.

Il n'est point défendu de croire que, parmi les pensées graves qui attristent une vie finissante et qui aident à la finir, Properce connut aussi l'amertume de laisser après lui une œuvre qui ne le satisfaisait pas; une œuvre qu'il n'était plus temps de recommencer, tandis que d'autre part son génie épuisé se refusait à un renouvellement, à des productions plus belles dans lesquelles il eût fixé son suprême idéal. De là sans doute, dans cet esprit exact et mécontent, un découragement profond, d'éternels délais opposés aux désirs de ses amis le pressant de publier ses vers, toujours quelque correction en vue, une autre après une autre qui devait être la dernière, et en fin de compte un recueil qui lui déplaisait à lui-même et qui à d'autres défauts joignait celui d'avoir déjà vieilli. Il y a dans la poésie de Properce quelque

chose de cette saveur âpre, un peu sauvage, des fruits qui ont mûri sans soleil et des cœurs qui ont aimé sans joie.

Elle nous laisse une impression triste et noble; il serait injuste de nourrir contre elle les préventions que la muse érotique inspire le plus souvent aux esprits mûrs et sérieux[1]. La lecture attentive des œuvres de Properce confirmerait ce que j'ai tenté de montrer dans cette étude : à savoir que, parmi les poètes élégiaques, aucun n'a davantage su sortir de soi-même pour aimer et admirer tout ce qui est beau et même sévère dans la vie; aucun n'a fait preuve d'autant d'élévation dans la pensée, de générosité dans les sentiments et de décence dans l'expression. Sainte-Beuve, qui se connaissait en toutes choses et qui aimait la poésie latine, ne s'y est pas trompé : il appelle Properce « le plus généreux des élégiaques[2] ».

1. Properce, plaidant *pro domo sua*, a pris la défense de la muse élégiaque dans quelques beaux vers de la 15e élégie du livre II : Si tous les hommes, dit-il, se plaisaient au genre de vie que nous menons,

Non ferrum crudele neque esset bellica navis,
Nec nostra Actiacum verteret ossa mare,
Nec totiens propriis circum oppugnata triumphis,
Lassa foret crines solvere Roma suos.
Hæc certe merito poterunt laudare minores :
Læserunt nullos pocula nostra deos.

Le sens du dernier vers, au fond, est celui-ci : « Nos plaisirs ne font de tort à personne. » Il a pu être écrit avec une légitime fierté. Sans doute, les goûts dont Properce prend la défense intéressée peuvent entraîner à leur suite, avec la mollesse, l'abandon de bien des devoirs; mais du moins ils attendrissent l'âme au lieu de l'endurcir. A ce point de vue, la poésie élégiaque est salutaire et morale; et quelque piège que sa grâce puisse recouvrir, on ne peut nier qu'elle dispose à la douceur des mœurs; elle combat indirectement la dureté et la cruauté, les plus hideux des vices humains.

2. Sainte-Beuve, *Étude sur Virgile*, p. 65 de la 2e édit.

V. — JUGEMENTS PORTÉS SUR PROPERCE. — SINCÉRITÉ DE SA PASSION POUR CYNTHIE

Nous avons vu que Properce, dès la publication du premier livre de ses élégies, parvint rapidement à une certaine réputation. Il n'est pas douteux que cette réputation ne fût restreinte au monde des lettres : l'œuvre de Properce ne s'adressait nullement au public; un poète savant ne peut être un poète populaire. Parmi les littérateurs même, son talent dut être d'autant plus discuté et d'autant moins compris que sa manière de sentir, sa méthode de composition, ses procédés de style étaient plus individuels. Ovide est le seul de ses contemporains qui ait parlé de lui; mais il l'a fait souvent, toujours avec une haute estime littéraire, une fois même avec une véritable affection; c'est dans les vers du quatrième livre des *Tristes* où il passe en revue ses amis de jeunesse : « Properce, dit-il, avait l'habitude de me lire ses vers, et nous étions unis par une intime amitié[1]. » Plus tard, Quintilien écrivait : « Dans l'élégie, Tibulle surtout me paraît être un auteur élégant et châtié; *il y en a qui préfèrent Properce*[2]. » On se rappelle le passage de Pline le Jeune extrait d'une lettre où

1. Ovid., *Trist.* IV, 10, 45-46 :

Sæpe suos solitus recitare Propertius ignes
Jure sodalicii qui mihi junctus erat.

2. Quintil. X, 1, 93 : « *Elegia quoque Græcos provocamus, cujus mihi tersus atque elegans maxime videtur auctor Tibullus.* Sunt qui Propertium malint. »

il est question de Passennus Paullus[1]. Enfin, dans l'antiquité, on peut citer encore les témoignages de Stace[2] et de Martial[3], et le vers de Juvénal où Cynthie est nommée[4]. Le silence se fit ensuite sur le nom de Properce. L'existence du Neapolitanus est la seule trace que l'on trouve de notre poète avant la Renaissance; mais au quinzième siècle on se mit à le lire, à l'étudier, à l'imiter avec prédilection dans la versification novo-latine[5].

De nos jours, les jugements portés sur sa personne et sur son œuvre diffèrent beaucoup suivant les pays. En Allemagne, on juge les élégies de Properce d'une manière assez juste dans l'ensemble, mais superficielle. En Angleterre, M. Postgate, sur certains points, a pénétré profondément dans l'étude du caractère, de l'éducation et des sentiments du poète. En France, si l'on excepte de trop courtes observations de Sainte-Beuve et de Patin, les leçons faites à la Faculté des lettres de Paris en 1875 par M. Eugène Benoist et quelques aperçus mêlés par M. Boissier à son cours sur Virgile au Collège de France en 1879, on trouve que Properce n'est sorti par moments d'un complet abandon que pour essuyer toute espèce de

1. Pline le Jeune, *Epistul.* IX, 22, 1-2 : « ... *in litteris veteres æmulatur* (*Passennus*), *exprimit, reddit, Propertium inprimis, a quo genus ducit, vera soboles, eoque simillima illi* in quo ille præcipuus. »

2. Stace, *Silv.* I, 2 *Epithal. Stellæ et Violantillæ*, 250-255.

3. Martial, *Epigr.* VIII, 73, 5.

4. Juvénal, Sat. VI, 7.

5. Cf. Bernhardy, *Grundr. der Römisch. Literat.* § 96 (p. 616 de la 5e édit.). — Parmi les savants qui ont le mieux aimé Properce, il faut citer Juste Lipse. M. Carutti (*Prop. Cynthia*, p. 48 de la *Dissertatio*), lui attribue le mot suivant : *Propertium qui non amat, eum profecto Musæ non amant.* Je n'ai pas pu retrouver cette phrase dans l'édition des Œuvres complètes de J. Lipse, publiée à Wesel en 1675, et composée de quatre volumes très compacts dans lesquels les recherches ne sont pas faciles malgré l'index. En tout cas, l'éloge passionné de Properce s'y rencontre un grand nombre de fois.

mépris et d'injures. On lui oppose Catulle ou Tibulle ou Ovide. Tibulle surtout est chez nous l'objet d'une préférence générale. Malheureusement dans ces sortes de comparaisons ou de parallèles, les détracteurs de Properce laissent voir trop souvent qu'ils n'ont pas lu ses œuvres ou, tout au moins, qu'ils sont très mal renseignés sur l'état actuel de la critique.

On fait preuve contre lui d'une partialité excessive : on lui reproche d'avoir flatté Auguste alors que son père avait été victime des proscriptions[1]. Il ne peut s'agir que de la répartition des terres de l'an 41 qui le ruina lui-même en ruinant son père; il en a parlé fort simplement : Liv. IV, él. I, vers 129-130. On trouve que par ses mièvreries il fait songer aux fades galanteries du dix-septième siècle, à la guirlande de Julie et au sonnet d'Oronte[2], et l'on cite à l'appui un passage[3] qui, du reste, caractérise peu son talent, mais qui, en tout cas, reporte bien plutôt la pensée vers le seizième siècle et la poésie de Ronsard. On commence une étude sur Properce par cette phrase : « Il faut avoir vingt ans pour se plaire à la lecture de Properce[4] », et dans cette même étude, on est forcé d'avouer qu'André Chénier le lisait sans cesse, l'admirait, l'aimait, l'imitait. On aurait pu ajouter, si on l'avait su, que Valckenaër comptait la dernière élégie de Properce parmi les quatre poèmes latins qu'il fallait graver dans sa mémoire comme donnant le mieux l'idée de la majesté romaine[5], et que cette élégie avait mérité

1. P. Albert, *Hist. de la litt. rom.*, t. II, p. 98.
2. A. Couat, *Étude sur Catulle*, Paris, 1875, p. 59.
3. Prop. II, 3, 10-44.
4. Voy. Courdaveaux, *Caractères et talents*, Paris, 1867, p. 159.
5. *Lud. Casp. Valckenaerii Opusc. philolog. Lips.* 1808-9, t. II, p. 356;

d'être appelée *Regina elegiarum*. On se révolte contre la vanité exubérante du poète ; on affirme que nul de ses contemporains n'a fait son éloge parce que lui-même s'acquittait trop bien de ce soin[1] ; on oublie évidemment les nombreux passages d'Ovide cités plus haut, en particulier les vers du quatrième livre des *Tristes* (10, 45-46). Ce qu'on attaque surtout chez Properce, c'est la froideur dans un genre où la passion seule doit parler[2], un amour d'imagination en réalité tranquille, même quand il paraît le plus extravagant[3]. Il est singulier au premier abord qu'un poète, qui a exprimé avec autant d'énergie des sentiments aussi profonds, aussi variés, soit accusé d'avoir manqué de sincérité et d'avoir fait de l'amour un simple thème littéraire. J'ai dit plus haut à quelles causes j'attribue cette erreur de jugement. Nous ne nous trouvons ici en présence ni des amours légères de Tibulle, ni des aventures galantes d'Ovide ; la passion de Properce pour Cynthie ressemblerait plutôt à celle de Catulle pour Lesbie. Mais dans celle-ci, la sensualité l'emporte davantage. La grâce naturelle de son talent a protégé Catulle contre l'accusation de n'être pas sincère ; il est permis de croire aussi que des dons étrangers à la passion et à la poésie, le sel de ses épigrammes et une verve latine dont ne s'effraie pas l'esprit gaulois, sont pour quelque chose dans la faveur qui l'entoure de plus en plus. Properce, plus grave, moins souple, paraît aisément faux au lecteur dont le tempérament ne s'accorde

les trois autres poèmes sont le prologue de Labérius, les Noces de Thétis et de Pélée, et l'Épicédion de Drusus.

1. P. Albert, *loc. cit.* — E. Beurlier, *Hist. abrégée de la littér. lat.*, Paris, 1880, p. 19.

2. P. Albert, *ouvr. cit.* p., 101.

3. A. Couat, *ouvr. cit.*, p. 56.

pas avec le sien. La forme artistique de sa poésie lui a aussi beaucoup nui ; j'ai montré, dans le paragraphe précédent, qu'il est plus souvent simple qu'on ne le croit. D'ailleurs, l'art et l'érudition ne prouvent rien contre la sincérité. Je me rappelle avoir entendu M. Boissier, dans sa leçon du 3 mars 1879, au Collège de France, observer que l'amour du style orné devient comme une seconde nature : « La passion vraie, disait-il, s'exprime ainsi quand, depuis des années, celui qui l'éprouve s'est habitué à penser ainsi. » Rien n'est plus exact ; on accuse Properce de n'être pas sincère parce qu'il a travaillé avec une conscience d'artiste les vers dans lesquels il chantait son amour et voulait en fixer la mémoire ; mais si l'on plaçait le livre de Tibulle entre les mains d'un homme d'une nature peu sentimentale et d'une éducation purement scientifique, ce lecteur, fût-il intelligent et instruit, se récrierait sans cesse sur la prétention de la pensée et du style, et dirait, tout aussi bien que pour Properce, qu'un amant véritablement malheureux n'écrit pas d'aussi jolis vers.

Quel était donc cet amour dont un assez grand nombre de critiques contestent aujourd'hui la réalité, ou tout au moins la profondeur ? Cette passion qui a inspiré à Properce la plus grande partie de ses vers et à laquelle longtemps il a dû sa gloire ? Quel était le caractère de Cynthie ? On a dit d'elle beaucoup de mal. Ce devrait être pourtant un des privilèges du génie de faire respecter ce qui lui a été cher. Que Cynthie fut belle, nous ne pouvons guère le savoir ; le témoignage de son amant est nécessairement partial, et d'ailleurs il importe peu. Elle était instruite et devait avoir reçu une éducation distinguée. C'était une femme

maladive et passionnée, capricieuse ou forcée de l'être par la situation irrégulière dans laquelle elle se trouvait. On ne peut nier, même en faisant la part de cette situation, que la conduite de Cynthie ne fût très attaquable; mais il est d'autant plus certain qu'elle avait, à côté de ses défauts, et si l'on veut, de ses vices, de grandes qualités morales : on ne s'expliquerait pas autrement qu'elle se soit attaché d'une manière aussi solide et aussi durable un homme tel que Properce, auquel ses ennemis littéraires ne peuvent refuser une haute intelligence et quelque énergie.

Properce aimait Cynthie avec l'emportement de la sensualité italienne, mais il ne s'en tenait pas à cet amour. Il se plaisait à trouver en elle une amie littéraire, il rêvait de la rendre son égale en conduite et en sentiments, aussi estimée qu'une sœur, aussi désirée qu'une maîtresse, en un mot il cherchait en elle une épouse. Cynthie, esclave de son passé, ne pouvait plus cesser d'être une courtisane. En admettant que dans des jours d'attendrissement ou d'exaltation, elle ait désiré changer son genre de vie, elle se trouvait aux prises avec des difficultés morales, sociales, matérielles de toute sorte. La vie a de ces cruautés. Cynthie, un peu plus tard, serait peut-être devenue une chrétienne, une sainte; elle ne pouvait, comme le demandait Properce, devenir simplement une honnête femme. Faut-il en vouloir à ce dernier d'avoir rêvé un accommodement impossible? Faut-il y voir une faiblesse d'esprit, l'effet d'une imagination chimérique à laquelle la réalité inflige un juste désenchantement? Non; il n'y a là que la fréquente contradiction d'un sentiment avec les circonstances dans lesquelles il se développe, qu'il n'a pas choisies, et qu'il ne peut pas

dompter. La conclusion la plus sûre et la plus équitable, c'est que tous deux, Cynthie et Properce, ont dû beaucoup souffrir l'un par l'autre et se renvoyer mutuellement des récriminations sanglantes, qui avaient pour premier tort d'être absolument vaines. Leur amour se mourait de toutes ces blessures successives que ni regrets, ni explications, ni tendresses renouvelées ne peuvent guérir. Leur amour périssait, mais le rêve demeurait tout entier : chacun continuait de croire que si l'autre l'avait voulu, le passé et l'avenir eussent été sans trouble ; il valait mieux penser : si l'autre l'avait pu ! Properce, au moins, puisque nous ne pouvons connaître les sentiments exacts de Cynthie, Properce subit jusqu'au bout la torture d'un amour véritable dans une situation fausse ; Cynthie le récompensa-t-elle d'un long dévouement par une injustice naïve ? Peut-être cette lie du calice ne lui fut-elle pas épargnée. Il faut qu'il ait subi, à la fin de cet amour, une crise violente ou une série de profondes douleurs pour qu'il se soit, jeune encore, condamné au silence ou réfugié dans des travaux d'un caractère impersonnel qui ne répondaient plus aux préoccupations de ses plus vives années.

Cependant, quoi qu'il ait pu souffrir par suite de cette passion, il est certain, à en juger par la septième élégie du livre IV, que Cynthie lui laissa un souvenir dans lequel la tendresse et la reconnaissance avaient plus de part que la jalousie et l'ancienne colère. Cette élégie, à elle seule, suffirait pour prouver la sincérité de son affection : tout intérêt avait disparu, et les amours qui survivent à la séparation et à la mort ne sont pas vulgaires. Properce met dans la bouche de Cynthie des paroles par lesquelles il semble reconnaître que les plus

grands torts n'avaient pas toujours été du côté de sa maîtresse; il rend hommage à la durée et à la réalité de leurs amours; au lieu de renier le passé, il l'affirme et le salue d'un adieu résigné, mais ému. Voici quelques-uns de ces vers; c'est Cynthie qui parle :

« Non tamen insector, quamvis mereare, Properti :
Longa mea in libris regna fuere tuis.
Juro ego Fatorum nulli revolubile carmen,
Tergeminusque canis sic mihi molle sonet,
Me servasse fidem. Si fallo, vipera nostris
Sibilet in tumulis et super ossa cubet.

. . . . . .

Sic mortis lacrimis vitæ sanamus amores :
Celo ego perfidiæ crimina multa tuæ.

. . . . . .

Hic carmen media dignum me scribe columna,
Sed breve, quod currens vector ab urbe legat :
HIC TIBURTINA IACET AUREA CYNTHIA TERRA
ACCESSIT RIPAE LAUS, ANIENE, TUAE.

. . . . . .

Nunc te possideant aliæ; mox sola tenebo ;
Mecum eris, et mixtis ossibus ossa terram[1]. »

On sent se répandre sur cette pièce grave et mystérieuse l'ombre d'une double mort : celle de Cynthie dans un passé récent, celle de Properce dans un avenir prochain. On y trouve aussi un sentiment spiritualiste qui montre quelles devaient être les tendances philosophiques de Properce. En la lisant après tant d'autres élégies où Cynthie est chantée avec flamme, on souhaite que la critique revienne sur des opinions formées trop légèrement, et, plus familière avec l'œuvre de Properce, remette l'homme et le poète à la place d'honneur que l'un et l'autre méritent.

1. Voy. IV, 7, 49-54; 69-70; 83-86; 98-94.

TROIS ÉLÉGIES DE PROPERCE

TEXTE ACCOMPAGNÉ DE NOTES CRITIQUES

I, 2.

Quid juvat ornato procedere, vita, capillo
  Et tenues Coa veste movere sinus?
Aut quid Orontea crines perfundere murra
  Teque peregrinis vendere muneribus?
Naturæque decus mercato perdere cultu 5
  Nec sinere in propriis membra nitere bonis?
Crede mihi, non ulla tuæ est medicina figuræ:
  Nudus Amor formæ non amat artificem.

N. C. — **V** 1 vita **N** vitta **A** victa **H** vincta **F P** *en marge* ‖ v. 3 murra **N** mirra **A F G** myrra **V** myrrha **P** mitra **H** | EDITIONS : murra *Ed. mod. vulg.* murrha *Junt. de* 1503 myrrha *Ed. anc. vulg.*, *Jacob*, *Lemaire*, *Hertzberg*, *Paley*, *Carutti* ‖ v. 7 tua est **N A F** tue est **G** | EDITIONS: tuæ... figuræ est *Vénit. de* 1491, *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Scaliger*, *Grœfe*, *Ed. de Cambridge*, *Brœkhuyzen*, *Volpi*, *Barth* ‖ v. 8 formam *Nic. Heinsiu*

Aspice quos summittat humus formosa colores,
  Ut veniant hederæ sponte sua melius, 10
Surgat et in solis formosius arbutus antris
  Et sciat indociles currere lympha vias.
Litora nativis persuadent picta lapillis,
  Et volucres nulla dulcius arte canunt.
Non sic Leucippis succendit Castora Phœbe, 15
  Pollucem cultu non Hilaira soror ;

|| v. 9 Quot *Mentelianus* summittat **N A F V H P** summittit **G** | Editions : Quot *Heinsius*, *Brœkhuyzen*, *Volpi*, *Barth*, *Burmann* quo *Lachmann* (1829), *Haupt*, *L. Müller*, summittat *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Brœkhuyzen*, *Volpi*, *Barth*, *Burmann*, *Kuinœl*, *Haupt*, *L. Müller*, *Bœhrens*, *Palmer*, *Postgate* summittit *Vénit. de* 1491, *Canter*, *Muret*, *Scaliger*, *Ed. de Cambridge*, *Græfe*, *Lachmann*, *Jacob*, *Paldam*, *Lemaire*, *Hertzberg*, *Keil*, *Paley*, *Wratislaw*, *Carutti*, *Crowell* nemorosa *Heinsius* dumosa *Bœhrens* muscosa *Keil* non jussa *Sandström* (*Emend. in Prop.*, *Upsal* 1878, *p.* 1) || v. 10 ut *Perrejus*, *Canter*, *Volpi*, *Barth*, *Kuinœl*, *Lachmann* (1816), *Paldam*, *Hertzberg*, *Keil*, *Paley*, *Wratislaw*, *Palmer*, *Postgate*, *Crowell* || v. 11 formosior *Ed. de Colines*, *Hemsterhuys*, *Kuinœl* pomosior *ou* frondosior *Heinsius* frondosior *ou* animosior *Bentley* felicius *Lachmann* (1816) *en note* felicior *Carutti* || v. 12 in dociles **V** *Junt. de* 1503 limpha **N A F** || v. 13 persuadent **N A F V H P** perfundent **P** *d'une main récente* collucent **G** | Editions : persuadent *Græfe*, *Palmer* collucent *Vénitienne de* 1491, *Lachmann*, *Jacob*, *Paldam*, *Lemaire*, *Keil*, *Haupt*, *Paley*, *Wratislaw*, *Carutti*, *Crowell* pellucent *Juntine de* 1503, *Aldine de* 1515, *Canter* persudent *Scaliger* (1577) *Mss infér.* per se dent *Scaliger* (1600), *Brœkhuyzen*, *Volpi*, *Barth*, *Burmann*, *Kuinœl* perrident *N. Heinsius* (*qui approuva plus tard* « *per se dent* ») perlucent *Ed. de Cambridge* prælucent *Hertzberg*, *L. Müller*, *Postgate* præfulgent *Bœhrens* || v. 14 ut *Perrejus* canant **V** *m* 2 || v. 16 ilaira **N** *m* 2 telaira **F** *m* 2 **H** thelaira **D V G** (*dans* **V**, *l'*i *est corrigé en* y) tela ira **A F** *m* 1 telayra **P** | Editions : ilaira *Vén. de* 1491 Thelayra *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Scaliger*

Non Idæ et cupido quondam discordia Phœbo
  Eueni patriis filia litoribus;
Nec Phrygium falso traxit candore maritum
  Avecta externis Hippodamia rotis : 20
Sed facies aderat nullis obnoxia gemmis
  Qualis Apelleis est color in tabulis.
Non illis studium vulgo conquirere amantes,
  Illis ampla satis forma pudicitia.
Non ego nunc vereor ne sim tibi vilior istis : 25
  Uni si qua placet, culta puella sat est;
Cum tibi præsertim Phœbus sua carmina donet
  Aoniamque libens Calliopea lyram,
Unica nec desit jocundis gratia verbis,
  Omnia quæque Venus, quæque Minerva probat. 30
Iis tu semper eris nostræ gratissima vitæ,
  Tædia dum miseræ sint tibi luxuriæ.

Elaira *Canter*, *Muret* Thelaïra *Græfe*, *Ed. de Cambridge* || v. 17 ida *corr. en* idæ **N** ida **D V** yda **H** idæ **V** *m* 2 | Editions : Non Idan, cupido *Burmann en note* || v. 18 et venit **N** *m* 1 evenit **A F D V H** || v. 19 Nec **N A F** non **D V G** || v. 20 advecta **D** || v. 22 apellæis **N** (*et non* appellæis *comme le prétendent Hertzberg et Bæhrens*) || v. 23 acquirere **F** *m* 2 **H** aquirere **A F** *m* 1 || v. 24 forma satis ampla **A F H** | Editions : ampla satis fama *Bæhrens* || v. 25 verear... istis? *Jacob* (*Adnot.* p. 132), *Carutti* sis mihi *Memmianus*, *Scaliger*, *Passerat* (*Prælect. sol. in Prop. p.* 149 *col.* 1), *Ed. de Cambridge*, *Brækhuyzen*, *Volpi*, *Barth*, *Burmann*, *Kuinœl* || v. 29 ne **A F** jocundis **N G** verbis **N A F** dictis **D V** | Editions : vivida *Guyet* facundis *Markland* dictis *Carutti*, *Bæhrens* (*Voy. Jacob* (*Adnot. p.* 133), *Postgate* (*notes p.* 57-58); *Cf. Ovide Métam.* XIII, 127).

III, 12.

Postume, plorantem potuisti linquere Gallam,
  Miles et Augusti fortia signa sequi?
Tantine ulla fuit spoliati gloria Parthi
  Ne faceres Galla multa rogante tua?
Si fas est, omnes pariter pereatis avari 5
  Et quisquis fido prætulit arma toro!
Tu tamen injecta tectus, vesane, lacerna
  Potabis galea fessus Araxis aquam.
Illa quidem interea fama tabescet inani
  Hæc tua ne virtus fiat amara tibi, 10
Neve tua Medæ lætentur cæde sagittæ
  Ferreus aurato neu cataphractus equo,
Neve aliquid de te flendum referatur in urna...
  Sic redeunt illis qui cecidere locis.
Ter quater in casta felix o Postume Galla, 15
  Moribus his alia conjuge dignus eras.
Quid faciet nullo munita puella timore
  Cum sit luxuriæ Roma magistra suæ?

N. C. — V. 4 faceres **N F** *m* 2 **V** *m* 2 (*mg*) facias **D F** *m* 1 **V** *m* 1, *Bœhrens.* || v. 5 pereantur **F** || v. 7 intecta **N F V** in tecta **D H** interea **G** | Editions : injecta *vulg.* || v. 12 cataphractus **D F** *m* 2 **V** *corr.* cataphratus **G** catophratus **N F** *m* 1 cantophratus **H** || v. 14 si credunt **N** sic redeunt **V** *m* 2 *corr.* si credent **F D V** *m* 1 **H** | Editions : si redient *Bœhrens* || v. 17 faceret... pudore *Fr. Ast* (*Observ. in Prop. carm. Gothæ* 1799, p. 60-61) || v. 18 tuæ **N F D V G H** suæ *qq. Mss inférieurs* | Editions : suæ *Passerat, Lachmann et presque tous les ed. contemp.;* tuæ *Vénitienne de* 1491, *Juntine de* 1503,

Sed securus eas : Gallam non munera vincent
  Duritiæque tuæ non erit illa memor. 20
Nam quocumque die salvum te fata remittent,
  Pendebit collo Galla pudica tuo !
Postumus alter erit miranda conjuge Ulixes;
  Non illi longæ tot nocuere moræ :
Castra decem annorum, Ciconum mons Ismara capta, 25
  Exustæque tuæ mox, Polypheme, genæ;
Et Circæ fraudes lotosque herbæque tenaces
  Scyllaque et alternas scissa Charybdis aquas
Lampeties Ithacis veribus mugisse juvencos
  † (Paverat hos Phœbo filia Lampetie), 30
Et thalamum Æææ flentis fugissse puellæ
  Totque hiemis noctes totque natasse dies,
Nigrantisque domos animarum intrasse silentum,
  Sirenum surdo remige adisse lacus,

Aldine de 1515, *Muret*, *Volpi*, *Barth*, *Jacob*, *Hertzberg;* cum sis luxuriæ norma magistra tuæ *Scaliger*, *suivi par Brœkhuyzen et Burmann;* cui sis luxuriæ, Roma, magistra tuæ *Palmer.* || v. 21 sanum **F** (**D** *en marge comme variante*), *Vén. de* 1491, *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Scaliger*, *Ph. Dubois* || v. 25 et *avant* Ciconum *tous les Mss et les Ed.* mons **N F D V G H** mors *Vaticanus primus* ismara calpe **N F** hismara **G** hismara talpe **D V F** *m* 2 | Editions : Ciconum mons, Ismara, Calpe *Ed. anc. vulg.* mors *Volscus*, *Rossberg* (*Lucubr. Prop. p.* 34), *Aug. Otto* (*de Fab. Prop. partic. prior. p.* 37). manus, Ismara capta *Pierre Fontein*, *Kuinœl*, *Lachmann* (1816), *Paldam*, *éd. Lemaire*, *Paley*, *Carutti*, *L. Müller*, *Schulze* Mars *conjecture de L. Müller* (*Prop. El.*, *Præf. p.* 37). domus Ismara capta *Bœhrens* Ciconum enses *Palmer.* || v. 26 trux *conjecture de Markland.* || v. 29 sithicis **N** syticis **F** scythicis **D V** scyticis **G** siticis **H** veribus **N F D V H** verubus **G** | Editions : Ithacis *Pucci*, *vulg.* Lampetiæque Ithacis *Bœhrens en note* verubus *Vén. de* 1491, *Ald. de* 1515 || v. 33 nigrantes **F**

Et veteres arcus leto renovasse procorum 35
  Errorisque sui sic statuisse modum :
Nec frustra, quia casta domi persederat uxor.
  Vincet Penelopes Ælia Galla fidem.

|| v. 35 lecto **N F D V H** | Editions : læto *Vén. de* 1491 || v. 38 vincit *tous les Mss* lelia **N F H** lælia **D V G** | Editions : vincet *Canter, Brœkhuyzen, Volpi, Barth, Burmann, Kuinœl, Lachmann* (1816), *Paldam, éd. Lemaire, Carutti, Palmer.* Ælia *restit. par Passerat, adopté par les édit. subs.* sauf *Ph. Dubois.*

IV, 11.

Desine, Paulle, meum lacrimis urgere sepulcrum :
  Panditur ad nullas janua nigra preces.
Cum semel infernas intrarunt funera leges,
  Non exorato stant adamante viæ.
Te licet orantem fuscæ deus audiat aulæ : 5
  Nempe tuas lacrimas litora surda bibent.
Vota movent Superos : ubi portitor æra recepit,
  Obserat herbosos lurida porta rogos.
Sic mæstæ cecinere tubæ, cum subdita nostrum
  Detraheret lecto fax inimica caput. 10
Quid mihi conjugium Paulli, quid currus avorum
  Profuit aut famæ pignora tanta meæ?
Non minus inmites habuit Cornelia Parcas :
  En sum quod digitis quinque legatur onus.

N. C. — V. 1 Paule *tous les Mss*, *Edit. anc.*, *Peerlkamp*, *Bœhrens* Paulle *Edit. mod. vulg.* || v. 3 infrenas **N** || v. 8 herbosos **N F** *m* 2 **G** erbosos **F** *m* 1 umbrosos **D V** | Editions : locos *au lieu de* rogos) *Liévens*, *Bœhrens* choros *Heinsius* domos *Hemsterhuys* umbrosas... fores *Palmer* (*préf. p.* 60) Obsidet umbrosos lurida parca locos *Markland* Obserat humatos lurida prora rogos *Carutti* Ipse per umbrosas funera portat aquas *Peerlkamp* || v. 9 ut (*au lieu de* sic) *Bœhrens* || v. 12 Profuerunt, famæ *Peerlkamp* || v. 13 non **N D H** nun **V** num **F** habuit **N F D V G** | Editions : Num...? *toutes*, *sauf quelques-unes très anc.* (non *Vénitienne de* 1475, *Ed. de Reggio*) habui *vulg.* habuit *Vénitienne de* 1491, *Aldine de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Hertzberg*, *Paley*, *Palmer*, *Postgate*[1] || v. 14 et ... legatur **N F D V H P** en ... levatur **G** | Editions : en ... levatur *vulg.* et ... levatur

1 On voit que M. Postgate se trompe lorsqu'il écrit (*Sel. El. of Prop.* p. 229) : « All the editors read *habui* for the Ms. *habuit.* » — En faveur

Damnatæ noctes et vos vada lenta paludes 15
  Et quæcumque meos implicat unda pedes,
Inmatura licet, tamen huc non noxia veni :
  Det Pater hic umbræ mollia jura meæ,
Aut si quis posita judex sedet Æacus urna,
  Is mea sortita vindicet ossa pila. 20
Assideant fratres juxta Minoa : sed astet
  Eumenidum intento turba severa foro.
Sisyphe, mole vaces, taceant Ixionis orbes,
  Fallax Tantaleo corripiare liquor.

anc. Ed., *Postgate* en ... legatur *Palmer* || v. 15 paludis *Santen en note.*

Les vers 17-76 manquent dans **N**.

|| v. 18 Da **V** *m* 2 huc **G** huic *Mentelianus* | Editions : Deprecor (*au lieu de* det pater) *Koppiers*, *Carutti*, *Bœhrens* nec precor *Peerlkamp* huic *Scaliger*, *Brœkhuyzen* hinc *Pucci*, *Jacob*, *Paley*, *Carutti* || v. 19 At *Nestor.*, *Bœhrens* || v. 20 vindicet **F** judicet **D V G H** | Editions : is *Heinsius*, *Lachmann* (1816), *Paldam*, *Carutti*, *L. Müller*, *Bœhrens* ut *Jacob* (*Adnot. p.* 231) in ... judicet *Lachmann* (1829), *Jacob dans son texte* || v. 21 minoia **F D V H** minonida **G** sella et **V H** *Pucci* sella **F D** sellam **G** | Editions : juxta Minoia sella et *Scaliger*, *Volpi*, *Barth*, *Paldam* juxta minoia sella *Vénitienne de* 1491, *Aldine de* 1515, *Lachmann* (1829) juxta minoida sellam *Muret*, *Canter*, *Jacob*, *Keil*, *Paley*, *Carutti*, *Postgate* juxta et minoida sellam *conject. anc.*, *Lachmann* (1816), *Haupt et Vahlen*, *L. Müller*, *Bœhrens* assideat frater juxta et Minoia sella *Santen en note* assideant, fratrem juxta Minoia sella, et *Palmer* — *Je propose* juxta Minoa[1] : sed astet || v. 24 *sic vulg.* Tantaleus *Rossberg* (*Lucubr. Prop. p.* 31-32),

de la restitution de *habuit*, cf. vers 43 où Cornélie parle également à la troisième personne. Ce rapprochement a été fait par Passerat (*Præl. sol. in Prop.* p. 697).

1. Accusatif grec Μίνωα ; le signe « & » à la fin du vers pourrait bien représenter la flexion d'une troisième personne de verbe; d'où ma conjecture.

Cerberus et nullas hodie petat inprobus umbras, 25
  Et jaceat tacita laxa catena sera.
Ipsa loquor pro me : si fallo, pœna sororum
  Infelix umeros urgeat urna meos.
Si cui fama fuit per avita tropæa decori,
  Clara Numantinos regna locuntur avos. 30
Altera maternos exæquat turba Libones
  Et domus est titulis utraque fulta suis.
Mox ubi jam facibus cessit prætexta maritis,
  Vinxit et acceptas altera vitta comas,

Bœhrens Tantalee o *L. Polster*, (*Quæst. prop. spec.*, *Ostrowo*, 1881 *p.* 8) Tantalee *Carutti* Tantalidæ *Passov.*, *Jacob* tantaleo corripere ore *Dorat*, *Heinsius*, *Haupt et Vahlen*, *L. Müller*, *Schulze*, *Palmer*, *Postgate* [1] || v. 26 lapsa **F** laxa **D V** lassa **G** | Editions : laxa *Carutti*, *Bœhrens*, *Postgate* || v. 27 loquor **F D V G** loquar *Mss infér.* (*d'Orvill.*, *Dresd.*) | Editions : loquor *Ed. anc.*, *Lachmann* (1816), *Paldam*, *Lemaire*, *Paley*, *Postgate* loquar *Heinsius*, *Kuinœl*, *Lachmann* (1829), *Edit. mod. vulg.* fallor *Ed. anc.* fallo *Muret*, *vulg.* || v. 30 aera **F** *m* 2 **V** *m* 2 *marg.* **G** æra **H** atra (aera *marg.*) **P** et **D V** vera, etra, sera *Mss infér.* | Editions : vera *Vénitienne de* 1491, *Muret*, *Canter* æra *Aldine de* 1515 Afra *Scaliger*, *Vulg.* vestra *Liévens* versa *Pucci*, *J. Lipse*, *Carutti* æra ... grata *Peerlkamp* nostra ... signa *Bœhrens* æra ... una *Palmer*. — *Je propose* clara; *peut-être* vasta, nota *ou* lata || v. 31 exequet **G** ligones **F D V H** | hisce æquat *Heinsius* his æquat *Koppiers*. materni hos exæquant *Heyne* materno se exæquat turba Libone *Jacob* (*Adnot. p.* 232) materno hos exæquat turba Libone *Hertzberg* (*Comment. p.* 512) materni exæquatur turba Libones *Palmer*. — Virga *au lieu de* turba *Peerlkamp ;* cera *proposée par Bœhrens en note* || v. 32 en *Bœhrens* læta *au lieu de* fulta *Peerlkamp* || v. 34 aspersas *Pucci*, *J. Lipse*, *Brœkhuyzen*, *Santen*, *Kuinœl*, *Carutti* junxit et aspersas *Perrejus* adstrictas *Heinsius* exceptas *Guyet*

1. MM. Paley, à la note de ce vers, et Crowell (*Select. from the lat. poets*, *Boston*, 1882, p. 247) se trompent complètement en disant que Kuinœl adopte la leçon *corripere ore ;* il écrit *corripiare*.

Jungor, Paulle, tuo sic discessura cubili : 35
  In lapide hoc uni nupta fuisse legar.
Testor majorum cineres tibi, Roma, colendos,
  Sub quorum titulis, Africa, tunsa jaces,
Et Persen proavi stimulantem pectus Achillis
  Quique feras proavo fregit Achille domos. 40
Me neque censuræ legem mollisse nec ulla
  Labe mea nostros erubuisse focos.

|| v. 36 ut *au lieu de* in *Græfe*, *Heinsius*, *Bæhrens* huic *au lieu de* hoc *Marcil.*, *Kuinœl*, *Lachmann* (1816), *Paldam*, *Paley*, *Carutti*, *L. Müller*, *Palmer* legor *Koppiers*. || Testo **G** colendos **F D V H P** verendos **G** | Editions : verendos *Santen*, *Kuinœl*, *Lachmann et tous les éditeurs postér.*, *sauf Postgate* (*voy. aussi Jacob*, *Adnot. p.* 232) || v. 38 tanta **P** *Scaliger* tunsa *Mss*, *Vénitienne de* 1491, *Bæhrens* tonsa *Avanzio* (*Ald. de* 1500), *vulg.* jacet *Mss infér.*, *Santen*, *Kuinœl*, *Peerlkamp qui écrit* pedibus *pour* titulis || v. 39 et 40 Persen **F** *m* 2 **G** Persem **F** *m* 1 **D V** stimulantem **F D V H P** simulantem **G** achillis **V** m 2 **G** achyllis **P** achilli **F D V** *m* 1 quique tuas *Mss* (tuus *corr.* **P**) proavus **V** *m* 2 *en marge* **G** proavos **H** | Editions : Perseu ... simulantem ... proavus *Vénitienne de* 1491 Persen ... simulantem ... proavus *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Scaliger*, *Brœkhuyzen*, *Ph. Dubois*, *Volpi*, *Barth*, *Paley*, *Wratislaw* (*et L. Müller qui marque d'une croix les deux vers*) Te Perseu (*conject. de Santen*)... simulantem ... proavo *Lachmann* (1816), *Paldam*, *Lemaire*, *Haupt et Vahlen*, *Schulze*, *Jacoby*, *S. Brandt* Et Persen ... simulantem ... quique tuas proavo *Jacob*, *Hertzberg*, *Keil*, *Palmer*, *Crowell* quique suo tumidas fregit, quique suo fretas *conject. de Heinsius* Qui Persen ... simulantem ... Et tumidas proavo *Heyne*, *Kuinœl*, *Bæhrens* (*qui écrit* Persem) Et Persen proavo stimulantem pectus Achille *J. Lipse* Per qui te proavo stimulantem pectus Achille, et Qui tumidam proavo fregit Achille domum *Peerlkamp* Et Persem ... stimulantem ... Quique tumens proavo *Postgate* quique tuas proavus fregit, Averne, domos *Munro*. — *Peut-être* stimulat quem. *Au v.* 40 *je propose* feras. — *Au v.* 39 *Lachmann* (1816), *Bæhrens*, *Postgate écrivent* Achilli. || v. 41 molisse **V** *m* 1 **P** | Editions movisse *Peerlkamp* || v. 42 vestros *les bons Mss* nostros *qq. Mss inf.* |

Non fuit exuviis tantis Cornelia damnum :
  Quin et erat magnæ pars imitanda domus.
Nec mea mutata est ætas, sine crimine tota est : 45
  Viximus insignes inter utramque facem.
Mi natura dedit leges a sanguine ductas
  Ne possem melior judicis esse metu.
Quælibet austeras de me ferat urna tabellas :
  Turpior accessu non erit ulla meo; 50
Vel tu quæ tardam movisti fune Cybeben
  Claudia turritæ rara ministra deæ,
Vel cui jam extinctos cum Vesta reposceret ignes,

EDITIONS : vestros *Scaliger*, *vulg.* nostros *Vénitienne de* 1491, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Santen*, *Kuinœl*, *Paldam* veteres *Peerlkamp* ‖ v. 44 et erat **F D V** erat et **G** | EDITIONS : et erat *Edit. anc.*, *Bœhrens*, *Postgate* erat et *vulg. depuis Brœkhuyzen* et eram *Pucci*, *Heinsius*, *Santen en note*, *Kuinœl* ‖ v. 48 possim **V** *m* 2 **P** possem **G** possis **F D V** *m* 1 | EDITIONS : ne possim *vulg. jusqu'à Lachmann* (1816) nec possim *Scaliger*, *Ph. Dubois* nec possum *Brœkhuyzen* ne possem *vulg. mod.* ‖ v. 49 quamlibet *Liévens*, *Santen*, *Kuinœl* quælibet ... una *Wyngaarden*, *Boot*, *Carutti*, *Bœhrens* umbra *Eldik.* ‖ v. 50 assensu **D V** asensu **F** ascensu **V** *m* 2 **G** adscensu **H** *m* 1 asscensu **H** *m* 2 assessu *Mss. infér.* | EDITIONS : tristior *Pucci* accessu *Vénit. de* 1491, *Polster* (*Quæst.* p. 9) assessu *Muret*, *Canter*, *Passerat*, *Brœkhuyzen*, *Volpi*, *Santen*, *Lachmann*, *Ed. mod. vulg.* assensu *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Scaliger*, *Ph. Dubois*, *Bœhrens* ‖ v. 51 Cibelem **F H** cybellem **D V** cybellē **G** | EDITIONS : Cybelem *Vénit. de* 1491 Cybellem *Juntine* de 1503, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Scaliger* Cybellam *Canter*, *Græfe* Cybellen *Ph. Dubois*, *Jacob*, *Paley*, *Bœhrens* Cybelen *Hertzberg* Cybebem *Brœkhuyzen*, *Volpi*, *Barth*, *Kuinœl* Cybeben *Santen*, *Ed. mod. vulg.* ‖ v. 52 claudia **V** *m* 2 gaudia **F D V** *m* 1 cara *Heinsius*, *Brœkhuyzen* ‖ v. 53 cōmissos **G** cujus rasos **F D V** *m* 1 cujus iasos **H** casso extinctos **V** *m* 2 *en marge* | EDITIONS : cui commissos *Vulg.* vel tu cui sacros *Peerlkamp* cui sacra suos *Bœhrens* sacratos *Polster* (*Quæst.* p. 9). — *J'écris* cui jam extinctos; *Cf. en effet la leçon de* **V** *m* 2 *en marge et* Valer. Maxim. I, 1, 7 : « EXTINCTO IGNE. »

Exhibuit vivos carbasus alba focos.
Nec te, dulce caput, mater Scribonia, læsi : 55
In me mutatum quid nisi fata velis?
Maternis laudor lacrimis Urbisque querellis
Defensa et gemitu Cæsaris ossa mea.
Ille sua nata dignam vixisse sororem
Increpat, et lacrimas vidimus ire deo. 60
Et tamen emerui generosos vestis honores
Nec mea de sterili facta rapina domo.
Tu, Lepide, et tu, Paulle, meum post fata levamen,
Condita sunt vestro lumina nostra sinu.
Vidimus et fratrem sellam geminasse curulem 65
Consule quo facto, tempore rapta soror.
Filia, tu specimen censuræ nata paternæ,
Fac teneas unum nos imitata virum.
Et serie fulcite genus : mihi cymba volenti
Solvitur aucturis tot mea fata meis. 70

|| v. 57 querelis *Mss.* querellis *Bœhrens* || v. 58 Defensa *Mss*, *Edit. princeps* (*d'après Volpi*), *Vénit. de* 1472, *Scaliger*, *Brœkhuyzen*, *Santen*, *Ed. mod. vulg.* Defleta *Vénit. de* 1491, *Juntine de* 1503, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Dubois* || v. 64 lumina vestra **G** vestra — manu *Scaliger* (*Castig. p.* 251-252), *Nic. Heinsius* || v. 65 sella in gemuisse curuli *Bœhrens.* || v. 66 consul quo factus tempore, *Lachmann* (1816), *Haupt*, *L. Müller* consule quo infecto tempore *Jacob* (*Adnot. p.* 233), *Carutti* festo *Koppiers* fausto *Peerlkamp* falso *Bœhrens* læto *Postgate* fati crimine *Brœkhuyzen* tu mea *ou* modo rapta soror *Heinsius* (*d'après Barth*) || v. 67 specimen **V D** *en marge* **G** speciem **F D** nata **G** | ÉDITIONS : speciem... nacta *Vénit. de* 1494, *Junt. de* 1503, *Aldine de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Dubois* specimen... nupta *Carutti* (da specimen c. nupta p. *Heinsius*) || v. 69 fulcita **F** fulgite **V** *m* 2 *en marge* | ÉDITIONS : est serie sic fulta domus *Bœhrens en note* cumba *Lachmann* (1816), *Postgate* || v. 70 aucturis **G** uncturis **D V H** nupturis **F** | ÉDITIONS : aucturis *Vulg.* uncturis *Passerat* (*Præl. sol.*

Hæc est feminei merces extrema triumphi
  Laudat ubi emeritum libera fama rogum.
Nunc tibi commendo communia pignora natos :
  Hæc cura et cineri spirat inusta meo.
Fungere maternis vicibus, pater : illa meorum 75
  Omnis erit collo turba ferenda tuo.
Oscula cum dederis tua flentibus, adice matris :
  Tota domus cœpit nunc onus esse tuum.
Et si quid doliturus eris, sine testibus illis :
  Cum venient, siccis oscula falle genis. 80
Sat tibi sint noctes quas de me, Paulle, fatiges,
  Somniaque in faciem credita sæpe meam.
Atque ubi secreto nostra ad simulacra loqueris,
  Ut responsuræ singula verba jace.
Seu tamen adversum mutarit janua lectum, 85
  Sederit et nostro cauta noverca toro,
Conjugium, pueri, laudate et ferte paternum:
  Capta dabit vestris moribus illa manus.
Nec matrem laudate nimis : conlata priori

in Prop. p. 707 *col.* 1), *Éd. de Cambridge* malis (*au lieu de* meis) *Santen*, *Kuinœl*, *Lachmann* (*qui propose cependant* meis *en note*), *Paldam*, *éd. Lemaire* facta *Postgate* solvitur, haud ullis post mea fata malis *Græfe* (*d'après Burmann*) solvit, vecturis tot mea fata vadis *proposé par Santen en note* ‖ v. 72 torum *Schrader*, *Peerlkamp*, *Carutti*, *Bœhrens* ‖ v. 76 fovenda *L. Müller*, *Bœhrens* cordi cura gerenda tuo *Peerlkamp* ‖ v. 77 adice **N H** adiice **G** mater **N F D V H** matris **G** ‖ v. 79 quis... erit **N F D V H** quid **V** *m* 2 **G** eris **G** ‖ v. 81 sint **N** sunt **F D V G** | Éditions : sunt *Vénit. de* 1491, *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Dubois* ‖ v. 82 reddita *Græfe* (*d'après L. Müller*), *Paldam*, *Carutti*, *L. Müller*, *Bœhrens*, *Postgate* cernere versa meam *Peerlkamp* ‖ v. 84 tace **N F D V H P** jace **G** ‖ v. 87 tolerate et ferte *Peerlkamp* placati ferte *L. Müller Prop.* (*El.*, *præf. p.* 46) ‖ v. 88 nostris **F** ‖ v. 89

Vertet in offensas libera verba suas. 90
Seu memor ille mea contentus manserit umbra
Et tanti cineres duxerit esse meos,
Discite venturam jam nunc sentire senectam,
Cælibis ad curas nec vacet ulla via.
Quod mihi detractum est vestros accedat ad annos : 95
Prole mea Paullum sic juvet esse senem.
Et bene habet : numquam mater lugubria sumpsi :
Venit in exequias tota caterva meas.
Causa perorata est : flentes me surgite testes
Dum pretium vitæ grata rependit humus. 100
Moribus et cælum patuit : sim digna merendo
Cujus honoratis ossa vehantur avis.

conlata **N** collata **F D V G** || v. 92 dixerit **D V** || v. 93 lenire *conject. anc.*, *Schrader*, *Kuinœl*, *Haupt*, *L. Müller*, *Schulze*, *Bœhrens*, *S. Brandt* || v. 94 valet ulla vias **N** | ÉDITIONS : ne *Heinsius approuvé par Grœfe* a cura ne vacet ulla dies *Santen en note* || v. 95 nostros **F** || v. 97 si (*au lieu de* et) **G H** lubrigia sumptum **N V** *m* 2 **H** lubrica sumptum **F D V P** matri lugubria sumpta *Bœhrens* en note || v. 99 jam *au lieu de* me *Heinsius* || v. 101 pandit dignæque merendo *Peerlkamp* || v. 102 cinus **F** quovis **H** vehuntur **F D V** veantur **H** aquis **N F V** *m* 2 **H P** *m* 2 equis **D V** *m* 1 **G B P** *m* 1 | ÉDITIONS : vehuntur *Ald. de* 1515, *Muret* ferantur *Peerlkamp* aquis *Vén. de* 1491, *Junt. de* 1503, *Ald. de* 1515, *Muret*, *Canter*, *Passerat*, *Ed. de Cambridge*, *Santen*, *Palmer* equis *Scaliger*, *Grœfe*, *Dubois*, *Volpi*, *Barth*, *Jacob*, *Hertzberg*, *Keil*, *Paley*, *Wratislaw*, *Crowell* avis *Heinsius*, *Brœkhuyzen*, *Kuinœl*, *Lachmann*, *Paldam*, *Lemaire*, *Haupt*, *Peerlkamp*, *Carutti*, *L. Müller*, *Schulze*, *Bœhrens*, *Postgate*, *S. Brandt et Jacoby*.

CONCLUSION

On voit, d'après cette série d'études, quelle est au dehors la marche des travaux relatifs à la personne et à l'œuvre de Properce. Il était temps qu'en France on se mît au courant de la critique étrangère pour adopter certaines solutions, pour en rectifier d'autres, tout au moins pour connaître l'état de la question.

En ce qui regarde la constitution du texte, je crois avoir montré qu'il faut maintenir le Neapolitanus au premier rang parmi les manuscrits, et revenir sur son âge au moins à l'opinion de Lachmann, plutôt encore à celle de Keil : c'est un manuscrit de la fin du douzième siècle, tout au plus du commencement du treizième. Du chapitre sur les éditions, où je me suis appliqué à faire voir par quelles vicissitudes avaient passé les Élégies de Properce, il résulte qu'il est urgent de rompre non seulement avec les transpositions de Scaliger aujourd'hui généralement condamnées, mais encore avec sa méthode dont il est facile de reconnaître l'effet désastreux dans des tentatives récentes et continuelles pour déplacer des distiques. On a vu, dans une étude spéciale, comment la division en cinq livres, introduite si malheureusement

par Lachmann, ne peut se justifier, et quel trouble inutile elle jette dans les travaux philologiques; il faut espérer qu'on est près d'y renoncer définitivement; je me féliciterais d'y avoir contribué.

Un autre danger menace aujourd'hui l'œuvre de Properce : on croit y découvrir sans cesse des interpolations. J'ai défendu pour ma part l'intégrité relative de ses Élégies; je ne nie pas que, de loin en loin, un vers, un distique, peut-être même un passage d'une pièce, ne soient tellement altérés qu'il ne devienne téméraire d'y vouloir reconnaître la pensée et l'expression de Properce; mais ces altérations, beaucoup plus rares qu'on ne l'a dit depuis quelque temps, sont très délicates à affirmer. Je n'en ai examiné que quelques-unes; une étude complète remplirait un volume; j'ai voulu seulement montrer la méthode que j'entendais employer, et défendre en particulier l'authenticité du panégyrique de Virgile. J'ai tâché de ne négliger aucun des arguments de mes adversaires et d'approfondir la question plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

On aura trouvé dans les chapitres sur la patrie, le nom, la biographie de Properce, et sur les questions de chronologie qui s'y rattachent, la preuve de l'activité déployée à l'étranger dans ces recherches, des doutes qu'elles éveillent, des systèmes souvent erronés auxquels elles ont donné naissance et dont il importait, à cause de leur forme plus ou moins spécieuse, de montrer l'inanité.

De l'étude sur le caractère et l'histoire de l'Élégie, je crois pouvoir conclure que la théorie généralement admise qui voit une élégie dans toute pièce écrite en distiques élégiaques, est au moins discutable et trop facilement acceptée. Je me suis attaché à définir le genre; à

montrer que Mimnerme n'était pas, à proprement parler, un élégiaque, mais plutôt un gnomique; que les Alexandrins, parmi lesquels j'ai dû m'en tenir à Philétas et à Callimaque, sont les vrais inventeurs de l'Élégie, mais qu'elle n'a pris tout son caractère de poème personnel, triste et passionné qu'entre les mains des poètes latins. J'ai indiqué les principales différences de l'élégie alexandrine et de l'élégie romaine.

On a vu, dans mes considérations sur la personne et sur le talent de Properce, qu'il ne serait pas juste de s'en tenir à des opinions superficielles jusqu'ici trop répandues. Properce est en réalité le plus romain des élégiaques romains; ce qui déplaît en lui à beaucoup de lecteurs, c'est le caractère sérieux de sa passion pour Cynthie; ce qui cause une partie de ses défauts littéraires, c'est la complication de sa pensée et le désaccord qui existe entre son imagination prompte et sa lenteur de production. J'espère avoir montré que son cœur était sincère, son âme généreuse, et son esprit élevé; que son talent est plus aimable qu'on ne le croit généralement, en France surtout, et que sa versification mérite une attention spéciale. Je serais heureux si j'ai pu ainsi déterminer quelques bons juges à relire ses élégies; j'ai la ferme espérance qu'une telle lecture, faite sans prévention, confirmerait, dans leur ensemble, les conclusions morales et littéraires que je propose et dont quelques-unes peuvent d'abord surprendre par leur nouveauté.

D'autres questions importantes sur la grammaire, sur la métrique, sur l'authenticité du quatrième livre contestée à tort par un certain nombre de savants, d'autres considérations morales et littéraires sollicitent vivement l'intérêt; j'ai l'intention d'en exposer et de tenter d'en

résoudre au moins une partie dans une nouvelle série d'Études sur l'Élégie romaine, dont j'ai déjà réuni les éléments, et dans une édition des œuvres de Properce, qui est en préparation.

ADDITIONS

Manuscrits. — M. Heinrich Schenkl (*Wiener Studien dritter Jahrgang*, 1881, *erstes Heft*, p. 160) donne des renseignements intéressants sur un manuscrit qu'il attribue au quinzième siècle et qu'il désigne par la lettre c (*Corsinianus* 43. E. 8). Ce manuscrit tient le milieu entre N et V et concorde généralement avec V *m* 2; cependant il ne peut avoir été copié sur V postérieurement aux corrections faites sur ce dernier, car il présente dans un assez grand nombre de passages, relevés par M. H. Schenkl, des leçons différentes de V *m* 2. — c n'a point de valeur philologique par lui-même, mais il offre de l'intérêt en ce qu'il prouve que les corrections de V *m* 2 dérivent d'une tradition paléographique et ne sont point le fait d'un interpolateur, comme le voudrait M. Bæhrens.

— En faveur de N, on peut remarquer que ce manuscrit omet le vers 35 de III, 9, lequel est certainement le résultat d'une interpolation :

Non ego velifera tumidum mare findŏ carina.

La seconde abrégée dans *findo*, qui n'est pas un mot ïambique, est inadmissible à l'époque classique et chez Properce. Je ne partage donc pas le scrupule de M. E. Es-

chenburg qui n'ose rejeter ce vers (voy. B. Esch., *Observ. crit. in Prop.* Bonn., 1865, p. 22-23. — Rossberg, *Lucubr. Prop.*, p. 23, le garde également).

Éditions. P. 59. — (Imitateurs de Scaliger; déplacement des distiques). — M. Evald Dietrich (*Quæst. Tibull. et Prop.* Marb., 1873, p. 40 sqq.) veut former une élégie des vers 11-16 de II, 8 *Munera quanta dedi*, etc., et des vers de II, 11 *Scribant de te alii*, etc. — Il opère dans II, 6 (voy. même ouvr. p. 23-32) les transpositions suivantes : après le vers 24, vers 36-42, 25, 26, 35, 36, 27-34. — L'argumentation de M. Dietrich est ingénieuse, mais ne m'a pas convaïncu ; c'est une méthode condamnable.

P. 62. — L'édition d'Utrecht de 1680, que je cite comme étant de Græfe et qui en effet porte son nom, n'est point l'œuvre de ce savant ; l'éditeur est un faussaire qui a voulu tromper le public. Le volume ne m'étant parvenu qu'au dernier moment, je me suis laissé induire en erreur ; j'ai ainsi, dans les Notes critiques des trois élégies ci-dessus, attribué à Græfe des leçons qui ne doivent pas lui appartenir (voy. plus loin aux corrections). Depuis j'ai découvert, un peu tard, mon erreur dans la *Notitia literaria* mise en tête de son édition de Catulle par Sillig, qui renvoie là-dessus à Heyne, lequel (éd. de Tib. Heyne-Wunderlich *de Tib. cod. et ed.* p. 55) reproduit simplement l'*Index* de l'édition Bipontine.

Le texte de l'édition de 1680 est très médiocre mais curieux par certaines particularités qui rendraient intéressant d'en connaître la source : par ex. *persuadent* (I, 2, 13) et *Dœlia* (III, 12, 38). Je me réserve d'y revenir quelque jour.

Chronologie. — P. 197 (aux notes critiques de la citation III, 15, 3-10 qui commence p. 196 *in fine*). —

M. Sandström (*Emendat. in Prop. Lucan. Valer. Flacc.*, p. 14) propose pour le vers 3 :

Ut mihi prætexti pudor est *laxatus* amictus.

Pour ma part, je suis, à la réflexion, de moins en moins éloigné d'adopter le texte de Carutti :

Ut mihi *prætextæ* pudor est velatus *amicus*.

Amicus se trouve dans N.

Biographie. — P. 245, note 2. — M. Robert Scharf (*Quæst. Propert.* Hal. 1881) a, comme M. R. Voigt, défendu l'authenticité du quatrième livre.

Un certain nombre de livres et de brochures me sont parvenus trop tard pour que j'aie pu en tirer parti. Je regrette de n'avoir pas eu plus tôt entre les mains le savant livre de M. Alex. Nicolas, *De la vie et des ouvrages de C. Cornelius Gallus*, Paris, 1881 ; il m'eût été utile pour l'Étude littéraire. Je n'ai pu me procurer que très tardivement les *Analecta Philetœa et Propertiana* de M. Robert Unger (Brand., 1850), et le travail de M. Sperling, *Properz in seinem Verhältniss zum Alexandriner Kallimachus* (Stralsund, 1879). — Quant aux tentatives de division des élégies en strophes, faites par MM. Carl. Prien (*Die Symmetrie und Responsion der Röm. Elegie*, Lübeck, 1867) et O. Drenckahn (*Die strophische compos. im viert. Buche des Prop.*, Stendal, 1868), je n'ai point eu à m'en occuper, n'ayant pas consacré d'Étude à la métrique; je ne puis les discuter ici, et pour l'instant je me borne à dire que je les réprouve absolument.

CORRECTIONS

P. 95, *note* 1, *dernière ligne :* les trois premières lettres sont tombées; lisez : *Le style est celui de l'époque.*

P. 145, *ligne* 7 : au lieu de *En dehors du cinquième pied,* lisez : *En dehors du sixième pied.*

P. 149, *ligne* 2 : au lieu de *inmerito — munc,* lisez : *immerito — nunc.*

P. 184, dans la citation de Stace, au lieu de *Nec sic,* lisez : *Nec si.*

P. 190, dans la reproduction de l'inscription, au lieu de MANIBUS, restituez MANIBVS.

P. 249, *ligne* 8 *en remontant du bas :* après les mots *aux odes d'Horace,* supprimez la virgule.

P. 259, *citation grecque v.* 36 : au lieu de ἤχον, lisez ἦχον.

P. 281, *ligne* 6 : au lieu de *fonds,* lisez : *fond.*

P. 287, *lignes* 9 : au lieu de *bienveillante,* lisez *bienveillantes.*

P. 307, notes critiques, *avant-dernière ligne ;* p. 308 N. C. *lignes* 7 et 18; p. 309 N. C., ligne 1; p. 317 N. C. *ligne* 9 *en remontant du bas;* p. 320, N. C. *ligne* 5 *en remontant du bas;* remplacez *Grœfe* par *Edit. d'Utrecht* 1680 (dans trois autres passages p. 319 et 320, le nom de Grœfe est bien à sa place).

P. 312, *notes critiques, in fine :* ajoutez *Dœlia* éd. d'Utrecht 1680.

P. 315, *notes critiques,* ligne 6 : au lieu de *D'Orvill,* lisez *Dorvill.*

SUPPLÉMENT
AUX
CORRECTIONS

P. 36, *ligne* 8: au lieu de *Bœhrene,* lisez *Bœhrens.*

— *ligne* 23: au lieu *d'un siècle,* lisez *de deux siècles.*

— *ligne* 24: au lieu *d'une soixantaine d'années,* lisez *de cent soixante ans.*

P. 39, *ligne* 6 : au lieu *d'un siècle et demi,* lisez *de deux siècles.*

P. 237, *ligne* 2 : au lieu de 74, lisez 711.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos I

MANUSCRITS I

CHAPITRE PREMIER. — **Description** 1

I. — Fable d'Alessandro Alessandri. Le manuscrit de Pétrarque. 1
II. — Le Neapolitanus 6
III. — Ottoboniano-Vaticanus, Daventriensis, Laurentianus, Vossianus, Groninganus, Hamburgensis 18
IV. — Perusinus, Parisiensis (n° 7989, Bibl. Nat.), Memmianus (n° 8233, Bibl. Nat.), Mentelianus 26
V. — Les n°s 8235, 8236, 8237, 7990, 8458 et 8459 de la Bibliothèque nationale 27

CHAPITRE II. — **Valeur comparative** 30

ÉDITIONS 47

I. — Éditions princeps, regiensis, aldines. — Beroaldo 47
II. — Muret, Canter 51
III. — Scaliger. — Éditions de la fin du seizième siècle 54
IV. — Passerat, Broekhuyzen, Volpi 60
V. — Fr. G. Barth, Burmann 64
VI. — Les deux éditions de Lachmann. — Jacob, Paldam, Lemaire, Gruppe 68
VII. — Hertzberg 79
VIII. — Keil, Haupt, L. Müller, Paley, Carutti 81

IX. — Bæhrens, Palmer 86
X. — Éditions partielles, morceaux choisis. — Schulze, Postgate. 91
XI. — Traductions 93

DIVISION EN QUATRE OU EN CINQ LIVRES 97

QUESTION DES INTERPOLATIONS. — EXAMEN DE CERTAINS PASSAGES DU IIe LIVRE 113

II, 1, 17-38 *Quod mihi si tantum, Mœcenas, fata dedissent*..... 113
II, 1, 5-6 *Sive illam Cois*... 13-14 *Seu nuda erepto*..... 128
II, 10, 7-8 *Ætas prima canat Veneres*..... 130
II, 10, 11-12 *Surge, anima, ex humili*..... 133
II, 14, 11-12 *At dum demissis*..... 134
II, 23, 23-24 *Libertas quoniam*..... 135
II, 24, 1-8 *Tu loqueris cum sis jam noto fabula libro*..... 136
II, 26 *Vidi te in somnis fracta, mea vita, carina*..... 140
II, 28b, 49-50 *Sunt apud infernos tot milia formosarum*..... 147
II, 30, 19-22 *Non tamen immerito Phrygias nunc ire per undas*. 149
II, 34b, 61 sqq. *Actia Vergilio* (Panégyrique de Virgile)..... 154

NOM ET PATRIE DE PROPERCE 171

Son nom..... 171
Sa patrie..... 174

CHRONOLOGIE 195

CHAPITRE PREMIER. — **Principaux systèmes. Réfutation. Étude des textes**..... 195
I. — Systèmes de Lachmann, de Hertzberg, de Fr. G. Barth.... 195
II. — Étude d'un passage d'Ovide..... 204
III. — Renseignements tirés de l'œuvre même de Properce..... 208

CHAPITRE II. — **Ordre chronologique des élégies du Ier livre**..... 226

BIOGRAPHIE 237

ÉTUDE SUR LE CARACTÈRE ET L'HISTOIRE DE L'ÉLÉGIE TALENT DE PROPERCE 247

I. — Caractère et définition de l'élégie 247
II. — Mimnerme 255
III. — L'élégie alexandrine. — Philétas, Callimaque 265
IV. — L'élégie romaine. — Talent de Properce 275
V. — Jugements portés sur Properce. — Sincérité de sa passion pour Cynthie 299

Trois élégies de Properce (I, 2, III, 12, et IV, 11). Texte accompagné de notes critiques 307

Conclusion 321

Additions 325

Corrections 328

Reproduction de six feuillets du Neapolitanus

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.

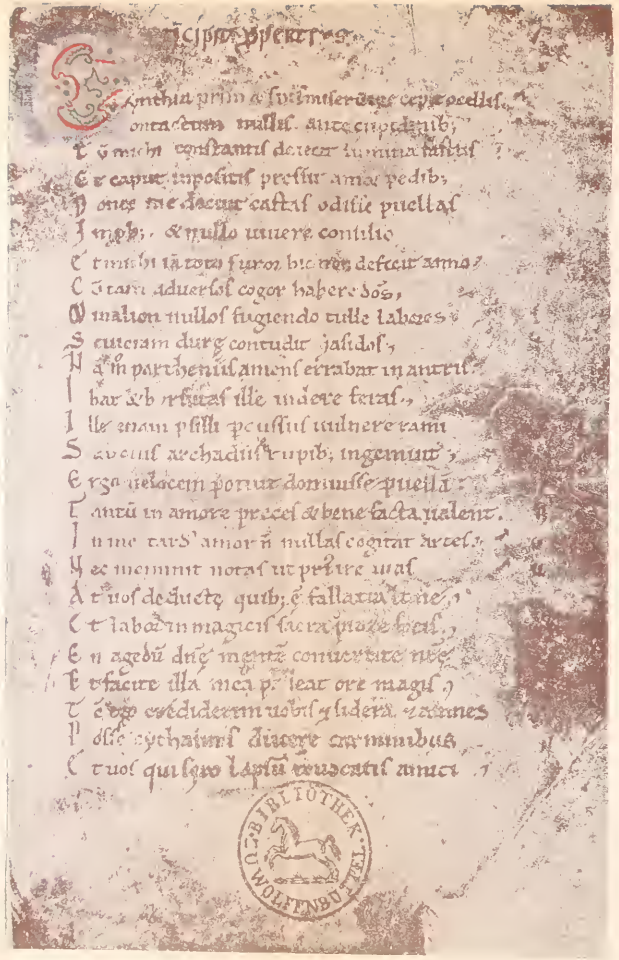

Pl. 1. — Lib. I, el. i, v. 1-25.

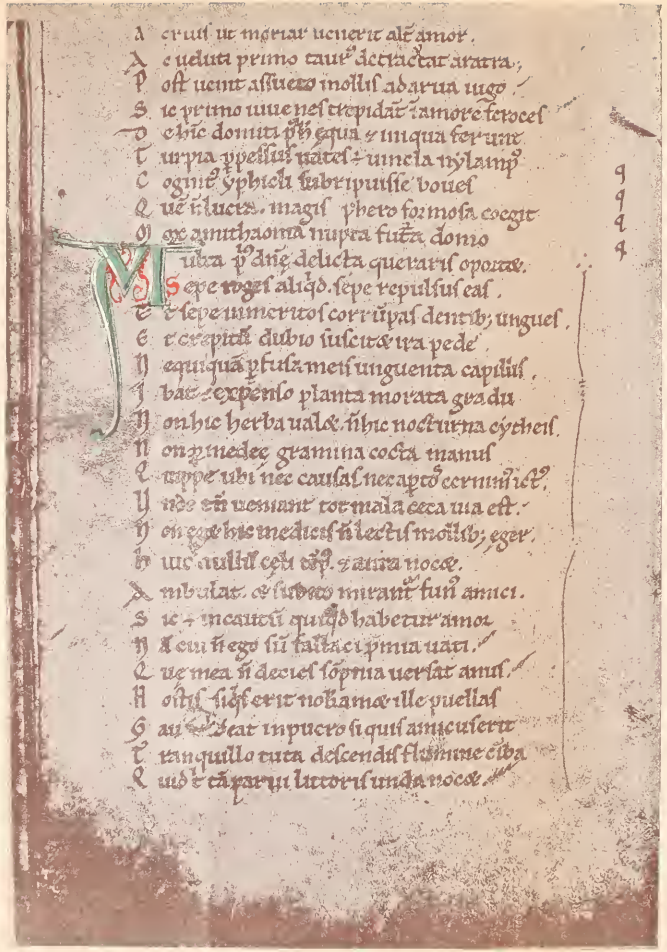

Pl. 2. — Lib. II, el. iv, v. 2-50.

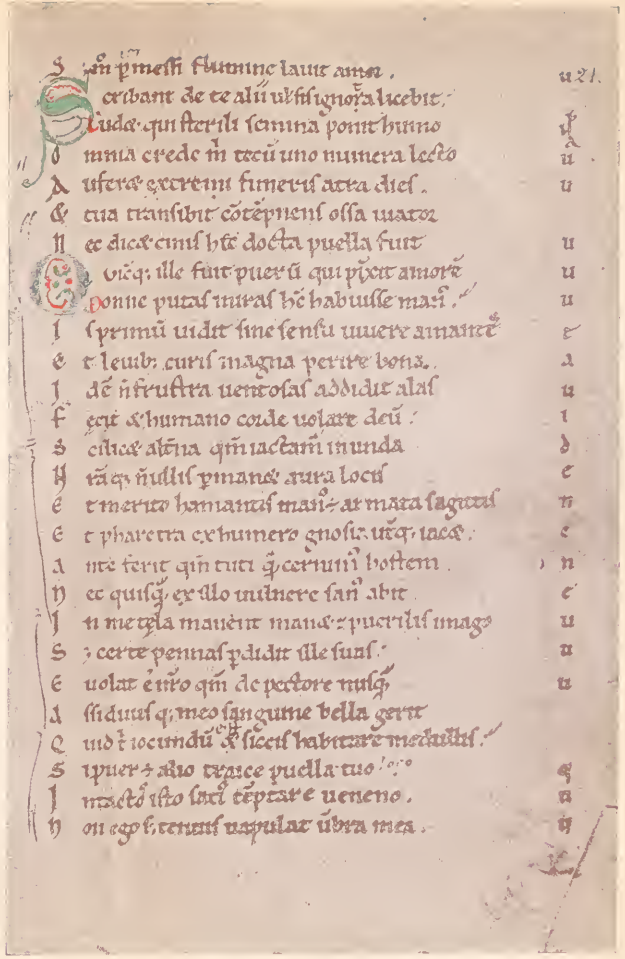

Pl. 3. — Lib. II, el. x, v. 26; xi, xii, v. 1-20.

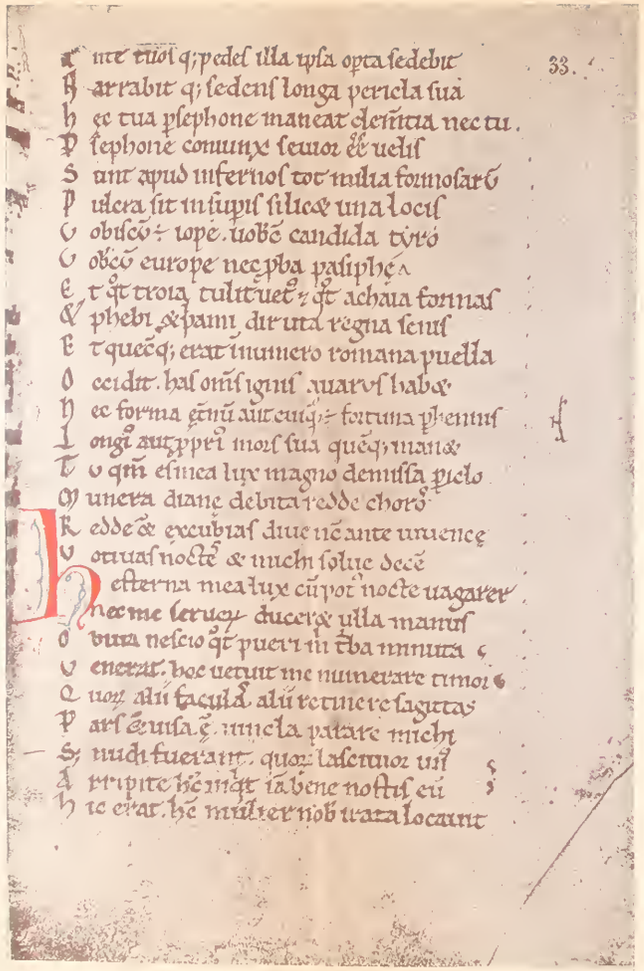

33.

nte tuos q; pedes illa ipsa opta sedebit
arrabit q; sedens longa pericla sua
ce tua plephone maneat clemencia nec tu
sephone connunx seruor ee uelis
unt apud inferuos tot milia formosarō
ulcera sit in lupis silice una locis
obsco ÷ iope. uobē candida tyro
obeō europe nec pba pasiphe
t qt troia tulit uet ÷ qt achaia formas
phebi & pami dur uta regna senis
t quecq; erat inumero romana puella
ceidit. hal omis ignis auarus habe
ec forma genū aut cuq ÷ fortuna phenis
ongi aut ppri mors sua quecq; man&
o qm esinea lux magno demissa pielo
unera diane debita redde choro
edde & excubias diue nē ante uuencē
ortuas nocte & uuchi solue decē
esterna mea lux cū poi nocte uagarer
nec me seruo ÷ ducer & illa manus
bura nescio qt pueri in tba minuta
enerat. hoc uetuit me numerare timor
uor alii faculā alii retinere sagittas
ars ē uisa ē. uuicla patare michi
uuchi fuerant. quor laseruor uis
rripite hē mqt ia bene nostis eū
te erat. hē mulier nob urata locaunt

Pl. 4. — Lib. II, el. XXVIII, v. 43-62, XXIX, v. 1-9.

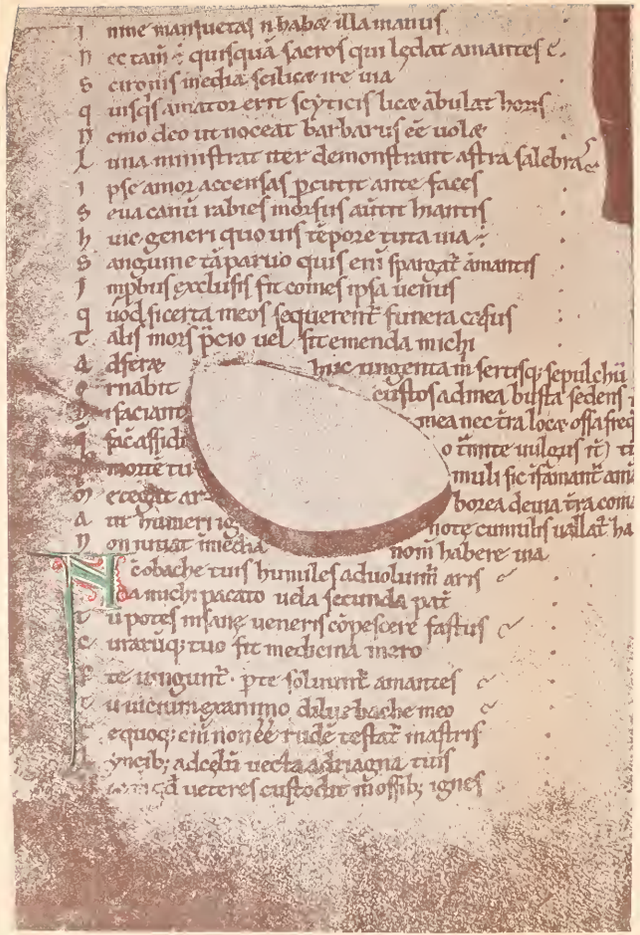

nme mansuetas n habe illa manus
ec tam ÷ quisquā sacros qui legat amantes
uroris inedia scilicet ire una
unsqs amator erit seyricis licet ambulat hons
emo deo ut noceat barbarus ee uolet
una ministrat iter demonstrant astra salebra
pse amor accensas peurit ante faces
eua canū rabies morsus aurum hamris
uic generi quo uis repore tuta una ÷
angume tā parno quis eni spargat amantes
mbus exclusis fit comes ipsa uenus
uod sicerta meos sequerent funera casus
alis mors pcio uel sit emenda michi
dfera hic tumenta in seruisq sepulchū
rnabit custos ad mea busta sedens
faciant mea nec tra locē ossa sieq
fac assidi o tunte uulgus ti) ti
morte tu muli sic iamant ami
ercegit ar borea dena tra com
ur humeri ig nore cumulis uallat ha
on iuuat in media nom habere una
ecobache tuis humiles adiolumū aris
da much: pacato uela secunda pat
ū potes m sane ueneris cōpescere fastus
uraruq; tuo fit medicina mero
re ungunt. pre solumnē amantes
u uicum gra animo dalus bache meo
equoq; eū non ee rude restat in astris
yneib; ad celū uecta ad tragna tuis
cd uetere custodit ñ ossib; ignes

Pl. 5. — Lib. III, el. XVI, v. 10-50; XVII, v. 1-9.

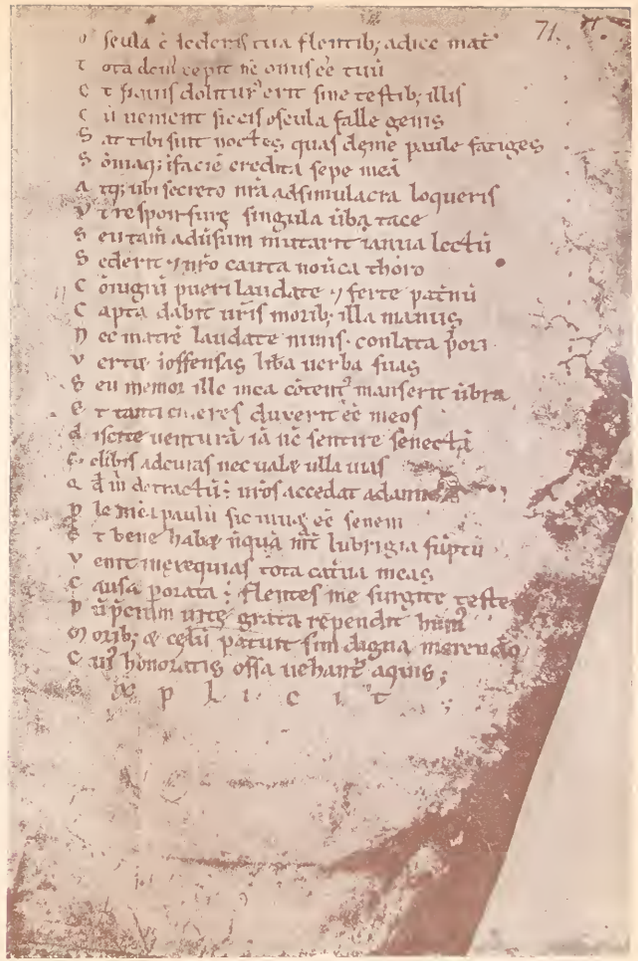

71.

scula e tedera tua flentib; adice mat
ora deni cepte ne onus ee tui
t fauis doletur erit sine testib; illis
ū uemente sicis oscula falle gemis
tr tibi sint noctes quas deme paule fatigeo
ōmag; ifacie credat sepe mea
rg; ubi secreto nra adsimulacra loqueris
t respon sunt singula uba tace
eu tam adusum mutant tanua lecti
ederit ÷ uro cauta nocet choro
ōugiū puer laudare ÷ ferte patrū
apta dabit uris moribus illa manus
ec matre laudare nimis conlata pon
erit iosensas lba uerba suas
eu memor ille mea cōcent mansere ubra
t tanti emere duerit ee meos
iscere uentura tā ne sentire senecta
elibis adeuas nec uale ulla uus
ā in detractū ÷ uos accedat adamas
le mei paulū sic mus ee senem
t bene habe uqua mr lubrica supra
ent me requias rota cursu meas
ausa porta ÷ flentes me sungere teste
ūperum uice gratia rependit bum
orib; & celi parum sim digna merendo
ui honoris ossa uehant aquis ;

e p l i c i t

Pl. 6. — Lib. IV, el. XI, v. 77-102.

PA
6646
P54

Plessis, Frédéric Edouard
Etudes critiques sur
Properce et ses Elégies

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY